



## Circulaire 7399

du 06/12/2019

Décret "inscription"- Modalités d'inscription en 1<sup>ère</sup> année commune de l'enseignement secondaire ordinaire pour l'année scolaire 2020-2021

Cette circulaire abroge et remplace la(les) circulaire(s) : 6917 du 13 décembre 2018 et 7160 du 27 mai 2019

La « Fédération Wallonie-Bruxelles » est l'appellation désignant usuellement la « Communauté française » visée à l'article 2 de la Constitution.

Type de circulaire	circulaire administrative
Validité	à partir du 06/12/2019
Documents à renvoyer	oui, pour le 31/01/2020

Information succincte	Modalités relatives à l'inscription des élèves en première année commune de l'enseignement secondaire ordinaire en vue de la rentrée scolaire 2020-2021
-----------------------	---

Mots-clés	inscription - 1 <sup>ère</sup> année commune - FUI
-----------	--

### Etablissements et pouvoirs organisateurs concernés

Réseaux d'enseignement	Unités d'enseignement
<b>Wallonie-Bruxelles Enseignement</b>  <b>Ens. officiel subventionné</b>  <b>Ens. libre subventionné</b> Libre confessionnel Libre non confessionnel	Secondaire ordinaire  Centres psycho-médico-social

### Groupes de destinataires également informés

A tous les membres des groupes suivants : <ul style="list-style-type: none"><li>Les services de l'inspection (pour leurs unités respectives)</li><li>Les pouvoirs organisateurs (pour leurs unités et réseaux respectifs)</li><li>Les organes de représentation et de coordination de PO (pour leurs unités et réseaux respectifs)</li><li>Les cabinets ministériels en charge de l'enseignement (pour leurs unités respectives)</li></ul> Aux membres des groupes suivants, pour autant qu'ils soient inscrits au système de distribution : <ul style="list-style-type: none"><li>Les Préfets et Directeurs coordonnateurs de zone</li><li>Les organisations syndicales</li><li>Les organisations représentatives des associations de parents</li></ul>
--

### Signataire(s)

Adm. générale de l'Enseignement, DGEO - Fabrice AERTS-BANCKEN, Directeur général
--

### Personne(s) de contact concernant la mise en application de la circulaire

Nom, prénom	SG + DG + Service	Téléphone et email
Voir circulaire		

Madame, Monsieur,

La présente circulaire constitue une mise à jour de la circulaire n° 6917 du 13 décembre 2018 qui concernait les inscriptions pour l'année scolaire 2019-2020. Elle reprend également les dispositions relatives aux élèves en absence injustifiée à la rentrée et aux augmentations de places présentées dans la circulaire n° 7160 du 27 mai 2019.

Un calendrier précis des opérations pour cette année vous est présenté en page 9.

Les règles applicables aux inscriptions sont identiques à celles de l'année dernière. En ce qui concerne les conventions de partenariat, il faut noter que la zone de Huy-Waremme est à nouveau en dérogation au motif qu'elle compte moins de 15 % d'implantations ISEF.

Comme vous le savez, l'Administration a développé, en collaboration avec l'ETNIC, **la possibilité pour les parents d'encoder eux-mêmes leur volet confidentiel par la voie informatique** (voyez la section « encodage du formulaire unique d'inscription et accès à l'application CIRI » à la page 35).

Bien entendu, pour tous les parents qui ne disposeraient pas d'un outil informatique, les voies traditionnelles d'information et de communication restent disponibles : un volet confidentiel sous format papier est communiqué à tous et les décisions leur seront envoyées par la voie postale habituelle.

Toutefois, j'espère voir le recours à la voie informatisée se généraliser, ce qui permettrait une accélération du processus de classement des établissements complets par la CIRI. Par ailleurs, cette application permet aux parents de procéder à une simulation du calcul de l'indice composite, tout en recevant de l'aide et des conseils concernant les adresses à invoquer.

Pour les documents que doivent, le cas échéant, déposer les parents lorsqu'ils invoquent une adresse alternative ou une éventuelle priorité, je vous invite à attirer leur attention sur la possibilité de les obtenir gratuitement et de manière immédiate sur le site du registre national (voyez page 28).

A cet égard, et même si votre établissement n'est habituellement pas complet, je vous demande d'être particulièrement attentif à la justification de ces adresses. Elle permet d'assurer au système une réelle équité en évitant tout abus.

J'attire également votre attention sur la nécessité d'encoder tous les domiciles référencés par les parents sur le formulaire unique d'inscription (FUI) de l'enfant (sous réserve de documents probants).

Comme de coutume, des ateliers destinés à la Direction des établissements et au personnel administratif seront organisés avant d'entamer la première phase des inscriptions. Ces ateliers auront pour objectifs, d'une part de permettre à ceux qui débutent de se familiariser avec le logiciel

CIRI, et d'autre part, de permettre au personnel administratif déjà présent de se mettre à jour. Ces séances, qui porteront à la fois sur les notions essentielles du décret « inscription » et sur l'utilisation du logiciel CIRI, auront lieu les **14 et 16 janvier 2020** (séances d'une demi-journée). Elles se dérouleront dans un local muni d'ordinateurs, ce qui permettra de réaliser une série d'exercices pratiques. La circulaire vous informant des modalités d'inscription doit paraître dans le courant du mois de décembre 2019. La page d'accueil des ateliers est déjà accessible via le lien suivant : <http://www.formulaire.cfwb.be/?dgeoateliersdinformation2020>.

Enfin, le service des inscriptions tâchera de vous rappeler par e-mails, via les adresses administratives des établissements, les informations importantes relatives aux différentes échéances de l'année qui s'annonce.

**De manière générale, j'attire donc votre attention sur la nécessité de consulter régulièrement votre adresse mail administrative.**

En cas de questions, le service des inscriptions peut être contacté à cet effet (cf. contacts ci-après).

Je vous remercie pour votre collaboration.

Fabrice AERTS-BANCKEN  
Directeur général

### Personnes de contact concernant la mise en application de la circulaire

Nom et prénom	Téléphone	Email
Marie-Anaïs OLDENHOVE	02/690.85.40	<a href="mailto:marie-anais.oldenhove@cfwb.be">marie-anais.oldenhove@cfwb.be</a>
Sara OUEHHABI	02/690.83.50	<a href="mailto:sara.ouehhabi@cfwb.be">sara.ouehhabi@cfwb.be</a>
Anaïs GOURICHON	02/690.83.31	<a href="mailto:anais.gourichon@cfwb.be">anais.gourichon@cfwb.be</a>
Vanessa KABASELE	02/690.86.78	<a href="mailto:vanessa.kabasele@cfwb.be">vanessa.kabasele@cfwb.be</a>
Géraldine INGELS	02/690.86.67	<a href="mailto:geraldine.ingels@cfwb.be">geraldine.ingels@cfwb.be</a>
Thibault TOURNAY	02/690.87.84	<a href="mailto:thibault.tournay@cfwb.be">thibault.tournay@cfwb.be</a>

# Table des matières

<b>I. Introduction .....</b>	<b>7</b>
1. Champ d'application du dispositif .....	7
2. Principes de base du dispositif d'inscription en 1 <sup>ère</sup> année commune.....	7
<b>II. Calendrier récapitulatif des inscriptions pour l'année scolaire 2020-2021 .....</b>	<b>9</b>
<b>III. Mémo des actions à ne pas manquer .....</b>	<b>10</b>
<b>IV. Rôle de l'école primaire.....</b>	<b>11</b>
<b>V. La CIRI.....</b>	<b>12</b>
1. Composition de la CIRI .....	12
2. Rôle de la CIRI .....	12
<b>VI. Rôle de l'établissement secondaire .....</b>	<b>13</b>
<b>VII. Notions particulières .....</b>	<b>14</b>
1. Les implantations de l'enseignement secondaire ordinaire au sens du décret « inscription » .....	14
2. Les établissements complets et incomplets .....	14
3. Les partenariats pédagogiques .....	14
3.1. Conditions de validité du partenariat pédagogique .....	15
a. Les actions prioritaires .....	15
b. L'établissement secondaire et les écoles partenaires .....	15
c. La convention de partenariat et le rapport d'activités .....	16
d. Communication à l'Administration .....	16
3.2. Effet des conventions de partenariat .....	16
<b>VIII. Période préalable à la procédure d'inscription .....</b>	<b>17</b>
1. Déclaration relative au nombre de places et de classes.....	17
2. Souscription des parents aux projets éducatif et pédagogique et autres règlements .....	19
3. Informations publiées sur les sites internet des établissements scolaires .....	19
<b>IX. La procédure d'inscription en 1<sup>ère</sup> année commune.....</b>	<b>21</b>
1. Périodes d'inscription .....	21
2. Registre d'inscription .....	22
3. Formulaire unique d'inscription et introduction de la demande d'inscription .....	23
4. En cas d'empêchement.....	24
5. Remise du formulaire unique d'inscription .....	24
6. Documents à présenter lors de la période d'inscription .....	25
7. Description du formulaire unique d'inscription.....	26
7.1. Le volet général.....	26
Personne(s) responsable(s).....	26
Elève .....	27
Documents complémentaires à demander aux parents concernant les adresses invoquées .....	28
Ecole primaire d'origine .....	29
Renseignements à fournir par l'école primaire d'origine.....	29
Etablissement secondaire .....	30
Nom de l'établissement secondaire .....	30
Inscription en immersion .....	30
Les priorités dans l'ordre décroissant de leur importance.....	30
1. Priorité « fratrie ».....	30

Par « frères/sœurs », on entend tous les élèves qui ont au moins un parent commun. ....	31
2. Priorité « <i>enfant en situation précaire</i> » .....	31
3. Priorité « <i>enfant à besoins spécifiques</i> » (*) .....	31
4. Priorité « <i>interne</i> » .....	33
5. Priorité « <i>parent prestant</i> » .....	33
7.2. Le volet confidentiel.....	33
8. En cas de demande d'inscription postérieure au 6 mars 2020 .....	34
9. Encodage du formulaire unique d'inscription et accès à l'application CIRI .....	35
10. Clôture des inscriptions dans le logiciel CIRI.....	36
11. Les différentes formes d'accusé de réception des demandes d'inscription .....	36
11.1. L'accusé de réception en période d'inscription.....	37
11.2. Attestation d'inscription ou de refus d'inscription.....	37
12. Confirmation de l'inscription .....	38
<b>X. Attribution des places aux élèves par l'établissement secondaire .....</b>	<b>39</b>
1. Classement des élèves .....	39
2. L'indice composite de l'élève .....	39
2.1. Le calcul de l'indice composite .....	39
a. Le coefficient attaché à la préférence exprimée .....	39
b. Le coefficient de proximité « domicile de référence– implantation fondamentale ou primaire d'origine ».....	39
c. Le coefficient de proximité « domicile de référence – implantation secondaire visée »	40
d. Le coefficient de proximité « implantation primaire ou fondamentale d'origine – implantation secondaire visée » .....	41
e. Le coefficient lié à l'offre scolaire dans la commune de l'école primaire d'origine .....	42
f. Le coefficient lié aux partenariats pédagogiques .....	42
g. Le coefficient lié à l'immersion .....	44
2.2. L'indice composite moyen .....	45
2.3. Le départage des ex-æquo.....	45
3. Attribution des places .....	46
4. Transmission des informations à la CIRI .....	46
5. Information aux parents .....	47
6. Cas particulier : l'attribution des places en immersion .....	47
<b>XI. Attribution des places aux élèves par la CIRI .....</b>	<b>48</b>
1. Classement des élèves .....	48
2. Calcul de l'indice de l'élève .....	48
2.1. L'indice composite moyen .....	48
2.2. Le départage des ex-æquo.....	49
3. Attribution des places .....	49
4. Transmission des informations aux établissements secondaires.....	50
5. Information aux parents .....	50
6. Modalités d'invocation de circonstances exceptionnelles ou d'un cas de force majeure....	52
<b>XII. La reprise des inscriptions (à partir du 27 avril) .....</b>	<b>53</b>
1. Principes.....	53
2. Classement : ordre chronologique.....	53
3. Introduction d'une demande d'inscription.....	53
3.1. Les parents qui n'ont pas encore introduit de demande .....	53
3.2. Les parents qui ont introduit une demande pendant la période d'inscription .....	54
4. Les modifications du nombre de places disponibles .....	54

4.1.	Jusqu'au 24 août .....	54
4.2.	Du 25 août au 8 septembre inclus .....	55
4.3.	A partir du 9 septembre.....	55
<b>XIII.</b>	<b>Suivi du registre des demandes d'inscription .....</b>	<b>55</b>
1.	Les élèves classés par la CIRI .....	55
2.	Les demandes d'inscription introduites à partir du 27 avril.....	55
3.	La rentrée scolaire.....	55
<b>XIV.</b>	<b>Désistements .....</b>	<b>56</b>
1.	Qui peut désister un élève ? .....	56
2.	Information aux parents .....	58
a.	Aux parents qui souhaitent procéder au désistement de leur enfant .....	58
b.	Aux parents qui souhaitent finaliser l'inscription dans un établissement autre que celui correspondant à leur 1 <sup>ère</sup> préférence .....	58
c.	Aux parents qui introduisent une demande par ordre chronologique (à partir du 27 avril) .....	58
3.	Comment procéder à un désistement d'élève ?.....	59
4.	Peut-on désister un élève dont on n'a pas de nouvelles à la rentrée scolaire ?.....	59
<b>XV.</b>	<b>Annexes.....</b>	<b>60</b>
	Annexe 1 .....	61
	Annexe 2.1 .....	63
	Lettre à adresser aux personnes responsables en cas de classement CIRI .....	64
	Annexe 2.2 .....	65
	Annexe 2.3 .....	66
	Informations à communiquer aux parents des élèves en ordre utile dans mon établissement....	67
	Attestation de désistement pour la 1 <sup>ère</sup> année commune dans un établissement secondaire .....	68
	Informations aux parents qui déposent le CEB de leur enfant.....	69
	Informations aux parents dont l'enfant a obtenu une place en ordre utile après le 26 avril (inscription chronologique).....	70
	Convention de partenariat – modèle.....	71

### 1. Champ d'application du dispositif

Le dispositif des inscriptions visé dans la présente circulaire **ne concerne que les nouvelles inscriptions en première année commune dans l'enseignement secondaire ordinaire.**

Il ne concerne donc **pas les inscriptions**:

- des élèves qui obtiendront leur CEB à l'issue de la 1<sup>ère</sup> différenciée<sup>1</sup> et passeront donc en 1<sup>ère</sup> année commune (1C). Ces élèves doivent faire l'objet d'une réservation de place en 1<sup>ère</sup> année commune (cf. pp. 17-18) ;
- dans l'enseignement fondamental ;
- en 1<sup>ère</sup> année différenciée ;
- dans les autres années de l'enseignement secondaire ;
- dans l'enseignement spécialisé ;
- dans l'enseignement en alternance.

Dès lors, hormis ce qui suit pour la 1<sup>ère</sup> année commune de l'enseignement secondaire ordinaire, les règles de base en matière d'inscription des élèves en Communauté française sont d'application.

### 2. Principes de base du dispositif d'inscription en 1<sup>ère</sup> année commune

Le dispositif des inscriptions en 1<sup>ère</sup> année commune du 1<sup>er</sup> degré de l'enseignement secondaire repose sur la remise par les parents<sup>2</sup> d'un formulaire unique d'inscription (FUI) dans l'établissement correspondant à leur 1<sup>ère</sup> préférence.

A nouveau, les parents auront la possibilité de remplir de manière électronique le volet confidentiel du formulaire unique d'inscription via le compte « CIRI Parents » (cf. 7.2. Le volet confidentiel, p 33).

Toutes les modalités pratiques se trouvent sur notre site internet [www.inscription.cfwb.be](http://www.inscription.cfwb.be).

Lorsque les demandes d'inscription ne pourront être directement satisfaites par l'établissement scolaire, il sera procédé au classement des élèves selon les modalités décrites dans la présente circulaire.

Pour les candidats à l'inscription se trouvant en liste d'attente après un premier classement des demandes par l'établissement, le volet confidentiel du formulaire unique en version papier sera envoyé par l'établissement à la Commission Interréseaux des inscriptions (CIRI) qui classera les élèves dont la 1<sup>ère</sup> préférence n'aura pu être satisfaite en tenant compte des autres choix exprimés.

---

<sup>1</sup> Les élèves de 1<sup>ère</sup> année différenciée qui, **à la fin de l'année scolaire**, souhaitent un changement d'établissement, en remplissent les conditions et sont orientés vers une 1<sup>ère</sup> année commune doivent introduire leur demande d'inscription au moyen d'un formulaire unique d'inscription comme tout autre élève.

<sup>2</sup> Dans la présente circulaire, par parents, il faut entendre les parents de l'élève ou la personne investie de l'autorité parentale.



Le passage par un FUI permet au moins d'atteindre les deux objectifs suivants :

- a) rassurer le plus rapidement possible un maximum de parents quant à l'inscription de leur enfant dans l'établissement de leur 1<sup>ère</sup> préférence. Cette préférence sera respectée dans tous les établissements incomplets pour 102 % des places déclarées disponibles et pour 80 % des places dans les établissements complets<sup>3</sup> ;
- b) simplifier au maximum la procédure pour les établissements qui ne sont habituellement pas confrontés à plus de demandes que de places disponibles.

---

<sup>3</sup> Pour les notions d'établissements complets ou incomplets, voyez p.14.

## II. Calendrier récapitulatif des inscriptions pour l'année scolaire 2020-2021

Remarque : avant le 10 février 2020, les parents prennent les contacts nécessaires pour déterminer l'établissement secondaire où ils souhaiteraient inscrire leur enfant et, éventuellement, d'autres établissements où ils voudraient voir leur enfant inscrit à défaut de l'être dans l'établissement correspondant à leur 1<sup>ère</sup> préférence.

<b>Le 10 janvier au plus tard</b>	Les écoles fondamentales ou primaires reçoivent les formulaires uniques d'inscription transmis par l'Administration.
<b>Le 24 janvier au plus tard</b>	Les écoles fondamentales ou primaires transmettent les formulaires uniques d'inscription aux parents des élèves de 6 <sup>ème</sup> primaire et informent les parents de la possibilité de compléter le volet confidentiel en ligne.
<b>Le 31 janvier au plus tard</b>	Les établissements secondaires transmettent, pour chacune des implantations prises en compte dans le cadre des inscriptions, le nombre de places et de classes ouvertes en 1 <sup>ère</sup> année commune.
<b>Du 10 février au 6 mars inclus</b>	<b>Phase d'enregistrement des inscriptions en 1<sup>ère</sup> année commune du secondaire.</b> Remarque : cette année, le congé de détente s'intercale au sein de la période d'inscription
<b>Du 7 mars au 26 avril inclus</b>	Aucune demande d'inscription ne peut être enregistrée.
<b>Du 9 mars au 20 mars inclus</b>	Sur base des critères du décret, les établissements secondaires attribuent, en recourant au classement si nécessaire, les places qu'il leur revient d'attribuer (80 % des places dans les établissements complets et 102 % dans les autres).  Les établissements complets communiquent sans délai à la CIRI les volets confidentiels des formulaires uniques d'inscription de tous les élèves qui ont introduit une demande d'inscription sous format papier.
<b>1<sup>ère</sup> quinzaine d'avril</b>	La CIRI procède à son classement. Les parents peuvent confirmer ou renoncer à tout ou partie de leurs demandes.
<b>Le 27 avril</b>	Reprise des inscriptions dites « chronologiques »
<b>Jusqu'au 24 août<sup>4</sup></b>	Les listes d'attente sont intégralement maintenues.
<b>Le 25 août</b>	Les inscriptions en liste d'attente des élèves ayant une place en ordre utile ont été supprimées au cours de la nuit précédente. L'ordre des listes d'attente est respecté jusqu'à épuisement de ces listes même après la rentrée scolaire.
<b>Entre le 25 août et le 8 septembre 2020</b>	Après le 24 août, les augmentations de places sont limitées à un maximum de 2% des places déclarées à ce moment.
<b>A partir du 9 septembre 2020</b>	Plus aucune augmentation de places n'est possible à partir de cette date.

<sup>4</sup> En application de l'article 79/21, §4, du décret « missions », « *un élève en ordre utile dans un établissement d'enseignement secondaire est maintenu, jusqu'au 23 août, le surlendemain ou le lendemain si ce jour tombe un samedi ou un dimanche, en liste d'attente dans tout établissement d'enseignement secondaire correspondant mieux à ses préférences que celui où il est en ordre utile* ».

### III. Mémo des actions à ne pas manquer

<b>Le 31 janvier au plus tard</b>	Encoder et transmettre l'annexe 1 pour chacune des implantations prises en compte dans le cadre des inscriptions <b>nombre de places disponibles, de classes, immersion, première différenciée</b> )	Explications générales : p. 17. Annexe 1 : p. 60. Mode d'emploi en ligne	Concerne tous les établissements
<b>Le 6 mars au soir</b>	<b>Clôturer les inscriptions</b> en complétant dans l'onglet « paramètres établissements » du logiciel CIRI le nombre de FUI déposé dans l'établissement. Si vous organisez plus d'une langue en immersion, vous devez désormais encoder le nombre de demandes par langue.	Mode d'emploi : comment clôturer les inscriptions ?	Concerne tous les établissements
<b>A partir du 6 mars au soir</b>	<b>Obligation d'envoyer les volets confidentiels</b> des formulaires uniques d'inscription de <b>tous</b> les élèves qui ont introduit une demande d'inscription et qui n'ont pas complété le volet confidentiel en ligne.	Transmission des informations à la CIRI (p. 45)	Concerne uniquement les établissements complets
<b>A partir du 7 mars</b>	Un e-mail vous est envoyé afin de vous avertir de la disponibilité du <b>classement</b> . Il faut alors <b>le vérifier et le valider</b> .	Mode d'emploi : demande de classement	Concerne uniquement les établissements complets ou incomplets, mais complets en immersion
<b>Pour le 20 mars au plus tard</b> (et après validation du classement pour les établissements complets)	Il convient d' <b>envoyer l'annexe 2.1</b> « Attestation d'inscription d'un élève en première année commune de l'enseignement secondaire ordinaire » aux parents dont l'enfant a obtenu une place en ordre utile ou le <b>courrier</b> aux parents dont l'enfant participera au classement « CIRI ».	Explications générales : p. 46. Annexes : pp. 62 et 63.	Concerne tous les établissements
<b>A partir du 27 avril</b> et lors de toute demande d'inscription	Tout élève qui fait une demande d'inscription dans votre établissement à partir du 27 avril doit être <b>immédiatement encodé dans le logiciel « CIRI »</b> et doit recevoir une <b>attestation d'inscription ou de refus d'inscription</b> comme accusé de réception.	Explications générales : p. 52. Annexes : p. 64 et 65.	Concerne tous les établissements
<b>A partir du 27 avril</b>	Lors du passage en ordre utile d'un élève inscrit dans votre établissement à partir du 27 avril, il convient d'envoyer une <b>attestation d'inscription</b> .	Explications générales : p. 52. Annexe : p. 64.	Concerne tous les établissements
<b>A partir du 27 avril</b>	Tout <b>désistement</b> doit être enregistré dans le logiciel « CIRI » au fur et à mesure.	Explications générales : p. 55. et suivantes	Concerne tous les établissements
<b>A partir de la rentrée scolaire</b>	Désinscription des élèves absents sans justification et poursuite de l'encodage des demandes d'inscription	Explications générales p. 58.	Concerne tous les établissements

#### IV. Rôle de l'école primaire

Dans le cadre des inscriptions, la mission principale de l'école primaire consiste à transmettre aux parents certains documents indispensables à la demande d'inscription de leur enfant dans l'établissement secondaire de leur 1<sup>ère</sup> préférence :

- le formulaire unique d'inscription (FUI) ;
- un document informatif destiné aux parents et expliquant la procédure d'inscription ;
- un folder reprenant les grandes étapes de la procédure d'inscription ;
- lorsqu'un élève bénéficie de la priorité « *enfant en situation précaire* » (voyez p. 31), l'école primaire joint en outre une copie de l'attestation qui a permis que l'élève concerné soit comptabilisé avec un coefficient majoré dans l'enseignement primaire.

Afin que les écoles primaires, qui sont a priori les premiers interlocuteurs des parents, puissent informer ces derniers, une description de la procédure leur a été communiquée. Idéalement, elles organiseront une réunion de parents relative aux modalités d'inscription. Elles veilleront autant que possible à informer, en cas de séparation, les deux parents et à remettre un document informatif au parent qui ne recevra pas le FUI.

Un document reprenant les n° FASE des implantations secondaires leur a également été fourni.

## 1. Composition de la CIRI

La Commission Inter Réseaux des Inscriptions (en abrégé CIRI) est composée des personnes suivantes :

- a) Le Ministre ayant l'enseignement obligatoire dans ses attributions ou son délégué, qui préside. Un représentant du Ministre-Président et un représentant du Ministre ayant les bâtiments scolaires dans ses attributions assistent aux réunions ;
- b) Le Directeur général adjoint du Service général de l'enseignement organisé par la Communauté française ou son représentant ;
- c) Un représentant par organe de représentation et de coordination des pouvoirs organisateurs d'enseignement subventionné reconnu par le Gouvernement conformément à la législation relative à la représentation des pouvoirs organisateurs subventionnés ;
- d) Deux représentants par commission zonale des inscriptions visée à l'article 80, §3, alinéa 1<sup>er</sup>, et par commission décentralisée des inscriptions visée à l'article 88, §3, alinéa 1<sup>er</sup>, du décret « Missions » lorsque ces commissions sont compétentes pour des zones à l'égard desquelles la CIRI intervient dans l'attribution des places ;
- e) Deux représentants par fédération d'associations de parents reconnues comme représentatives ;
- f) Deux membres de la Direction générale de l'enseignement obligatoire du Ministère de la Communauté française, dont le Directeur général ou son représentant ;
- g) Deux membres de l'Entreprise des Technologies Nouvelles de l'Information et de la Communication, en abrégé ETNIC, créée par le décret du 27 mars 2002 portant création de l'Entreprise des Technologies Nouvelles de l'Information et de la Communication de la Communauté française.

## 2. Rôle de la CIRI

La CIRI est principalement chargée :

- a) d'attribuer aux élèves dont la 1<sup>ère</sup> préférence n'a pu être satisfaite directement les places restées libres dans les établissements incomplets et 22 % des places que les établissements complets n'attribuent pas eux-mêmes ;
- b) de résoudre les cas exceptionnels ou de force majeure en enjoignant aux établissements d'attribuer une des places qu'ils peuvent ouvrir au-delà des places déclarées ;
- c) d'acter l'utilisation que les établissements font des places qu'ils peuvent ouvrir au-delà des places déclarées.

Outre ces missions, la CIRI est chargée de :

- a) garantir la transparence et l'exacte application du système d'attribution des places disponibles en conformité avec le dispositif d'inscription ;
- b) saisir le Gouvernement de tout problème relatif à la gestion des inscriptions et qui nécessiterait une prise de décision de sa part ;
- c) suggérer à la Commission de Pilotage les éventuelles améliorations à apporter au système d'attribution des places disponibles pour les années scolaires suivantes ;
- d) rendre un rapport annuel au Gouvernement et à la Commission de Pilotage.

## VI. Rôle de l'établissement secondaire

L'établissement secondaire doit accomplir une série de tâches, notamment :

- Transmission à l'Administration des informations relatives au nombre de places disponibles et de classes organisées dans l'établissement, s'il offre une possibilité d'immersion, le nombre de places disponibles pour celle-ci et, s'il organise une première différenciée, le nombre de places bloquées complémentaires pour ces élèves afin de leur garantir une place en première commune en cas de réussite du CEB;
- Informations générales aux parents quant à l'établissement (notamment sur le projet éducatif et pédagogique, le projet d'établissement, le règlement des études et le règlement d'ordre intérieur) ;
- Réception des demandes d'inscription et des documents officiels justifiant un autre domicile que celui repris sur le FUI et/ou une fratrie liée à une recomposition familiale ;
- Remise des attestations de demande d'inscription ;
- Encodage des demandes via le logiciel dès leur réception et au fur et à mesure, même après la rentrée scolaire ;
- Attribution des places et information aux parents ;
- Envoi à la CIRI du registre des demandes d'inscription ainsi que des volets confidentiels reçus sous forme papier des formulaires d'inscription des élèves en demande d'inscription lorsque l'établissement est complet ;
- Remise des attestations d'inscription ;
- Gestion des listes d'attente générées par l'établissement.

Toutes ces missions ainsi que les principes de classement sont expliqués de manière précise dans les pages qui suivent.

## VII. Notions particulières

### 1. Les implantations de l'enseignement secondaire ordinaire au sens du décret « *inscription* »

Dans le cadre du décret « *inscription* », le terme **implantation** reçoit une acception particulière.

**Est considéré comme implantation distincte, au sens du décret, le bâtiment ou l'ensemble de bâtiments qui est distant de plus de 2 kilomètres à vol d'oiseau du siège administratif de l'établissement<sup>5</sup>.**

Comme précisé ci-après, nous attirons votre attention sur le fait que **chaque implantation, au sens du décret « *inscription* », doit fournir une déclaration relative au nombre de places et de classes.**

### 2. Les établissements complets et incomplets

**Est considéré comme complet, l'établissement qui, à l'issue de la période d'inscription, a reçu un nombre de formulaires uniques d'inscription supérieur à 102% du nombre de places déclarées.**

C'est donc au dernier jour de la première période des inscriptions, c'est-à-dire le 6 mars, que chaque établissement saura s'il est complet ou non, ce qui a une conséquence sur sa capacité à attribuer ses places puisque les établissements complets ne peuvent attribuer directement que 80% des places déclarées.

Rappelons en outre que les désistements ne permettront le passage en ordre utile (OU) d'un élève en liste d'attente (LA) qu'à partir du moment où le nombre d'élèves en OU sera redescendu en dessous de 100% du nombre de places déclarées, augmenté des éventuelles injonctions de la CIRI. Sauf dans les établissements complets où il y aurait moins de 2 % de désistements entre le 7 mars et le 24 août, les établissements compteront donc un nombre maximum d'inscrits égal à 100% des places déclarées, augmenté des injonctions CIRI.

### 3. Les partenariats pédagogiques

Depuis l'année scolaire 2010-2011, le critère lié aux partenariats pédagogiques qu'établissements secondaires et écoles primaires peuvent mettre en place ensemble intervient dans le calcul de l'indice composite servant à répartir les demandes d'inscription.

Les partenariats pédagogiques sont destinés à renforcer le continuum pédagogique entre l'enseignement primaire et l'enseignement secondaire.

---

<sup>5</sup> Article 79/2 du décret « *missions* ».

### 3.1. Conditions de validité du partenariat pédagogique

#### a. *Les actions prioritaires*

Le partenariat pédagogique associe un établissement secondaire et une école primaire si leur projet d'établissement respectif prévoit au moins cinq actions prioritaires de partenariat pédagogique.

Ces actions visent à favoriser la transition entre le primaire et le secondaire, l'intégration de l'élève au sein du 1<sup>er</sup> degré et la lutte contre le décrochage scolaire.

Parmi ces cinq actions, quatre au moins sont reprises parmi les suivantes :

- la réalisation d'activités en commun pour les élèves et/ou les équipes éducatives ;
- l'échange de documents pédagogiques ;
- des périodes de concertation entre les équipes éducatives ;
- des réunions de parents communes ;
- des formations d'enseignants en commun ;
- des visites d'élèves du primaire dans le secondaire ;
- la présence ponctuelle d'enseignants d'un niveau dans l'autre.

#### b. *L'établissement secondaire et les écoles partenaires*

L'établissement secondaire doit conclure une convention avec au minimum 3 écoles primaires et au moins une de ces écoles doit être considérée comme moins favorisée (ISEF).

Compte tenu de la modification de la législation relative à l'encadrement différencié<sup>6</sup>, l'indice socio-économique des implantations sur base duquel le caractère « ISEF » est attribué est revu annuellement.

Par dérogation, dans les zones<sup>7</sup> où les élèves ISEF ne peuvent être issus que de moins de 15 % des écoles ou implantations fondamentales ou primaires de la zone, une des écoles fondamentales concernées doit avoir un indice socio-économique moyen inférieur de 0,6 à celui de l'établissement secondaire.

Actuellement, seules les zones du Brabant wallon<sup>8</sup> et de Huy-Waremme<sup>9</sup> sont en dérogation.

---

<sup>6</sup> Décret du 23 avril 2009 organisant un encadrement différencié au sein des établissements scolaires de la Communauté française afin d'assurer à chaque élève des chances égales d'émancipation sociale dans un environnement pédagogique de qualité, tel que modifié par le décret du 6 juillet 2017 (M.B. du 2 août 2017, p. 76750).

<sup>7</sup> On vise ici les zones telles que définies par l'arrêté de l'Exécutif de la Communauté française du 15 mars 1993 fixant les obligations de concertation entre établissements dans l'enseignement secondaire de plein exercice.

<sup>8</sup> Cette zone, en application du même arrêté, comprend les communes de Beauvechain, Braine-l'Alleud, Braine-le-Château, Court-Saint-Etienne, Chastre, Chaumont-Gistoux, Genappe, Grez-Doiceau, Hélécinne, Incourt, Ittre, Jodoigne, La Hulpe, Lasne, Mont-Saint-Guibert, Nivelles, Orp-Jauche, Ottignies-Louvain-la-Neuve, Perwez, Ramillies, Rebecq, Rixensart, Tubize, Walhain, Waterloo, Wavre, Villers-la-Ville.

<sup>9</sup> Cette zone, en application du même arrêté, comprend les communes de Anlay, Anthisnes, Berloz, Braives, Burdinne, Clavier, Crisnée, Donceel, Engis, Faimés, Ferrières, Fexhe-le-Haut-Clocher, Geer, Hamoir, Hannut, Héron, Huy, Lincent, Marchin, Modave, Nandrin, Oreye, Ouffet, Remicourt, Saint-Georges-sur-Meuse, Tinlot, Verlaine, Villers-le-Bouillet, Wanze, Waremme, Wasseiges.



*c. La convention de partenariat et le rapport d'activités*

La collaboration envisagée fait l'objet d'une convention de partenariat. Les établissements et écoles partenaires font un rapport de leurs activités de partenariat qu'ils tiennent à la disposition du Service général de l'inspection.

Remarque : afin qu'elle puisse être d'application, cette convention reprenant les actions mises en place doit apparaître dans les projets d'établissement de chacun des partenaires.

*d. Communication à l'Administration*

L'établissement secondaire communique à l'Administration, avant le 1<sup>er</sup> jour de la période des inscriptions, à savoir avant le 10 février, une copie des conventions conclues à l'adresse suivante :

Direction générale de l'enseignement obligatoire  
Bureau 3F330 bis – conventions de partenariat  
Rue Adolphe Lavallée, 1  
1080 Bruxelles

Un modèle de base de convention, reprenant les mentions minimales qui doivent y figurer, se trouve en annexe de la présente circulaire (voyez p.70).

Remarque : les copies des conventions peuvent parvenir à l'Administration après le 10 février, mais ne produiront leurs effets que pour la campagne d'inscription 2021-2022.

### 3.2. Effet des conventions de partenariat

Sous certaines conditions (voyez pp 42-43 : *coefficient lié aux partenariats pédagogiques*), l'existence de ces conventions permet aux élèves de bénéficier d'un coefficient multiplicatif supplémentaire, égal à 1,51, pour le calcul de leur indice composite.

## VIII. Période préalable à la procédure d'inscription

### 1. Déclaration relative au nombre de places et de classes

• Pour le 31 janvier 2020 au plus tard et pour chaque implantation au sens du décret « *inscription* » (cf. supra) que comprend l'établissement, le chef d'établissement dans l'enseignement organisé par la Communauté française, le pouvoir organisateur ou son délégué dans l'enseignement subventionné communique à l'Administration une déclaration mentionnant (annexe 1 de la présente circulaire) :

- le nombre de places en 1<sup>ère</sup> année commune de l'enseignement secondaire, en précisant, le cas échéant, le nombre de places destinées à l'enseignement en immersion, que les implantations de l'établissement peuvent organiser ;
- le nombre de classes en 1<sup>ère</sup> année commune de l'enseignement secondaire, en précisant, le cas échéant, le nombre de groupes-classes réservés à l'immersion que les implantations de l'établissement peuvent organiser ;
- le nombre de places en 1<sup>ère</sup> année commune de l'enseignement secondaire bloquées pour les élèves inscrits en 1<sup>ère</sup> différenciée en 2019-2020 dans votre établissement. Afin de leur permettre d'accéder à une première commune dans l'établissement en cas de réussite du CEB, il est conseillé de bloquer autant de places que le nombre d'élèves en 1<sup>ère</sup> différenciée<sup>10</sup>.

**Rappel : votre déclaration ne peut prévoir plus de 24 élèves par classe.**

• Ne doivent pas être incluses dans les nombres fournis :

- les places ou classes de 1<sup>ère</sup> année différenciée ;
- les places en 1<sup>ère</sup> année commune réservées à des élèves fréquentant actuellement l'établissement et susceptibles de rejoindre la 1<sup>ère</sup> année commune au début de l'année scolaire prochaine.

#### Exemple :

Un établissement secondaire dispose de 168 places au total en 1<sup>ère</sup> année commune pour l'année scolaire 2020-2021 :

- 24 élèves sont actuellement inscrits en 1<sup>ère</sup> année différenciée,
- 15 élèves sur les 24 présents actuellement en 1<sup>ère</sup> année différenciée pourraient fréquenter la 1<sup>ère</sup> année commune l'année scolaire suivante.

→ Le solde ( $168 - 15 = 153$ ) correspond à une déclaration de 153 places (nombre de places disponibles en 1<sup>ère</sup> année commune) et 7 classes de 1<sup>ère</sup> commune.

Cette déclaration est conforme à la norme de 24 élèves par classe ( $153/7 = 21.85$ ) puisque si les 15 élèves pour lesquels une place a été réservée passent en 1<sup>ère</sup> année commune, l'établissement accueillera 168 élèves, soit 24 par classe.

Si vous êtes dans l'impossibilité de procéder à une estimation des élèves fréquentant actuellement la 1<sup>ère</sup> année différenciée susceptibles d'entamer la 1<sup>ère</sup> année commune l'année prochaine, nous

<sup>10</sup>Si certaines d'entre elles ne devaient pas être occupées au 1<sup>er</sup> juillet, l'établissement pourra alors augmenter son nombre de places déclarées en 1<sup>ère</sup> commune.

vous conseillons donc de réserver un nombre de places correspondant à la totalité des inscrits (et de les soustraire du nombre de places déclarées en 1<sup>ère</sup> année commune).

L'établissement sera tenu d'accueillir autant d'élèves qu'il a déclaré de places disponibles et, bien entendu, leurs élèves de 1<sup>ère</sup> année différenciée qui auraient obtenu le CEB.

**Tous les établissements de l'enseignement secondaire ordinaire qui organisent un premier degré commun sont tenus de fournir, pour chacune de leurs implantations au sens du décret, cette déclaration à l'Administration pour le 31 janvier 2020 au plus tard.**

- L'annexe 1 doit être envoyée à l'Administration par courrier recommandé à l'adresse suivante :

Direction générale de l'enseignement obligatoire  
Bureau 3F330 bis – Places disponibles  
Rue Adolphe Lavallée, 1  
1080 Bruxelles

Toutefois, les établissements ont la possibilité d'encoder directement ces données dans le logiciel CIRI (cf. mode d'emploi en ligne). L'annexe 1 pourra être éditée à partir des données encodées dans le logiciel. C'est sur cette base que les établissements encoderont les demandes d'inscription reçues pour, le cas échéant, procéder au classement.



Pour les établissements qui auront encodé directement en ligne leur nombre de places et de classes, ils ont la possibilité de communiquer l'annexe 1, datée, signée et scannée par e-mail à [inscription@cfwb.be](mailto:inscription@cfwb.be). **Dans ce cas, l'envoi par courrier recommandé n'est donc plus nécessaire.**

De plus, lors de l'encodage de la déclaration du nombre de places et de classes disponibles, il vous est demandé de vérifier l'exactitude de la géolocalisation de votre établissement dans le logiciel CIRI. En cas de doute, veuillez prendre contact avec l'Administration (cf. contacts).

L'établissement qui a sous-estimé le nombre d'élèves qu'il est en mesure d'accueillir pourra revoir **à la hausse (cf. p. 53)**.

- Le nombre de classes déclarées permet de déterminer le nombre de places qui pourront être utilisées dans le cadre de l'application de l'article 79/23 du décret « *missions* ».

En effet, un élève supplémentaire par classe peut être inscrit dans les cas suivants :

- un élève s'inscrit dans l'internat de l'établissement secondaire concerné ou dans un internat associé à l'établissement par une convention ;
- l'un des membres d'une fratrie s'est vu attribuer une place et un ou des autres membres de la même fratrie (au sens large) sont également demandeurs d'une place dans l'établissement ;
- des élèves sont classés ex æquo et l'un d'entre eux s'est vu attribuer la dernière place disponible ;
- pour résoudre un cas exceptionnel ou de force majeure, la CIRI décide d'attribuer une place à un élève.

## 2. Souscription des parents aux projets éducatif et pédagogique et autres règlements

Tant la rencontre entre les élèves, leurs parents et les équipes pédagogiques, que la souscription aux projets éducatif et pédagogique, et aux autres règlements, sont des moments privilégiés dans le processus de choix d'un établissement scolaire et d'inscription d'un élève au sein de celui-ci.

Les établissements scolaires et les pouvoirs organisateurs ont d'ailleurs, en toute autonomie, développé des pratiques, des habitudes et des expériences propres en la matière qui s'étalent sur l'ensemble de l'année scolaire. Ces pratiques diffèrent selon les situations et les contextes particuliers des écoles. Il est donc important de préserver celles-ci.

Dans ce sens, le dispositif des inscriptions laisse toute latitude aux parents et aux établissements pour prendre des contacts préalables.

Un contact entre un parent et un établissement d'enseignement secondaire n'a pas d'incidence « administrative », mais devrait, si possible, précéder la période d'inscription.

Dans le cadre de tout contact préalable en vue d'une demande d'inscription, les parents reçoivent, comme par le passé, les différentes informations relatives à l'inscription d'un élève et, plus généralement, une présentation de la vie quotidienne de l'établissement scolaire et de son fonctionnement :

- le projet d'établissement ;
- le projet éducatif et le projet pédagogique du pouvoir organisateur ;
- le règlement des études ;
- le règlement d'ordre intérieur comprenant notamment les indications relatives aux sanctions disciplinaires et aux procédures de recours.

La souscription des parents d'élèves au contenu de ces différents documents fait l'objet d'un entretien, avec le chef d'établissement ou son délégué, lequel peut être organisé soit avant l'introduction proprement dite de la demande d'inscription, c'est-à-dire lors d'un contact préalable facultatif, soit au même moment, soit par après. Il faut rappeler que la non-adhésion aux projets et règlements susvisés constitue en soi un motif de refus d'inscription. Il est donc hautement souhaitable, qu'avant le dépôt de leur formulaire d'inscription, les parents se soient posé la question de leur adhésion aux différents projets et règlements de l'établissement qu'ils considèrent comme correspondant le mieux à leurs préférences.

**Toutefois, il est important de préciser aux parents que ces différentes démarches ne constituent pas une préinscription et ne les dispensent pas de procéder à une inscription au moyen du formulaire unique d'inscription entre le 10 février et le 6 mars 2020.**

## 3. Informations publiées sur les sites internet des établissements scolaires

De nombreux établissements scolaires disposent d'un site internet sur lequel ils font figurer, entre autres choses, des informations sur les modalités d'inscription.

Si cette initiative est louable, elle ne peut mener à y faire figurer des informations susceptibles de constituer un frein à l'introduction de la demande d'inscription par certains parents ou encore de nature à les induire en erreur.

Ainsi, à titre exemplatif, il ne peut y avoir d'exigences telles que :

- le dépôt d'une lettre de motivation,
- la participation à des réunions préalables,
- la présentation d'autres documents que le formulaire unique d'inscription,
- le paiement d'une somme d'argent quelconque.

Elles ne peuvent être mentionnées sur le site internet de l'établissement.

### 1. Périodes d'inscription

Pour l'année scolaire 2020-2021, **aucune demande d'inscription en 1<sup>ère</sup> année commune ne peut être prise, ni actée dans le registre d'inscription, avant le 10 février 2020**. C'est à cette date que s'ouvre une période d'inscription qui se termine le 6 mars et durant laquelle la chronologie des inscriptions n'intervient pas. Les demandes enregistrées durant cette période, y compris celles reprises sur le volet confidentiel, sont dites « *CIRI* ».

Remarque : la période d'inscription est fixée par décret et s'étend sur trois semaines. Afin d'éviter les contestations, nous invitons donc instamment les établissements scolaires à organiser des permanences pendant toute cette période durant les heures normales et prévisibles d'ouverture de l'établissement.

Notons en outre que cette année, le congé de détente s'insère entre la deuxième et la troisième semaine des inscriptions.

Au-delà du 6 mars, aucune nouvelle demande d'inscription ne pourra être actée avant le 27 avril 2020.

Cette période de suspension des inscriptions poursuit notamment deux objectifs :

- éviter les inscriptions multiples d'élèves dont les parents craindraient qu'ils ne soient en ordre utile dans aucun des établissements repris sur le FUI ;
- mettre les établissements en état d'informer les parents qui inscriraient leur enfant en « *chrono* »<sup>11</sup> de la situation réelle de leur enfant soit en ordre utile soit en liste d'attente en précisant la position qu'il occupe. En effet, une école incomplète le 6 mars pourrait se retrouver avec une liste d'attente à l'issue du travail d'optimisation de la CIRI. Ils peuvent également les informer de la possibilité de poursuivre l'enseignement en immersion.

A partir du 27 avril, toujours au moyen du FUI ou de son duplicata, les parents peuvent à nouveau introduire des demandes d'inscription. Les établissements sont tenus d'acter systématiquement ces demandes dans l'ordre chronologique de leur introduction. Elles figurent nécessairement à la suite de celles introduites au cours de la période de trois semaines précitée et telles qu'elles auront été, le cas échéant, traitées par la CIRI à l'issue de cette période.

**Cette obligation d'acter les demandes vaut, à partir du 27 avril, pour toutes les demandes quel que soit le moment auquel elles sont introduites et même si l'établissement secondaire présente déjà une liste d'attente importante.**

On notera enfin que l'article 79/8, § 1<sup>er</sup>, dernier alinéa, du décret « *missions* » dispose que « **sauf désistement préalable, aucune inscription en ordre utile ne peut être enregistrée pour un élève déjà en ordre utile dans un autre établissement** ».

---

<sup>11</sup> Les demandes d'inscription enregistrées à partir du 27 avril sont dites « *CHRONO* » parce que pour ces demandes, c'est l'ordre chronologique qui fixe le classement à la suite des inscriptions dites « *CIRI* ».

En résumé, on peut distinguer **4 périodes** dans les inscriptions en vue de l'année scolaire 2020-2021 :

<b>Avant le 10 février 2020</b>	Aucune inscription ne peut être actée	Il est vivement conseillé d'organiser des prises de contact entre parents et chefs d'établissement.
<b>Du 10 février au 6 mars 2020 inclus</b>	Période d'enregistrement des demandes d'inscription	Les inscriptions doivent être encodées dans le logiciel CIRI en présence des parents. L'ordre d'inscription n'a pas d'importance durant cette période.
<b>Du 7 mars au 26 avril 2020 inclus</b>	Aucune inscription ne peut être actée	Classement dans les établissements complets ou complets en immersion.
<b>A partir du 27 avril 2020</b>	Reprise des inscriptions	Enregistrement immédiat dans le logiciel CIRI des demandes d'inscription dans leur ordre chronologique ainsi que des demandes de désistement.

**Lorsque la demande d'inscription est possible, elle a toujours lieu grâce au formulaire unique d'inscription de l'élève ou son duplicata.**

## **2. Registre d'inscription**

Un registre d'inscription par implantation doit être établi.

Attention : pour rappel, la notion d'implantation recevant dans ce cadre une acception particulière. La liste des implantations organisant un premier degré commun est reprise est jointe à la présente circulaire.

La forme du registre est libre, mais dans les faits, il est tenu par le biais du logiciel CIRI dans lequel tout mouvement d'élève doit être enregistré de manière immédiate et ce, même après la rentrée scolaire.

Pour rappel, en effet, la situation d'un élève dans un établissement peut avoir des conséquences directes sur celle d'un autre élève dans un autre établissement. Il est donc impératif de tenir à jour l'encodage dans le logiciel.

Le registre d'inscription pourra être consulté sans délai par un membre du Service général de l'Inspection ou du Service de la Vérification qui en formulerait la demande dans le cadre de sa fonction.

### 3. Formulaire unique d'inscription et introduction de la demande d'inscription

Le concept de formulaire unique répond à différentes préoccupations :

- ✓ éviter les inscriptions multiples tout en permettant aux parents d'indiquer dans quel(s) autre(s) établissement(s) ils préféreraient voir inscrit leur enfant à défaut de pouvoir l'être dans l'établissement correspondant à leur 1<sup>ère</sup> préférence et dans lequel ils déposeront leur FUI dûment complété ;
- ✓ permettre de recueillir l'ensemble des informations nécessaires à l'identification univoque des élèves et si nécessaire à leur classement par l'établissement et/ou par la CIRI.

Il recouvre deux réalités :

- ✓ le document papier décrit ci-après ;
- ✓ un numéro d'identification attaché à chaque élève et qui se matérialise dans ce document.

**Toute demande d'inscription en première année commune de l'enseignement secondaire, y compris à partir du 27 avril à la reprise des inscriptions (et même après le 1<sup>er</sup> septembre 2020), se traduit par la remise, par les parents de l'élève, du formulaire unique d'inscription ou de son duplicata.**

**Aucune demande d'inscription ne peut donc être introduite par téléphone, fax, mail, etc.**

• Durant la période d'inscription, le formulaire unique doit être déposé dans l'établissement correspondant à la première préférence. Il est alors accompagné d'un volet confidentiel qui pourra être complété en ligne via l'application « CIRI parents » ou remis sous enveloppe fermée lors de l'introduction de la demande d'inscription (voyez pp. 33 et suivantes).

**Même s'ils déclarent ne vouloir désigner qu'un seul établissement, il est impératif de demander le volet confidentiel aux parents s'ils n'ont pas sauvegardé sa version électronique.**

• Après la période d'inscription et la période de suspension qui la suit, donc à partir du 27 avril, l'utilisation du FUI (volet général) reste obligatoire. Par contre, le volet confidentiel devient inutile puisque, dès ce moment, les demandes doivent être introduites auprès de chaque établissement. Elles sont alors classées dans l'ordre chronologique de leur introduction. La CIRI, quant à elle, ne traite que les demandes introduites durant la période d'inscription.

Pour les élèves qui auraient utilisé leur formulaire unique durant la période d'inscription ou après, sans avoir obtenu de place en ordre utile, un **duplicata** du formulaire unique doit être créé par l'établissement dans lequel ils introduisent une demande d'inscription.

**Toute fraude avérée, notamment celle consistant à déposer plusieurs demandes d'inscription sous des formulaires différents, conduira à l'annulation de toutes les demandes d'inscription, y compris celles figurant sur le volet confidentiel.**



#### **4. En cas d'empêchement**

En cas d'empêchement, les parents de l'élève peuvent mandater, au moyen d'une procuration écrite, une tierce personne pour remettre le FUI auprès de l'établissement secondaire de leur choix. Cependant, la personne mandatée doit être majeure et ne peut pas être un membre du personnel de l'établissement secondaire concerné par la demande d'inscription.

Cette procuration peut également concerner simultanément plusieurs élèves si ceux-ci sont frère(s), sœur(s) ou résident sous le même toit (fratrie au sens large).

La forme de la procuration écrite est libre et il n'est pas nécessaire qu'elle soit motivée. Un modèle de procuration est à disposition des parents sur le site des inscriptions.

#### **5. Remise du formulaire unique d'inscription**

Un FUI est systématiquement émis pour tous les élèves qui fréquentent une 6<sup>ème</sup> année primaire de l'enseignement ordinaire organisé ou subventionné par la Communauté française.

Pour les élèves de l'enseignement spécialisé, la direction de l'école actuellement fréquentée a communiqué à l'Administration la liste de ses élèves susceptibles de présenter les épreuves en vue de l'obtention du CEB en fin d'année scolaire.

Les formulaires seront transmis aux parents, via l'école primaire ou fondamentale d'origine, le 24 janvier 2020 au plus tard.

Pour les élèves scolarisés en dehors d'un établissement organisé ou subventionné par la Communauté française, l'Administration (à partir de la 1<sup>ère</sup> quinzaine du mois de janvier) ou l'établissement d'enseignement secondaire organisant un 1<sup>er</sup> degré commun et dans lequel les parents souhaitent inscrire l'élève concerné (à partir du 10 février) pourront générer un FUI.

Toute demande d'inscription en 1<sup>ère</sup> année commune se traduira par la remise - par la personne responsable ou par la personne mandatée par une procuration écrite - à l'établissement secondaire correspondant à leur 1<sup>ère</sup> préférence de ce FUI, éventuellement corrigé et dûment complété par eux des renseignements indispensables.

Si les parents ne sont pas en possession de ce formulaire, il y a deux possibilités :

- ✓ le formulaire a bien été émis (c'est en principe le cas pour tous les élèves de 6<sup>ème</sup> année primaire scolarisés en Communauté française et susceptibles de présenter le CEB en juin) et a été perdu.  
Dans ce cas, les parents en obtiendront un duplicata auprès de l'Administration ou auprès de l'établissement secondaire de leur 1<sup>ère</sup> préférence qui pourra le générer directement en ligne via le logiciel « CIRI ».
- ✓ le formulaire n'a pas été émis. Dans ce cas, l'établissement secondaire crée en ligne le formulaire d'inscription en complétant l'écran de saisie des renseignements demandés.

**En résumé**, un établissement secondaire (ou l'Administration) peut être amené à créer un FUI (duplicata ou original) dans les hypothèses suivantes :

La personne responsable...	
<b>Déclare avoir perdu ou détruit son FUI</b>	Duplicata
<b>Déclare ne pas avoir reçu le FUI et</b>	
• l'enfant était inscrit dans une école primaire organisée ou subventionnée par la Communauté française depuis le 30/09/2019 au moins	Duplicata
• l'enfant était inscrit dans une école primaire de la Communauté française, mais est arrivé après le 30/09/2019 sans être inscrit dans aucune école de la Communauté française avant cette date	FUI original
• l'enfant vient de l'enseignement à domicile ou d'une école privée	FUI original
• l'enfant vient d'une école de la Communauté flamande ou germanophone	FUI original
• l'enfant vient de l'étranger	FUI original
<b>Déclare avoir utilisé son FUI et sollicite valablement une inscription dans un autre établissement</b>	Duplicata

Remarque :

- Si l'enfant vient de l'enseignement spécialisé, il est possible que la création d'un FUI n'ait pas été demandée par la Direction de l'école, auquel cas il faudra créer un document original.
- Si l'enfant est issu d'un dispositif d'accueil et de scolarisation des élèves primo-arrivants (DASPA), les deux hypothèses sont envisageables (FUI original ou duplicata).
- Si l'enfant est issu de la 1<sup>ère</sup> année différenciée, dans la mesure où les dispositions relatives au changement d'établissement sont respectées, il faudra créer un document original. Dans ce cas de figure, le numéro FASE de l'école primaire doit être remplacé par « 0 ».

## 6. Documents à présenter lors de la période d'inscription

Pour rappel, **le seul document exigible dans tous les cas lors de la demande d'inscription est le formulaire unique d'inscription ou son duplicata.**

Il faut en effet rappeler qu'à ce stade, rien n'indique que l'élève sera finalement inscrit dans votre établissement.

Ceci implique qu'il ne peut être imposé aux personnes responsables de fournir des documents tels que leur propre carte d'identité ou celle de l'enfant, le ou les bulletins, un extrait d'acte de naissance ou une composition de famille.

A ce stade, des documents de ce type ne doivent être exigés que si ces personnes invoquent un élément de nature à influencer sur l'éventuel classement futur des demandes d'inscription et que les documents ont pour fonction d'établir cet élément (pour l'essentiel, un historique des domiciles fourni par l'administration communale compétente pour prouver l'adresse au moment de l'inscription dans l'école primaire actuellement fréquentée, une composition de famille ou un

certificat de résidence, également fournis par l'administration communale). Nous vous renvoyons à la page 28.

Dans tous les cas, la demande de paiement d'une somme d'argent est prématurée et proscrite.

## **7. Description du formulaire unique d'inscription**

Le formulaire unique se compose de deux volets :

- un volet général :

Il reprend tous les renseignements nécessaires à l'identification précise de l'élève et, le cas échéant, à son classement selon la méthode reprise au point IX.

Toutes les indications, à l'exception du *n° de formulaire* et du *code ISEF*, peuvent faire l'objet de corrections apportées par les parents. Des lignes pointillées sont réservées à cet effet sur le FUI.

- un volet confidentiel :

Celui-ci est décliné en versions papier et électronique. Pour rappel, il permet aux parents de répréciser l'établissement secondaire de leur 1<sup>ère</sup> préférence (uniquement pour la version papier) ainsi qu'un maximum de 9 autres établissements classés dans l'ordre de leurs préférences dans l'éventualité où leur 1<sup>ère</sup> préférence ne pourrait pas être (directement) satisfaite dans le cadre des places que l'établissement attribue. Ce volet ne sera jamais exploité par l'établissement et la CIRI ne l'exploitera que pour les élèves dont la 1<sup>ère</sup> préférence ne pourrait pas être satisfaite dans le cadre des places attribuées directement par l'établissement secondaire choisi.

Remarque : pour les formulaires d'inscription introduits à partir du 27 avril, le volet confidentiel ne doit pas être complété puisqu'il n'est plus pris en considération.

### 7.1. Le volet général

Il comprend les éléments suivants :

*N° de formulaire*

Numéro unique d'identification des demandes d'inscription d'un élève, il figure en haut à droite de chacune des pages du formulaire unique d'inscription (FUI).

*Personne(s) responsable(s)*

Cette partie doit être remplie par la ou les personnes concernées. La rubrique « adresse de contact » sera celle utilisée pour l'envoi de tous les courriers. Il est donc particulièrement important qu'elle soit complétée de manière exacte. De même, le ou les numéros de téléphone ainsi que l'adresse e-mail permettent de contacter rapidement les personnes, il est donc nécessaire de les indiquer. Les parents pourront d'ailleurs marquer leur préférence pour une communication électronique avec la CIRI en cochant la case adéquate.

Remarque : l'encodage exact de l'adresse e-mail est essentiel. En effet, les parents peuvent recevoir des informations importantes par e-mail concernant la situation d'inscription de leur enfant puisque non seulement le passage en ordre utile dans un établissement de meilleure préférence peut leur être communiqué par cette voie, mais également les résultats du classement de la CIRI pour les écoles complètes.

### Elève

Cette partie reprend les éléments suivants :

- Nom de l'élève ;
- 1<sup>er</sup> prénom de l'élève ;
- Date de naissance de l'élève ;
- Code sexe de l'élève ;
- **Domicile actuel (\*)**<sup>12</sup> de l'élève<sup>13</sup> correspondant soit au domicile des ou de l'un des parents, soit au domicile du tiers qui exerce l'autorité parentale ;



Deux cases supplémentaires **peuvent** être remplies par les personnes responsables si elles souhaitent faire valoir une autre adresse que le « *domicile actuel de l'élève* » :

- ✓ **Domicile du 2<sup>ème</sup> parent (\*)** : champ à ne compléter que si les parents sont séparés ET qu'ils désirent faire valoir le domicile du parent chez qui l'enfant n'est pas domicilié. Dans ce cas, c'est ce domicile qui, sans préjudice des dispositions reprises au tiret suivant, servira de référence pour l'ensemble du classement (valeurs intervenant dans le calcul de l'indice composite et liées au domicile ainsi que l'indice socio-économique du quartier en cas d'ex-æquo – voyez p. 44).
- ✓ **Domicile de l'élève au moment de l'inscription dans l'école primaire actuellement fréquentée (\*)** : champ à ne compléter que si l'implantation primaire ou fondamentale est restée la même, alors que le domicile actuel de l'élève ou au moins de l'un des deux parents est différent du domicile au moment de l'inscription dans l'école primaire fréquentée en 2019-2020. Sont donc visés les parents qui avaient choisi la proximité et qui ont par la suite déménagé sans changer l'enfant d'école.

Contrairement au champ précédent (« *domicile du 2<sup>ème</sup> parent* »), ce domicile ne servira que pour le critère de proximité entre cet ancien domicile et l'école primaire fréquentée. Pour la distance domicile-implantation secondaire visée et pour la détermination de l'indice socio-économique, c'est bien le domicile actuel de l'élève ou le domicile du 2<sup>ème</sup> parent qui est pris en compte.

**Dans les 2 cas, ces cases ne doivent être remplies que si les parents veulent faire valoir cette (ces) adresse(s) pour le calcul de l'indice composite** (voyez pp. 39 et suivantes) et pour autant qu'ils puissent la (les) justifier par un (des) document(s) probant(s).

---

<sup>12</sup> Les indications en caractères gras, suivies de (\*) indiquent que ces éléments servent au signalement d'une priorité ou à la détermination de l'indice composite sur la base duquel seront classés les élèves, lorsqu'un tel classement sera nécessaire.

<sup>13</sup> Il s'agit du domicile connu de l'Administration.

**En cas de doute sur l'opportunité de faire valoir un domicile, il est recommandé de contacter l'Administration. Une erreur sur ce plan peut en effet avoir de lourdes conséquences pour l'inscription d'un élève.**

Pour rappel, « le mineur non émancipé a son domicile à la résidence commune de ses père et mère ou, si ceux-ci ne vivent pas ensemble, à la résidence de l'un d'eux. La personne sous tutelle a son domicile chez son tuteur<sup>14</sup> ».

*Documents complémentaires à demander aux parents concernant les adresses invoquées :*

De manière générale, il est à préciser que les parents doivent pouvoir établir toute situation pouvant influencer sur l'éventuel classement de leur(s) demande(s) d'inscription.

En principe, la preuve résultera de la production de différents documents comme par exemple :

- Domicile actuel de l'élève : - composition de ménage ou historique des domiciles ou impression des données disponibles sur la carte d'identité électronique ET le même document pour le parent avec lequel il est domicilié
- Domicile du 2<sup>ème</sup> parent : composition de ménage, historique des domiciles ou impression des données disponibles sur la carte d'identité électronique
- Domicile de l'élève au moment de l'inscription dans l'école primaire actuellement fréquentée : historique des domiciles.

Ces attestations peuvent être fournies par les administrations communales. Elles sont aussi accessibles via l'application « Mon Dossier » du Service public fédéral intérieur sur le site <http://www.ibz.rn.fgov.be/fr/registre-national/mon-dossier/>. Celle-ci permet aux parents d'obtenir gratuitement les attestations qu'ils doivent fournir pour que des adresses non mentionnées sur le FUI soient prises en compte.

Remarque : si les parents ne peuvent pas établir la situation à l'aide d'un document officiel, l'adresse invoquée ne peut dès lors pas être encodée. En cas de doute, n'hésitez pas à contacter l'Administration (cf. personnes de contact).

---

<sup>14</sup> Article 108 du Code civil.

Le tableau suivant résume les différentes combinaisons possibles et les implications sur le calcul de l'indice composite servant à départager les demandes d'inscription :

	Ce que les parents complètent			L'adresse prise en compte pour ...		
	Domicile actuel de l'élève	Domicile du 2 <sup>ème</sup> parent	Domicile au moment de l'inscription dans l'école primaire actuellement fréquentée	... le calcul de la distance domicile-école primaire	... le calcul de la distance domicile-établissement secondaire	... la détermination de l'indice socio-économique du quartier de l'élève
<b>Cas 1</b>	Rue Haute 3, 1000 Bruxelles	X	X	Rue Haute 3, 1000 Bruxelles	Rue Haute 3, 1000 Bruxelles	Rue Haute 3, 1000 Bruxelles
<b>Cas 2</b>	Rue Haute 3, 1000 Bruxelles	Rue Grande 12, 5000 Namur	X	Rue Grande 12, 5000 Namur	Rue Grande 12, 5000 Namur	Rue Grande 12, 5000 Namur
<b>Cas 3</b>	Rue Haute 3, 1000 Bruxelles	Rue Grande 12, 5000 Namur	Place Communale 20, 4000 Liège	Place Communale 20, 4000 Liège	Rue Grande 12, 5000 Namur	Rue Grande 12, 5000 Namur
<b>Cas 4</b>	Rue Haute 3, 1000 Bruxelles	X	Place Communale 20, 4000 Liège	Place Communale 20, 4000 Liège	Rue Haute 3, 1000 Bruxelles	Rue Haute 3, 1000 Bruxelles

### *Ecole primaire d'origine*

Cette partie reprend les rubriques suivantes :

- **Nom de l'implantation fréquentée en 6<sup>ème</sup> primaire (\*)** avec ses coordonnées et son n° FASE ;
- Indication de ce que l'implantation où l'élève effectue sa 6<sup>ème</sup> primaire est une implantation dont les élèves sont considérés comme « **ISEF** »<sup>15</sup> (\*) s'il vient de l'enseignement ordinaire ;
- Indication du **type d'enseignement (\*)** suivi si l'élève fréquente l'enseignement spécialisé.

### *Renseignements à fournir par l'école primaire d'origine*

L'école primaire d'origine complète les renseignements nécessaires à l'inscription en 1<sup>ère</sup> année commune dont elle dispose :

- La date d'inscription dans l'école primaire actuellement fréquentée (\*) ;

**Attention, il s'agit de la date d'inscription dans l'école primaire actuellement fréquentée et non de la date d'inscription dans la section maternelle de l'école fondamentale.**

Si l'enfant a parcouru l'enseignement primaire en 6 ans, elle ne peut donc être antérieure au 1<sup>er</sup> septembre 2014. Si c'est le cas, nous vous invitons donc à clarifier la situation au moment de la demande d'inscription.

- La langue de l'immersion (\*) si elle a été suivie depuis la 3<sup>ème</sup> primaire au moins.

<sup>15</sup> Par élèves « ISEF », il faut entendre dans la suite du texte les élèves issus d'écoles fondamentales moins favorisées scolarisant ensemble 40 % des élèves, sur base du nouvel indice socio-économique.

Il s'agit d'un enseignement en immersion au sens du décret du 11 mai 2007 relatif à l'enseignement en immersion linguistique.

La Direction de l'école primaire date et signe ces déclarations directement sur le formulaire unique.

Pour les demandes d'inscription qui ne donneront lieu qu'à un classement chronologique (à partir du 27 avril), ces données sont inutiles et il n'est donc pas nécessaire de renvoyer les parents vers l'école primaire d'origine s'ils utilisent un duplicata du formulaire unique.

### *Etablissement secondaire*

Les parents ou les personnes responsables qui exercent l'autorité parentale doivent compléter cette partie :

**Nom de l'établissement secondaire** correspondant à la 1<sup>ère</sup> préférence et son n° FASE, c'est-à-dire celui dans lequel les parents déposent le FUI ;

Une liste des établissements secondaires et des implantations avec leur numéro FASE est mise à la disposition des écoles primaires et des établissements secondaires (en annexe de la présente circulaire). Elle sera également disponible sur le site [www.inscription.cfwb.be](http://www.inscription.cfwb.be).

La désignation des établissements a été simplifiée pour réduire les risques d'erreur dans les choix des parents, pour lesquels la distinction entre établissement et implantation n'est pas nécessairement claire. Cette modification du formulaire unique n'a évidemment aucune conséquence sur les règles applicables en la matière.

**Inscription en immersion (\*)** : case à cocher si l'élève souhaite s'inscrire en immersion, même si l'établissement correspondant à la 1<sup>ère</sup> préférence n'organise pas l'enseignement en immersion (cas où les parents communiquent leur choix de l'immersion chaque fois que l'école en offre la possibilité lorsqu'ils mentionnent plusieurs choix d'école, certaines organisant l'immersion, d'autres pas).

### **Les priorités dans l'ordre décroissant de leur importance**

Les priorités, aujourd'hui au nombre de 5<sup>16</sup>, ne sont **valables que dans l'établissement secondaire correspondant à la 1<sup>ère</sup> préférence et uniquement durant la période d'inscription.**

Elles sont hiérarchisées et classées ci-dessous comme telles : la priorité « fratrie » l'emporte sur toutes les autres et la priorité « parent prestant » est la plus faible.

1. **Priorité « fratrie » (\*)** : case à ne cocher que si un ou des membre(s) de la fratrie au sens large (c'est-à-dire frère(s) et sœur(s), mais aussi tout autre mineur ou majeur résidant, à temps plein ou temps partiel, sous le même toit dans le cadre, notamment, de familles recomposées) fréquente(nt) déjà l'établissement secondaire ;

Attention : pour que la priorité soit prise en compte au moment du classement, les informations suivantes doivent être fournies :

---

<sup>16</sup> À l'heure actuelle, les conditions du bénéfice de la priorité « école adossée » ne peuvent en effet plus être réunies.

- Le nom et le prénom de l'élève ouvrant la priorité « fratrie »
- Sa date de naissance
- L'année d'étude fréquentée par ce dernier
- Le lien unissant les deux élèves :
  - Frères/sœurs
  - Famille recomposée
  - Autre

Par « frères/sœurs », on entend tous les élèves qui ont au moins un parent commun.

Par « famille recomposée », on entend famille dans laquelle des enfants sont issus d'une union antérieure de l'un ou des deux parents.

Par « autre », on entend toute autre situation pour autant qu'il y ait résidence commune effective.

Cette donnée étant fondamentale en cas de classement, lorsqu'elle est invoquée, elle doit être établie à l'aide des documents ad hoc. Une composition de famille sera par exemple de nature à prouver une résidence commune.

2. **Priorité « enfant en situation précaire » (\*)<sup>17</sup>** : case à ne cocher que si l'élève est issu soit d'un home ou d'une famille d'accueil où il a été placé par le juge ou par un conseiller ou directeur d'aide à la jeunesse, soit d'un internat pour enfants dont les parents n'ont pas de résidence fixe, soit encore d'un centre d'accueil organisé ou reconnu par l'ONE ;

Attention : Pour que la priorité soit prise en compte au moment du classement, une attestation émanant d'une de ces instances ou une copie délivrée par l'école primaire d'origine doit être fournie au plus tard le 6 mars.

3. **Priorité « enfant à besoins spécifiques » (\*)** : deux cas de figure sont à envisager ici :

A) Les élèves pour lesquels une proposition d'intégration permanente totale est envisagée

Si la proposition d'intégration permanente totale fait l'objet d'une acceptation **au plus tard le 6 mars 2020** (c'est-à-dire le dernier jour de la période d'inscription), la priorité « enfant à besoins spécifiques » peut être invoquée.

Pour les modalités pratiques concernant l'intégration permanente totale, veuillez-vous référer au chapitre 13 de la circulaire n° 7227 du 8 juillet 2019 (circulaire relative à l'organisation des établissements d'enseignement spécialisé fondamental et secondaire, pp. 176 et suivantes).

Compte tenu du calendrier des inscriptions en 1<sup>ère</sup> année commune et du nombre d'interlocuteurs concernés par la mise en place d'une intégration permanente totale, il

---

<sup>17</sup> Cette situation est obligatoirement attestée par un document, le même qui permet la pondération à 1,5 de ces élèves dans le capital-périodes du fondamental, à remettre à l'école secondaire. Dans la circulaire adressée aux établissements d'enseignement fondamental ou primaire, il est demandé aux établissements de remettre aux parents concernés une copie de l'attestation qui a permis de comptabiliser ces élèves avec un facteur 1,5.



est conseillé d'entamer les démarches au plus tôt afin que la priorité « enfant à besoins spécifiques » puisse, le cas échéant, être invoquée.

## B) Les élèves atteints d'un handicap avéré

Sont concernés ici les élèves atteints d'un handicap avéré, indépendamment de leur parcours antérieur.

Par handicap avéré, il faut entendre que si l'élève était soumis à un examen pluridisciplinaire ad hoc, le rapport établi conclurait à sa possible orientation dans l'enseignement secondaire spécialisé.

La demande des parents est fondée à la fois sur le handicap avéré (sur base, par exemple, d'une attestation de handicap émanant du Service public fédéral Sécurité sociale) et sur les aménagements nécessaires à la poursuite de la scolarité de l'enfant.

Ces aménagements peuvent consister, par exemple, en :

- la mise à disposition d'un local de l'établissement pour recevoir des soins ;
- la formation de membres du personnel relativement au handicap de l'enfant ;
- la sensibilisation des élèves et du personnel aux difficultés rencontrées par l'enfant ;
- l'autorisation pour l'élève de se servir d'outils spécifiques lui permettant de suivre les cours ;
- l'attribution des locaux en fonction des difficultés de l'enfant ;
- aménagements matériels tels que rampe d'accès et monte-escalier ;
- etc.

Pour que la priorité soit prise en compte au moment du classement, un projet d'intégration accepté par le chef d'établissement secondaire, en concertation avec l'équipe éducative, doit être établi **pour le 6 mars 2020 au plus tard**.

Un projet d'intégration est un protocole reprenant:

- 1° - l'accord du chef d'établissement ;
- 2° - l'accord des parents, de la personne investie de l'autorité parentale ou de l'élève lui-même s'il est majeur ;
- 3° - l'énumération des équipements spécifiques permettant à l'élève de poursuivre sa scolarité ;
- 4° - les partenaires éventuels chargés de l'accompagnement de l'élève et autorisés à intervenir dans l'établissement scolaire ;
- 5° - les éventuelles dispositions spécifiques établies entre l'école et les parents, la personne investie de l'autorité parentale ou l'élève lui-même s'il est majeur.

Notons que les élèves à haut potentiel ou présentant des troubles de l'apprentissage (dys-...) ne sont pas considérés comme enfants à besoins spécifiques au sens du décret. Ils ne peuvent de ce fait pas bénéficier de cette priorité.

4. **Priorité « interne » (\*)** : case à ne cocher que si l'élève fréquentera un internat organisé par le même pouvoir organisateur que l'établissement secondaire ou avec lequel il entretient une collaboration faisant l'objet d'une convention ;
  
5. **Priorité « parent prestant » (\*)** : case à ne cocher que si un ou des parents travaillent dans l'établissement secondaire au sein de l'équipe pédagogique ou du personnel administratif, technique et ouvrier (temps plein ou temps partiel) et sont rémunérés pour ce travail dans le cadre d'un statut ou d'un contrat de travail, au moment de la remise du formulaire d'inscription ;

## 7.2. Le volet confidentiel

Cette dernière partie permet de préciser si le volet confidentiel a été complété de manière électronique ou par papier.

La personne chargée d'encoder les demandes d'inscription devra impérativement préciser cette information. Lorsque la personne responsable a choisi la version papier, l'établissement doit pouvoir fournir à l'Administration le document.

Il se compose des éléments suivants :

- N° de formulaire ;
- Code d'accès au volet confidentiel informatisé ;
- Nom de l'élève ;
- 1<sup>er</sup> prénom de l'élève ;
- Autant que possible :
  - ✓ d'un n° de téléphone fixe ou de GSM pouvant être joint en journée ;
  - ✓ d'une adresse e-mail ;
- Une case à cocher si les parents souhaitent que les courriers de la CIRI leur soient envoyés par e-mail ;
- Une case à cocher indiquant si les parents souhaitent l'immersion dans les établissements choisis qui l'organisent ;
  
- En case numérotée 1, le nom et le N° FASE de l'implantation correspondant à la 1<sup>ère</sup> préférence, c'est-à-dire celle où le formulaire unique sera déposé ;

A noter que pour la version électronique du volet confidentiel, la 1<sup>ère</sup> préférence ne pourra pas être complétée. En effet, il s'agira de s'assurer que les parents se rendent dans l'établissement de leur 1<sup>ère</sup> préférence pour déposer le formulaire unique et ne pensent pas que tout le processus d'inscription s'effectue en ligne.

- En cases numérotées de 2 à 10, un maximum de 9 autres implantations d'enseignement secondaire organisant un premier degré commun et leur N° FASE. Ces établissements sont repris et numérotés dans l'ordre des préférences (en 2, la 2<sup>ème</sup> préférence ; en 3, la 3<sup>ème</sup> préférence et ainsi de suite jusqu'à éventuellement une 10<sup>ème</sup> préférence). Les numéros FASE sont consultables dans l'école fondamentale ou primaire d'origine, dans tous les établissements secondaires organisant un 1<sup>er</sup> degré commun ainsi que sur le site [www.inscription.cfwb.be](http://www.inscription.cfwb.be).

## Remarque :

- Si les parents font le choix de remplir le formulaire unique d'inscription de manière électronique via le compte « CIRI Parents », ils devront se créer un compte CERBERE citoyen et remplir le document électronique sur l'application « CIRI Parents » avant de déposer le volet général dans votre établissement.
- Si après avoir complété leur volet confidentiel par la voie électronique, les parents remettent leur volet confidentiel en format papier à l'établissement, l'encodage en ligne est annulé et ce sont donc les établissements repris sur ce document qui sont pris en considération par la CIRI lors de son classement.

Si les parents ont choisi d'utiliser la version papier du volet confidentiel, celle-ci doit être remise à l'établissement secondaire de 1<sup>ère</sup> préférence, sous enveloppe fermée fournie par leurs soins. Sur cette dernière, devront être mentionnés le numéro de formulaire ainsi que les nom et prénom de l'élève.

Si par contre, **le volet confidentiel a été complété en ligne, les parents devront remettre uniquement le volet général à l'établissement de leur 1<sup>ère</sup> préférence** en précisant qu'ils ont opté pour cette alternative.

C'est l'introduction de la demande d'inscription dans l'établissement de 1<sup>ère</sup> préférence qui entraînera la validation de l'encodage du volet confidentiel. Dès l'enregistrement de la demande, les personnes responsables recevront un courriel reprenant les différents établissements désignés par les personnes responsables.

Jusqu'à ce moment, les parents peuvent modifier librement le volet confidentiel tel qu'ils l'ont encodé. En revanche, dès la demande d'inscription introduite dans l'établissement de première préférence, comme pour le volet confidentiel sous format papier, la modification du volet confidentiel électronique supposera un retour dans cet établissement.

Dès ce moment en effet, s'ils veulent modifier les établissements désignés sur le volet confidentiel, ils devront rentrer un nouveau volet confidentiel sous format papier cette fois et ce, même s'ils avaient initialement opté pour la version électronique.

L'établissement devra alors modifier les cases relatives au volet confidentiel et délivrer un nouvel accusé de réception.

## 8. En cas de demande d'inscription postérieure au 6 mars 2020

Au-delà du 6 mars, une demande d'inscription reste possible, mais uniquement à partir du 27 avril.

En effet, notamment en vue d'éviter que des inscriptions multiples soient générées du fait de demandes d'inscription introduites entre la période d'inscription et le classement établi par la CIRI, il a été décidé d'interdire les inscriptions dites « *CHRONO* » jusqu'au 1<sup>er</sup> jour ouvrable de la 2<sup>ème</sup> semaine suivant la fin des vacances de printemps.

Pour ces inscriptions,

- la chronologie des inscriptions reprend ses droits ; dès lors, l'inscription de l'élève passe après celles réalisées durant la période d'inscription ;
- le volet confidentiel ne doit pas être complété puisqu'il n'est plus pris en considération ;

- l'indice composite de l'élève n'est plus calculé puisque le classement est chronologique.

**En outre, notons que les inscriptions « CHRONO » sont présumées correspondre à une moindre préférence que celles qui auraient été demandées durant la période d'inscription.**

Ceci implique qu'un élève, uniquement en liste d'attente à l'issue du classement CIRI et qui, pour cette raison, se serait inscrit en ordre utile (OU) dans un autre établissement à partir du 27 avril, verra cette dernière inscription supprimée s'il passe en ordre utile dans l'un des établissements désignés pendant la période d'inscription. La seule manière de se prémunir contre cette suppression automatique d'un « *OU CHRONO* » au profit d'un « *OU CIRI* » est de se désister des établissements dans lesquels on ne souhaite plus passer en ordre utile.

**Attention** : pour éviter toute contestation, le désistement doit faire l'objet d'un écrit conservé par l'établissement (un modèle de document de désistement se trouve en annexe). Un désistement peut également être enregistré par l'Administration s'il lui est adressé soit par mail (inscription@cfwb.be) soit par fax (02/600.04.30) soit par courrier à l'adresse suivante: CIRI - Bureau 3 F 330 bis - Rue Adolphe Lavallée, 1 à 1080 Bruxelles.

Vous trouverez en annexe un document « *Informations aux parents dont l'enfant a obtenu une place en ordre utile après le 27 avril (inscriptions chronologiques)* » qui peut être distribué aux parents et permet de leur rappeler ces principes.

**Rappelons enfin qu'une inscription en ordre utile ne peut être prise pour un élève déjà en ordre utile dans un autre établissement. L'acceptation de la nouvelle demande présuppose donc un désistement de l'établissement dans lequel l'élève était en ordre utile.**

## **9. Encodage du formulaire unique d'inscription et accès à l'application CIRI**

Il est important de rappeler que tout usage abusif d'un duplicata ou d'un formulaire vierge pour introduire une demande d'inscription dans plusieurs établissements sera considéré comme une fraude. Après vérification, si la tentative de fraude est avérée, elle entraînera l'annulation de toutes les demandes d'inscription relatives à cet élève.

**Toute demande d'inscription est actée via l'encodage en ligne du formulaire unique d'inscription par l'établissement qui le reçoit. L'obligation d'utilisation du formulaire unique vaut pour les demandes reçues entre le 10 février et le 6 mars 2020 (période particulière puisque les formulaires reçus au cours de cette période sont susceptibles de devoir être classés), comme pour les demandes reçues par la suite, même si ces dernières sont reprises dans l'ordre chronologique, à la suite des demandes reçues au cours de la période d'inscription.**

L'ETNIC met à disposition de tous les établissements un logiciel en ligne qui permet notamment :

- a) dans tous les établissements, qu'ils soient complets ou incomplets, l'encodage de tous les formulaires d'inscription ;
- b) la création, par tous les établissements et implantations considérées comme tels pour l'application des présentes dispositions, d'un registre d'inscription correspondant aux demandes reçues au cours de la période du **10 février au 6 mars 2020** et, après classement éventuel, sa transmission en ligne à la CIRI ;
- c) le classement des demandes d'inscription reçues durant la période d'inscription dans les

- établissements où ce classement est nécessaire (établissements complets et les établissements organisant un enseignement en immersion et qui, sans être complets, auraient reçu plus de demandes en immersion qu'ils n'ont de places déclarées dans ce type d'enseignement) ;
- d) l'attribution, par les établissements concernés par le classement, des places qu'ils attribuent eux-mêmes (jusque 102 % dans les établissements incomplets et 80 % dans les établissements complets) ;
  - e) dans tous les établissements, qu'ils soient complets ou incomplets, l'envoi d'un courrier aux parents les informant de la situation d'inscription de leur enfant dans le courant de la semaine du 9 mars ;
  - f) la création d'un accusé de réception reprenant les données de classement ;
  - g) la création d'une attestation de demande d'inscription.

Ce logiciel est accessible via le portail des applications métier de la Fédération Wallonie-Bruxelles qui se trouve à l'adresse [www.am.cfwb.be](http://www.am.cfwb.be).

Si vous n'aviez pas accès à l'application, vous pouvez vous référer à la circulaire n°7241 du 16 juillet 2019 et envoyer l'annexe 1 de cette circulaire à [olivier.dradin@cfwb.be](mailto:olivier.dradin@cfwb.be) pour autant que vous possédiez un compte Cerbère personnel.

Si tel n'était pas le cas, vous devez vous créer un compte. La procédure est reprise dans la même circulaire.

Pour rappel, **les comptes collectifs qui permettaient d'accéder aux différentes applications ont été désactivés depuis le mois de juillet 2019**. Il est donc nécessaire que chaque membre du personnel des établissements qui gère les inscriptions en 1<sup>ère</sup> secondaire ait accès via son compte personnel à l'application CIRI.

Le mode d'emploi détaillé pour l'utilisation de l'application CIRI est en ligne sur la page d'accueil de cette application.

## **10. Clôture des inscriptions dans le logiciel CIRI**

Le 6 mars 2020, c'est-à-dire le dernier jour des inscriptions, chaque établissement (qu'il soit complet ou incomplet) doit clôturer les demandes d'inscription dans le logiciel CIRI. La clôture doit se réaliser en fin de journée, une fois que tous les FUI déposés pendant la période d'inscription ont été correctement encodés dans le logiciel. Cette étape est fondamentale car la clôture des inscriptions permet d'obtenir le classement des demandes d'inscription.

Pour ce faire, vous devez encoder dans le logiciel CIRI dans l'onglet « paramètres de l'établissement » le nombre de FUI déposés dans votre établissement. Celui-ci doit correspondre au nombre de FUI encodés dans le logiciel.

Pour les établissements organisant plus d'une langue d'immersion, il vous sera demandé d'encoder dans le logiciel CIRI dans l'onglet « paramètre de l'établissement » pour chaque langue, le nombre de demandes d'immersion reçues.

## **11. Les différentes formes d'accusé de réception des demandes d'inscription**

Quel que soit le moment où le formulaire d'inscription a été introduit par les parents (période particulière du 10 février au 6 mars inclus ou à partir du 27 avril), un accusé de réception doit être remis aux parents.

La forme de cet accusé diffère selon le moment envisagé :

#### 11.1. L'accusé de réception en période d'inscription

Durant la période d'inscription, les demandes introduites sont susceptibles de donner lieu à un classement. Il importe donc d'être particulièrement attentif aux données qui sont communiquées par les personnes responsables de l'élève et qui interviendront dans le calcul de l'indice composite et donc dans le classement.

Afin d'éviter au maximum les contestations, un accusé de réception, reprenant toutes les données nécessaires au classement, a été élaboré.

Cet accusé de réception doit être établi en 2 exemplaires, l'un à remettre aux responsables légaux au moment du dépôt du FUI, l'autre à conserver dans l'établissement. **Il permettra à chaque partie de s'assurer de l'exactitude des données déclarées et encodées.**

**Les données qui apparaissent sur l'accusé de réception sont celles sur la base desquelles le classement sera établi. Il ne faut donc pas compléter les cases « *domicile du 2<sup>ème</sup> parent* » ou « *domicile au moment de l'inscription dans l'école primaire actuellement fréquentée* » si les responsables légaux ne demandent pas à ce que ces adresses soient prises en compte pour le calcul de l'indice composite.**

Un modèle commenté de l'accusé de réception est fourni en annexe de la présente circulaire (p. 75).

Nous vous rappelons en outre qu'il convient de permettre aux parents de vérifier la géolocalisation du domicile de référence et, le cas échéant, celle du domicile au moment de l'inscription dans l'école primaire. Nous vous demandons également d'être particulièrement attentifs à la justesse des informations relatives à l'adresse qui vous serait communiquée en dehors de celle qui est reprise sur le FUI.

#### 11.2. Attestation d'inscription ou de refus d'inscription

- A l'issue de la période d'inscription, il est procédé au classement des élèves dans les établissements complets ou dans ceux qui ont reçu plus de demandes d'apprentissage en immersion qu'ils ne disposent de places déclarées pour l'immersion.

Les établissements complets ne peuvent attribuer que 80% des places dont ils disposent et adressent donc aux personnes responsables des élèves en demande d'inscription :

- ✓ une attestation d'inscription pour ceux qui sont d'ores et déjà en ordre utile ;
- ✓ un courrier les informant de la suite de la procédure pour ceux qui ne peuvent se voir attribuer une place à ce stade.

Les établissements incomplets adresseront une attestation d'inscription à tous les élèves qui ont introduit une demande d'inscription dans leur établissement.

Nous vous rappelons que ces attestations peuvent être générées automatiquement par le logiciel « CIRI » via l'onglet « Documents » sous l'intitulé « Courriers divers ».

- Dès la fin de son travail de traitement des volets confidentiels des élèves dont la 1<sup>ère</sup> préférence n'a pas pu être directement satisfaite, la CIRI informe les parents de la situation de leur enfant en ordre utile et/ou en liste d'attente.
- Pour les demandes d'inscription enregistrées à partir du 27 avril, le chef d'établissement dans l'enseignement organisé par la Communauté française ou le pouvoir organisateur ou son délégué dans l'enseignement subventionné, remet aux parents de l'élève, selon le cas, une attestation d'inscription ou de refus d'inscription.
- L'attestation de refus d'inscription délivrée après le classement par la CIRI contient notamment les éléments suivants :
  - a) L'identification et les coordonnées de l'établissement secondaire, de son pouvoir organisateur et de son chef d'établissement ;
  - b) L'identification et les coordonnées de l'élève ;
  - c) Le nombre total de places déclarées disponibles en première année commune de l'enseignement secondaire dans l'établissement scolaire ;
  - d) Le nombre de places attribuées par l'établissement lui-même et/ou par la CIRI sur la base des formulaires d'inscription introduits au cours de la période du 10 février au 6 mars inclus ;
  - e) Le fait que l'inscription est refusée, et par conséquent la position que l'élève occupe sur la liste d'attente ainsi que l'indication des coordonnées de la CIRI, des commissions zonales ou interzonales des inscriptions et des services de l'administration où l'élève et ses parents peuvent obtenir une assistance en vue d'inscrire l'élève dans un établissement d'enseignement secondaire ou dans une institution assurant le respect de l'obligation scolaire ;
  - f) La date à laquelle l'attestation de refus d'inscription est signifiée et remise, la signature du chef d'établissement et, le cas échéant, la signature des parents de l'élève.

Une attestation de ce type peut donc être délivrée à différentes reprises et pour différents motifs puisqu'elle porte non seulement sur la disponibilité des places, mais également sur les autres motifs de refus d'inscription, en particulier sur la possibilité d'être régulièrement inscrit (obtention du CEB).

*N.B. : Les modèles de l'attestation d'inscription ou de refus d'inscription ainsi que du courrier adressé aux parents à l'issue du classement effectué au sein de l'établissement sont annexés à la présente circulaire (voir pp.62, 63, 64).*

## **12. Confirmation de l'inscription**

L'inscription d'un élève en première année commune de l'enseignement secondaire doit être confirmée par la remise dans les meilleurs délais du Certificat d'études de base (CEB) obtenu à l'issue de l'enseignement primaire. Toutefois, le dépôt du CEB dans votre établissement n'a pas d'impact sur l'évolution du classement de l'élève dans les listes d'attente d'autres établissements. Il est donc possible que l'élève obtienne une place dans un autre établissement malgré le dépôt du CEB auprès de votre établissement. Il est nécessaire de le rappeler aux parents lorsqu'ils viennent déposer le CEB de leur enfant.

Vous trouverez en annexe un document « *Informations à communiquer aux parents en ordre utile dans mon établissement* » (voyez p. 66) qui synthétise les différentes situations et les informations à communiquer aux parents.

Pour plus de facilités, vous pouvez également leur remettre l'annexe « *Informations aux parents qui déposent le CEB de leur enfant* » (voyez p. 68).

## X. Attribution des places aux élèves par l'établissement secondaire

### 1. Classement des élèves

Les élèves seront classés grâce au logiciel CIRI dans l'ordre *décroissant* de leur indice composite, dès que l'établissement secondaire aura validé l'encodage des formulaires reçus au cours de la période des inscriptions, pour autant que toutes les données nécessaires au calcul de cet indice et notamment le(les) domicile(s) ai(en)t été correctement encodé(s).



Un classement n'interviendra donc que dans les établissements complets, c'est-à-dire ceux qui auraient reçu, au cours de la période des inscriptions, un nombre de formulaires d'inscription supérieur à 102 % du nombre de places déclarées.

Par dérogation à l'alinéa précédent, le classement est également utile dans les établissements organisant un enseignement en immersion. S'ils ont reçu plus de demandes pour l'immersion qu'ils n'ont de places déclarées en immersion, les établissements devront attribuer les places disponibles selon le classement établi.

### 2. L'indice composite de l'élève

Le classement des élèves est effectué grâce au logiciel. Il est cependant important que les chefs d'établissement comme les parents comprennent la manière dont l'indice composite est calculé.

#### 2.1. Le calcul de l'indice composite

Pour calculer cet indice composite, il est attribué à chaque élève une valeur 1, multipliée successivement par :

##### a. *Le coefficient attaché à la préférence exprimée*

Ce coefficient est égal à 1,5 dans l'établissement où le formulaire est déposé, à savoir celui correspondant à la 1<sup>ère</sup> préférence. Comme l'établissement ne connaît et n'encode que des élèves pour lesquels il constitue la 1<sup>ère</sup> préférence, le 1<sup>er</sup> coefficient est toujours égal à 1,5. On pourrait donc considérer que, pour le classement dans l'établissement où ils déposent leur FUI, tous les élèves partent de 1,5.

Si, par contre, la CIRI est ultérieurement amenée à classer l'élève dans plusieurs établissements, elle tiendra compte de la préférence exprimée pour l'attribution du coefficient :

Préférence	1 <sup>ère</sup>	2 <sup>ème</sup>	3 <sup>ème</sup>	4 <sup>ème</sup>	5 <sup>ème</sup>	6 à 10 <sup>ème</sup>
Coefficient	1,5	1,4	1,3	1,2	1,1	1

##### b. *Le coefficient de proximité « domicile de référence – implantation fondamentale ou primaire d'origine »*



Ce coefficient varie selon que l'implantation primaire ou fondamentale d'origine est, parmi celles du réseau concerné, la 1<sup>ère</sup>, la 2<sup>ème</sup>, la 3<sup>ème</sup>, la 4<sup>ème</sup> ou la 5<sup>ème</sup> plus proche du domicile de l'élève. Il vaut 1 à partir de la 6<sup>ème</sup> plus proche.

Proximité	1 <sup>ère</sup>	2 <sup>ème</sup>	3 <sup>ème</sup>	4 <sup>ème</sup>	5 <sup>ème</sup>	6 <sup>ème</sup> et au-delà
Coefficient	2	1,81	1,61	1,41	1,21	1

Ce coefficient est déterminé par le logiciel en ligne au moyen du positionnement du domicile de l'élève et du positionnement de toutes les implantations d'enseignement primaire et fondamental, réseau par réseau. C'est de ces positionnements respectifs que le logiciel déduit la proximité relative et attribue en conséquence le coefficient. Il ne prend en compte que les implantations existantes au moment de l'inscription dans l'école primaire d'origine.

Le calcul de ce coefficient pourra être réalisé sur base de trois adresses différentes :

- domicile actuel de l'élève ;
- domicile de l'élève au moment de l'inscription en primaire dans l'école actuellement fréquentée ;
- domicile du 2<sup>ème</sup> parent si ce dernier a une adresse différente de celle de l'enfant.

Il appartient aux responsables légaux d'indiquer ou non d'autres adresses que celle du domicile actuel de l'élève si cette information devait leur permettre l'obtention d'un indice composite plus élevé.

Remarque pour l'enseignement spécialisé : seules sont prises en compte les implantations qui relèvent du même réseau et qui organisent le type d'enseignement fréquenté par l'élève en demande d'inscription<sup>18</sup>.

c. *Le coefficient de proximité « domicile de référence – implantation secondaire visée »*

Ce coefficient varie selon que l'implantation secondaire visée est, parmi celles du réseau concerné, la 1<sup>ère</sup>, la 2<sup>ème</sup>, la 3<sup>ème</sup>, la 4<sup>ème</sup> ou la 5<sup>ème</sup> plus proche du domicile de référence. Le coefficient vaut 1 à partir de la 6<sup>ème</sup> plus proche.

Proximité	1 <sup>ère</sup>	2 <sup>ème</sup>	3 <sup>ème</sup>	4 <sup>ème</sup>	5 <sup>ème</sup>	6 <sup>ème</sup> et au-delà
Coefficient	1,98	1,79	1,59	1,39	1,19	1

Ce coefficient est déterminé par le logiciel en ligne au moyen du positionnement du domicile de référence et du positionnement, réseau par réseau, de toutes les implantations du secondaire prises en considération, dont la liste peut être consultée dans tous les établissements secondaires. C'est de ces positionnements respectifs que le logiciel déduit la proximité relative et attribue en conséquence le coefficient.

Ici encore, les parents sont libres de faire appel au domicile actuel de l'élève ou à l'adresse du 2<sup>ème</sup> parent.

<sup>18</sup> De même, pour les élèves issus de l'enseignement ordinaire, ne sont pris en compte que les implantations d'enseignement ordinaire.

d. *Le coefficient de proximité « implantation primaire ou fondamentale d'origine – implantation secondaire visée »*

Ce coefficient varie entre 1 et 1,54 par écart de 0,054.

Si l'implantation primaire ou fondamentale d'origine n'est pas dans un rayon de 4 km de l'implantation secondaire visée, le coefficient attribué est 1.

Si l'implantation primaire ou fondamentale d'origine est dans un rayon de 4 km de l'implantation secondaire visée, ce coefficient varie entre 1 et 1,54 (par pas de 0,054) selon les coefficients obtenus pour la proximité « *domicile de référence – implantation primaire ou fondamentale d'origine* » (b.) et pour la proximité « *domicile de référence – implantation secondaire visée* » (c.)

Le tableau ci-dessous illustre cette progressivité du facteur 4 km, par écart de 0,054 à chaque degré supplémentaire d'éloignement tant par rapport à l'implantation primaire ou fondamentale d'origine que par rapport à l'implantation secondaire visée avec un maximum de 5 degrés par rapport à chaque école.

Autrement dit, lorsque le critère « 4 km » est rencontré, plus on bénéficie des deux autres critères de proximité, moins on bénéficie du critère « 4 km » et inversement, moins on bénéficie des deux premiers critères de proximité, plus on bénéficie du critère « 4 km ».

Critère des 4 km rencontré						
Coefficient distance ES →	1,98	1,79	1,59	1,39	1,19	1
Coefficient distance EP ↓	1,98	1,79	1,59	1,39	1,19	1
2	1	1,054	1,108	1,162	1,216	1,27
1,81	1,054	1,108	1,162	1,216	1,27	1,324
1,61	1,108	1,162	1,216	1,27	1,324	1,378
1,41	1,162	1,216	1,27	1,324	1,378	1,432
1,21	1,216	1,27	1,324	1,378	1,432	1,486
1	1,27	1,324	1,378	1,432	1,486	1,54

Coefficient distance EP = coefficient obtenu pour la distance entre le domicile et l'école primaire d'origine

Coefficient distance ES = coefficient obtenu pour la distance entre le domicile et l'établissement secondaire

Exemple : un élève dont l'implantation primaire/fondamentale se trouve à moins de 4 km de l'implantation secondaire visée, dont l'implantation primaire/fondamentale est la 3<sup>ème</sup> plus proche du domicile (coefficient de 1,61) et l'implantation secondaire visée la 2<sup>ème</sup> plus proche (coefficient 1,79) obtient un coefficient de **1,162** pour le coefficient de proximité « *implantation primaire/fondamentale d'origine – implantation secondaire visée* ».

Ce coefficient est déterminé par le logiciel en ligne au moyen du positionnement de toutes les implantations d'enseignement primaire et fondamental et de toutes les implantations du secondaire prises en considération. C'est de ces positionnements respectifs que le logiciel

déduit la distance absolue entre l'implantation primaire ou fondamentale d'origine et de l'implantation secondaire visée et attribue en conséquence le coefficient. Pour ce coefficient, la notion de réseau n'intervient donc pas.

e. *Le coefficient lié à l'offre scolaire dans la commune de l'école primaire d'origine*

Ce coefficient vaut 1,51 ou 1 selon la présence ou non sur le territoire de la commune de l'implantation primaire ou fondamentale d'origine d'au moins un établissement secondaire de chaque caractère (confessionnel (C) – non confessionnel (NC)). Ce coefficient lié à l'offre scolaire dans la commune est une caractéristique de l'implantation primaire ou fondamentale d'origine qui est « *marquée* » en ce sens.

Etablissement secondaire dans la commune de l'implantation primaire d'origine	NC +C	Aucun	NC uniquement	C uniquement
Coefficient	1	1,51	1,51	1,51

Dans tous les cas où l'élève obtient un coefficient de 1,51 pour ce critère « *école isolée* », le coefficient lié aux partenariats pédagogiques est égal à 1. Autrement dit, le coefficient 1,51 n'intervient au maximum qu'une fois dans le calcul de l'indice composite.

f. *Le coefficient lié aux partenariats pédagogiques*

Pour les modalités relatives à la conclusion des partenariats pédagogiques, voyez p. 14.

On peut appréhender la question de l'application du coefficient 1,51 en suivant le raisonnement ci-dessous présenté sous la forme d'un questionnaire, puis d'un organigramme :

1) L'implantation primaire ou fondamentale d'origine est-elle située sur le territoire d'une commune dans laquelle le choix entre établissements secondaires de caractère différent (confessionnel / non confessionnel) peut s'exercer ?

- Si non (implantation primaire dite « *isolée* »), le coefficient 1,51 a déjà été attribué conformément au point e. ci-dessus et ne le sera donc plus pour ce coefficient-ci qui est dès lors égal à 1.
- Si oui, passer à la question 2.

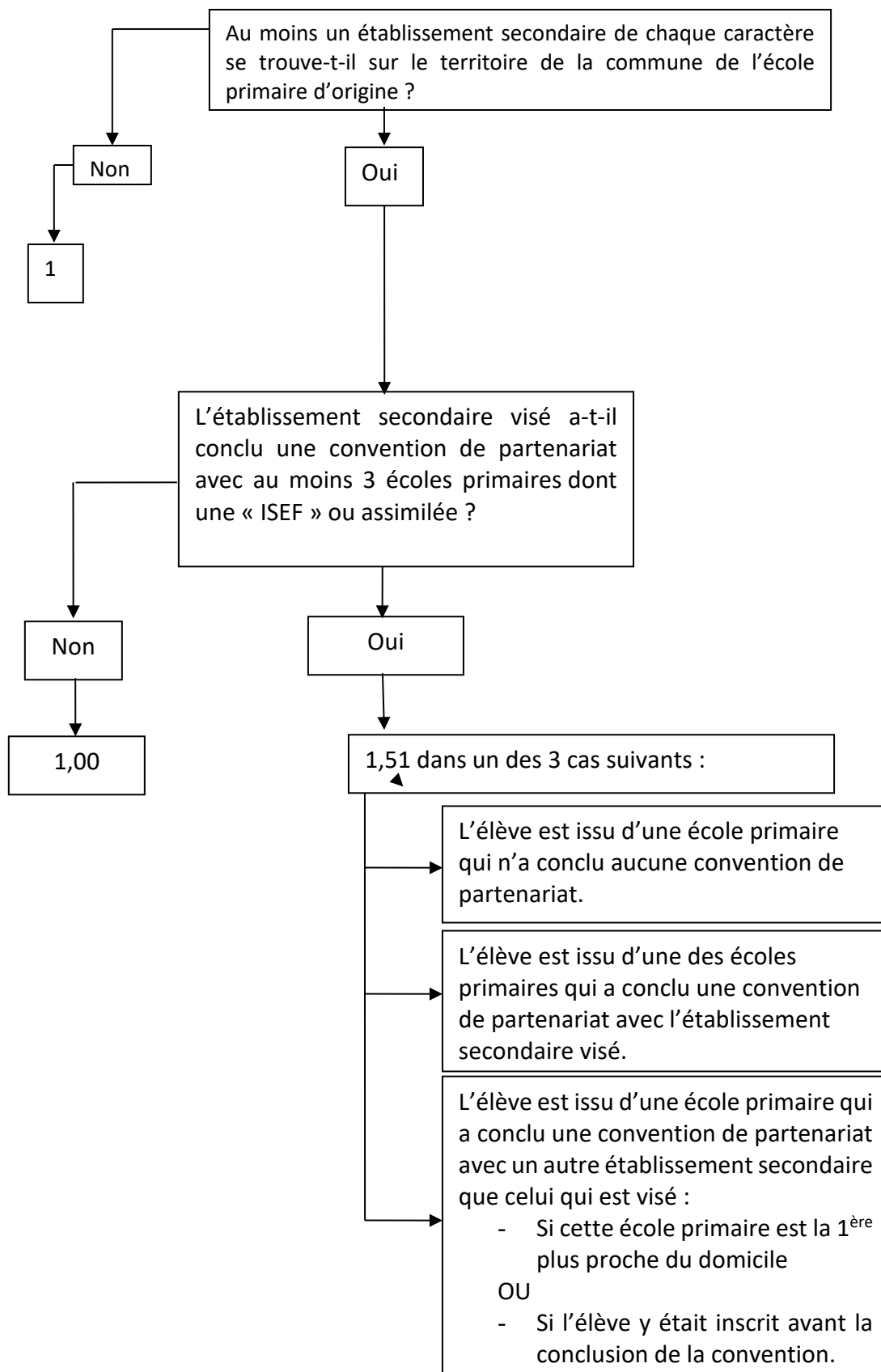
2) L'établissement secondaire visé a-t-il conclu une convention de partenariat avec au moins trois implantations primaires ou fondamentales dont une ISEF ou assimilée<sup>19</sup> ?

- Si non, le coefficient 1 est attribué.
- Si oui, le coefficient 1,51 est attribué si l'élève se trouve dans un des trois cas suivants :
  - a) l'école primaire d'origine a conclu une convention de partenariat avec l'établissement secondaire visé ;

<sup>19</sup> École ou implantation d'une zone où les élèves codifiés « *ISEF* » ne peuvent être issus que de moins de 15 % des implantations ou écoles fondamentales. Dans ce cas, sont assimilées à des ISEF par rapport à l'établissement d'enseignement secondaire concerné, les implantations d'enseignement fondamental dont l'indice socio-économique moyen est d'au moins 0,6 point inférieur à celui de l'établissement d'enseignement secondaire.

- b) l'école primaire d'origine n'a conclu aucune convention de partenariat ;
- c) l'école primaire d'origine a conclu une convention de partenariat avec un autre établissement que celui visé par les parents et l'école primaire d'origine est la 1<sup>ère</sup> plus proche du domicile OU l'élève était inscrit dans l'école primaire avant la date de conclusion de la convention.

On peut aussi schématiser ce raisonnement de la manière suivante :



g. Le coefficient lié à l'immersion

Ce coefficient vaut 1,18 ou 1 selon que différentes conditions sont réunies ou non.

Il vaudra 1,18 si les 3 conditions cumulatives suivantes sont réunies:

- l'élève bénéficie d'un apprentissage en immersion depuis la 3<sup>ème</sup> primaire au moins
- l'établissement secondaire organise un enseignement en immersion dans la même langue que celle qui a été suivie durant l'enseignement primaire
- et l'élève décide effectivement de poursuivre en immersion dans la même langue.

Critère	Poursuite de l'immersion	Non poursuite de l'immersion
Coefficient	1,18	1

## 2.2. L'indice composite moyen

Lorsqu'il n'est pas possible de déterminer l'indice composite d'un élève par manque de données, un indice composite dont la valeur est égale à la moyenne des indices composites des élèves à classer et pour lesquels cette valeur est connue lui est attribué. C'est le cas, notamment, s'il n'est pas possible de calculer un des coefficients b) ou c).

## 2.3. Le départage des ex-æquo

Lorsque plusieurs élèves obtiennent le même indice composite, ils sont classés dans l'ordre *croissant* du nouvel indice socio-économique de leur quartier d'origine.

S'il est impossible de déterminer l'indice socio-économique du quartier d'origine d'un élève (parce qu'il vit en Belgique dans un quartier récemment construit ou à l'étranger par exemple), l'Administration lui attribue l'indice socio-économique moyen du quartier d'origine des élèves ayant le même indice composite.

Si, au terme du départage des élèves ayant le même indice composite par indice socio-économique croissant du quartier d'origine, il reste plus de trois ex-æquo, ils sont départagés dans l'ordre *croissant* de la valeur du coefficient de proximité de leur domicile à l'établissement secondaire (coefficient de proximité « *domicile de référence – implantation secondaire visée* » - cf. pt c) ci-dessus).

Si, malgré cette modalité, il reste tout de même un ensemble d'ex-æquo supérieur à trois, ils sont alors départagés dans l'ordre *croissant* de la distance calculée à vol d'oiseau entre l'établissement secondaire et le domicile de référence pris en considération.

Dans les 2 cas qui précèdent, lorsqu'il ne reste que 2 ou 3 élèves en ex-æquo, ils suivent tous le même sort et, le cas échéant, passent tous en ordre utile.

### 3. Attribution des places

Les élèves sont classés dans l'ordre *décroissant* de leur indice composite et les éventuels ex-æquo sont départagés entre eux selon les modalités exposées ci-dessus.

L'attribution des places s'effectue dans l'ordre précis repris ci-dessous :

- a) Les élèves dits « ISEF » issus d'écoles primaires ou fondamentales dites moins favorisées, dans l'ordre de leur classement et, pour autant que ce soit possible, jusqu'à ce que 20,4 % des places déclarées leur soient attribuées ;
- b) Les prioritaires « fratrie » dans l'ordre de leur classement ;
- c) Les prioritaires « enfant en situation précaire » dans l'ordre de leur classement ;
- d) Les prioritaires « enfant à besoins spécifiques » dans l'ordre de leur classement ;
- e) Les prioritaires « interne » dans l'ordre de leur classement ;
- f) Les prioritaires « parent prestant » dans l'ordre de leur classement ;
- g) Les non prioritaires, qu'ils soient ISEF ou pas, dans l'ordre de leur classement.

#### Remarque :

Dans certains cas spécifiques, le nombre de places disponibles déclarées au préalable par l'établissement secondaire peut être dépassé d'une unité par classe et ce, uniquement pour :

1. Répondre à une injonction de la CIRI, en vue de résoudre des cas exceptionnels ou de force majeure imprévisibles au moment de la phase d'enregistrement des demandes d'inscription ;
2. Inscrire en 1<sup>ère</sup> année commune un élève qui s'inscrit dans l'internat de l'école secondaire concernée ou dans un internat associé à l'école par une convention ;
3. Permettre l'inscription d'un membre supplémentaire de la fratrie lorsqu'un autre membre s'est vu attribuer une des places disponibles ;
4. Permettre l'inscription d'élèves classés ex-æquo dans l'ordre de classement des élèves, lorsqu'un des élèves classés ex-æquo s'est vu attribuer la dernière place disponible.

Dans ce contexte, il peut être dérogé à la norme de 24 élèves maximum par classe. Il en va de même lorsque les places déclarées ont été attribuées à concurrence de 102% et que les désistements sont insuffisants pour redescendre à 100 %.

### 4. Transmission des informations à la CIRI

- Pour les établissements pour lesquels aucun classement n'est requis, il leur suffit de communiquer à la CIRI leur registre des demandes d'inscription, tel qu'il résulte des inscriptions en ligne, ainsi que le nombre de places encore disponibles et le nombre d'élèves « ISEF » éventuellement manquants pour atteindre 20,4% des places déclarées.
- Pour les établissements qui ont dû recourir au classement, le résultat du classement, effectué par le logiciel, est transmis en ligne à la CIRI.

Dans les faits, dans les 2 cas, la communication de ces informations à la CIRI se fait par le logiciel selon les modalités qui sont exposées dans le mode d'emploi disponible en ligne sur la page d'accueil de l'application.



**Pour les établissements complets, c'est-à-dire ceux qui ont reçu un nombre de demandes d'inscription supérieur à 102 % du nombre de places déclarées, le volet confidentiel de tous les élèves pour lesquels un formulaire unique d'inscription a été déposé et dont les responsables légaux ont opté pour la version papier, est impérativement transmis à la CIRI dans les meilleurs délais et, dans tous les cas, pour le mardi 10 mars 2020 au plus tard à l'adresse suivante :**

CIRI  
Bureau 3F330 Bis  
Rue Adolphe Lavallée, 1  
1080 Bruxelles

Il est impératif que les volets confidentiels parviennent au plus vite à la CIRI afin qu'elle puisse commencer le travail d'encodage et de classement des demandes d'inscription non satisfaites à la suite du classement effectué au sein de l'établissement.

Nous vous invitons à encourager les parents à utiliser la version électronique du volet confidentiel, afin que le service des inscriptions puisse avancer plus rapidement dans la préparation du classement de la CIRI.

## **5. Information aux parents**

Comme évoqué précédemment (voyez pp. 37 et suivantes) :

- Pour les établissements pour lesquels aucun classement n'est requis, tous les élèves pour lesquels le formulaire a été déposé sont définitivement en ordre utile. L'établissement secondaire informe les parents de la situation de leur enfant en leur envoyant l'annexe 2.1 « Attestation d'inscription d'un élève en première année commune de l'enseignement secondaire ordinaire » (voyez pp. 62).
- Pour les établissements complets, tous les élèves qui sont classés parmi les 80% des places que l'établissement peut attribuer directement sont définitivement en ordre utile. L'établissement secondaire informe les parents de la situation de leur enfant en leur envoyant l'annexe 2.1 précitée. Pour les autres, une lettre leur indiquant la suite de la procédure leur est adressée (voyez p. 63).

Ces documents sont générés directement via l'application « CIRI » dans l'onglet « Documents » et doivent être envoyés dans le courant de la semaine du 9 mars.

## **6. Cas particulier : l'attribution des places en immersion**

Les places en immersion sont accordées dans l'ordre du classement. Le classement en ordre utile dans l'établissement est donc un préalable nécessaire à l'inscription en immersion.

Les élèves en liste d'attente auront la possibilité de connaître également la place qu'ils occupent en liste d'attente en immersion.



Comme pour l'année dernière, un classement en immersion sera établi en même temps que le classement de l'établissement d'abord, de la CIRI ensuite. Ce classement sera communiqué aux parents par le biais de l'annexe 2.1 ou du courrier de classement de la CIRI.



## XI. Attribution des places aux élèves par la CIRI

### 1. Classement des élèves

Alors que chaque établissement ne connaît que les élèves pour lesquels elle constitue la 1<sup>ère</sup> préférence, la CIRI traite, pour chaque établissement, tous les élèves dont la 1<sup>ère</sup> préférence n'a pas pu être satisfaite par cet établissement et, via le volet confidentiel, tous les élèves qui souhaiteraient y être inscrits à défaut de pouvoir l'être dans l'établissement correspondant à leur 1<sup>ère</sup> préférence.

Pour chaque établissement que la CIRI va traiter, tous les élèves candidats à cet établissement (1<sup>ères</sup> préférences non satisfaites directement par l'école concernée ainsi que tous les élèves qui ont mentionné l'établissement sur le volet confidentiel et dont la 1<sup>ère</sup> préférence n'a pas pu être satisfaite) sont classés dans l'ordre *décroissant* de leur indice composite.

### 2. Calcul de l'indice de l'élève

Pour calculer ce nouvel indice composite, la CIRI procède de la même manière que les établissements, à la seule différence que la CIRI attribue un coefficient égal respectivement à 1,5 ; 1,4 ; 1,3 ; 1,2 ; 1,1 selon que l'établissement correspond à la 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup> ou 5<sup>ème</sup> préférence. Ce facteur vaut 1 de la 6<sup>ème</sup> à la 10<sup>ème</sup> préférence. Dans un souci de transparence et de clarté, ce coefficient apparaît sur le volet confidentiel.

Préférence	1 <sup>ère</sup>	2 <sup>ème</sup>	3 <sup>ème</sup>	4 <sup>ème</sup>	5 <sup>ème</sup>	6 <sup>ème</sup> au 10 <sup>ème</sup>
Coefficient	1,5	1,4	1,3	1,2	1,1	1

#### 2.1. L'indice composite moyen

Lorsqu'il n'est pas possible de déterminer l'indice composite d'un élève par manque de données, il lui est attribué, pour son classement dans l'établissement correspondant à sa 1<sup>ère</sup> préférence, un indice composite dont la valeur est la moyenne des indices composites des élèves qui ont déposé leur formulaire unique auprès de cet établissement et pour lesquels cette valeur est connue.

Pour l'établissement de sa 1<sup>ère</sup> préférence, comme tout autre élève, il conserve donc l'indice composite qui lui avait été attribué lors du classement réalisé au sein de cet établissement. Par contre, **pour le classement dans chacun des établissements** repris sur le volet confidentiel, la CIRI lui attribue un indice composite dont la valeur est la moyenne des indices composites des élèves **qu'elle classe respectivement** dans chacun de ces établissements et pour lesquels cette valeur est connue.

## 2.2. Le départage des ex-æquo

Ce départage se fait de la même manière que dans le cadre du classement établi par l'établissement secondaire (voyez p. 44).

### 3. Attribution des places

Pour chaque établissement pour lequel la CIRI gère des places, les élèves sont classés dans l'ordre *décroissant* de leur indice composite et les éventuels ex-æquo sont départagés entre eux selon les mêmes modalités que celles indiquées pour les établissements.

Ce classement par la CIRI n'intervient en fait que :

- dans les établissements complets ayant reçu un nombre de demandes d'inscription supérieur à 102 % du nombre de places déclarées, où la CIRI va pouvoir attribuer 22% des places qui lui étaient réservées.
- dans les établissements incomplets, lorsque des élèves les auront désignés dans leur volet confidentiel.

Pour chaque établissement où la CIRI procède à l'attribution de places, cette attribution s'effectue selon un ordre précis, jusqu'à atteindre 102% des places déclarées disponibles par l'établissement en ce compris les places que l'établissement a attribuées lui-même :

- a) D'abord, les élèves dits « *ISEF* » issus d'écoles primaires moins favorisées, dans l'ordre de leur classement, pour atteindre 20,4 % du total des places déclarées. Ces places sont attribuées à des élèves pour lesquels cet établissement correspond à la 2<sup>ème</sup> préférence. Par conséquent, s'il n'y a pas suffisamment d'élèves « *ISEF* » dont c'est la 2<sup>ème</sup> préférence, le pourcentage est réputé atteint.
- b) Ensuite, et uniquement dans les établissements correspondant à la 1<sup>ère</sup> préférence, les prioritaires dont la priorité n'aurait pas pu être rencontrée dans le cadre de l'attribution de 80 % des places. En effet, la priorité ne vaut que dans l'établissement où le FUI est déposé.
- c) Enfin, les non prioritaires, qu'ils soient *ISEF* ou pas, par optimisation des préférences. Cette optimisation consiste à amener chacun au plus près de sa meilleure préférence sans jamais le faire au détriment d'un autre élève.

En pratique, d'une manière imagée, la CIRI se trouve face à un vaste tableau reprenant, en colonnes, pour chaque école, le classement de tous les élèves qu'elle traite, avec pour chaque école considérée une ligne de départage entre les élèves en ordre utile (OU) et les élèves en liste d'attente (LA). Chaque élève traité par la CIRI est, sauf si les parents n'ont repris que l'école de leur 1<sup>ère</sup> préférence sur le volet confidentiel, classé dans plusieurs écoles avec un maximum de 10 écoles et avec mention, pour chacune, de son ordre de préférence.

Dans chaque école correspondant à une de ses préférences, chaque élève est représenté par un point lumineux dont la couleur traduit l'ordre de préférence. La CIRI commence par « *éteindre* » toutes les préférences supérieures à « 1 », tout en les maintenant strictement « *en attente* » dans la place qu'ils occupent dans les écoles moins bien classées selon leurs préférences jusqu'à ce qu'une préférence supérieure soit définitivement satisfaite. La CIRI éteint définitivement de toutes leurs préférences supérieures à « 1 » tous les élèves qui ont pu être satisfaits dans leur 1<sup>ère</sup> préférence sans faire reculer dans aucune école, aucun élève dont la 1<sup>ère</sup> préférence n'a pu être

satisfaite. Par contre, tous ceux dont la 1<sup>ère</sup> préférence n'a pu être satisfaite sont maintenus dans leur 1<sup>ère</sup> préférence et « réactivés » dans toutes leurs autres préférences à l'endroit exact de leur classement, compte tenu du désistement automatique de tous ceux dont la 1<sup>ère</sup> préférence a pu être satisfaite.

La CIRI procède ensuite de la même manière avec les 2<sup>èmes</sup> préférences et ainsi de suite, si nécessaire, jusqu'à la 10<sup>ème</sup> préférence.

Cet algorithme dénommé « AAD-élèves » ou DAA (Deferred Acceptance Algorithm) est utilisé dans de nombreux pays confrontés à ce type de problématique.

#### **4. Transmission des informations aux établissements secondaires**

La CIRI renvoie aux établissements le registre des demandes d'inscription en y distinguant les élèves en ordre utile des élèves en liste d'attente.

Les établissements reçoivent leur registre en retour sous un format Excel convenu avec leur organe de représentation et de coordination, leur évitant un double encodage.

Comme précisé précédemment, le classement en immersion à l'issue du classement de la CIRI sera, cette année, également disponible.

#### **5. Information aux parents**

Remarque préalable : afin de faciliter la tâche des établissements, les fiches suivantes ont été élaborées :

- une synthèse des principes s'appliquant aux élèves en ordre utile, destinée aux personnes chargées des inscriptions et de la réception des documents confirmant les demandes d'inscription (p. 66) ;
- une synthèse qui peut être distribuée aux parents qui déposent le CEB de l'enfant pour confirmer son inscription (p. 68) ;
- une synthèse qui peut être distribuée aux parents qui introduisent une demande d'inscription à partir du 27 avril et se trouvent en ordre utile (p. 69).

La CIRI adresse aux parents un courrier leur précisant le classement de l'élève en ordre utile et/ou sa ou ses places en liste d'attente dans les établissements désignés dans le FUI.

Outre le courrier recommandé, pour les parents qui ont introduit leur volet confidentiel par voie électronique et pour ceux qui auront accepté la réception via l'application « CIRI parents », un mail reprenant le classement de l'enfant leur sera directement envoyé, leur permettant d'obtenir les informations plus rapidement que les autres.

Une fois le classement de la CIRI terminé, l'élève peut se trouver dans une des trois situations suivantes :

- il a obtenu une place en ordre utile dans l'établissement correspondant à sa 1<sup>ère</sup> préférence (là où la CIRI avait une réserve de 22 % de places disponibles) ;
- il a obtenu une place en ordre utile dans un des établissements mentionnés sur le volet confidentiel et se trouve en liste d'attente dans les établissements correspondant à de meilleures préférences ;

- il n'a obtenu aucune place en ordre utile et figure en liste d'attente dans chacun des choix exprimés.

Dans les deux derniers cas, donc lorsque l'élève n'a pas obtenu de place en ordre utile dans l'établissement correspondant à sa 1<sup>ère</sup> préférence, le courrier de la CIRI contient également un bulletin-réponse sur lequel les parents peuvent choisir de renoncer à l'une ou l'autre ou à toutes les demandes d'inscription introduites par le dépôt du formulaire unique.

Les parents disposent d'un délai de **10 jours ouvrables à partir de la date d'envoi du courrier** pour renoncer à tout ou partie de leurs demandes.

Une fois ce délai écoulé, on présume que les parents confirment toutes leurs demandes d'inscription.

**Par conséquent, dès qu'une place en ordre utile se libère dans un des établissements désignés au cours de la période d'inscription, elle est attribuée et, le cas échéant, l'élève concerné perd la place en ordre utile qu'il occupait dans un établissement correspondant à une moindre préférence.**

Il résulte également de cette disposition que si les parents choisissent de maintenir toutes les demandes d'inscription, il n'est pas nécessaire qu'ils renvoient le bulletin-réponse.

Si une place en ordre utile dans un établissement correspondant à une meilleure préférence vient à se libérer, la CIRI en informe immédiatement les parents par courrier ou par email, s'ils ont fait le choix de recevoir les informations de manière électronique.

### Exemple

Situation de l'élève après le classement CIRI :

	Résultats du classement CIRI	Les parents renoncent à la demande d'inscription dans l'établissement :
1 <sup>ère</sup> préférence	26 <sup>ème</sup> en LA	
2 <sup>ème</sup> préférence	15 <sup>ème</sup> en LA	
3 <sup>ème</sup> préférence	114 <sup>ème</sup> en LA	X
4 <sup>ème</sup> préférence	2 <sup>ème</sup> en LA	X
5 <sup>ème</sup> préférence	OU	

Le parent a obtenu une place en ordre utile dans l'établissement correspondant à sa 5<sup>ème</sup> préférence. Malgré la position favorable dans la liste d'attente du 4<sup>ème</sup> choix, il décide que, tout compte fait, il ne serait plus intéressé si une place venait à se libérer dans cet établissement. Pour la 3<sup>ème</sup> préférence, le parent considère que son enfant est trop loin dans la liste d'attente. Au final, il choisit de conserver la place en ordre utile dans son choix n°5, tout en conservant sa place en LA dans ses choix n°1 et n°2.

Si, par exemple le 2 juillet, une place en ordre utile se libère pour cet élève dans son choix n°2, suite à des désistements, la CIRI envoie un courrier ou un email annonçant aux parents que leur enfant occupe une place en ordre utile dans l'établissement correspondant à leur 2<sup>ème</sup> préférence. Etant

donné qu'elle correspond à une moindre préférence, sa place en ordre utile dans le choix n°5 est supprimée au profit d'un autre élève. Par contre, sa place en liste d'attente est maintenue dans sa 1<sup>ère</sup> préférence et la position mise à jour est communiquée aux parents. **Mais il n'est plus possible aux parents, lors de la réception de ce courrier, de réagir par exemple en souhaitant maintenir leur choix n°5 plutôt que d'obtenir leur choix n°2.**

Les élèves dont la 1<sup>ère</sup> préférence n'a pu être rencontrée sont maintenus jusqu'au 24 août inclus en liste d'attente dans les établissements correspondant mieux à leurs préférences que celui où ils sont en ordre utile.

## **6. Modalités d'invocation de circonstances exceptionnelles ou d'un cas de force majeure**

**Dans les 10 jours ouvrables scolaires qui suivent la réception du courrier informant du classement de la CIRI**, les parents peuvent interpellier la CIRI à propos de situations exceptionnelles ou de cas de force majeure.

La CIRI dispose d'une réserve de maximum une place par classe dans chaque établissement pour résoudre les cas exceptionnels ou les cas de force majeure qui lui sont soumis.

Aucune demande de ce type n'est recevable avant communication du classement par la CIRI puisque, à ce stade, le classement n'est pas encore établi et que les personnes ignorent leur situation à cet égard.

Chaque dossier doit comporter le nom, le prénom et le n° de FUI de l'élève, ainsi que les coordonnées de la ou des personne(s) responsable(s) afin que la CIRI puisse les contacter si besoin. Les parents doivent expliquer de la manière la plus claire et la plus détaillée possible (si nécessaires, documents justificatifs à l'appui) les raisons pour lesquelles ils invoquent des circonstances exceptionnelles ou un cas de force majeure. Ils éviteront ainsi à la CIRI de devoir leur demander un complément d'information qui retarderait sa prise de décision.

Les demandes de ce type doivent être envoyées, **dans les 10 jours ouvrables scolaires qui suivent la réception du courrier informant du classement de la CIRI**, par courrier recommandé, à l'adresse suivante :

CIRI  
Bureau 3 F 330 bis  
Rue Adolphe Lavallée, 1  
1080 Bruxelles

Dans l'hypothèse où un cas de force majeure ou les circonstances exceptionnelles invoquées surviendraient après l'écoulement du délai de 10 jours, empêchant ainsi un parent de rentrer un dossier dans le délai prévu, le dossier doit comprendre une motivation spécifique sur le dépassement du délai.

La CIRI prend sa décision de manière collégiale et indépendante. Elle informe les parents de sa décision par courrier recommandé dès que possible.

## XII. La reprise des inscriptions (à partir du 27 avril)

### 1. Principes

Il est important de souligner **deux principes fondamentaux** :

- Un élève ne peut occuper qu'une seule place en ordre utile. Ce principe est d'application quel que soit le moment de la demande, à savoir durant la période d'inscription ou dans le cadre d'une inscription chronologique.
- L'établissement dans lequel une demande d'inscription est introduite après le 26 avril est réputé correspondre à une moindre préférence que les établissements mentionnés sur le volet confidentiel.

### 2. Classement : ordre chronologique

A partir du lundi 27 avril, des demandes d'inscription peuvent de nouveau être introduites dans les établissements secondaires, toujours au moyen du FUI ou du duplicata, mais sans le volet confidentiel du formulaire, puisque celui-ci n'est exploité par la CIRI que pour les demandes introduites durant la période d'inscription.

Les demandes introduites à partir du 27 avril sont classées par ordre chronologique, à la suite des demandes introduites précédemment.

### 3. Introduction d'une demande d'inscription

Il convient ici de distinguer deux catégories de parents :

- ceux qui n'ont pas encore introduit de demande d'inscription ;
- ceux qui ont introduit une demande d'inscription pendant la période d'inscription.

#### 3.1. Les parents qui n'ont pas encore introduit de demande

Ces parents peuvent se rendre dans l'établissement secondaire souhaité et y déposer le formulaire unique.

Si cet établissement a encore des places disponibles, une attestation d'inscription est remise aux parents. L'élève se trouve dans ce cas en ordre utile et son inscription sera confirmée une fois le CEB obtenu et transmis à l'école. Jusqu'au 24 août inclus, cette confirmation n'implique pas une renonciation aux inscriptions en liste d'attente déjà introduites dans d'autres établissements.

Si cet établissement n'a plus de places disponibles (à la suite des classements opérés par l'établissement et par la CIRI), il délivre une attestation de refus d'inscription indiquant le motif du refus d'inscription. Si le manque de places est invoqué par l'établissement, la position dans la liste d'attente de l'établissement est renseignée sur l'attestation remise aux parents.

Comme un élève ne peut occuper qu'une seule place en ordre utile, un établissement doit refuser d'inscrire un élève s'il occupe une place en ordre utile dans un autre établissement. C'est aux

parents de se désister de l'ordre utile occupé par leur enfant avant de pouvoir s'inscrire en ordre utile dans un autre établissement. Pour ce faire, il convient soit de se rendre auprès de l'établissement au sein duquel l'enfant a obtenu une place en ordre utile, soit de faire parvenir au service des inscriptions, par fax ou par mail, un document daté et signé indiquant clairement la volonté de procéder au désistement de l'enfant, désigné par son numéro de FUI et en reprenant de le nom de établissement.

Par contre, il est permis de s'inscrire sur plusieurs listes d'attente simultanément. Si l'élève venait par la suite à rencontrer l'ordre utile dans plusieurs établissements, les parents seraient amenés à renoncer à l'une ou l'autre inscription pour que ne subsiste qu'un seul ordre utile.

### 3.2. Les parents qui ont introduit une demande pendant la période d'inscription

Ils peuvent également s'inscrire au moyen du formulaire unique (duplicata), mais **uniquement s'ils n'ont obtenu, à ce stade, aucune place en ordre utile**. En effet, une inscription après le 26 avril est réputée correspondre à une moindre préférence qu'une inscription introduite pendant la période d'inscription. Pour cette raison, les parents qui souhaitent inscrire leur enfant dans un autre établissement que celui dans lequel il a obtenu une place en ordre utile doivent avoir préalablement demandé le désistement de cet ordre utile, même s'ils veulent s'inscrire dans la liste d'attente d'un autre établissement.

Au contraire, un élève qui est en liste d'attente dans tous les choix exprimés sur le volet confidentiel peut s'inscrire dans un établissement.

L'établissement remet une attestation d'inscription ou de refus d'inscription aux parents concernés.

**Attention : il convient de rappeler aux parents introduisant une demande d'inscription à partir du 27 avril que l'obtention d'une place en ordre utile dans un des établissements renseignés sur le volet confidentiel signifiera la suppression de toutes les demandes d'inscription postérieures au 26 avril. Si les parents veulent éviter cette situation, ils doivent se désister auprès des établissements dans lesquels leur enfant se trouve encore en liste d'attente (voyez pp. 67 et 70).**

## 4. Les modifications du nombre de places disponibles<sup>20</sup>

### 4.1. Jusqu'au 24 août

Après que la CIRI aura procédé à son classement, le chef d'établissement ou le pouvoir organisateur peut augmenter les nombres de places ou de classes communiqués le 31 janvier.

Pour ce faire, il communique à l'Administration l'annexe 1 bis.

Afin de garantir la prise en compte rapide de l'augmentation, il est demandé d'adresser cette annexe à l'administration par courriel ([inscription@cfwb.be](mailto:inscription@cfwb.be)) ou par fax (02/600 04 30).

---

<sup>20</sup> Cette partie remplace et actualise le contenu de la circulaire complémentaire n°7160 du 27 mai 2019.

Jusqu'au 24 août, sous réserve du respect des normes relatives à la taille des classes (24 élèves par classe), le chef d'établissement ou le pouvoir organisateur détermine librement l'ampleur de l'augmentation du nombre de places.

#### 4.2. Du 25 août au 8 septembre inclus

Après le 24 août, les augmentations de places sont limitées à un maximum de 2% des places déclarées à ce moment.

#### 4.3. A partir du 9 septembre

Plus aucune augmentation de places n'est possible à partir de cette date.

### XIII. Suivi du registre des demandes d'inscription

#### 1. Les élèves classés par la CIRI

La CIRI, pour les élèves qu'elle a classés, informe les parents par courrier ou par email dès qu'une place en ordre utile est obtenue (cas des élèves qui figuraient uniquement en liste d'attente) ou dès qu'une place en ordre utile est obtenue dans un établissement correspondant à une meilleure préférence que celui où l'élève avait antérieurement obtenu une place en ordre utile.

Si l'élève figure encore sur une ou plusieurs listes d'attente, la position actualisée est renseignée aux parents.

#### 2. Les demandes d'inscription introduites à partir du 27 avril

Pour les élèves pour lesquels une demande d'inscription a été introduite à partir du 27 avril, **ce sont les établissements qui se chargent d'informer les parents** dont les enfants obtiennent, grâce aux désistements, une place en ordre utile. Ils leur envoient une attestation d'inscription.

La CIRI, qui a une vision globale de la situation d'inscription de tous les élèves, peut également informer les parents sur demande (notamment pour connaître l'évolution des listes d'attente) via le n° vert 0800/188.55. Elle prend également le relais durant la période de fermeture des établissements en été.

#### 3. La rentrée scolaire

Le lundi 24 août au soir, tous les élèves ayant obtenu une place en ordre utile, que ce soit dans un des établissements mentionnés sur le volet confidentiel ou dans un établissement choisi à partir du 27 avril, sont supprimés de toutes les listes d'attente dans lesquelles ils figurent encore à cette date.

**Le 25 août, ne restent par conséquent en liste d'attente que les élèves n'ayant encore obtenu aucune place en ordre utile.**



Cette disposition du décret est destinée à fixer les élèves dans les établissements dans lesquels ils ont pu obtenir une place tout en permettant aux élèves qui, à ce stade, se trouveraient toujours uniquement en liste d'attente de remonter dans les listes d'attente et de pouvoir ainsi, en cas de désistement, obtenir dans les meilleurs délais une place en ordre utile dans un établissement secondaire.

**A partir du 25 août, un élève qui obtient une place en ordre utile dans un établissement est automatiquement supprimé de toutes les listes d'attente sur lesquelles il figure encore, même si ces listes d'attente concernent des établissements correspondant à de meilleures préférences.** Cette mesure vise à ce que des élèves ayant obtenu une place en ordre utile dans un établissement n'encombrent pas inutilement une ou plusieurs listes d'attente.

Notons enfin que **les listes d'attente doivent être respectées jusqu'à leur épuisement**, règle qui suppose que les offres de place suivent l'ordre de la liste d'attente (que cette liste résulte de l'intervention de la CIRI ou de demandes d'inscription introduites à partir du 27 avril), et ce même après la rentrée scolaire.

#### XIV. Désistements

Les listes des élèves en ordre utile et en liste d'attente de chaque établissement sont susceptibles d'évoluer à tout moment entre le début des inscriptions et le début de l'année scolaire, suivant les demandes d'inscription et les désistements enregistrés.

##### 1. Qui peut désister un élève ?

Les établissements et la CIRI peuvent procéder à des désistements d'élèves. Les établissements ne peuvent bien entendu agir que sur leurs propres listes d'inscription.

Le tableau ci-dessous détaille les désistements enregistrés par les établissements et par la CIRI pendant les différentes phases des inscriptions :

Dates	Désistements enregistrés par l'établissement	Désistements enregistrés par la CIRI
<i>Entre le 10 février et le 6 mars :</i>	OUI	Aucun
<i>Entre le 7 mars et le 26 avril :</i>	Aucun	Aucun
<i>Entre le 27 avril et le 24 août :</i>	OUI	OUI <ul style="list-style-type: none"> <li>• si demande de désistement des parents auprès de la CIRI<sup>21</sup></li> <li>• si obtention d'une place en ordre utile dans un établissement correspondant à une meilleure préférence (désistement automatique dans les préférences inférieures)</li> </ul>
<i>Le 24 août au soir</i>	-	OUI

<sup>21</sup> En particulier par le renvoi du bulletin-réponse accompagnant la décision de classement de la CIRI lorsque la 1<sup>ère</sup> préférence n'est pas satisfaite.

		Tous les élèves en ordre utile dans un établissement sont supprimés des listes d'attente sur lesquelles ils figureraient encore (désistement automatique)
<i>A partir du 25 août</i>	OUI	OUI <ul style="list-style-type: none"> <li>• les élèves en liste d'attente qui obtiennent une place en ordre utile sont supprimés des listes d'attente sur lesquelles ils figureraient encore (désistement automatique)</li> <li>• si demande de désistement des parents auprès de la CIRI</li> </ul>

**Attention : il doit être clair que les élèves qui, après le classement CIRI, sont en ordre utile dans un établissement qui n'est pas désigné comme 1<sup>ère</sup> préférence sont susceptibles, jusqu'au 24 août au soir, d'être désistés de cet établissement par la CIRI au bénéfice d'un autre établissement désigné comme correspondant à une meilleure préférence (voyez pp. 68-69).**

*Exemple 1* : un élève est en ordre utile (hors 1<sup>ère</sup> préférence) dans un établissement après le classement de la CIRI. Le 5 juillet, suite à des désistements d'élèves n'ayant pas obtenu le CEB, il obtient une place en ordre utile dans l'établissement de sa 1<sup>ère</sup> préférence. Dans ce cas, il est automatiquement supprimé de la liste des élèves en ordre utile de l'autre établissement et des listes d'attente de tous les établissements choisis entre celui où il était précédemment en ordre utile et celui correspondant à la première préférence où il apparaît désormais en ordre utile.

*Exemple 2* : un élève se trouvant en liste d'attente dans cinq établissements après le classement de la CIRI s'inscrit par ordre chronologique en ordre utile dans un établissement. Si le 18 août, cet élève obtient une place en ordre utile dans l'établissement correspondant à sa 3<sup>ème</sup> préférence, il est automatiquement supprimé des listes d'attente des établissements de 4<sup>ème</sup> et de 5<sup>ème</sup> préférences et de l'ordre utile obtenu en inscription « CHRONO ».

Pour les raisons évoquées ci-dessus, il est impératif de consulter régulièrement la liste des élèves en ordre utile et, le cas échéant, en liste d'attente dans l'établissement. Une liste des élèves dont l'inscription en ordre utile ou en liste d'attente a été supprimée figure en outre sous l'onglet « *demandes d'inscription annulées* ».

En effet, et pour rappel, seuls les élèves en ordre utile dans un établissement donné à la rentrée scolaire pourront fréquenter valablement cet établissement.

## 2. Information aux parents

Pour rappel, des fiches d'information qui synthétisent le processus d'inscription et peuvent être distribuées aux parents sont annexées à la présente circulaire.

### a. Aux parents qui souhaitent procéder au désistement de leur enfant

Avant de procéder au désistement d'un élève, il est vivement conseillé d'informer les parents d'un des principes du décret « inscription » : un élève ne peut occuper qu'une seule place en ordre utile. Par conséquent, **si un parent se présente pour supprimer l'inscription en ordre utile de son enfant, il doit être conscient que, sauf s'il ne compte pas fréquenter une 1<sup>ère</sup> année commune, il devra faire ensuite une demande d'inscription dans un autre établissement qui offre des places disponibles ou attendre qu'une place se libère à son profit dans un établissement où il est encore en liste d'attente (voyez p. 66).**

*Exemple* : un élève qui a choisi un établissement X en 1<sup>ère</sup> préférence et un établissement Y en 2<sup>ème</sup> préférence se trouve, après le classement de la CIRI, en ordre utile dans son 2<sup>ème</sup> choix et en 5<sup>ème</sup> position en liste d'attente dans son 1<sup>er</sup> choix. S'il obtient le 2 juillet une place dans l'établissement X et choisit de renoncer à cette place, il est conseillé à l'établissement X de rappeler aux parents que la place en ordre utile dans le 2<sup>ème</sup> choix (établissement Y) a été automatiquement supprimée par la CIRI, conformément au décret.

### b. Aux parents qui souhaitent finaliser l'inscription dans un établissement autre que celui correspondant à leur 1<sup>ère</sup> préférence

Si un parent souhaite finaliser l'inscription de son enfant dans un établissement, par exemple à la fin du mois de juin, il convient de l'informer que l'ordre utile obtenu est susceptible d'être supprimé au profit d'un ordre utile dans un établissement correspondant à une meilleure préférence. **Dans ce cas, le parent qui souhaite figer définitivement la situation d'inscription de son enfant a l'opportunité de s'adresser à la CIRI ou aux établissements concernés afin de supprimer les demandes d'inscription dans les établissements dans lesquels l'enfant se trouve en liste d'attente (voyez pp. 66-69).**

### c. Aux parents qui introduisent une demande par ordre chronologique (à partir du 27 avril)

Si les parents ont auparavant introduit une demande entre le 10 février et le 6 mars et que leur enfant se trouve en liste d'attente dans un ou plusieurs établissements, il est conseillé de les informer que l'inscription par ordre chronologique, en ordre utile ou en liste d'attente, sera supprimée automatiquement si l'enfant obtient par la suite une place en ordre utile dans un des établissements désignés sur le volet confidentiel.

**Si les parents émettent le souhait de confirmer définitivement une inscription introduite par ordre chronologique à partir du 27 avril, ils doivent renoncer aux autres demandes d'inscription (voyez p. 69).**

### 3. Comment procéder à un désistement d'élève ?

Un établissement qui procède à un désistement d'un élève doit avoir reçu de la part des parents une demande écrite lui signifiant leur souhait de renoncer à la demande d'inscription.

La CIRI, hormis les désistements demandés expressément par les parents, procède automatiquement au désistement des élèves dans les cas évoqués dans le tableau ci-dessus.

**Tous les désistements doivent être immédiatement encodés dans le logiciel « CIRI ».**

### 4. Peut-on désister un élève dont on n'a pas de nouvelles à la rentrée scolaire<sup>22</sup> ?

Comme indiqué précédemment, un désistement ne peut en principe être enregistré qu'après réception d'une déclaration écrite des parents.

Après la rentrée scolaire, c'est la fréquentation scolaire qui confirme la demande d'inscription. Il y a lieu de distinguer 2 situations d'inscription :

- a. L'élève qui a obtenu une place en ordre utile au plus tard le 1<sup>er</sup> septembre

Dans ce cas de figure, si les parents n'ont pas pu justifier du caractère régulier de l'absence, la place de l'élève doit être supprimée à partir du 6<sup>ème</sup> jour ouvrable de l'année scolaire, soit dès le 8 septembre.

- b. L'élève qui a obtenu une place en ordre utile après le 1<sup>er</sup> septembre

Dans ce cas de figure, si les parents n'ont pas pu justifier du caractère régulier de l'absence, la place de l'élève doit être supprimée après un délai de 3 jours ouvrables scolaires à dater de la transmission de l'information aux parents, c'est-à-dire à dater du passage en ordre utile.

Exemple :

Un élève passe en ordre utile le 3 septembre, mais ne se manifeste pas. Sa place peut être libérée le 9 septembre (les 4, 7 et 8 constituent les 3 jours ouvrables scolaires).

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
31	1	2	3 → OU	4
7	8	9 - désistement	10	11

<sup>22</sup> Cette partie remplace et actualise le contenu de la circulaire complémentaire n°7160 du 27 mai 2019.

## XV. Annexes

**Les annexes 1, 2.1, 2.2 et 2.3 ainsi que le courrier sous le point 4. peuvent être générées à partir du logiciel « CIRI ».**

1. Annexe 1 : déclaration du nombre de places disponibles en première année commune de l'enseignement secondaire ordinaire au sein de l'implantation concernée ;
2. Annexe 1bis : déclaration modificative du nombre de places disponibles en première année commune de l'enseignement secondaire ordinaire au sein de l'implantation concernée ;
3. Annexe 2.1 : attestation d'inscription d'un élève en première année commune de l'enseignement secondaire ordinaire (à remettre à l'issue de la période d'enregistrement des demandes d'inscription dites « CIRI ») ;
4. Lettre à adresser aux personnes responsables en cas de classement CIRI ;
5. Annexe 2.2 : attestation de refus d'inscription d'un élève en première année commune de l'enseignement secondaire ordinaire ;
6. Annexe 2.3 : attestation d'inscription d'un élève en première année commune de l'enseignement secondaire ordinaire ;
7. Informations à communiquer aux parents en ordre utile dans mon établissement ;
8. Attestation de désistement pour la 1<sup>ère</sup> année commune dans un établissement secondaire ;
9. Informations aux parents qui déposent le CEB de leur enfant ;
10. Informations aux parents dont l'enfant a obtenu une place en ordre utile après le 26 avril 2020 (inscription chronologique) ;
11. Convention de partenariat – Modèle ;

Annexe 1

**DECLARATION DU NOMBRE DE PLACES DISPONIBLES EN PREMIERE ANNEE COMMUNE DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE ORDINAIRE AU SEIN DE L'IMPLANTATION CONCERNEE**

**A retourner par courrier recommandé  
Impérativement pour le 31 janvier 2020 au plus tard :  
Direction générale de l'enseignement obligatoire  
Places disponibles - Bureau 3F330 bis  
Rue Adolphe Lavallée, 1  
1080 BRUXELLES**

N° FASE (établissement/implantation) : ...../.....

Cachet de l'établissement

Nom et adresse de l'implantation concernée<sup>23</sup> :

.....  
.....  
.....

Je soussigné(e) .....

- Chef d'établissement \* *\*Biffer la ou les mentions inutiles*
- Représentant du Pouvoir organisateur suivant (mention et adresse du pouvoir organisateur) :.....  
.....  
.....

- Déclare que l'implantation susmentionnée, pour l'année scolaire 2020-2021 disposera de .....places et organisera .....classes de première année commune

Parmi ces places et classes, l'implantation ouvrira en immersion :

Langue	Nombre de places	Nombre de groupes-classes
Allemand		
Anglais		
Néerlandais		

- Réserve ..... places pour des élèves actuellement en 1<sup>ère</sup> différenciée dans mon établissement<sup>24</sup> (places non incluses dans celles qui précèdent).

Pour rappel, la déclaration ne peut prévoir plus de 24 élèves par classe.

**Date et signature du chef d'établissement (réseau CF) ou du représentant du Pouvoir organisateur (enseignement subventionné) :**

<sup>23</sup> C'est-à-dire au sens du décret « inscription », « toute implantation située dans un bâtiment ou un ensemble de bâtiments, ayant une autre adresse que le siège administratif d'un établissement secondaire et où l'établissement organise un premier degré commun et pour autant que l'adresse de l'implantation et celle du siège soient distantes de plus de 2 km. Dans le cas contraire, c'est l'adresse du siège qui est prise en compte ».

<sup>24</sup> Il est conseillé de réserver autant de places que d'élèves inscrits en 1<sup>ère</sup> année différenciée en 2019-2020.

Annexe 1 bis

**DECLARATION MODIFICATIVE DU NOMBRE DE PLACES DISPONIBLES EN PREMIERE ANNEE COMMUNE DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE ORDINAIRE AU SEIN DE L'IMPLANTATION CONCERNEE**

A adresser à  
*Direction générale de l'enseignement obligatoire  
Places disponibles - Bureau 3F330 bis  
Rue Adolphe Lavallée, 1  
1080 BRUXELLES*

N° FASE (établissement/implantation) : ...../.....

Cachet de l'établissement

Nom et adresse de l'implantation concernée<sup>25</sup> :

.....  
.....  
.....

Je soussigné(e) .....

- Chef d'établissement \* *\*Biffer la ou les mentions inutiles*
- Représentant du Pouvoir organisateur suivant (mention et adresse du pouvoir organisateur) : .....
- .....
- .....

**Déclare que l'implantation susmentionnée, pour l'année scolaire 2020-2021 :**

- Disposera, en première année commune, de ..... places en plus des ..... places précédemment déclarées, soit un total de .....places.
- Organisera .....classe(s) en plus des .....classes précédemment déclarées, soit un total de ..... classes.
- Disposera en plus des places et groupes-classes précédemment déclarés de

Langue	Places supplémentaires	Groupes-classes supplémentaires
Allemand		
Anglais		
Néerlandais		

Fait à ....., le.....

**Signature du chef d'établissement (réseau CF) ou du représentant du Pouvoir organisateur (enseignement subventionné) :**

\_\_\_\_\_

<sup>25</sup> C'est-à-dire au sens du décret « inscription », « toute implantation située dans un bâtiment ou un ensemble de bâtiments, ayant une autre adresse que le siège administratif d'un établissement secondaire et où l'établissement organise un premier degré commun et pour autant que l'adresse de l'implantation et celle du siège soient distantes de plus de 2 km. Dans le cas contraire, c'est l'adresse du siège qui est prise en compte ».

**ATTESTATION D'INSCRIPTION D'UN ELEVE  
EN PREMIERE ANNEE COMMUNE DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE ORDINAIRE**

A remettre lors de la confirmation d'inscription à l'issue de la période d'inscription et de l'éventuel classement consécutif. Une copie de la présente est conservée au sein de l'établissement scolaire.

Nom et cachet de l'établissement :

Nom et adresse de l'implantation concernée :

.....  
.....  
.....

Je soussigné(e) .....

- Chef d'établissement \*
- Représentant du Pouvoir organisateur suivant (mention et adresse du pouvoir organisateur)\* :

\* Biffer la ou les mentions inutiles

Atteste que ..... FUJ n° .....

né(e) le ..... domicilié(e) à.....

.....

**Est inscrit(e) dans l'établissement secondaire pour l'année scolaire 2020-2021, pour autant qu'il(elle) remplisse les conditions pour être élève régulier(ère) à la rentrée scolaire.**

Il(elle) pourra poursuivre l'enseignement en immersion dans l'établissement secondaire.

{ou}

*Il(elle) est en liste d'attente pour l'enseignement en immersion dans l'établissement secondaire. Il (elle) occupe actuellement la ..... position en liste d'attente.*

**Afin de confirmer son inscription, l'élève est invité(e) à produire son CEB, dès qu'il(elle) le possédera.**

Si le(s) responsable(s) légal(aux) renonce(nt) à la place dans l'établissement et/ou en immersion, il(s) est(sont) tenu(s) de prévenir l'établissement secondaire dans les plus brefs délais.

**Date et signature du chef d'établissement (réseauCF)  
ou du représentant du Pouvoir organisateur  
(enseignement subventionné) :**



## Lettre à adresser aux personnes responsables en cas de classement CIRI

Le (date)

Responsable  
Adresse de contact

Madame, Monsieur,

Entre le 10 février et le 6 mars 2020, vous avez introduit une demande d'inscription pour (prénom, nom de l'enfant et FUI n°.....) en 1<sup>ère</sup> année commune dans l'établissement secondaire suivant :

A l'issue du classement qui a été opéré au sein de notre établissement, (prénom) n'a pas pu obtenir une place.

En effet, comme notre établissement a reçu plus de demandes d'inscription qu'il ne dispose de places pour l'année scolaire 2020-2021, il n'a pu attribuer directement que 80 % de ces places et a communiqué à la Commission interréseaux des inscriptions (CIRI) les volets confidentiels des élèves en demande d'inscription. La CIRI va à présent procéder au classement des élèves qui n'ont pu être inscrits lors de la première étape qui s'est déroulée dans les établissements. **Elle vous informera par courrier de votre situation d'inscription à la mi-avril.**

La CIRI dispose de 22 % des places qui restent à attribuer dans notre établissement. Votre enfant pourrait donc encore obtenir l'inscription souhaitée suite au classement qu'elle va opérer.

Nous vous remercions de la confiance que vous nous témoignez et espérons que nous aurons l'occasion de vous rencontrer à nouveau prochainement.

Nous nous tenons à votre disposition pour toute information complémentaire.

Le chef d'établissement ou le représentant du pouvoir organisateur,

## Annexe 2.2

### ATTESTATION DE REFUS D'INSCRIPTION D'UN ELEVE EN PREMIERE ANNEE COMMUNE DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE ORDINAIRE<sup>26</sup>

A remettre lorsqu'une demande d'inscription est introduite après la reprise des inscriptions, le 27 avril 2020. Une copie de la présente est conservée au sein de l'établissement scolaire.  
Une copie est également envoyée aux Commissions d'inscription compétentes sans délais.

Nom, cachet de l'établissement et mention de son adresse :

Nom et adresse de l'implantation concernée :

.....  
.....  
.....

Je soussigné(e) .....

- Chef d'établissement\*
- Représentant du Pouvoir organisateur suivant (mention et adresse du pouvoir organisateur)\* :

Atteste que .....FUI n°.....  
né(e) le ..... domicilié(e) à.....  
.....

**Ne peut être inscrit(e) dans l'établissement secondaire pour la raison suivante\* :**

- L'élève ne remplit pas les conditions requises pour être élève régulier.
- Le nombre d'élèves maximum, limité à ..... places, est atteint. L'élève occupe la 1<sup>e</sup> position en liste d'attente.
- L'élève est en ordre utile dans un autre établissement.
- L'élève majeur ou la personne investie de l'autorité parentale n'accepte pas de souscrire aux projets éducatif et pédagogique, au projet d'établissement, au règlement des études et au R.O.I.
- L'élève est venu s'inscrire après le 1<sup>er</sup> septembre.

Cette attestation mentionne en annexe l'adresse des services où peut être obtenue une assistance en vue d'une inscription dans un autre établissement scolaire ou dans une institution assurant le respect de l'obligation scolaire.

**Date et signature du chef d'établissement (réseau CF)  
ou du représentant du Pouvoir organisateur  
(enseignement subventionné) :**

.....

**Pour réception :**

.....

\* Biffer la ou les mentions inutiles

<sup>26</sup> Au verso, coordonnées des services auprès desquels une assistance peut être obtenue.

Annexe 2.3

**ATTESTATION D'INSCRIPTION D'UN ELEVE  
EN PREMIERE ANNEE COMMUNE DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE ORDINAIRE**

A remettre lorsqu'une demande d'inscription est introduite après la reprise des inscriptions, le 27 avril 2020. Une copie de la présente est conservée au sein de l'établissement scolaire.

Nom, cachet de l'établissement et mention de son adresse :

Nom et adresse de l'implantation concernée :

.....  
.....  
.....

Je soussigné(e) .....

- Chef d'établissement\*
  - Représentant du Pouvoir organisateur suivant (mention et adresse du pouvoir organisateur)\* :
- \* Biffer la ou les mentions inutiles*

Atteste que .....FUI n° .....  
né(e) le ..... domicilié(e) à.....  
.....

**Est inscrit(e) dans l'établissement scolaire** pour l'année scolaire 2020-2021, pour autant qu'il(elle) remplisse les conditions pour être élève régulier(ère) à la rentrée scolaire.

**Afin de confirmer son inscription, l'élève est invité(e) à produire son CEB, dès qu'il(elle) le possédera.**

**Cette confirmation n'implique pas une renonciation aux inscriptions en liste d'attente dans des établissements correspondant à de meilleures préférences.** Cette inscription sera automatiquement supprimée si l'élève obtient une place en ordre utile dans un des établissements mentionnés sur le volet confidentiel du formulaire unique d'inscription.

Si le(s) responsable(s) légal(aux) renonce(nt) à la place dans l'établissement, il(s) est(sont) tenu(s) de prévenir l'établissement secondaire dans les plus brefs délais.

**Date et signature du chef d'établissement (réseau CF)  
ou du représentant du Pouvoir organisateur  
(enseignement subventionné) :**

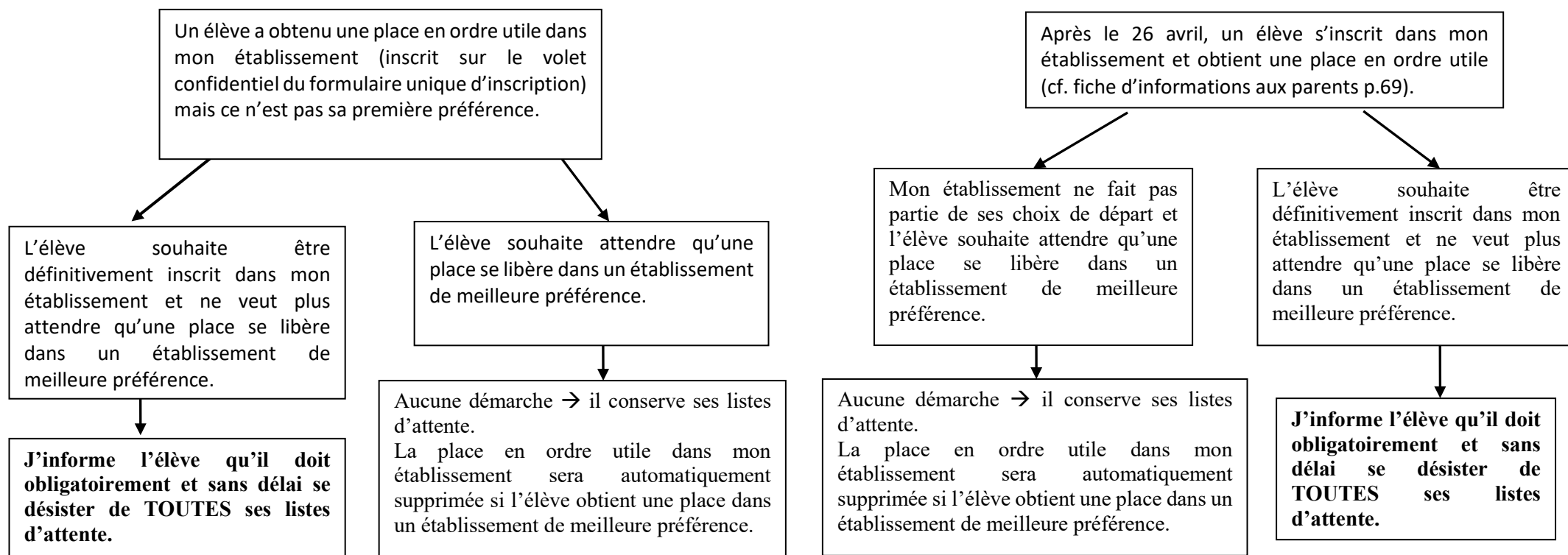
.....

**Pour réception :**

.....

## Informations à communiquer aux parents des élèves en ordre utile dans mon établissement

N.B. : Ces informations ont pour but de présenter aux parents les choix qui s'offrent à eux.



**Attention : Sans désistement, les listes d'attente continuent d'évoluer et seront maintenues jusqu'au 24 août au soir. Il doit être clair que les élèves qui sont en ordre utile dans un établissement qui n'est pas désigné comme 1<sup>ère</sup> préférence seront automatiquement désistés par la CIRI si une place venait à se libérer dans un autre établissement désigné comme correspondant à une meilleure préférence.**

**Rappel : un établissement dans lequel une inscription a été réalisée à partir du 27 avril est réputé correspondre à une moindre préférence.**

**Comment les responsables légaux peuvent-ils désinscrire leur enfant des listes d'attente ?**

Ils doivent remettre une demande écrite et signée dans **chaque établissement** dont ils souhaitent se retirer de la liste d'attente **OU** s'adresser à la CIRI :

Par fax au 02/600 04 30

Par mail [inscription@cfwb.be](mailto:inscription@cfwb.be)

ou par courrier à l'adresse suivante : CIRI - Bureau 3F330 bis rue Adolphe Lavallée 1 à 1080 Bruxelles

**Attention : Il est impératif de rappeler aux parents que déposer le CEB de leur enfant dans un établissement confirme la demande d'inscription mais ne suffit pas à finaliser celle-ci si des inscriptions en liste d'attente subsistent dans d'autres établissements (cf. fiche d'information aux parents p.69).**

**Attestation de désistement pour la 1<sup>ère</sup> année commune dans un établissement secondaire**

Je soussigné(e).....,  
personne responsable de ..... (nom +  
prénom de l'enfant) demande la désinscription de celui-ci de l'établissement secondaire suivant :

.....  
.....  
.....

Remarque importante :

Si je demande la désinscription de sa place en ordre utile, cela signifie que mon enfant n'a plus de place en ordre utile dans aucun établissement.

Date : Le .....

Signature de la (ou des) personne(s) responsable(s) :

Pour réception,

Date et cachet de l'établissement :

## Informations aux parents qui déposent le CEB de leur enfant

Vous avez déposé le C.E.B. de votre enfant dans l'école secondaire où il a obtenu une place.

2 situations possibles

Cette école est l'école où vous avez déposé le formulaire unique d'inscription entre le 10 février et le 6 mars (l'école de votre 1<sup>ère</sup> préférence).

OU

Vous n'avez fait aucune demande d'inscription entre le 10 février et le 6 mars et votre inscription a été faite après le 26 avril.



**L'inscription de votre enfant est définitivement confirmée.**

Cette école n'est pas l'école où vous avez déposé le formulaire unique d'inscription entre le 10 février et le 6 mars (l'école n'est pas l'école de votre 1<sup>ère</sup> préférence).



**ATTENTION !**

**La situation d'inscription de votre enfant pourrait changer** si votre enfant se trouve encore en liste d'attente dans une autre école.

Si vous ne souhaitez plus attendre l'évolution des listes d'attente, il faut procéder au désistement de votre enfant au plus vite des listes d'attente sur lesquels il se trouve.

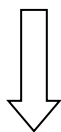
*Des questions ? Vous pouvez appeler le 0800/188.55 ou écrire à l'adresse e-mail [inscription@cfwb.be](mailto:inscription@cfwb.be)*

Informations aux parents dont l'enfant a obtenu une place en ordre utile après le 26 avril (inscription chronologique)

Vous avez fait une demande d'inscription après le 26 avril et vous avez obtenu une place en ordre utile dans une école secondaire.

2 situations possibles

Vous n'aviez fait aucune demande d'inscription avant le 27 avril



L'inscription de votre enfant sera confirmée par le dépôt du C.E.B.

Vous avez déposé le formulaire unique d'inscription entre le 10 février et le 6 mars. Votre enfant se trouve sur liste d'attente dans une ou plusieurs écoles.



**ATTENTION !**

Si votre enfant obtient une place dans une des écoles indiquées sur le volet confidentiel du formulaire unique d'inscription, la place obtenue après le 26 avril sera automatiquement supprimée.

Si vous ne souhaitez plus attendre l'évolution des listes d'attente, il faut procéder au désistement votre enfant au plus vite des listes d'attente sur lesquelles il se trouve.

*Des questions ? Vous pouvez appeler le 0800/188.55 ou écrire à l'adresse e-mail [inscription@cfwb.be](mailto:inscription@cfwb.be)*

## Convention de partenariat – modèle

Cette convention, accompagnée d'une copie du document équivalent établi par les écoles partenaires, doit être adressée à l'Administration à l'adresse suivante :

Service des inscriptions  
Conventions de partenariat – bureau 3F330 bis  
Rue Adolphe Lavallée, 1  
1080 Bruxelles

Etablissement secondaire : n° FASE : ...../.....Nom et adresse : .....  
.....  
(le cas échéant) Implantation(s) concernée(s) : (N° FASE et adresse).....  
.....  
.....  
.....

Ecoles primaires (et, le cas échéant, les implantation(s) concernée(s)) :

1. n° FASE : ...../.....Nom et adresse :.....  
.....
2. n° FASE : ...../.....Nom et adresse :.....  
.....
3. n° FASE : ...../.....Nom et adresse :.....  
.....

Actions prioritaires de partenariat (si elles diffèrent selon les écoles, préciser les actions par école):

Date d'introduction des actions prioritaires dans le projet d'établissement :

Date(s) de conclusion des conventions :

Signature du chef d'établissement pour la Communauté française  
ou, pour l'enseignement subventionné, du représentant du pouvoir organisateur





***ANNEXES A LA CIRCULAIRE***

N° FASE école	Nom école	Adresse école	CP école	Commune école	N° FASE Implantation	Adresse Implantation	CP Implantation	Commune Implantation
6	Ecole fondamentale Clair Soleil (P1-M8)	Rue du Potaerdenberg, 170	1070	ANDERLECHT	15	Rue du Potaerdenberg, 170	1070	ANDERLECHT
7	Ecole fondamentale communale Les Marronniers	Rue de Douvres 80	1070	ANDERLECHT	16	Rue de Douvres 80	1070	ANDERLECHT
9	Ecole fondamentale Les Tourtelles M5-P8	Rue Odon 22	1070	ANDERLECHT	20	Rue Odon 22	1070	ANDERLECHT
10	Ecole primaire P9/10 Carrefour	Rue Eloy 114	1070	ANDERLECHT	21	Rue Eloy 114	1070	ANDERLECHT
12	Ecole fondamentale n°12 Le Tilleul	Rue Alphonse Demunter 23	1070	ANDERLECHT	24	Rue Alphonse Demunter 23	1070	ANDERLECHT
13	Ecole primaire communale n°14	Avenue Camille Vaneukem 31	1070	ANDERLECHT	25	Avenue Camille Vaneukem 31	1070	ANDERLECHT
14	Ecole primaire Pierre Lairin	Rue Jakob Smits 114	1070	ANDERLECHT	26	Rue Jakob Smits 114	1070	ANDERLECHT
15	Ecole primaire communale n°18 Les Etangs	Rue Pierre Longin 1-3	1070	ANDERLECHT	27	Rue Pierre Longin 1-3	1070	ANDERLECHT
16	Ecole communale fondamentale Les Asters	Clos des Asters 6	1070	ANDERLECHT	28	Clos des Asters 6	1070	ANDERLECHT
17	Ecole fondamentale Maurice Carême n°22	Avenue Frans van Kalken 20-22	1070	ANDERLECHT	29	Avenue Frans van Kalken 20-22	1070	ANDERLECHT
18	Ecole fondamentale libre Saint-François-Xavier	Rue Eloy 76	1070	ANDERLECHT	30	Rue Eloy 76	1070	ANDERLECHT
19	Ecole fondamentale libre Saint-Pierre	Chaussée de Mons 219	1070	ANDERLECHT	31	Chaussée de Mons 219	1070	ANDERLECHT
19	Ecole fondamentale libre Saint-Pierre	Chaussée de Mons 219	1070	ANDERLECHT	32	Rue Abbé Cuyllis 30	1070	ANDERLECHT
20	Ecole fondamentale libre Sainte-Marie	Chaussée de Mons, 176	1070	ANDERLECHT	33	Chaussée de Mons, 176	1070	ANDERLECHT
21	Institut Notre-Dame-Jacobs - Ecole primaire (8-12)	Rue Docteur Jacobs 47	1070	ANDERLECHT	34	Rue Docteur Jacobs 47	1070	ANDERLECHT
23	Ecole primaire libre - Institut des Soeurs de Notre-Dame	Rue de la Démocratie 10	1070	ANDERLECHT	37	Rue de la Démocratie 10	1070	ANDERLECHT
25	Ecole fondamentale libre Institut Saint-Vincent	Rue Puccini 30	1070	ANDERLECHT	39	Rue Puccini 30	1070	ANDERLECHT
27	Ecole fondamentale libre Raymond Van Belle	Avenue d'Itterbeek 498	1070	ANDERLECHT	41	Avenue d'Itterbeek 498	1070	ANDERLECHT
51	Ecole fondamentale libre - Institut Notre-Dame - Willemyns	Rue Adolphe Willemyns 231	1070	ANDERLECHT	87	Rue Adolphe Willemyns 231	1070	ANDERLECHT
52	Ecole fondamentale Les peupliers primaire 16 - maternelle 15	Rue des Fruits 73	1070	ANDERLECHT	88	Rue des Fruits 73	1070	ANDERLECHT
55	Centre scolaire du Souverain	Rue Robert Willame 25	1160	AUDERGHEM	92	Rue Robert Willame 25	1160	AUDERGHEM
56	Centre scolaire du Blankedelle	Avenue Jean Van Horenbeeck 33	1160	AUDERGHEM	95	Avenue Jean Van Horenbeeck 33	1160	AUDERGHEM
57	Centre scolaire du Pré des Agneaux	Place Edouard Pinoy 20	1160	AUDERGHEM	97	Place Edouard Pinoy 20	1160	AUDERGHEM
58	Institut Saint-Julien-Parnasse - Ecole fondamentale libre	Av de l'Eglise St-Julien 18	1160	AUDERGHEM	98	Av de l'Eglise St-Julien 18	1160	AUDERGHEM
69	Ecole fondamentale libre L'Autre Ecole	Place Félix Govaert 1	1160	AUDERGHEM	115	Place Félix Govaert 1	1160	AUDERGHEM
71	Ecole communale primaire 'Les Glycines'	Place du Roi Baudouin 3	1082	BERCHEM-SAINTE-AGATHE	121	Place du Roi Baudouin 3	1082	BERCHEM-SAINTE-AGATHE
72	Institut Saint-Albert - Ecole fondamentale libre	Chaussée de Gand 1163	1082	BERCHEM-SAINTE-AGATHE	122	Chaussée de Gand 1163	1082	BERCHEM-SAINTE-AGATHE
86	Ecole Primaire Reine Astrid	Avenue Mutsaard 71	1020	BRUXELLES	142	Avenue Mutsaard 71	1020	BRUXELLES
87	Ecole primaire Emile Bockstaël	Rue Reper-Vreven 80	1020	BRUXELLES	143	Rue Reper-Vreven 80	1020	BRUXELLES
88	Ecole primaire de l'Allée Verte	Rue Masui 73	1000	BRUXELLES	144	Rue Masui 73	1000	BRUXELLES
89	Ecole primaire de Heembeek	Rue des Trois Pertuis 4	1120	BRUXELLES	145	Rue des Trois Pertuis 4	1120	BRUXELLES
90	Ecole fondamentale de l'Héliport	Rue Simons 12	1000	BRUXELLES	147	Rue Simons 12	1000	BRUXELLES
91	Ecole fondamentale de Haren	Rue de la Paroisse 34	1130	BRUXELLES	149	Rue de la Paroisse 34	1130	BRUXELLES
92	Ecole primaire Steyls	Rue Thys-Vanham 21	1020	BRUXELLES	150	Rue Thys-Vanham 21	1020	BRUXELLES
93	Ecole fondamentale du Canal	Rue du Canal 51-53	1000	BRUXELLES	151	Rue du Canal 51-53	1000	BRUXELLES
94	Ecole primaire Charles Buls	Boulevard du Midi 86	1000	BRUXELLES	152	Boulevard du Midi 86	1000	BRUXELLES
95	Ecole primaire Léon Lepage	Rue des Riches Claires 30	1000	BRUXELLES	153	Rue des Riches Claires 30	1000	BRUXELLES
96	Ecole primaire des Pagodes	Avenue des Pagodes 305	1020	BRUXELLES	157	Avenue des Pagodes 305	1020	BRUXELLES
97	Ecole primaire des Magnolias	Avenue des Magnolias 1	1020	BRUXELLES	158	Avenue des Magnolias 1	1020	BRUXELLES
98	Ecole fondamentale du Tivoli	Rue Claessens 59	1020	BRUXELLES	159	Rue Claessens 59	1020	BRUXELLES
99	Ecole primaire des Eburons	Rue des Eburons 46	1000	BRUXELLES	160	Rue des Eburons 46	1000	BRUXELLES
101	Ecole fondamentale Emile Jacquain	Rue Véronèse, 21	1000	BRUXELLES	163	Rue Véronèse, 21	1000	BRUXELLES
102	Ecole fondamentale Congrès-Dachsbeck	Rue de l'Enseignement 96	1000	BRUXELLES	164	Rue de l'Enseignement 96	1000	BRUXELLES
103	Ecole primaire Henriette Dachsbeck	Rue de Rollebeek 22	1000	BRUXELLES	165	Rue de Rollebeek 22	1000	BRUXELLES
104	Ecole primaire Adolphe Max	Rue Charles-Quint 31	1000	BRUXELLES	166	Rue Charles-Quint 31	1000	BRUXELLES
105	Ecole fondamentale Emile André	Rue Haute 107	1000	BRUXELLES	167	Rue Haute 107	1000	BRUXELLES
106	Ecole fondamentale Baron Louis Steens	Rue Haute 255	1000	BRUXELLES	168	Rue Haute 255	1000	BRUXELLES
107	Ecole primaire des Six-Jetons	Rue des Six Jetons 55	1000	BRUXELLES	169	Rue des Six Jetons 55	1000	BRUXELLES
109	Ecole fondamentale Saint-Nicolas	Rue Léon XIII 13	1120	BRUXELLES	171	Rue Léon XIII 13	1120	BRUXELLES
110	Ecole fondamentale libre Regina Pacis	Avenue des Magnolias 4	1020	BRUXELLES	172	Avenue des Magnolias 4	1020	BRUXELLES
111	Ecole primaire Maria Assumpta	Avenue Wannecouter 115	1020	BRUXELLES	174	Avenue Wannecouter 115	1020	BRUXELLES
112	Ecole primaire libre Sainte-Ursule	Rue de Molenbeek 175	1020	BRUXELLES	175	Rue de Molenbeek 175	1020	BRUXELLES
113	Institut Maris Stella - Saint-Lambert - Enseign. fondamental	Rue Stevens-Delannoy 101	1020	BRUXELLES	176	Rue Stevens-Delannoy 101	1020	BRUXELLES
114	Ecole fondamentale libre Saint-Louis 2 (Cardinal)	Rue du Cardinal 32	1000	BRUXELLES	177	Rue du Cardinal 32	1000	BRUXELLES
116	Ecole fondamentale libre Enfant Jésus - Saint Jean-Baptiste	Rue T'Kint 28	1000	BRUXELLES	180	Rue T'Kint 28	1000	BRUXELLES
117	Ecole fondamentale libre La Retraite du Sacré-Coeur	Rue Charles-Quint 114	1000	BRUXELLES	181	Rue Charles-Quint 114	1000	BRUXELLES
118	Ecole fondamentale libre Magellan	Rue De Lenglentier 6-14	1000	BRUXELLES	7225	Rue De Lenglentier 6-14	1000	BRUXELLES
120	Ecole fondamentale libre Saint-Roch	Avenue de l'Héliport 36	1000	BRUXELLES	187	Avenue de l'Héliport 36	1000	BRUXELLES
121	Ecole primaire libre - Institut du Christ-Roi	Avenue Wannecouter 113	1020	BRUXELLES	188	Avenue Wannecouter 113	1020	BRUXELLES
197	Complexe scolaire La Farandole & Les Marronniers	Chaussée Saint-Pierre 193	1040	ETTERBEEK	316	Chaussée Saint-Pierre 193	1040	ETTERBEEK
198	Ecole communale Colombe de la Paix	Rue Général Tombeur 78	1040	ETTERBEEK	318	Rue Général Tombeur 78	1040	ETTERBEEK
199	Ecole communale fondamentale Claire Joie	Rue Beckers 129	1040	ETTERBEEK	319	Rue Beckers 129	1040	ETTERBEEK

200	Ecole communale primaire Paradis des Enfants	Avenue Commandant Lothaire 36A	1040	ETTERBEEK	320	Avenue Commandant Lothaire 36A	1040	ETTERBEEK
201	Communauté éducative Sainte-Geneviève	Avenue Eudore Pirmez 45	1040	ETTERBEEK	321	Avenue Eudore Pirmez 45	1040	ETTERBEEK
202	Ecole fondamentale libre - Institut Sainte-Anne	Rue du Fort de Boncelles 8	1040	ETTERBEEK	322	Rue du Fort de Boncelles 8	1040	ETTERBEEK
205	Ecole fondamentale libre - Institut Saint-Stanislas	Avenue des Nerviens 115	1040	ETTERBEEK	325	Avenue des Nerviens 115	1040	ETTERBEEK
206	Ecole primaire Centre scolaire Saint-Michel	Boulevard Saint-Michel 24	1040	ETTERBEEK	326	Boulevard Saint-Michel 24	1040	ETTERBEEK
223	Ecole fondamentale libre Al-Ghazali	Avenue d'Auderghem, 158	1040	ETTERBEEK	360	avenue d'Auderghem, 158	1040	ETTERBEEK
225	Ecole communale La Source	Rue du Doolegt 6	1140	EVERE	362	Rue du Doolegt 6	1140	EVERE
226	Ecole communale L'Aubier	Av du Cimetière de Bruxelles 50	1140	EVERE	364	Av du Cimetière de Bruxelles 50	1140	EVERE
228	Ecole fondamentale libre Aurore	Avenue des Anciens Combattants 61	1140	EVERE	368	Av des Anciens Combattants, 61	1140	EVERE
230	Ecole fondamentale libre Saint-Joseph	Rue du Bon Pasteur 3	1140	EVERE	370	Rue du Bon Pasteur 3	1140	EVERE
235	Ecole communale Les Bruyères	Rue Jef Devos 55	1190	FOREST	10461	Rue Pierre Decoster 67	1190	FOREST
236	Ecole fondamentale du Vignoble	Avenue de Monte-Carlo 91	1190	FOREST	385	Avenue de Monte-Carlo 91	1190	FOREST
237	Ecole fondamentale La preuve par 9	Rue du Monténégro 159	1190	FOREST	386	Rue du Monténégro 159	1190	FOREST
239	Ecole communale n°12 Les Sept Bonniers	Avenue des Sept-Bonniers 210	1190	FOREST	391	Avenue des Sept-Bonniers 210	1190	FOREST
240	Ecole fondamentale libre Saint-Antoine	Rue Pierre Decoster 21	1190	FOREST	392	Rue Pierre Decoster 21	1190	FOREST
241	Ecole fondamentale libre Saint-Augustin	Avenue Saint-Augustin 16	1190	FOREST	393	Avenue Saint-Augustin 16	1190	FOREST
243	Ecole fondamentale libre Sainte-Alène	Avenue Kersbeek 7	1190	FOREST	395	Avenue Kersbeek 7	1190	FOREST
244	Ecole fondamentale libre - Institut Saint-Denis	Chaussée de Bruxelles 217	1190	FOREST	398	Chaussée de Bruxelles 217	1190	FOREST
245	Ecole fondamentale libre Nos Saints	Rue Meyerbeer 15	1190	FOREST	401	Chaussée d'Alseberg 346	1190	FOREST
253	Ecole fondamentale libre En Couleurs	Rue Rodenbach 37	1190	FOREST	422	Rue Rodenbach 37	1190	FOREST
254	Ecole communale Arc-en-ciel	Avenue du Globe 40	1190	FOREST	423	Avenue du Globe 40	1190	FOREST
256	Ecole fondamentale libre Beth Aviv	Avenue Molière 123	1190	FOREST	426	Avenue Molière 123	1190	FOREST
259	Centre scolaire Notre-Dame de La Sagesse Section primaire	Avenue Van Overbeke 10A	1083	GANSHOREN	430	Avenue Van Overbeke 10A	1083	GANSHOREN
260	Ecole primaire libre - Collège du Sacré-Coeur	Rue Louis Delhove 65	1083	GANSHOREN	431	Rue Louis Delhove 65	1083	GANSHOREN
267	Ecole primaire et maternelle n°2 et 14	Rue Sans-Souci 130	1050	IXELLES	440	Rue Sans-Souci 130	1050	IXELLES
268	GS Eugene Flagey - du Coeur d'Ixelles Ecole communale n°4	Chaussée d'Ixelles 132	1050	IXELLES	441	Chaussée d'Ixelles 132	1050	IXELLES
269	Groupe scolaire n°5 des Etangs	Rue Alphonse De Witte 29-31	1050	IXELLES	442	Rue Alphonse De Witte 31	1050	IXELLES
270	Ecole n°7 du Bois de la Cambre - Marinette De Cloedt	Avenue du Bois de la Cambre 173	1050	IXELLES	444	Avenue du Bois de la Cambre 173	1050	IXELLES
271	Ecole du Bois de la Cambre n°8 - Marinette De Cloedt	Avenue du Bois de la Cambre 175	1050	IXELLES	445	Avenue du Bois de la Cambre 175	1050	IXELLES
272	Groupe scolaire de Ten Bosch	Rue Américaine 136	1050	IXELLES	446	Rue Américaine 136	1050	IXELLES
273	Groupe scolaire Les Jardins d'Elise - Ecole n°12 d'Ixelles	Rue Elise 100	1050	IXELLES	449	Rue Elise 100	1050	IXELLES
275	Ecole fond. libre subventionnée Saint-Joseph Boondaal	Chaussée de Boondaal 621	1050	IXELLES	451	Chaussée de Boondaal 621	1050	IXELLES
276	Ecole fondamentale libre Le Jardin des Ecoliers	Rue de la Croix 37	1050	IXELLES	452	Rue de la Croix 37	1050	IXELLES
277	Centre scolaire de Ma Campagne - Fondam. libre	Rue Africaine 3	1050	IXELLES	453	Rue Africaine 3	1050	IXELLES
278	Ecole fondamentale libre - Institut Saint-Boniface-Parnasse	Rue du Viaduc 82	1050	IXELLES	454	Rue du Viaduc 82	1050	IXELLES
279	Ecole fondamentale libre Sainte Trinité - Cardinal Mercier 1	Avenue de la Couronne 105	1050	IXELLES	456	Avenue de la Couronne 105	1050	IXELLES
302	Ecole primaire Catteau - Aurore	Rue de l'Aurore 23-29	1000	BRUXELLES	504	Rue de l'Aurore 23-29	1000	BRUXELLES
306	Ecole Van Helmont	Avenue de Levis Mirepoix 129	1090	JETTE	602	Avenue de Levis Mirepoix 129	1090	JETTE
307	Ecole fondamentale communale Jacques Brel	Rue Essegheem 101	1090	JETTE	603	Rue Essegheem 101	1090	JETTE
308	Ecole fondamentale communale Frans Van Asbroeck	Rue Hubert Van Eepoel 1	1090	JETTE	604	Rue Hubert Van Eepoel 1	1090	JETTE
309	Ecole fondamentale communale Clarté	Avenue Firmin Lecharlier 80	1090	JETTE	606	Avenue Firmin Lecharlier 80	1090	JETTE
310	Ecole fondamentale communale Aurore	Rue Maurice Van Rollegheem 4	1090	JETTE	607	Rue Maurice Van Rollegheem 4	1090	JETTE
311	Ecole Arbre Ballon	Avenue du Laerbeek 102	1090	JETTE	610	Avenue du Laerbeek 102	1090	JETTE
312	Ecole primaire libre Saint-Michel Cycle 8-12	Rue Léopold Ier 362	1090	JETTE	612	Rue Léopold Ier 362	1090	JETTE
313	Ecole primaire libre du Sacré-Coeur	Avenue du Sacré-Coeur 4	1090	JETTE	6133	Avenue du Sacré-Coeur 4	1090	JETTE
314	Ecole primaire libre Notre-Dame de Lourdes	Rue Léopold Ier 307	1090	JETTE	614	Rue Léopold Ier 307	1090	JETTE
315	Ecole primaire libre - Collège Saint-Pierre	Bd de Smet de Naeyer 229	1090	JETTE	615	Bld de Smet de Naeyer, 229	1090	JETTE
316	Ecole fondamentale libre Prés Vents	Avenue de l'Arbre Ballon 249	1090	JETTE	616	Avenue de l'Arbre Ballon 249	1090	JETTE
323	Ecole communale Armand Swartenbroeks	Rue des Tisserands, 24	1081	KOEKELBERG	625	Rue des Tisserands, 24	1081	KOEKELBERG
324	Ecole fondamentale communale Oscar Bossaert	Rue Emile Sergijsels 15	1081	KOEKELBERG	626	Rue Emile Sergijsels 15	1081	KOEKELBERG
325	Ecole fondamentale libre Institut des Ursulines	Boulevard Léopold II, 268	1081	KOEKELBERG	627	Boulevard Léopold II, 268	1081	KOEKELBERG
331	Ecole fondamentale communale n°1 La Rose des Vents	Rue des Quatre-Vents, 71	1080	MOLENBEEK-SAINT-JEAN	635	Rue des Quatre-Vents, 71	1080	MOLENBEEK-SAINT-JEAN
332	Ecole fondamentale communale n°2 Émeraude	Rue Le Lorrain, 94	1080	MOLENBEEK-SAINT-JEAN	637	Rue Le Lorrain, 94	1080	MOLENBEEK-SAINT-JEAN
333	Ecole primaire communale n°9 Augusta Marcoux	Rue du Gulden Bodem 4	1080	MOLENBEEK-SAINT-JEAN	638	Rue du Gulden Bodem 4	1080	MOLENBEEK-SAINT-JEAN
334	Ecole fondamentale communale n°7 - Arc-en-Ciel	Rue de Ribaucourt, 21	1080	MOLENBEEK-SAINT-JEAN	639	Rue de Ribaucourt, 21	1080	MOLENBEEK-SAINT-JEAN
335	Ecole communale n°13 - Ecole qui bouge	Rue De Koninck 63	1080	MOLENBEEK-SAINT-JEAN	640	Rue De Koninck 63	1080	MOLENBEEK-SAINT-JEAN
336	Ecole fondamentale communale n°5 - Ecole Chouette	Pl de la Duchesse de Brabant 27	1080	MOLENBEEK-SAINT-JEAN	642	Pl Duchesse de Brabant, 27	1080	MOLENBEEK-SAINT-JEAN
337	Ecole primaire n°11 - Aux Sources du Gai Savoir	Chaussée de Ninove, 1001	1080	MOLENBEEK-SAINT-JEAN	643	Chaussée de Ninove, 1001	1080	MOLENBEEK-SAINT-JEAN
338	Ecole communale n°10 - La Cité des enfants	Rue Ransfort 76	1080	MOLENBEEK-SAINT-JEAN	644	Rue Ransfort 76	1080	MOLENBEEK-SAINT-JEAN
339	Ecole primaire communale n°16 - L'Ecole du Petit Bois	Avenue Carl Requette 20	1080	MOLENBEEK-SAINT-JEAN	645	Avenue Carl Requette 20	1080	MOLENBEEK-SAINT-JEAN
340	Campus-Saint-Jean 2	Chaussée de Ninove 142	1080	MOLENBEEK-SAINT-JEAN	647	Chaussée de Ninove 142	1080	MOLENBEEK-SAINT-JEAN
341	Ecole fondamentale Saint-Joseph - Saint-Rémy	Rue de l'Intendant, 232	1080	MOLENBEEK-SAINT-JEAN	648	Rue de l'Intendant, 232	1080	MOLENBEEK-SAINT-JEAN
342	Institut Notre-Dame Section Saint-Martin - Fondamental	Rue Paloke 79	1080	MOLENBEEK-SAINT-JEAN	649	Rue Paloke 79	1080	MOLENBEEK-SAINT-JEAN
344	Ecole primaire libre Saint-Charles	Avenue du Karreveld 7	1080	MOLENBEEK-SAINT-JEAN	651	Avenue du Karreveld 7	1080	MOLENBEEK-SAINT-JEAN

346	Ecole primaire libre Sainte-Ursule	Chaussée de Merchtem 11	1080	MOLENBEEK-SAINT-JEAN	653	Chaussée de Merchtem 11	1080	MOLENBEEK-SAINT-JEAN
357	Ecole les Quatre Saisons	Place de Bethléem 10	1060	SAINT-GILLES	677	Place de Bethléem 10	1060	SAINT-GILLES
358	Ecole communale J.J. Michel	Rue de Bordeaux 16	1060	SAINT-GILLES	678	Rue de Bordeaux 16	1060	SAINT-GILLES
359	Ecole communale Peter Pan	Rue de la Rhétorique 13	1060	SAINT-GILLES	679	Rue de la Rhétorique 13	1060	SAINT-GILLES
360	Ecole communale 1/2	Rue de la Perche 11	1060	SAINT-GILLES	680	Rue de la Perche 11	1060	SAINT-GILLES
361	Ecole Ulenspiegel	Place des Héros 5	1060	SAINT-GILLES	682	Place des Héros 5	1060	SAINT-GILLES
362	Ecole fondamentale libre des Filles de Marie	Rue Théodore Verhaegen, 8	1060	SAINT-GILLES	683	Rue Théodore Verhaegen, 8	1060	SAINT-GILLES
363	Ecole Sainte-Marie	Rue Emile Feron 9	1060	SAINT-GILLES	684	Rue Emile Feron 9	1060	SAINT-GILLES
364	Institut Saint-Jean-Baptiste de la Salle primaire	Rue d'Espagne 54	1060	SAINT-GILLES	686	Rue d'Espagne 54	1060	SAINT-GILLES
382	Ecole fondamentale communale Henri Frick	Rue Braemt 55-57	1210	SAINT-JOSSE-TEN-NOODE	726	Rue Braemt 55-57	1210	SAINT-JOSSE-TEN-NOODE
383	Ecole fondamentale communale Joseph Delclef	Rue Potagère 52	1210	SAINT-JOSSE-TEN-NOODE	728	Rue Potagère 52	1210	SAINT-JOSSE-TEN-NOODE
385	Ecole fondamentale communale Arc-en-Ciel	Rue de l'Abondance 19	1210	SAINT-JOSSE-TEN-NOODE	729	Rue de l'Abondance 19	1210	SAINT-JOSSE-TEN-NOODE
386	Ecole primaire libre La Sagesse - Philomène	Rue Potagère 74	1210	SAINT-JOSSE-TEN-NOODE	730	Rue Potagère 74	1210	SAINT-JOSSE-TEN-NOODE
387	Ecole fond. libre - Centre scolaire des Dames de Marie	rue Josaphat 15	1210	SAINT-JOSSE-TEN-NOODE	731	rue Josaphat 15	1210	SAINT-JOSSE-TEN-NOODE
393	Ecole communale La Nouvelle Ecole	Place Saint-Josse 12	1210	SAINT-JOSSE-TEN-NOODE	738	Place Saint-Josse 12	1210	SAINT-JOSSE-TEN-NOODE
395	Ecole fondamentale communale n°1	Rue Josaphat 229	1030	SCHAERBEEK	740	Rue Josaphat 229	1030	SCHAERBEEK
396	Ecole primaire communale n°2	RUE GALLAIT 131	1030	SCHAERBEEK	741	Rue Gallait 131	1030	SCHAERBEEK
397	Ecole primaire communale n°6 Georges Primo	Rue de l'Agriculture 46	1030	SCHAERBEEK	743	Rue de l'Agriculture 46	1030	SCHAERBEEK
398	Ecole fondamentale communale n°10 Bois Dailly	Grande rue au Bois 57	1030	SCHAERBEEK	744	Grande rue au Bois 57	1030	SCHAERBEEK
400	Ecole fondamentale communale n°13	Avenue de Roodebeek 103	1030	SCHAERBEEK	746	Avenue de Roodebeek 103	1030	SCHAERBEEK
401	Ecole fondamentale n°14 - René Magritte	Rue Van Oost 46	1030	SCHAERBEEK	747	Rue Van Oost 46	1030	SCHAERBEEK
402	Ecole primaire communale n°17	Avenue Raymond Foucart 7	1030	SCHAERBEEK	748	Av Ernest Renan 14	1030	SCHAERBEEK
403	Ecole fondamentale communale n°3	Rue Rogier 188	1030	SCHAERBEEK	742	Rue Rogier 188	1030	SCHAERBEEK
404	Ecole primaire communale n°16	Boulevard Léopold III 29	1030	SCHAERBEEK	750	Boulevard Léopold III 29	1030	SCHAERBEEK
405	Ecole fondamentale communale n°8 Frédéric de Jongh	Rue Gaucheret 124	1030	SCHAERBEEK	751	Rue Gaucheret 124A	1030	SCHAERBEEK
408	Institut Sainte-Marie - Enseignement fondamental	Rue Seutin 17	1030	SCHAERBEEK	754	Rue Seutin 17	1030	SCHAERBEEK
409	Ecole fondamentale - Institut de l'Annonciation	Rue Josse Impens 125	1030	SCHAERBEEK	755	Rue Josse Impens 125	1030	SCHAERBEEK
410	Ecole fondamentale libre Notre-Dame du Sacré-Coeur	Boulevard Lambermont 33	1030	SCHAERBEEK	757	Boulevard Lambermont 33	1030	SCHAERBEEK
412	Institut Champagnat - Ecole fondamentale libre	Square François Rigla 39	1030	SCHAERBEEK	759	Square François Rigla 39	1030	SCHAERBEEK
413	Ecole fondamentale - Institut Saint-Augustin	Rue de la Ruche 28	1030	SCHAERBEEK	760	Rue de la Ruche 28	1030	SCHAERBEEK
414	Ecole fondamentale libre Institut Sainte-Marie - Fraternité	Rue de la Fraternité 20	1030	SCHAERBEEK	761	Rue de la Fraternité 20	1030	SCHAERBEEK
415	Institut de la Sainte Famille	Rue Chaumontel 5	1030	SCHAERBEEK	762	Rue Chaumontel 5	1030	SCHAERBEEK
416	Institut de la Vierge Fidèle - Ecole primaire	Rue de Linthout 40	1030	SCHAERBEEK	763	Rue de Linthout 40	1030	SCHAERBEEK
417	Ecole fondamentale libre du Divin Sauveur	Avenue de Roodebeek 253	1030	SCHAERBEEK	764	Avenue de Roodebeek 253	1030	SCHAERBEEK
441	Ecole fondamentale - Institut Sainte-Marie	Rue Henri Chomé 44	1030	SCHAERBEEK	821	Rue Henri Chomé 44	1030	SCHAERBEEK
443	Ecole communale fondamentale de Saint-Job	Rue Jean Benaets 74	1180	UCCLE	826	Rue Jean Benaets 74	1180	UCCLE
444	Ecole communale fondamentale du Longchamp	Rue Edith Cavell 29	1180	UCCLE	827	Rue Edith Cavell 29	1180	UCCLE
445	Ecole communale fondamentale de Calevoet	Rue François Vervloet 10	1180	UCCLE	828	Rue François Vervloet 10	1180	UCCLE
446	Ecole communale primaire du Homborch	Avenue d'Homborchveld 34	1180	UCCLE	831	Avenue d'Homborchveld 34	1180	UCCLE
447	Ecole communale fondamentale de Messidor	Avenue de Messidor 161	1180	UCCLE	832	Avenue de Messidor 161	1180	UCCLE
448	Ecole communale primaire des Eglantiers - Grande Section	Avenue des Eglantiers 21	1180	UCCLE	833	Avenue des Eglantiers 21	1180	UCCLE
450	Ecole primaire libre - Collège Saint-Pierre	Rue du Doyenné, 68	1180	UCCLE	838	Rue du Doyenné, 68	1180	UCCLE
451	Ecole primaire Notre-Dame des Champs Cycle 8-12	Rue Roberts-Jones 24	1180	UCCLE	839	Rue Roberts-Jones 24	1180	UCCLE
453	Ecole fondamentale libre Notre-Dame-Wolvenberg	Avenue Jean et Pierre Carsoel 4	1180	UCCLE	842	Av Jean et Pierre Carsoel, 4	1180	UCCLE
454	Institut Montjoie Primaire	Avenue Montjoie 97	1180	UCCLE	844	Avenue Montjoie 97	1180	UCCLE
455	Ecole fondamentale libre Notre-Dame de La Consolation	rue du Bourdon 27	1180	UCCLE	846	Rue du Bourdon 27	1180	UCCLE
456	Ecole fondamentale libre Saint-Paul - Regina	Chaussée de Neerstalle 440	1180	UCCLE	847	Chaussée de Neerstalle 440	1180	UCCLE
456	Ecole fondamentale libre Saint-Paul - Regina	Chaussée de Neerstalle 440	1180	UCCLE	848	Parvis Chantecler 10	1180	UCCLE
457	Ecole fondamentale libre non confessionnelle Plein Air	Dieweg 65	1180	UCCLE	849	Dieweg 65	1180	UCCLE
458	Ecole fondamentale libre Saint-Joseph	Chaussée de Waterloo 1190	1180	UCCLE	850	Chaussée de Waterloo 1190	1180	UCCLE
459	Ecole nouvelle fondamentale libre non confes. Amélie Hamaide	Avenue Hamoir 31	1180	UCCLE	851	Avenue Hamoir 31	1180	UCCLE
479	Athénée Ganenou - Ecole fondamentale libre	Rue du Melkriek 3	1180	UCCLE	889	Rue du Melkriek 3	1180	UCCLE
484	Ecole fond. libre - Collège Saint-Pierre - Servites de Marie	Avenue d'Hougoumont 5	1180	UCCLE	897	Avenue d'Hougoumont 5	1180	UCCLE
486	Ecole communale La Sapinière - Les Mésanges	Chaussée de La Hulpe 346	1170	WATERMAEL-BOITSFORT	900	Chaussée de La Hulpe 346	1170	WATERMAEL-BOITSFORT
487	Ecole communale Les Cèdres	Rue du Gruyer 8	1170	WATERMAEL-BOITSFORT	902	Rue du Gruyer 8	1170	WATERMAEL-BOITSFORT
488	Ecole fondamentale La Futale - Les Coccinelles	Avenue des Coccinelles 65	1170	WATERMAEL-BOITSFORT	904	Avenue des Coccinelles 65	1170	WATERMAEL-BOITSFORT
489	Ecole communale Le Karrenberg - Nos Petits	Rue François Ruytinx 31	1170	WATERMAEL-BOITSFORT	906	Rue François Ruytinx 31	1170	WATERMAEL-BOITSFORT
490	Institut de l'Assomption - Ecole fondamentale	Jagersveld 5	1170	WATERMAEL-BOITSFORT	907	Avenue des Archiducs 50	1170	WATERMAEL-BOITSFORT
490	Institut de l'Assomption - Ecole fondamentale	Jagersveld 5	1170	WATERMAEL-BOITSFORT	908	Jagersveld 5	1170	WATERMAEL-BOITSFORT
491	Ecole de la Sainte-Famille	Avenue Léopold Wiener 34	1170	WATERMAEL-BOITSFORT	909	Avenue Léopold Wiener 34	1170	WATERMAEL-BOITSFORT
500	Ecole communale Vervloesem	Rue Vervloesem 36	1200	WOLUWE-SAINT-LAMBERT	919	Rue Vervloesem 36	1200	WOLUWE-SAINT-LAMBERT
501	Ecole communale Princesse Paola	Chaussée de Roodebeek 268	1200	WOLUWE-SAINT-LAMBERT	920	Chaussée de Roodebeek 268	1200	WOLUWE-SAINT-LAMBERT
502	Ecole fondamentale communale Prince Baudouin	Avenue du Couronnement 42	1200	WOLUWE-SAINT-LAMBERT	921	Avenue du Couronnement 42	1200	WOLUWE-SAINT-LAMBERT
503	Ecole Robert Maistriau	Rue Joseph Aernaut 9	1200	WOLUWE-SAINT-LAMBERT	922	Rue Joseph Aernaut 9	1200	WOLUWE-SAINT-LAMBERT

504	Ecole fondamentale Van Meyel	Avenue Georges Henri 224	1200	WOLUWE-SAINTE-LAMBERT	923	Avenue Georges Henri 224	1200	WOLUWE-SAINTE-LAMBERT
505	Ecole Parc Schuman	rue de l'Athénée royal 90	1200	WOLUWE-SAINTE-LAMBERT	925	rue de l'Athénée royal 90	1200	WOLUWE-SAINTE-LAMBERT
506	Ecole fondamentale libre Saint-Henri	Avenue des Cerisiers 239	1200	WOLUWE-SAINTE-LAMBERT	926	Avenue des Cerisiers 239	1200	WOLUWE-SAINTE-LAMBERT
507	Ecole primaire libre du Bonheur	Rue Vergote 40A	1200	WOLUWE-SAINTE-LAMBERT	928	Rue Vergote 40A	1200	WOLUWE-SAINTE-LAMBERT
508	Ecole fondamentale libre Providence	Rue des Déportés 38-40	1200	WOLUWE-SAINTE-LAMBERT	929	Rue des Déportés 38-40	1200	WOLUWE-SAINTE-LAMBERT
509	Ecole fondamentale libre - Institut de l'Angélus	Chaussée de Rodebeek 586	1200	WOLUWE-SAINTE-LAMBERT	930	Chaussée de Rodebeek 586	1200	WOLUWE-SAINTE-LAMBERT
510	Ecole fondamentale libre Singelijn	Avenue Chapelle-aux-Champs 67	1200	WOLUWE-SAINTE-LAMBERT	931	Avenue Chapelle-aux-Champs 67	1200	WOLUWE-SAINTE-LAMBERT
511	Ecole fondamentale libre Chapelle-aux-Champs	Jardin Martin V 85	1200	WOLUWE-SAINTE-LAMBERT	932	Jardin Martin V 85	1200	WOLUWE-SAINTE-LAMBERT
529	Ecole fondamentale libre Sainte-Jeanne de Chantal	Avenue Marcel Thiry 31	1200	WOLUWE-SAINTE-LAMBERT	958	Avenue Marcel Thiry 31	1200	WOLUWE-SAINTE-LAMBERT
531	Ecole communale de Stockel	Rue Henri Vandermaelen 61	1150	WOLUWE-SAINTE-PIERRE	962	Rue Henri Vandermaelen 61	1150	WOLUWE-SAINTE-PIERRE
532	Ecole primaire communale Joli-Bois	Val des Epinettes 3	1150	WOLUWE-SAINTE-PIERRE	963	Val des Epinettes 3	1150	WOLUWE-SAINTE-PIERRE
533	Ecole communale du Chant d'Oiseau	Avenue des Eperviers 62	1150	WOLUWE-SAINTE-PIERRE	964	Avenue des Eperviers 62	1150	WOLUWE-SAINTE-PIERRE
534	Ecole fondamentale libre du Sacré-Coeur de Stockel	Rue Félix De Keuster 58	1150	WOLUWE-SAINTE-PIERRE	965	Rue Félix De Keuster 58	1150	WOLUWE-SAINTE-PIERRE
535	Ecole fondamentale libre du Collège Jean XXIII	Avenue Edmond Parmentier 21	1150	WOLUWE-SAINTE-PIERRE	966	Avenue Edmond Parmentier 21	1150	WOLUWE-SAINTE-PIERRE
536	Ecole fondamentale libre Notre-Dame des Grâces	Avenue du Chant d'Oiseau 19	1150	WOLUWE-SAINTE-PIERRE	967	Avenue du Chant d'Oiseau 19	1150	WOLUWE-SAINTE-PIERRE
537	Ecole fondamentale du Collège Jean XXIII	Boulevard de la Woluwe 24	1150	WOLUWE-SAINTE-PIERRE	968	Boulevard de la Woluwe 24	1150	WOLUWE-SAINTE-PIERRE
538	Ecole primaire libre Mater Dei	Avenue des Grands Prix 69	1150	WOLUWE-SAINTE-PIERRE	969	Avenue des Grands Prix 69	1150	WOLUWE-SAINTE-PIERRE
554	Ecole fondamentale communale de Beauvechain	Rue de l'Ecole 1	1320	BEAUVECHAIN	993	Place St-Martin 3	1320	BEAUVECHAIN
554	Ecole fondamentale communale de Beauvechain	Rue de l'Ecole 1	1320	BEAUVECHAIN	994	Rue de l'Ecole 1	1320	BEAUVECHAIN
555	Ecole fondamentale libre Caritas	Chaussée de Namur 4	1320	BEAUVECHAIN	995	Chaussée de Namur 4	1320	BEAUVECHAIN
558	Ecole Anne-Marie fondamentale libre	Rue du Cimetière 21	1421	BRAINE-L'ALLEUD	1003	Rue Armand De Moor 19	1421	BRAINE-L'ALLEUD
559	Ecole primaire communale Prévert	Rue René Francq 7	1428	BRAINE-L'ALLEUD	1000	Rue René Francq 7	1428	BRAINE-L'ALLEUD
560	Ecole fondamentale libre Sainte-Bernadette	Avenue Alphonse Allard 203	1420	BRAINE-L'ALLEUD	1001	Avenue Alphonse Allard 203	1420	BRAINE-L'ALLEUD
561	Ecole fondamentale libre Institut Saint-Jacques	Rue Pierre Flamand 14	1420	BRAINE-L'ALLEUD	1002	Rue Pierre Flamand 14	1420	BRAINE-L'ALLEUD
562	Ecole primaire libre Cardinal Mercier	Chée de Mont-Saint-Jean 83	1420	BRAINE-L'ALLEUD	1004	Chée de Mont-Saint-Jean 83	1420	BRAINE-L'ALLEUD
563	Ecole fondamentale libre Vallée Bailly	Rue de la Vallée Bailly 102	1420	BRAINE-L'ALLEUD	1006	Rue de la Vallée Bailly 102	1420	BRAINE-L'ALLEUD
564	Ecole fondamentale libre Institut Sainte-Famille	Rue des Jambes 24/BP33	1420	BRAINE-L'ALLEUD	1007	Chemin de l'Ermite 60	1420	BRAINE-L'ALLEUD
564	Ecole fondamentale libre Institut Sainte-Famille	Rue des Jambes 24/BP33	1420	BRAINE-L'ALLEUD	1008	Rue des Jambes 24B.P.33	1420	BRAINE-L'ALLEUD
577	Ecole fondamentale communale Le Grand Frère	Rue du Cimetière 51	1421	BRAINE-L'ALLEUD	1030	Rue du Cimetière 51	1421	BRAINE-L'ALLEUD
578	Ecole communale fondamentale	Rue de la Libération 25	1440	BRAINE-LE-CHATEAU	1031	Rue des Ecoles 1A	1440	BRAINE-LE-CHATEAU
578	Ecole communale fondamentale	Rue de la Libération 25	1440	BRAINE-LE-CHATEAU	1032	Rue Robert Ledecq 17A	1440	BRAINE-LE-CHATEAU
578	Ecole communale fondamentale	Rue de la Libération 25	1440	BRAINE-LE-CHATEAU	1033	Rue de la Libération 25	1440	BRAINE-LE-CHATEAU
579	Ecole fondamentale libre Saint-Rémy	Rue de la Libération 4	1440	BRAINE-LE-CHATEAU	1035	Rue de la Libération 4	1440	BRAINE-LE-CHATEAU
580	Ecole fondamentale libre Les Marronniers	Chaussée de Tubize 159	1440	BRAINE-LE-CHATEAU	1036	Chaussée de Tubize 159	1440	BRAINE-LE-CHATEAU
581	Ecole fondamentale communale de Bonlez	Chemin de l'Herbe 51	1325	CHAUMONT-GISTOUX	1037	Chemin de l'Herbe 51	1325	CHAUMONT-GISTOUX
582	Ecole communale de Dion-Valmont	Rue du Brocsous 3	1325	CHAUMONT-GISTOUX	1038	Rue du Brocsous 3	1325	CHAUMONT-GISTOUX
583	Ecole communale de Corroy-le-Grand	Rue de Chastre 83	1325	CHAUMONT-GISTOUX	1039	Rue de Chastre 83	1325	CHAUMONT-GISTOUX
584	Ecole communale de Gistoux	Rue Zaine 1-3	1325	CHAUMONT-GISTOUX	1040	Rue Zaine 1-3	1325	CHAUMONT-GISTOUX
585	Ecole communale Le Chemin des Enfants	Rue de la Barre 5	1325	CHAUMONT-GISTOUX	1041	Rue de la Barre 5	1325	CHAUMONT-GISTOUX
586	Ecole communale fondamentale de Tangissart	Rue Notre-Dame 4	1490	COURT-SAINTE-ETIENNE	1045	Rue Notre-Dame 4	1490	COURT-SAINTE-ETIENNE
587	Ecole communale fondamentale de Wisterzée	Chaussée de Bruxelles 35A	1490	COURT-SAINTE-ETIENNE	9422	Rue du Neuf Bois 11	1490	COURT-SAINTE-ETIENNE
588	Ecole fondamentale libre - Collège Saint-Etienne	Avenue des Prisonniers de Guerre 42	1490	COURT-SAINTE-ETIENNE	1049	Av Prisonniers de Guerre 42	1490	COURT-SAINTE-ETIENNE
595	Libre école fondamentale Rudolf Steiner La Ferme Blanche	Rue de la Quenique 18	1490	COURT-SAINTE-ETIENNE	1060	Rue de la Quenique 18	1490	COURT-SAINTE-ETIENNE
597	Ecoles communales de Genappe	Avenue des Combattants 49	1470	GENAPPE	1062	Rue du Centre 30	1471	GENAPPE
597	Ecoles communales de Genappe	Avenue des Combattants 49	1470	GENAPPE	1063	Grand route 85	1474	GENAPPE
597	Ecoles communales de Genappe	Avenue des Combattants 49	1470	GENAPPE	1064	Avenue des Combattants 49	1470	GENAPPE
598	Ecole fondamentale libre Sainte-Marie	Avenue des Combattants 62	1470	GENAPPE	1066	Avenue des Combattants 62	1470	GENAPPE
599	Ecole communale fondamentale	Rue des Ecoles 8	1476	GENAPPE	1067	Rue des Ecoles 8	1476	GENAPPE
599	Ecole communale fondamentale	Rue des Ecoles 8	1476	GENAPPE	1072	Espace 2000 1	1472	GENAPPE
601	Ecole fondamentale libre Saint-Jean	Rue de Bruxelles 91	1470	GENAPPE	1069	Chemin de la Waronche 18	1471	GENAPPE
601	Ecole fondamentale libre Saint-Jean	Rue de Bruxelles 91	1470	GENAPPE	1070	Rue de Bruxelles 91	1470	GENAPPE
603	Ecole fondamentale libre Sainte-Elisabeth	Rue des Moulins 14	1390	GREZ-DOICEAU	1074	Rue des Moulins 14	1390	GREZ-DOICEAU
604	Ecole fondamentale libre St-Joseph aux Champs Grez-Doiceau	Rue de la Sainte du Chêne 20	1390	GREZ-DOICEAU	1077	Rue de la Sainte du Chêne 20	1390	GREZ-DOICEAU
605	Ecole communale fondamentale Fernand Vanbever	Rue du Pont au Lin 22	1390	GREZ-DOICEAU	1078	Rue Joseph Maisin 13	1390	GREZ-DOICEAU
605	Ecole communale fondamentale Fernand Vanbever	Rue du Pont au Lin 22	1390	GREZ-DOICEAU	1079	Rue du Pont au Lin 22	1390	GREZ-DOICEAU
606	Ecole fondamentale libre Saint-Jean-Baptiste	Rue du Couvent 10	1390	GREZ-DOICEAU	1081	Rue du Couvent 10	1390	GREZ-DOICEAU
609	Ecole fondamentale communale d'Incourt	Place 8	1315	INCOURT	1086	Rue Ecole des Filles 5	1315	INCOURT
609	Ecole fondamentale communale d'Incourt	Place 8	1315	INCOURT	1087	Place 8	1315	INCOURT
610	Ecole fondamentale libre de Virginal	Rue du Centre 13	1460	ITTRE	1090	Rue du Centre 13	1460	ITTRE
611	Ecole communale fondamentale de Ittre - Ecole des Longs Prés	Rue Jean Jolly, 2	1460	ITTRE	1091	Rue Jean Jolly, 2	1460	ITTRE
614	Ecole communale fondamentale n°1 de Jodoigne	Chée de Tirlemont, 81	1370	JODOIGNE	1098	Rue du Grand Cortil 5	1370	JODOIGNE
614	Ecole communale fondamentale n°1 de Jodoigne	Chée de Tirlemont, 81	1370	JODOIGNE	1099	Rue du Mont 12	1370	JODOIGNE
614	Ecole communale fondamentale n°1 de Jodoigne	Chée de Tirlemont, 81	1370	JODOIGNE	1105	Chaussée de Tirlemont 81	1370	JODOIGNE
615	Ecole fondamentale libre Providence	Rue du Sergent Sortet 21	1370	JODOIGNE	1102	Rue du Sergent Sortet 21	1370	JODOIGNE

625 Ecole communale Les Colibris	Rue des Combattants 112	1310	LA HULPE	1123	Rue des Combattants 112	1310	LA HULPE
626 Ecole fondamentale libre - Institut Saint-Léon	Rue de l'Argentine 72	1310	LA HULPE	1124	Chaussée de Louvain 565	1380	LASNE
626 Ecole fondamentale libre - Institut Saint-Léon	Rue de l'Argentine 72	1310	LA HULPE	1125	Rue de l'Argentine 72	1310	LA HULPE
627 Ecole fondamentale libre Notre-Dame	Rue de la Mazerine 49	1310	LA HULPE	1126	Rue de la Mazerine 49	1310	LA HULPE
631 Institut Notre-Dame des Hayeffes - Cycles 8-12	Rue des Hayeffes 31	1435	MONT-SAINT-GUIBERT	1131	Rue des Hayeffes 31	1435	MONT-SAINT-GUIBERT
635 Ecole communale fondamentale de Bornival	Rue Félicien Canart 1	1404	NIVELLES	1135	Rue Félicien Canart 1	1404	NIVELLES
636 Ecole communale fondamentale André Hecq	Rue de Dinant 6	1401	NIVELLES	1136	Rue de Dinant 6	1401	NIVELLES
637 Ecole fondamentale libre - Institut du Sacré-Coeur	Rue Saint-Jean, 2	1400	NIVELLES	1137	Rue Saint-Jean, 2	1400	NIVELLES
638 Institut Saint-Michel - 8/12	Faubourg de Mons 1	1400	NIVELLES	1138	Faubourg de Mons 1	1400	NIVELLES
639 Ecole primaire libre d'application Inst. de l'Enfant-Jésus	Rue de Sotriamont 1	1400	NIVELLES	1140	Rue de Sotriamont 1	1400	NIVELLES
652 Institut Sainte-Thérèse - Ecole fondamentale	Rue Clarisse 2	1400	NIVELLES	1160	Rue Clarisse 2	1400	NIVELLES
653 Ecole primaire libre d'application du Béguinage	Rue de Soignies 26A	1400	NIVELLES	1162	Rue de Soignies 26A	1400	NIVELLES
655 Ecole communale fondam. La Farandole - Thorembais-St-Trond	Rue du Culot, 2	1360	PERWEZ	1166	Rue du Culot, 2	1360	PERWEZ
656 Ecole communale fondamentale de Perwez	Rue de Brabant 45	1360	PERWEZ	1168	Rue de Brabant 45	1360	PERWEZ
657 Ecole fondamentale libre Jean-Paul II	Rue Lepage 17	1360	PERWEZ	1169	Rue Lepage 17	1360	PERWEZ
662 Ecole primaire communale	Rue de La Hulpe 17	1331	RIXENSART	1174	Rue de La Hulpe 17	1331	RIXENSART
663 Ecole communale du Centre	Rue des Ecoles 1	1330	RIXENSART	1175	Rue des Ecoles 1	1330	RIXENSART
664 Ecole communale La Bruyère-Gerval	Rue des Volontaires 55	1332	RIXENSART	1176	Rue des Volontaires 55	1332	RIXENSART
665 Ecole fondamentale libre Sainte-Agnès	Rue des Ecoles 26	1330	RIXENSART	1180	Rue des Ecoles 26	1330	RIXENSART
666 Ecole fondamentale libre Saint-Augustin - Collège 3 Vallées	Rue du Vallon 117	1332	RIXENSART	1182	Rue du Vallon 117	1332	RIXENSART
673 Ecole communale fondamentale de Clabecq	Square René Larcier 7	1480	TUBIZE	1195	Rue Jean Wautrequin 7	1480	TUBIZE
674 Ecole fondamentale autonome Tubize - Renard	Rue de Stimbert 8	1480	TUBIZE	1197	Rue des Frères Taymans 181	1480	TUBIZE
674 Ecole fondamentale autonome Tubize - Renard	Rue de Stimbert 8	1480	TUBIZE	1198	Rue de Stimbert 8	1480	TUBIZE
675 Ecole fondamentale autonome Francisco Ferrer	Rue Francisco Ferrer 15	1480	TUBIZE	1202	Avenue de Scandiano 14	1480	TUBIZE
676 Ecole communale fondamentale d'Oisquerq	Place des Grées du Lou 1	1480	TUBIZE	1203	Place des Grées du Lou 1	1480	TUBIZE
677 Ecoles Saint-Joseph (P3 à P6)	Grand-Place 31	1480	TUBIZE	1204	Grand-Place 31	1480	TUBIZE
678 Ecole fondamentale libre Les Deux Tilleuls	Avenue Gabrielle Petit 25	1480	TUBIZE	1206	Avenue Gabrielle Petit 25	1480	TUBIZE
678 Ecole fondamentale libre Les Deux Tilleuls	Avenue Gabrielle Petit 25	1480	TUBIZE	1207	Rue de la Cure 39	1480	TUBIZE
682 Ecole communale Marbais-Marbisoux	Rue du Berceau 18	1495	VILLERS-LA-VILLE	1219	Rue du Berceau 18	1495	VILLERS-LA-VILLE
683 Ecole communale fondamentale Villers-Tilly	Rue Jules Tarlier 34	1495	VILLERS-LA-VILLE	1220	Rue du Culot 4	1495	VILLERS-LA-VILLE
683 Ecole communale fondamentale Villers-Tilly	Rue Jules Tarlier 34	1495	VILLERS-LA-VILLE	1222	Rue Jules Tarlier 34	1495	VILLERS-LA-VILLE
684 Ecole fondamentale libre Saint-Nicolas	Rue du Try 9	1495	VILLERS-LA-VILLE	1223	Rue du Try 9	1495	VILLERS-LA-VILLE
685 Ecole communale du Chenois	Rue Mattot 135	1410	WATERLOO	1224	Rue Mattot 135	1410	WATERLOO
686 Ecole primaire libre de Berlaymont	Drève d'Argenteuil 10B	1410	WATERLOO	1225	Drève d'Argenteuil 10B	1410	WATERLOO
687 Ecole communale fondamentale Mont-Saint-Jean	Rue du Ménil 3	1410	WATERLOO	1227	Rue du Ménil 3	1410	WATERLOO
688 Ecole fondamentale libre des Sacrés-Coeurs - Le Clos	Chaussée de Bruxelles 104	1410	WATERLOO	1229	Chaussée de Bruxelles 104	1410	WATERLOO
689 Ecole fondamentale libre des Sacrés-Coeurs 'Envol'	Rue François Libert 1	1410	WATERLOO	1230	Rue François Libert 1	1410	WATERLOO
690 Ecole fondamentale libre Saint-François d'Assise	Rue Fond Thiron 33	1410	WATERLOO	1232	Rue Fond Thiron 33	1410	WATERLOO
691 Ecole libre Sainte-Anne	Rue Sainte-Anne 41-43	1410	WATERLOO	1233	Rue Sainte-Anne 41	1410	WATERLOO
699 Ecole communale de l'Amitié	Rue de l'Amitié 2	1300	WAVRE	1243	Rue de l'Amitié 2	1300	WAVRE
701 Ecole fondamentale libre de Profondsart	Rue de Grandsart 13	1300	WAVRE	1245	Rue de Grandsart 13	1300	WAVRE
702 Ecole fondamentale communale	Chaussée des Gaulois 93-95	1300	WAVRE	1247	Rue du Tilleul 35	1300	WAVRE
702 Ecole fondamentale communale	Chaussée des Gaulois 93-95	1300	WAVRE	1248	Chaussée des Gaulois 93-95	1300	WAVRE
703 Institut primaire Saint-Jean-Baptiste - Cycle 8-12	Rue de Bruxelles 45	1300	WAVRE	1250	Rue de Bruxelles 45	1300	WAVRE
704 Ecole primaire libre - Institut de la Providence	Rue de Nivelles 52	1300	WAVRE	1251	Rue de Nivelles 52	1300	WAVRE
720 Ecole fondamentale communale	Rue des Combattants 29	1301	WAVRE	1274	Rue des Combattants 29	1301	WAVRE
722 Ecole communale regroupée	Rue des Combattants 20	1450	CHASTRE	1280	Rue des Combattants 20	1450	CHASTRE
722 Ecole communale regroupée	Rue des Combattants 20	1450	CHASTRE	1281	Rue de la Poste 5	1450	CHASTRE
723 Ecole communale de Cortil-Noirmont Domaine de Chastre	Rue du Tilleul 45	1450	CHASTRE	1282	Rue du Tilleul 45	1450	CHASTRE
724 Ecole fondamentale autonome Gentinnes	Place de Gentinnes 14	1450	CHASTRE	1283	Place de Gentinnes 14	1450	CHASTRE
725 Ecole fondamentale libre - La Petite Ecole	Rue des Maieurs 4	1450	CHASTRE	1284	Rue des Maieurs 4	1450	CHASTRE
727 Ecole fondamentale communale d'Hélicine	Le Brouc 4-8	1357	HELECINE	1286	Le Brouc 4-8	1357	HELECINE
728 Ecole communale de Plancenoit	Place de Plancenoit 4	1380	LASNE	1289	Place de Plancenoit 4	1380	LASNE
729 Ecole communale de Maransart	Route de l'Etat 325	1380	LASNE	1290	Route de l'Etat 325	1380	LASNE
730 Ecole communale Pierre Van Hoegaerden	Place Communale 2	1380	LASNE	1292	Place Communale 2	1380	LASNE
731 Ecole Ouverte fondamentale libre non confessionnelle	Chemin de Strins 6	1380	LASNE	1293	Chemin de Strins 6	1380	LASNE
732 Ecole fondamentale libre Saint-Joseph	Ruelle Quimbin 6	1380	LASNE	1295	Ruelle Quimbin 6	1380	LASNE
733 Ecole fondamentale libre Sainte-Lutgarde	Rue du Vieux Monument 5	1380	LASNE	1297	Rue du Vieux Monument 5	1380	LASNE
735 Ecole communale fondamentale Jandrain	Chaussée de Wavre 59	1350	ORP-JAUCHE	1300	Rue Pierre Renard 3	1350	ORP-JAUCHE
735 Ecole communale fondamentale Jandrain	Chaussée de Wavre 59	1350	ORP-JAUCHE	1301	Chaussée de Wavre 59	1350	ORP-JAUCHE
736 Ecole communale fondamentale	Rue de Hannut 48	1350	ORP-JAUCHE	1302	Rue de Hannut 48	1350	ORP-JAUCHE
737 Ecole communale fondamentale de Jauche	Rue de Folx-les-Caves 26	1350	ORP-JAUCHE	1303	Rue de Folx-les-Caves 26	1350	ORP-JAUCHE
737 Ecole communale fondamentale de Jauche	Rue de Folx-les-Caves 26	1350	ORP-JAUCHE	1304	Rue de Boneffe 10-12	1350	ORP-JAUCHE
739 Ecole fondamentale libre Saint-Martin et Saint-Joseph	Avenue Emile Vanderveelde 9	1350	ORP-JAUCHE	1305	Rue de l'Hulpeau 9	1350	ORP-JAUCHE



739	Ecole fondamentale libre Saint-Martin et Saint-Joseph	Avenue Emile Vandervelde 9	1350	ORP-JAUCHE	1306	Avenue Emile Vandervelde 9	1350	ORP-JAUCHE
740	Ecole fondamentale communale	Rue Sylvain Bawin 40-42	1350	ORP-JAUCHE	1307	Rue Sylvain Bawin 40-42	1350	ORP-JAUCHE
741	Ecole communale fondamentale de La Croix	Chaussée de La Croix 80 A	1340	OTTIGNIES-LOUVAIN-LA-NEUVE	1316	Chaussée de La Croix 80 A	1340	OTTIGNIES-LOUVAIN-LA-NEUVE
742	Ecole communale fondamentale de Mousty	Rue des Coquerées 4	1341	OTTIGNIES-LOUVAIN-LA-NEUVE	1309	Rue des Coquerées 4	1341	OTTIGNIES-LOUVAIN-LA-NEUVE
743	Ecole communale fondamentale de Limoges	Rue des Ecoles 8	1341	OTTIGNIES-LOUVAIN-LA-NEUVE	1312	Rue des Ecoles 8	1341	OTTIGNIES-LOUVAIN-LA-NEUVE
744	Ecole communale primaire de Blocry	Rue de l'Invasion 119A	1340	OTTIGNIES-LOUVAIN-LA-NEUVE	1313	Rue de l'Invasion 119A	1340	OTTIGNIES-LOUVAIN-LA-NEUVE
745	Ecole fondamentale libre Saint-Pie X	Avenue Saint-Pie X 5	1340	OTTIGNIES-LOUVAIN-LA-NEUVE	1314	Avenue Saint-Pie X 5	1340	OTTIGNIES-LOUVAIN-LA-NEUVE
746	Ecole fondamentale libre - Collège du Biéreau	Rue du Collège 2	1348	OTTIGNIES-LOUVAIN-LA-NEUVE	1315	Rue du Collège 2	1348	OTTIGNIES-LOUVAIN-LA-NEUVE
752	Ecole communale fondamentale de Limelette	Avenue de Jassans 67	1342	OTTIGNIES-LOUVAIN-LA-NEUVE	1328	Avenue de Jassans 67	1342	OTTIGNIES-LOUVAIN-LA-NEUVE
755	Ecole primaire libre non confessionnelle des Bruyères	Avenue des Arts 13	1348	OTTIGNIES-LOUVAIN-LA-NEUVE	1333	Avenue des Arts 13	1348	OTTIGNIES-LOUVAIN-LA-NEUVE
756	Ecole fondamentale Martin V	Boulevard du Nord 2	1348	OTTIGNIES-LOUVAIN-LA-NEUVE	1334	Boulevard du Nord 2	1348	OTTIGNIES-LOUVAIN-LA-NEUVE
757	Ecole communale fondamentale de Lauzelle	Cour Marie d'Oignies 23	1348	OTTIGNIES-LOUVAIN-LA-NEUVE	1335	Cour Marie d'Oignies 23	1348	OTTIGNIES-LOUVAIN-LA-NEUVE
758	Ecole fondamentale libre Notre-Dame	Avenue des Iris 14	1341	OTTIGNIES-LOUVAIN-LA-NEUVE	1336	Avenue des Iris 14	1341	OTTIGNIES-LOUVAIN-LA-NEUVE
759	Ecole fondamentale Saint-Jean-Baptiste	Rue Combattants et Dép. 9	1367	RAMILLIES	1338	Rue Combattants et Dép. 9	1367	RAMILLIES
760	Ecole communale de Ramillies	Avenue des Déportés 50	1367	RAMILLIES	1340	Avenue des Déportés 50	1367	RAMILLIES
762	Ecole communale fondamentale	Rue de Saintes 1	1430	REBECQ	1343	Rue de Saintes 1	1430	REBECQ
762	Ecole communale fondamentale	Rue de Saintes 1	1430	REBECQ	1345	Cité Germinal 18A	1430	REBECQ
763	Ecole communale fondamentale	Rue du Montgras 36	1430	REBECQ	1346	Rue du Montgras 36	1430	REBECQ
763	Ecole communale fondamentale	Rue du Montgras 36	1430	REBECQ	1348	Rue Caporal Trésignies 13	1430	REBECQ
765	Ecole fondamentale libre Saint-Géry	Rue Parmentier 5	1430	REBECQ	1350	Rue Parmentier 5	1430	REBECQ
766	Ecole fondamentale communale	Place Communale 2	1457	WALHAIN	1351	Rue d'Enfer 5-7	1457	WALHAIN
766	Ecole fondamentale communale	Place Communale 2	1457	WALHAIN	1352	Place Communale 2	1457	WALHAIN
766	Ecole fondamentale communale	Place Communale 2	1457	WALHAIN	1353	Grand'Rue 45	1457	WALHAIN
767	Ecole fondamentale autonome Nil-Saint-Vincent	Rue du Warichet 1	1457	WALHAIN	1354	Rue des Ecoles 2	1435	MONT-SAINT-GUIBERT
767	Ecole fondamentale autonome Nil-Saint-Vincent	Rue du Warichet 1	1457	WALHAIN	1355	Rue du Warichet 1	1457	WALHAIN
771	Ecole communale n°1	Rue Hennepin 12	7800	ATH	1359	Rue Hennepin 12	7800	ATH
771	Ecole communale n°1	Rue Hennepin 12	7800	ATH	1415	Chemin des Passants 2	7822	ATH
772	Ecole communale n°2	Rue de la Brasserie 92A	7812	ATH	1365	Rue de la Brasserie 92A	7812	ATH
772	Ecole communale n°2	Rue de la Brasserie 92A	7812	ATH	1412	Chemin des Serres 3 A	7802	ATH
773	Ecole communale n°3	Place d'Isières 13	7822	ATH	1371	Place d'Isières 13	7822	ATH
773	Ecole communale n°3	Place d'Isières 13	7822	ATH	6267	Rue de la Commune 19	7811	ATH
774	Ecole communale n°4 La ruche	Rue du Mont 2	7812	ATH	1375	Place de Bouvignies 35	7803	ATH
774	Ecole communale n°4 La ruche	Rue du Mont 2	7812	ATH	1376	Rue du Mont 2	7812	ATH
775	Ecole fondamentale libre - Institut Saint-Joseph	Rue des Ecrivains 4	7800	ATH	1379	Rue des Ecrivains 4	7800	ATH
775	Ecole fondamentale libre - Institut Saint-Joseph	Rue des Ecrivains 4	7800	ATH	1380	Rue de Soignies 308	7810	ATH
776	Ecole fondamentale libre - Institut Saint-François	Rue de Pintamont 28	7800	ATH	1384	Rue du Canon 23	7800	ATH
776	Ecole fondamentale libre - Institut Saint-François	Rue de Pintamont 28	7800	ATH	1385	Rue de Pintamont 28	7800	ATH
789	Ecole fondamentale communale	Place de Basècles 9	7971	BELOEIL	1416	Place de Basècles 9	7971	BELOEIL
789	Ecole fondamentale communale	Place de Basècles 9	7971	BELOEIL	1417	Rue Célestin Museur 19	7971	BELOEIL
790	Ecole fondamentale communale	Rue de Mons 45	7970	BELOEIL	1418	Rue de Mons 45	7970	BELOEIL
790	Ecole fondamentale communale	Rue de Mons 45	7970	BELOEIL	1421	Rue Eugène Lebailly 7	7973	BELOEIL
791	Ecole fondamentale libre Saint-Vincent	Rue du Château 2	7970	BELOEIL	1423	Rue du Château 2	7970	BELOEIL
792	Ecole fondamentale libre subventionnée Saint-François	Place de Basècles 7	7971	BELOEIL	1424	Place de Basècles 7	7971	BELOEIL
798	Ecole communale Pommeroeul - Ville-Pommeroeul	Place de Ville 1	7322	BERNISSART	1434	Place des Hautchamps 5	7322	BERNISSART
798	Ecole communale Pommeroeul - Ville-Pommeroeul	Place de Ville 1	7322	BERNISSART	1435	Place de Ville 1	7322	BERNISSART
799	Ecole fondamentale communale	Rue des Ecoles 26	7321	BERNISSART	1436	Rue des Ecoles 26	7321	BERNISSART
799	Ecole fondamentale communale	Rue des Ecoles 26	7321	BERNISSART	1437	Rue de Condé 84	7321	BERNISSART
801	Ecole fondamentale libre subventionnée Saint-François	Rue Buissonnet 22	7321	BERNISSART	1438	Rue Buissonnet 22	7321	BERNISSART
803	Ecole fondamentale libre subventionnée	Rue de Basècles 1	7321	BERNISSART	1441	Rue de Basècles 1	7321	BERNISSART
804	Ecole fondamentale communale	Avenue Gabrielle Petit 6	7940	BRUGELETTE	1445	Avenue Gabrielle Petit 6	7940	BRUGELETTE
805	Ecole fondamentale libre Saint-Louis	Rue Maurice Lelangue 1	7940	BRUGELETTE	1446	Rue Maurice Lelangue 1	7940	BRUGELETTE
808	Ecole fondamentale communale	Rue Augustin Melsens 4	7950	CHIEVRES	1450	Rue Augustin Melsens 4	7950	CHIEVRES
809	Ecole fondamentale communale	Rue de la Liberté 15	7950	CHIEVRES	1451	Rue des Ecoles 15	7950	CHIEVRES
809	Ecole fondamentale communale	Rue de la Liberté 15	7950	CHIEVRES	1452	Rue de la Liberté 15	7950	CHIEVRES
810	Ecole fondamentale libre Saint-Joseph	Rue du Château 22	7950	CHIEVRES	1453	Rue du Château 22	7950	CHIEVRES
811	Ecole fondamentale libre Saint-Philippe	Rue Rincheval 2	7950	CHIEVRES	1454	Rue Rincheval 2	7950	CHIEVRES
813	Ecole communale fondamentale	Vieux Moulin 4	7890	ELLEZELLES	1457	Vieux Moulin 4	7890	ELLEZELLES
815	Ecole Saint-Joseph	Rue du Pont 54	7890	ELLEZELLES	1460	Rue du Pont 54	7890	ELLEZELLES
816	Ecole fondamentale catholique de Flobecq	Rue des Camomilles 14	7880	FLOBECQ	1461	Rue des Camomilles 14	7880	FLOBECQ
820	Ecole fondamentale communale de Moustier	Route de Grandmetz 10	7911	FRASNES-LEZ-ANVAING	1469	Route de Grandmetz 10	7911	FRASNES-LEZ-ANVAING
821	Ecole fondamentale communale de Dergneau	Chaussée de Renaix 128	7912	FRASNES-LEZ-ANVAING	1472	Chaussée de Renaix 128	7912	FRASNES-LEZ-ANVAING
822	Ecole communale	Chaussée Brunehaut 40	7911	FRASNES-LEZ-ANVAING	1467	Chaussée Brunehaut 40	7911	FRASNES-LEZ-ANVAING
822	Ecole communale	Chaussée Brunehaut 40	7911	FRASNES-LEZ-ANVAING	1473	Place de Buissenal 8	7911	FRASNES-LEZ-ANVAING
823	Ecole fondamentale libre Saint-Vincent de Paul	Place d'Anvaing 26	7910	FRASNES-LEZ-ANVAING	1474	Place d'Anvaing 26	7910	FRASNES-LEZ-ANVAING



824	Ecole fondamentale libre Saint-Michel	Rue Tour Notre Dame 16	7912	FRASNES-LEZ-ANVAING	1475	Rue Tour Notre Dame 16	7912	FRASNES-LEZ-ANVAING
826	Ecole fondamentale libre Notre-Dame des Rhosnes	Grand'Place 17	7911	FRASNES-LEZ-ANVAING	1476	Couvent d'Arc 2	7910	FRASNES-LEZ-ANVAING
826	Ecole fondamentale libre Notre-Dame des Rhosnes	Grand'Place 17	7911	FRASNES-LEZ-ANVAING	1477	Grand'Place 17	7911	FRASNES-LEZ-ANVAING
829	Ecole fondamentale communale	Place Albert Ier	7160	CHAPELLE-LEZ-HERLAIMONT	1485	Place Albert Ier	7160	CHAPELLE-LEZ-HERLAIMONT
829	Ecole fondamentale communale	Place Albert Ier	7160	CHAPELLE-LEZ-HERLAIMONT	1486	Rue Paul Pastur 38	7160	CHAPELLE-LEZ-HERLAIMONT
830	Ecole fondamentale communale	Rue de la Résistance	7160	CHAPELLE-LEZ-HERLAIMONT	1488	Rue de la Résistance	7160	CHAPELLE-LEZ-HERLAIMONT
831	Ecole fondamentale communale	Avenue Lamarche 34B	7160	CHAPELLE-LEZ-HERLAIMONT	1490	Avenue Lamarche 34B	7160	CHAPELLE-LEZ-HERLAIMONT
832	Ecole fondamentale communale	Rue des Ecoles 4	7160	CHAPELLE-LEZ-HERLAIMONT	1492	Rue des Ecoles 4	7160	CHAPELLE-LEZ-HERLAIMONT
833	Ecole fondamentale libre Moi de Chapelle-lez-Herlaimont	Rue Emile Vandervelde 17	7160	CHAPELLE-LEZ-HERLAIMONT	1495	Rue Paul Pastur 36	7160	CHAPELLE-LEZ-HERLAIMONT
834	Ecole communale n°4 Cobaux	Boulevard Paul Janson 61	6000	CHARLEROI	1497	Boulevard Paul Janson 61	6000	CHARLEROI
835	Ecole communale du Nord	rue Isabelle Gatti 2	6000	CHARLEROI	1499	Rue de l'Enseignement 2	6000	CHARLEROI
836	Ecole primaire de Charleroi-Roton	Rue Bayemont 1	6000	CHARLEROI	1500	Rue Bayemont 1	6000	CHARLEROI
837	Ecole communale de Bosquetville	Boulevard Joseph Tirou 227	6000	CHARLEROI	1501	Boulevard Joseph Tirou 227	6000	CHARLEROI
838	Centre Scolaire - Collège du Sacré-Coeur	Boulevard Audent 58	6000	CHARLEROI	1502	Boulevard Audent 58	6000	CHARLEROI
839	Ecole primaire libre - Institut Saint-Joseph	Boulevard de l'Yser 12	6000	CHARLEROI	1503	Boulevard de l'Yser 12	6000	CHARLEROI
841	Ecole fondamentale libre Saint-André	Rue de l'Athénée 26	6000	CHARLEROI	1506	Rue de l'Athénée 26	6000	CHARLEROI
842	Ecole fondamentale Alphonse Vaisière	Place Basile Parent 14	6010	CHARLEROI	1509	Place Basile Parent 14	6010	CHARLEROI
843	Ecole fondamentale communale du Fond Jacques	Rue Fond Jacques 2	6010	CHARLEROI	1512	Rue Fond Jacques 2	6010	CHARLEROI
844	Enseignement fondamental Les Fougères	Rue des Fougères 111	6010	CHARLEROI	1514	Rue des Fougères 111	6010	CHARLEROI
845	Ecole communale du Phénix	Rue du Phénix 11-17	6020	CHARLEROI	1517	Rue du Phénix 11-17	6020	CHARLEROI
847	Ecole fondamentale 'La Marsaude'	Rue Paul Barré 28	6020	CHARLEROI	1522	Rue Paul Barré 28	6020	CHARLEROI
847	Ecole fondamentale 'La Marsaude'	Rue Paul Barré 28	6020	CHARLEROI	6426	Rue Pierre-Joseph Lecomte, 120-125	6020	CHARLEROI
848	Ecole fondamentale libre Saint-Joseph	Rue Baudy 4A	6020	CHARLEROI	1526	Rue Baudy 4A	6020	CHARLEROI
848	Ecole fondamentale libre Saint-Joseph	Rue Baudy 4A	6020	CHARLEROI	1593	Rue de Chatelet 5	6030	CHARLEROI
849	Ecole fondamentale Jules Destrée	Place Jules Destrée 3	6060	CHARLEROI	1530	Place Jules Destrée 3	6060	CHARLEROI
849	Ecole fondamentale Jules Destrée	Place Jules Destrée 3	6060	CHARLEROI	1531	Chaussée de Montigny 1	6060	CHARLEROI
850	Ecole communale des Haies	Rue Nazarin 35	6060	CHARLEROI	1535	Rue Nazarin 35	6060	CHARLEROI
851	Ecole fondamentale du Sart Allet	Chaussée de Fleurus 359	6060	CHARLEROI	1536	Chaussée de Fleurus 359	6060	CHARLEROI
851	Ecole fondamentale du Sart Allet	Chaussée de Fleurus 359	6060	CHARLEROI	1537	Rue Jean Jaurès 56	6060	CHARLEROI
852	Ecole communale fondamentale Cité Germinale	Rue Circulaire 27	6060	CHARLEROI	1538	Rue Circulaire 27	6060	CHARLEROI
852	Ecole communale fondamentale Cité Germinale	Rue Circulaire 27	6060	CHARLEROI	1539	Rue Noël Sart-Culpart 26	6060	CHARLEROI
853	Ecole fondamentale libre Chantraine - Sacré-Coeur	Chaussée de Châtelet 71	6060	CHARLEROI	1540	Chaussée de Châtelet 71	6060	CHARLEROI
854	Ecole Libre de Gilly Sart-Culpart	Rue Thiot 31	6060	CHARLEROI	1542	Rue Thiot 31	6060	CHARLEROI
855	Institut de la Visitation	Rue Saint-Joseph 58	6060	CHARLEROI	1544	Rue Saint-Joseph 58	6060	CHARLEROI
856	Ecole fondamentale libre du Sart-Allet à Gilly	Chaussée de Fleurus 416	6060	CHARLEROI	1545	Chaussée de Fleurus 416	6060	CHARLEROI
859	Ecole primaire libre d'application Soeurs de la Providence	Rue de Ransart 13	6041	CHARLEROI	1556	Rue de Ransart 13	6041	CHARLEROI
860	Ecole fondamentale des Coquelicots	Rue des Coquelicots 5	6030	CHARLEROI	1559	Rue des Coquelicots 5	6030	CHARLEROI
861	Ecole fondamentale François Dewiest	Rue François Dewiest 98	6040	CHARLEROI	1562	Rue François Dewiest 98	6040	CHARLEROI
862	Ecole fondamentale du Brûlin	Rue Hector Denis 16	6040	CHARLEROI	1565	Rue Hector Denis 16	6040	CHARLEROI
863	Ecole fondamentale du Tri Charli	Rue Surllet 35	6040	CHARLEROI	1551	Rue Couture des Bouillons 3	6041	CHARLEROI
863	Ecole fondamentale du Tri Charli	Rue Surllet 35	6040	CHARLEROI	1568	Rue Surllet 35	6040	CHARLEROI
864	Ecole fondamentale de Heigne n°29	Rue Edouard Anseele 36	6040	CHARLEROI	1569	Rue Edouard Anseele 36	6040	CHARLEROI
866	Ecole primaire libre Saint-Joseph	Rue Emile Strimelle 1	6040	CHARLEROI	1572	Rue Emile Strimelle 1	6040	CHARLEROI
867	Ecole fondamentale libre Saint-Joseph	Place Mattéoti 4	6040	CHARLEROI	1554	Rue Derbèque 32	6040	CHARLEROI
867	Ecole fondamentale libre Saint-Joseph	Place Mattéoti 4	6040	CHARLEROI	1574	Place Mattéoti 4	6040	CHARLEROI
868	Ecole fondamentale libre Notre-Dame	Rue Auguste Frison 4	6040	CHARLEROI	1575	Rue Auguste Frison 4	6040	CHARLEROI
869	Ecole primaire libre Notre-Dame	Rue du Chaumonceau, 13	6040	CHARLEROI	1577	Rue du Chaumonceau, 13	6040	CHARLEROI
870	Ecole communale de l'Ouest	Rue Alfred Georges 154	6042	CHARLEROI	1579	Rue Alfred Georges 154	6042	CHARLEROI
870	Ecole communale de l'Ouest	Rue Alfred Georges 154	6042	CHARLEROI	1599	Chaussée de Bruxelles 191	6042	CHARLEROI
871	Ecole fondamentale du Gros-Fayt	Rue des Chevaliers du Travail 51	6042	CHARLEROI	1571	Rue François Deterville 17	6040	CHARLEROI
871	Ecole fondamentale du Gros-Fayt	Rue des Chevaliers du Travail 51	6042	CHARLEROI	1580	Rue des Chevaliers du Travail 51	6042	CHARLEROI
872	Ecole Fondamentale Libre de Lodelinsart	Rue Charniat 32	6042	CHARLEROI	1582	Rue Charniat 32	6042	CHARLEROI
874	Ecole communale du Spignat	Rue Arthur Bredat 27	6030	CHARLEROI	1585	Rue Arthur Bredat 27	6030	CHARLEROI
875	Ecole fondamentale de la Docherie	Rue des Dochards 25	6030	CHARLEROI	1583	Rue Victor Hachez 39	6030	CHARLEROI
875	Ecole fondamentale de la Docherie	Rue des Dochards 25	6030	CHARLEROI	1586	Rue des Dochards 25	6030	CHARLEROI
876	Ecole fondamentale 'Les Chrysalides'	Rue Edmond Jacquin 80	6030	CHARLEROI	9661	Rue Georges Tournour 1	6030	CHARLEROI
877	Ecole fondamentale libre Saint-Pierre	Rue du Cimetière 34	6030	CHARLEROI	1589	Rue Léon Dubois 225	6030	CHARLEROI
877	Ecole fondamentale libre Saint-Pierre	Rue du Cimetière 34	6030	CHARLEROI	1592	Rue du Cimetière 34	6030	CHARLEROI
879	Ecole communale du Centre	Rue Aurélien Thibaut 20	6001	CHARLEROI	1595	Rue Aurélien Thibaut 20	6001	CHARLEROI
880	Ecole communale Hublinbu	Avenue du Panorama 6	6001	CHARLEROI	1596	Avenue du Panorama 6	6001	CHARLEROI
882	Ecole communale de la Belle-Vue	Rue des Champs 144	6001	CHARLEROI	1602	Rue des Champs 144	6001	CHARLEROI
883	Ecole communale La Bruyère	Troisième Avenue 30	6001	CHARLEROI	1603	Troisième Avenue 30	6001	CHARLEROI
884	Ecole communale fondamentale de la Cité Parc	Rue Camille Lebon 41	6001	CHARLEROI	1604	Rue Camille Lebon 41	6001	CHARLEROI
885	Ecole communale fondamentale	Rue de la Pte Chenivière 40	6001	CHARLEROI	1606	Rue de la Pte Chenivière 40	6001	CHARLEROI

886	Ecole libre du XII	Avenue Eugène Mascaux 545	6001	CHARLEROI	1607	Avenue Eugène Mascaux 545	6001	CHARLEROI
887	Ecole fondamentale libre de La Villette	Rue Alfred Defuisseaux 25-29	6001	CHARLEROI	1609	Rue Alfred Defuisseaux 25-29	6001	CHARLEROI
888	Ecole Saint-Martin - Marcinelle	Rue du Vieux Moulin 47	6001	CHARLEROI	1610	Rue Aurélien Thibaut 10	6001	CHARLEROI
889	Ecole communale Gonceries-Centre	Rue Adolphe Max 5-13	6032	CHARLEROI	1612	rue Louise Michel	6032	CHARLEROI
889	Ecole communale Gonceries-Centre	Rue Adolphe Max 5-13	6032	CHARLEROI	1627	Rue Adolphe Max 5-13	6032	CHARLEROI
890	Ecole fondamentale communale Ruau	Rue de Roux 17	6031	CHARLEROI	1616	Rue de Roux 17	6031	CHARLEROI
890	Ecole fondamentale communale Ruau	Rue de Roux 17	6031	CHARLEROI	1620	Rue des Ecoles 143	6031	CHARLEROI
891	Ecole primaire Richard Pouillon	Rue Albert Camus 13	6031	CHARLEROI	1619	Rue Albert Camus 13	6031	CHARLEROI
893	Ecole fondamentale libre Saint-Louis	Avenue Jules Destrée 12	6031	CHARLEROI	1622	Avenue Jules Destrée 12	6031	CHARLEROI
895	Ecole fondamentale libre Saint-Paul	Rue Camille Desy 1	6032	CHARLEROI	1629	Rue Camille Desy 1	6032	CHARLEROI
896	Ecole fondamentale libre des Soeurs de la Providence	Avenue Paul Pastur 135	6032	CHARLEROI	1630	Avenue Paul Pastur 135	6032	CHARLEROI
897	Ecole communale des Cités	Avenue du Centenaire 121 A	6061	CHARLEROI	1634	Avenue du Centenaire 121 A	6061	CHARLEROI
898	Ecole fondamentale de la Duchère	Place Albert Ier 36	6061	CHARLEROI	1635	Place Albert Ier 36	6061	CHARLEROI
899	Ecole communale de la Neuville	Rue du résolu 60	6061	CHARLEROI	1636	Rue du résolu 60	6061	CHARLEROI
900	Ecole primaire libre - Institut Saint-Valentin	Rue Saint-Valentin 29 a	6061	CHARLEROI	1638	Rue Saint-Valentin 29 a	6061	CHARLEROI
901	Ecole fondamentale libre Saint-Pierre	Rue de la Seuwe 2	6061	CHARLEROI	1639	Rue de la Seuwe 2	6061	CHARLEROI
902	Ecole communale Bois	Rue de Soleilmont 26-28	6043	CHARLEROI	1641	Rue de Soleilmont 26-28	6043	CHARLEROI
903	Ecole communale fondamentale du Tailley	Rue Paul Pastur 62	6043	CHARLEROI	1644	Rue Paul Pastur 62	6043	CHARLEROI
904	Ecole fondamentale libre de Ransart	Rue Paul Pastur 53	6043	CHARLEROI	1645	Rue Paul Pastur 53	6043	CHARLEROI
904	Ecole fondamentale libre de Ransart	Rue Paul Pastur 53	6043	CHARLEROI	1646	Rue Nicolaï 64	6043	CHARLEROI
905	Complexe scolaire de la Bassée	Rue Léon Willocq 4A	6044	CHARLEROI	1648	Rue Léon Willocq 4A	6044	CHARLEROI
906	Ecole fondamentale Alexandre Lepage	Rue Alexandre Lepage 8	6044	CHARLEROI	1651	Rue Alexandre Lepage 8	6044	CHARLEROI
907	Ecole fondamentale libre Saint-Michel	Rue de l'Abbaye de Liessies 4	6044	CHARLEROI	6722	Rue de l'Abbaye de Liessies 4	6044	CHARLEROI
986	Ecole communale de l'Alouette	Rue Warmonceau 168	6000	CHARLEROI	1858	Rue Warmonceau 168	6000	CHARLEROI
989	Groupe scolaire des Hayettes-Solvay	Rue Sainte-Anne 59/61	6200	CHATELET	1870	Rue Sainte-Anne 59/61	6200	CHATELET
989	Groupe scolaire des Hayettes-Solvay	Rue Sainte-Anne 59/61	6200	CHATELET	1887	Rue Ernest Solvay 39	6200	CHATELET
990	Groupe scolaire Grand Chêne	Rue de la Plaine 11	6200	CHATELET	1872	Rue de la Plaine 11/13	6200	CHATELET
990	Groupe scolaire Grand Chêne	Rue de la Plaine 11	6200	CHATELET	1891	Rue des Trieux 18	6200	CHATELET
991	Ecole fondamentale libre Saint-Barthélémy	Rue Adolphe Chif, 42	6200	CHATELET	1875	Rue Adolphe Chif, 42	6200	CHATELET
992	Ecole fondamentale libre Sainte-Marie	Rue Lloyd George 10	6200	CHATELET	1877	Rue Lloyd George 10	6200	CHATELET
993	Groupe scolaire Boubier	Rue des Ecoles 14	6200	CHATELET	1873	rue des Cayats 36	6200	CHATELET
993	Groupe scolaire Boubier	Rue des Ecoles 14	6200	CHATELET	1878	Rue des Ecoles 14	6200	CHATELET
995	Ecole fondamentale libre Sainte-Marie	Rue Neuve 26	6200	CHATELET	1883	Rue Neuve 26	6200	CHATELET
996	Ecole fondamentale libre Sainte-Thérèse	Rue de Fleurus 95	6200	CHATELET	1884	Rue de Fleurus 95	6200	CHATELET
1010	Groupe scolaire Destrée	Place Jules Destrée 47	6200	CHATELET	1921	Place Jules Destrée 47	6200	CHATELET
1012	Ecole fondamentale libre	Rue du Seigneur 128A	6183	COURCELLES	1925	Rue du Seigneur 128A	6183	COURCELLES
1014	Ecole fondamentale communale de la Motte	Rue de la Glacerie 39	6180	COURCELLES	1927	Rue de la Glacerie 39	6180	COURCELLES
1015	Ecole communale fondamentale Petit-Courcelles	Place Bougard 31	6180	COURCELLES	1930	Place Bougard 31	6180	COURCELLES
1016	Ecole communale fondamentale Trieu des Agneaux	Trieu des Agneaux 32	6180	COURCELLES	1931	Trieu des Agneaux 32	6180	COURCELLES
1018	Ecole fondamentale communale Sart-Lez-Moulin	Rue des Graffes 38	6180	COURCELLES	1934	Rue des Graffes 38	6180	COURCELLES
1018	Ecole fondamentale communale Sart-Lez-Moulin	Rue des Graffes 38	6180	COURCELLES	1950	Rue Albert Daxhelet 17	6182	COURCELLES
1019	Ecole Saint François d'Assise	Rue du Général de Gaulle 72	6180	COURCELLES	1936	Rue du Général de Gaulle 72	6180	COURCELLES
1025	Ecole fondamentale du Trieu	PI Franklin D. Roosevelt, 3	6180	COURCELLES	1932	PI Franklin D. Roosevelt, 3	6180	COURCELLES
1025	Ecole fondamentale du Trieu	PI Franklin D. Roosevelt, 3	6180	COURCELLES	1951	Rue de l'Yser 101	6183	COURCELLES
1026	Ecole communale fondamentale Fléchére	Rue des Communes 5A	6181	COURCELLES	1926	Rue du Moulin 30	6181	COURCELLES
1026	Ecole communale fondamentale Fléchére	Rue des Communes 5A	6181	COURCELLES	1952	Rue des Communes 5A	6181	COURCELLES
1027	Ecole communale La Marelle	Rue Clément Daix 87	6240	FARCIENNES	1953	Rue Clément Daix 87	6240	FARCIENNES
1028	Ecole communale Waloupi	Rue des Cayats 77	6240	FARCIENNES	1955	Rue des Cayats 77	6240	FARCIENNES
1028	Ecole communale Waloupi	Rue des Cayats 77	6240	FARCIENNES	1957	Rue Fernand Stilmant 5	6240	FARCIENNES
1028	Ecole communale Waloupi	Rue des Cayats 77	6240	FARCIENNES	1958	Rue des Ecoles 5	6240	FARCIENNES
1031	Ecole fondamentale libre	Rue Amion 14	6240	FARCIENNES	1959	Rue de la Station 7	6240	FARCIENNES
1031	Ecole fondamentale libre	Rue Amion 14	6240	FARCIENNES	1963	Rue du Louât 4	6240	FARCIENNES
1037	Ecole communale fondamentale Groupe I	Rue du Roi-Chevalier 23	6220	FLEURUS	1986	Rue des Ecoles 14	6223	FLEURUS
1037	Ecole communale fondamentale Groupe I	Rue du Roi-Chevalier 23	6220	FLEURUS	1989	Rue du Roi-Chevalier 23	6220	FLEURUS
1038	Ecole fondamentale communale Groupe II	Rue d'Orchies 48	6220	FLEURUS	1980	Rue de Tamines 27	6224	FLEURUS
1038	Ecole fondamentale communale Groupe II	Rue d'Orchies 48	6220	FLEURUS	1981	Rue d'Orchies 48	6220	FLEURUS
1038	Ecole fondamentale communale Groupe II	Rue d'Orchies 48	6220	FLEURUS	1983	Rue Paul Pastur 35	6224	FLEURUS
1039	Ecole communale fondamentale Groupe III	Rue Arthur Baudhuin 51	6220	FLEURUS	1979	Rue Arthur Baudhuin 51	6220	FLEURUS
1039	Ecole communale fondamentale Groupe III	Rue Arthur Baudhuin 51	6220	FLEURUS	1987	Chaussée de Gilly 107	6220	FLEURUS
1039	Ecole communale fondamentale Groupe III	Rue Arthur Baudhuin 51	6220	FLEURUS	1988	Rue du Muturnia 3	6220	FLEURUS
1040	Ecole fondamentale libre Saint-Barthélémy	Rue Saint-Barthélémy 19	6220	FLEURUS	6650	Rue Saint-Barthélémy 19	6220	FLEURUS
1042	Ecole fondamentale libre Notre-Dame	Chemin de Mons 28	6220	FLEURUS	1994	Chemin de Mons 28	6220	FLEURUS
1043	Ecole fondamentale libre Saint-Pierre	Rue de la Closière 48	6224	FLEURUS	1996	Rue de la Closière 48	6224	FLEURUS
1043	Ecole fondamentale libre Saint-Pierre	Rue de la Closière 48	6224	FLEURUS	1998	Rue de la Centenaire 1	6224	FLEURUS

1044	Ecole fondamentale libre Saint-Laurent	Rue Henri Danvoie 2	6220	FLEURUS	1999	Rue Henri Danvoie 2	6220	FLEURUS
1051	Ecole fondamentale communale de la Rue Bertaux	Rue Bertaux 37A	6142	FONTAINE-L'EVEQUE	2023	Rue Bertaux 37A	6142	FONTAINE-L'EVEQUE
1052	Ecole com fond des 3 Bonniers	Rue des Trois Bonniers 1	6141	FONTAINE-L'EVEQUE	2024	Rue des Trois Bonniers 1	6141	FONTAINE-L'EVEQUE
1052	Ecole com fond des 3 Bonniers	Rue des Trois Bonniers 1	6141	FONTAINE-L'EVEQUE	2026	Boulevard du Nord 16	6140	FONTAINE-L'EVEQUE
1054	Ecole fondamentale libre Saint-Christophe	Boulevard Salvador Allende 16	6140	FONTAINE-L'EVEQUE	2028	Boulevard Salvador Allende 16	6140	FONTAINE-L'EVEQUE
1054	Ecole fondamentale libre Saint-Christophe	Boulevard Salvador Allende 16	6140	FONTAINE-L'EVEQUE	2034	Rue Justin Lombard 34	6141	FONTAINE-L'EVEQUE
1055	Ecole Saint-François	Rue de l'Enseignement 7	6140	FONTAINE-L'EVEQUE	2030	Rue de l'Enseignement 7	6140	FONTAINE-L'EVEQUE
1055	Ecole Saint-François	Rue de l'Enseignement 7	6140	FONTAINE-L'EVEQUE	2031	Rue de Beaulieusart 212	6140	FONTAINE-L'EVEQUE
1066	Ecole fond Cité des Oiseaux - Léo Collard	Cité des Oiseaux 8A	6140	FONTAINE-L'EVEQUE	2027	Rue de l'Enseignement 49A	6140	FONTAINE-L'EVEQUE
1066	Ecole fond Cité des Oiseaux - Léo Collard	Cité des Oiseaux 8A	6140	FONTAINE-L'EVEQUE	2075	Cité des Oiseaux 8A	6140	FONTAINE-L'EVEQUE
1067	Ecole fondamentale communale Henri Deglume	Rue André Paganetti 2	6280	GERPINNES	2081	Rue André Paganetti 2	6280	GERPINNES
1068	Ecole fondamentale autonome de Gerpinnes	Rue de Bertransart 6	6280	GERPINNES	2082	Rue de Bertransart 6	6280	GERPINNES
1069	Ecole fondamentale libre Collège Saint-Augustin	Avenue Astrid 13	6280	GERPINNES	2083	Avenue Astrid 13	6280	GERPINNES
1070	Institut Notre-Dame de Loverval - Section primaire	Allée Saint-Hubert 5	6280	GERPINNES	2085	Allée Saint-Hubert 5	6280	GERPINNES
1071	Ecole fondamentale libre Notre-Dame de La Providence	Rue des Ecoles 10	6280	GERPINNES	2086	Rue des Ecoles 10	6280	GERPINNES
1074	Ecole "Pascal Hoyaux"	Ruelle Vanhulst 15	7170	MANAGE	2090	Ruelle Vanhulst 15	7170	MANAGE
1075	Ecole communale fondamentale	Rue Delval	7170	MANAGE	2091	Cité de la Corderie	7170	MANAGE
1075	Ecole communale fondamentale	Rue Delval	7170	MANAGE	2092	Rue Delval	7170	MANAGE
1076	Ecole communale fondamentale	Rue Valéry Happe 2	7170	MANAGE	2095	Rue Valéry Happe 2	7170	MANAGE
1077	Ecole communale fondamentale	Place Albert 1er 1B	7170	MANAGE	2096	Rue Reine Astrid 6	7170	MANAGE
1077	Ecole communale fondamentale	Place Albert 1er 1B	7170	MANAGE	2098	Place Albert 1er 1B	7170	MANAGE
1078	Ecole fondamentale libre Saint-Antoine	Grand'Rue 79	7170	MANAGE	2102	Grand'Rue 79	7170	MANAGE
1079	Ecole fondamentale libre	Place Albert 1er 7	7170	MANAGE	2104	Rue Rondeau 19	7170	MANAGE
1079	Ecole fondamentale libre	Place Albert 1er 7	7170	MANAGE	2105	Place Albert 1er 7	7170	MANAGE
1082	Groupe scolaire communal Docteur Cornet	Rue Wilmet 21	6110	MONTIGNY-LE-TILLEUL	2115	Rue Wilmet 21	6110	MONTIGNY-LE-TILLEUL
1083	Groupe scolaire communal du Grand Chemin	Rue de Marbaix 105	6110	MONTIGNY-LE-TILLEUL	2119	Rue de Marbaix 105	6110	MONTIGNY-LE-TILLEUL
1084	Ecole fondamentale libre Saint-Jean Berchmans	Rue de l'Eglise 37	6110	MONTIGNY-LE-TILLEUL	2122	Rue de l'Eglise 37	6110	MONTIGNY-LE-TILLEUL
1087	Ecole communale fondamentale Ecole vivante	Rue du Village 78	6230	PONT-A-CELLES	2130	Rue du Village 78	6230	PONT-A-CELLES
1087	Ecole communale fondamentale Ecole vivante	Rue du Village 78	6230	PONT-A-CELLES	2131	Rue Raymond Brigode 22	6230	PONT-A-CELLES
1087	Ecole communale fondamentale Ecole vivante	Rue du Village 78	6230	PONT-A-CELLES	2133	Rue de Petit-Roieux 25	6230	PONT-A-CELLES
1088	Ecole communale de Luttre	Rue Georges Theys 15	6238	PONT-A-CELLES	2135	Rue Georges Theys 15	6238	PONT-A-CELLES
1089	Ecole communale de Viesville	Place des Résistants 10	6230	PONT-A-CELLES	2138	Place Nachez 10	6230	PONT-A-CELLES
1089	Ecole communale de Viesville	Place des Résistants 10	6230	PONT-A-CELLES	2140	Place des Résistants 10	6230	PONT-A-CELLES
1090	Ecole communale du Centre	Rue Célestin Freinet 1	6230	PONT-A-CELLES	2142	Rue Célestin Freinet 1	6230	PONT-A-CELLES
1091	Ecole fondamentale libre Notre-Dame de Celle	Rue de l'Eglise 41	6230	PONT-A-CELLES	2144	Rue de l'Eglise 41	6230	PONT-A-CELLES
1092	Ecole fondamentale libre Saint-François	Rue du Village 104	6230	PONT-A-CELLES	2145	Rue du Village 104	6230	PONT-A-CELLES
1095	Ecole fondamentale communale	Rue des Ecoles 10	7181	SENEFFE	2150	Rue des Ecoles 10	7181	SENEFFE
1096	Ecole communale de Seneffe	Rue de Buisseret 19	7180	SENEFFE	2151	Rue de Buisseret 19	7180	SENEFFE
1096	Ecole communale de Seneffe	Rue de Buisseret 19	7180	SENEFFE	2152	Place Communale 3	7181	SENEFFE
1097	Ecole communale de Familleureux	Rue Ferrer 106	7181	SENEFFE	2153	Rue Ferrer 106	7181	SENEFFE
1098	Ecole fondamentale libre Saints Cyr et Julitte	Rue Général Leman 6	7180	SENEFFE	2156	Rue Général Leman 6	7180	SENEFFE
1099	Ecole Sainte Aldegonde	Chaussée de Familleureux 8	7181	SENEFFE	2157	Chaussée de Familleureux 8	7181	SENEFFE
1100	Ecole fondamentale communale - Groupe B	Place Communale 23	6250	AISEAU-PRESLES	2158	Place Communale 23	6250	AISEAU-PRESLES
1100	Ecole fondamentale communale - Groupe B	Place Communale 23	6250	AISEAU-PRESLES	2159	Rue des Ecoles 5	6250	AISEAU-PRESLES
1101	Ecole fondamentale communale - Groupe A	Rue Jules Destrée 2	6250	AISEAU-PRESLES	2160	Quartier du Roi 59	6250	AISEAU-PRESLES
1101	Ecole fondamentale communale - Groupe A	Rue Jules Destrée 2	6250	AISEAU-PRESLES	2161	Rue Jules Destrée 2	6250	AISEAU-PRESLES
1102	Ecole fondamentale libre Saint-Joseph	Rue Prés Burniaux 1	6250	AISEAU-PRESLES	2163	Rue Prés Burniaux 1	6250	AISEAU-PRESLES
1103	Ecole fondamentale communale - Groupe C	Rue du Centre 124	6250	AISEAU-PRESLES	2165	Rue du Centre 124	6250	AISEAU-PRESLES
1104	Ecole fondamentale autonome Les Bons Villers	Rue Zéphirin Flandre 10	6210	LES BONS VILLERS	2168	Rue Zéphirin Flandre 10	6210	LES BONS VILLERS
1105	Ecole Jacques Brel	Rue Alphonse Helsen 69 Bis/BTE 1	6211	LES BONS VILLERS	2170	Rue de Gosselies, 17	6210	LES BONS VILLERS
1105	Ecole Jacques Brel	Rue Alphonse Helsen 69 Bis/BTE 1	6211	LES BONS VILLERS	2171	Rue Alphonse Helsen 69 bis	6211	LES BONS VILLERS
1108	Ecole fondamentale communale de l'Alliance	Rue de l'Alliance 19	7300	BOUSSU	2178	Rue de l'Alliance 19	7300	BOUSSU
1109	Ecole fondamentale communale du Grand Hornu	Rue de Mons 202	7301	BOUSSU	2179	Rue de Mons 202	7301	BOUSSU
1109	Ecole fondamentale communale du Grand Hornu	Rue de Mons 202	7301	BOUSSU	2180	Rue de Bavay 143	7301	BOUSSU
1110	Ecole fondamentale communale du Centre	Rue Neuve 24	7300	BOUSSU	2182	Rue Neuve 24	7300	BOUSSU
1111	Ecole fondamentale communale du Centre - Hornu	Rue de Mot 110	7301	BOUSSU	2185	Rue de Mot 110	7301	BOUSSU
1112	Ecole fondamentale libre Collège Sainte-Marie	Rue Jules Bonaventure 10	7300	BOUSSU	2186	Rue Jules Bonaventure 10	7300	BOUSSU
1112	Ecole fondamentale libre Collège Sainte-Marie	Rue Jules Bonaventure 10	7300	BOUSSU	2187	Rue de l'Abattoir 25	7330	SAINT-GHISLAIN
1113	Ecole fondamentale libre Saint-Géry	Allée de la Motte 5	7300	BOUSSU	2188	Allée de la Motte 5	7300	BOUSSU
1115	Ecole fondamentale libre Saint-Charles	Place Saint-Charles 30A	7300	BOUSSU	2190	Rue Robert Letor 101	7300	BOUSSU
1115	Ecole fondamentale libre Saint-Charles	Place Saint-Charles 30A	7300	BOUSSU	2193	Place Saint-Charles 30A	7300	BOUSSU
1122	Ecole fondamentale communale de La Chapelle	Rue de Binche 80	7301	BOUSSU	2203	Rue de Binche 80	7301	BOUSSU
1123	Ecole communale fondamentale de Wiheries	Rue de la Carrière 5	7370	DOUR	2212	Rue de la Carrière 5	7370	DOUR
1124	Ecole communale fondamentale d'Elouges	Rue Charles Wantiez 27	7370	DOUR	2213	Rue Charles Wantiez 27	7370	DOUR

1124	Ecole communale fondamentale d'Elouges	Rue Charles Wantiez 27	7370	DOUR	2221	Rue des Fondsvarts 2	7370	DOUR
1126	Ecole communale fondamentale de Moranfayt	Rue du Chêne Brûlé 84	7370	DOUR	2219	Rue du Chêne Brûlé 84	7370	DOUR
1127	Ecole communale fondamentale de Petit Dour	Rue Ropaix 40	7370	DOUR	2214	Rue Decrucq 27	7370	DOUR
1127	Ecole communale fondamentale de Petit Dour	Rue Ropaix 40	7370	DOUR	2222	Rue Ropaix 40	7370	DOUR
1128	Ecole fondam. libre Saint-Victor - Saint-Joseph	Rue Pairois 95	7370	DOUR	2226	Rue Pairois 95	7370	DOUR
1129	Ecole fondamentale libre La Sainte-Union	Rue du Roi Albert 57	7370	DOUR	2227	Rue du Roi Albert 57	7370	DOUR
1137	Groupe scolaire communal de La Victoire	Rue de la Victoire 10	7080	FRAMERIES	2238	Rue de la Victoire 10	7080	FRAMERIES
1138	Groupe scolaire communal de Calmette	Place Calmette 1	7080	FRAMERIES	2236	Rue Pasteur Busé 48	7080	FRAMERIES
1138	Groupe scolaire communal de Calmette	Place Calmette 1	7080	FRAMERIES	2239	Place Calmette 1	7080	FRAMERIES
1139	Groupe scolaire communal de La Libération	Rue de la Libération 65	7080	FRAMERIES	2240	Rue de la Libération 65	7080	FRAMERIES
1140	Ecole fondamentale Sainte Marie	Rue de la Libération 38	7080	FRAMERIES	2241	Rue de la Libération 38	7080	FRAMERIES
1140	Ecole fondamentale Sainte Marie	Rue de la Libération 38	7080	FRAMERIES	2243	Rue Pasteur Busé 2A	7080	FRAMERIES
1141	Ecole fondamentale libre - Institut Saint-Joseph	Rue Sainte-Philomène 6	7080	FRAMERIES	2245	Rue Sainte-Philomène 6	7080	FRAMERIES
1142	Ecole fondamentale libre Sainte-Waudru	ru des Soeurs de la Providence 1	7080	FRAMERIES	2246	ru des Soeurs de la Providence 1	7080	FRAMERIES
1143	Groupe scolaire fondamental communal d'Eugies-Sars	Rue du Centre 110	7080	FRAMERIES	2235	Rue des Ecoles 43 A	7080	FRAMERIES
1143	Groupe scolaire fondamental communal d'Eugies-Sars	Rue du Centre 110	7080	FRAMERIES	2247	Rue du Centre 110	7080	FRAMERIES
1149	Ecole communale fondamentale	Rue des Ecoles 5	7350	HENSIES	2258	Rue de la Citadelle 12	7350	HENSIES
1149	Ecole communale fondamentale	Rue des Ecoles 5	7350	HENSIES	2259	Nouvelle Cité	7350	HENSIES
1149	Ecole communale fondamentale	Rue des Ecoles 5	7350	HENSIES	2260	Rue des Ecoles 5	7350	HENSIES
1150	Ecole communale fondamentale	Rue Ferrer	7350	HENSIES	2261	Rue Ferrer	7350	HENSIES
1150	Ecole communale fondamentale	Rue Ferrer	7350	HENSIES	2262	Rue de la Centenaire 7	7350	HENSIES
1151	Ecole fondamentale libre	Rue du Couvent 1	7350	HENSIES	2263	Rue du Couvent 1	7350	HENSIES
1152	Ecole fondamentale communale	Rue du Bois de Genly	7050	JURBISE	2264	Rue du Bois de Genly	7050	JURBISE
1153	Ecole communale d'Herchies	Rue de Baudour 4	7050	JURBISE	2265	Rue de Baudour 4	7050	JURBISE
1154	Ecole fondamentale communale Pierre Coran	Chemin du Prince 115	7050	JURBISE	2266	Chemin du Prince 115	7050	JURBISE
1158	Ecole fondamentale communale	Rue du Thy 3	7870	LENS	2273	Rue du Thy 3	7870	LENS
1160	Ecole communale fondamentale d'Harmignies	Chaussée de Beaumont 501	7022	MONS	2277	Chaussée de Beaumont 501	7022	MONS
1160	Ecole communale fondamentale d'Harmignies	Chaussée de Beaumont 501	7022	MONS	2298	Rue des Amandiers 1	7033	MONS
1161	Ecole fondamentale communale	Avenue des Espinois 77	7020	MONS	2280	Cité des Espinois 77	7020	MONS
1161	Ecole fondamentale communale	Avenue des Espinois 77	7020	MONS	2301	Parc du Bois de Mons 150	7000	MONS
1161	Ecole fondamentale communale	Avenue des Espinois 77	7020	MONS	2302	Rue Albert Defrise	7012	MONS
1163	Ecole fondamentale communale	Rue François Marcq 4	7030	MONS	2281	Rue François Marcq 4	7030	MONS
1164	Ecole communale Centre	Rue Victor Baudour 42	7021	MONS	2283	Rue Victor Baudour 42	7021	MONS
1166	Ecole communale fondamentale Robert André	Place A. Dooms 6	7012	MONS	2288	Place A. Dooms 6	7012	MONS
1167	Ecole communale fondamentale	Rue des Canonniers 3/Z	7000	MONS	2290	Rue des Canonniers 3/Z	7000	MONS
1168	Ecole communale fondamentale	Rue des Arquebusiers 3	7000	MONS	2292	Rue des Arquebusiers 3	7000	MONS
1169	Ecole communale fondamentale	Rue Achille Legrand 12	7000	MONS	2293	Rue Achille Legrand 12	7000	MONS
1170	Ecole communale du Centre	Rue Ferrer 1	7033	MONS	2294	Rue Ferrer 1	7033	MONS
1172	Ecole fondamentale communale Henri Pohl	Rue du Couvent 1	7012	MONS	6420	Rue du Couvent 1	7012	MONS
1172	Ecole fondamentale communale Henri Pohl	Rue du Couvent 1	7012	MONS	10227	Place de Saint-Denis 34	7034	MONS
1173	Groupe scolaire Barigand - Saint-Denis	Sentier du Vicaire 1	7011	MONS	2275	Rue du Comte 13	7022	MONS
1173	Groupe scolaire Barigand - Saint-Denis	Sentier du Vicaire 1	7011	MONS	2299	Sentier du Vicaire 1	7011	MONS
1174	Ecole communale fondamentale d'Hyon	Rue Louis Piérard 1	7022	MONS	2300	Rue Louis Piérard 1	7022	MONS
1176	Ecole fondamentale communale du Centre	Rue des Ecoles 52-54	7034	MONS	2303	Rue Mouzin 29	7020	MONS
1176	Ecole fondamentale communale du Centre	Rue des Ecoles 52-54	7034	MONS	2306	Rue des Ecoles 52-54	7034	MONS
1176	Ecole fondamentale communale du Centre	Rue des Ecoles 52-54	7034	MONS	6546	Chaussée du Roelux 329A	7000	MONS
1177	Ecole primaire libre - Externat Saint-Joseph	Rue des Clercs 34	7000	MONS	2309	Rue des Clercs 34	7000	MONS
1178	Ecole primaire libre Sainte-Elisabeth des Ursulines	Rue Valenciennoise 1B	7000	MONS	2310	Rue Valenciennoise 1B	7000	MONS
1180	Ecole primaire libre Notre-Dame de Messines	Avenue du Général de Gaulle 45A	7000	MONS	2312	Avenue du Général de Gaulle 45A	7000	MONS
1181	Institut Saint-Ferdinand - Section fondamentale de Cuesmes	Rue de l'Etang Derbaix 2B	7033	MONS	2313	Rue de l'Etang Derbaix 2B	7033	MONS
1182	Ecole fondamentale libre Saint-Louis	Rue de Mons 4	7011	MONS	2318	Rue de la Culture 18	7011	MONS
1186	Ecole fondamentale libre	Place de Saint-Symphorien 7	7030	MONS	2323	Place de Saint-Symphorien 7	7030	MONS
1187	Ecole fondamentale libre Saint-Joseph	Rue du Château 2	7021	MONS	2320	Chemin des Ecoliers 1	7034	MONS
1187	Ecole fondamentale libre Saint-Joseph	Rue du Château 2	7021	MONS	2324	Rue du Château 2	7021	MONS
1189	Ecole fondamentale libre - Institut Notre-Dame	Rue du Docteur Liénard 4	7012	MONS	2327	Rue du Docteur Liénard 4	7012	MONS
1190	Institut Saint-Ferdinand - Section fondamentale de Flenu	Avenue Champ de Bataille 386	7012	MONS	2328	Avenue Champ de Bataille 386	7012	MONS
1232	Ecole communale fondamentale	Rue du Rossignol 12	7000	MONS	2282	Rue Camille Toussaint 66	7021	MONS
1232	Ecole communale fondamentale	Rue du Rossignol 12	7000	MONS	2433	Rue du Rossignol 12	7000	MONS
1236	Ecole communale - Groupe scolaire 5	Rue de l'Enseignement 2/BTE 20	7390	QUAREGNON	2441	Rue de l'Enseignement 2/BTE 20	7390	QUAREGNON
1237	Ecole communale - Groupe scolaire 2	Rue Docteur Edmond Isaac 68	7390	QUAREGNON	2443	Rue Docteur Edmond Isaac 68	7390	QUAREGNON
1237	Ecole communale - Groupe scolaire 2	Rue Docteur Edmond Isaac 68	7390	QUAREGNON	2444	Rue François Andre 227	7390	QUAREGNON
1238	Ecole communale - Groupe scolaire 3	Rue Achille Delattre 336	7390	QUAREGNON	2445	Rue Achille Delattre 336	7390	QUAREGNON
1239	Ecole communale - Groupe scolaire 4	Rue Louis de Brouckère 108	7390	QUAREGNON	2449	Rue Louis de Brouckère 108	7390	QUAREGNON
1240	Ecole fondamentale communale - Groupe scolaire 1	Rue de l'Egalité 102	7390	QUAREGNON	2447	Rue de l'Egalité 102	7390	QUAREGNON

1240	Ecole fondamentale communale - Groupe scolaire 1	Rue de l'Egalité 102	7390	QUAREGNON	2451	Rue Jules Destrée 176	7390	QUAREGNON
1241	Ecole fondamentale libre Sainte-Bernadette	Place du Sud 50	7390	QUAREGNON	2453	Place du Sud 50	7390	QUAREGNON
1242	Ecole fondamentale libre Notre-Dame	Rue Modeste Carlier 1	7390	QUAREGNON	2455	Rue Edouard Anseele 44	7390	QUAREGNON
1242	Ecole fondamentale libre Notre-Dame	Rue Modeste Carlier 1	7390	QUAREGNON	2456	Rue Modeste Carlier 1	7390	QUAREGNON
1247	Ecole communale fondamentale	Rue de la Gare 1B	7380	QUIEVRAIN	2472	Rue Debast 26	7380	QUIEVRAIN
1248	La Ribambelle Ecole fond libre du Centre scolaire Don Bosco	Rue Grande 9	7380	QUIEVRAIN	2470	Rue Grande 9	7380	QUIEVRAIN
1249	Ecole fondamentale libre Saint-Jean Bosco	Avenue du Vert Bocage, 5	7380	QUIEVRAIN	2471	Avenue Vert Bocage, 5	7380	QUIEVRAIN
1253	Groupe scolaire communal de Baudour	Parc Communal de Baudour	7331	SAINT-GHISLAIN	2483	Parc Communal de Baudour	7331	SAINT-GHISLAIN
1253	Groupe scolaire communal de Baudour	Parc Communal de Baudour	7331	SAINT-GHISLAIN	2486	Rue Olivier Lhoir 6	7333	SAINT-GHISLAIN
1254	Ecole communale Jean-Rolland	Avenue de l'Enseignement 1	7330	SAINT-GHISLAIN	2484	Avenue de l'Enseignement 1	7330	SAINT-GHISLAIN
1255	Groupe scolaire communal fondamental de Tertre	Rue de Tournai 112	7333	SAINT-GHISLAIN	2485	Rue de Tournai 112	7333	SAINT-GHISLAIN
1255	Groupe scolaire communal fondamental de Tertre	Rue de Tournai 112	7333	SAINT-GHISLAIN	2525	Rue du Presbytère 2	7334	SAINT-GHISLAIN
1256	Groupe scolaire communal de Sirault	Rue Albert Bériot 57	7332	SAINT-GHISLAIN	2489	Rue Albert Bériot 57	7332	SAINT-GHISLAIN
1256	Groupe scolaire communal de Sirault	Rue Albert Bériot 57	7332	SAINT-GHISLAIN	2490	Rue de Chièvres 427	7332	SAINT-GHISLAIN
1257	Ecole fondamentale libre - Institut Saint-Joseph	Avenue de l'Enseignement 14	7330	SAINT-GHISLAIN	2491	Avenue de l'Enseignement 14	7330	SAINT-GHISLAIN
1258	Ecole fondamentale libre Saint-Amand	Rue du Salon 9	7332	SAINT-GHISLAIN	2493	Rue du Salon 9	7332	SAINT-GHISLAIN
1259	Ecole fondamentale libre La Sainte-Famille	Avenue Louis Goblet 222	7331	SAINT-GHISLAIN	2494	Avenue Louis Goblet 222	7331	SAINT-GHISLAIN
1261	Ecole fondamentale libre - Institut Saint-François d'Assise	Place d'Hautrage 6	7334	SAINT-GHISLAIN	2497	Place d'Hautrage 6	7334	SAINT-GHISLAIN
1262	Ecole fondamentale libre Saint-Joseph	Rue Defuisseaux 44	7333	SAINT-GHISLAIN	2499	Rue Defuisseaux 44	7333	SAINT-GHISLAIN
1263	Ecole fondamentale libre du Sacré-Coeur	Rue de l'Eglise 22	7333	SAINT-GHISLAIN	2500	Rue de l'Eglise 22	7333	SAINT-GHISLAIN
1274	Groupe scolaire Grand Jardin	Les Jardins de l'Abbaye 60	7330	SAINT-GHISLAIN	2524	Les Jardins de l'Abbaye 60	7330	SAINT-GHISLAIN
1275	Ecole communale de Douvrain	Rue Louis Caty 133	7331	SAINT-GHISLAIN	2529	Rue de l'Ecole, 16	7331	SAINT-GHISLAIN
1276	Ecole communale Arthur Nazé-Alfred Busieau Gr scolaire n°2	Rue du Grand Passage 124B	7340	COLFONTAINE	2531	Rue du Grand Passage 124B	7340	COLFONTAINE
1276	Ecole communale Arthur Nazé-Alfred Busieau Gr scolaire n°2	Rue du Grand Passage 124B	7340	COLFONTAINE	7493	Rue de Petit-Wasmes 22A	7340	COLFONTAINE
1277	Ecole communale Rampe-Anfochette - Baille Cariotte-GS n°1	Rampe Anfochette 9	7340	COLFONTAINE	7491	Rampe Anfochette 9	7340	COLFONTAINE
1277	Ecole communale Rampe-Anfochette - Baille Cariotte-GS n°1	Rampe Anfochette 9	7340	COLFONTAINE	7492	Rue Baille Cariotte 82	7340	COLFONTAINE
1278	Ecole communale Genin A Dieu Groupe scolaire n°4	Place Mosselman 2	7340	COLFONTAINE	2542	Rue de la Perche 22	7340	COLFONTAINE
1278	Ecole communale Genin A Dieu Groupe scolaire n°4	Place Mosselman 2	7340	COLFONTAINE	7494	Place Mosselman 2	7340	COLFONTAINE
1280	Ecole communale Cambry - Achille Delattre Abbaye GS n°	Rue Lloyd George 63	7340	COLFONTAINE	2530	Rue Achille Delattre 180	7340	COLFONTAINE
1280	Ecole communale Cambry - Achille Delattre Abbaye GS n°	Rue Lloyd George 63	7340	COLFONTAINE	2543	Rue Lloyd George 63	7340	COLFONTAINE
1281	Ecole communale A. Libiez - Quesnoy Groupe scolaire n°5	Rue Albert Libiez 57	7340	COLFONTAINE	2541	Rue du Général Leman 4	7340	COLFONTAINE
1281	Ecole communale A. Libiez - Quesnoy Groupe scolaire n°5	Rue Albert Libiez 57	7340	COLFONTAINE	2545	Rue Albert Libiez 57	7340	COLFONTAINE
1282	Centre scolaire Saint-Michel de PATURAGES	Rue d'Orléans 12	7340	COLFONTAINE	2548	Rue d'Orléans 12	7340	COLFONTAINE
1283	Ecole fondamentale libre de Wasmes-Notre-Dame	Rue des Alliés 5	7340	COLFONTAINE	2549	Rue de la Station 27	7340	COLFONTAINE
1284	Ecole fondamentale libre Saint-François	Ruelle Artus 2	7340	COLFONTAINE	2552	Ruelle Artus 2	7340	COLFONTAINE
1292	Ecole communale Emile Verhaeren	Rue Bourdon 4	7387	HONNELLES	2571	Ruelle de l'Escalier 5	7387	HONNELLES
1292	Ecole communale Emile Verhaeren	Rue Bourdon 4	7387	HONNELLES	2574	Rue Louis Baudour 2	7387	HONNELLES
1292	Ecole communale Emile Verhaeren	Rue Bourdon 4	7387	HONNELLES	2575	Rue Bourdon 4	7387	HONNELLES
1295	Groupe scolaire communal de Quevy 1	Rue de Pâturages 64	7041	QUEVY	2583	Rue Grande 25B	7040	QUEVY
1295	Groupe scolaire communal de Quevy 1	Rue de Pâturages 64	7041	QUEVY	2585	Rue de Malplaquet 18	7040	QUEVY
1295	Groupe scolaire communal de Quevy 1	Rue de Pâturages 64	7041	QUEVY	2590	Rue de Pâturages	7041	QUEVY
1298	Ecole fondamentale libre du Sacré-Coeur de Givry	Rue des Juifs 20	7041	QUEVY	2244	Rue Haute 40	7080	FRAMERIES
1298	Ecole fondamentale libre du Sacré-Coeur de Givry	Rue des Juifs 20	7041	QUEVY	2588	Rue des Juifs 20	7041	QUEVY
1302	Ecole communale de Comines-Warneton	Rempart Godtschalck 2	7784	COMINES-WARNETON	2592	Rue Romaine 22	7780	COMINES-WARNETON
1302	Ecole communale de Comines-Warneton	Rempart Godtschalck 2	7784	COMINES-WARNETON	2595	Rempart Godtschalck 2	7784	COMINES-WARNETON
1304	Ecole fondamentale libre Saint-Henri	Rue du Commerce 21	7780	COMINES-WARNETON	2598	Rue du Commerce 21	7780	COMINES-WARNETON
1305	Ecole fondamentale libre Saint-Henri	Faubourg de Lille 43	7784	COMINES-WARNETON	2602	Faubourg de Lille 43	7784	COMINES-WARNETON
1306	Ecole fondamentale Saint-Henri	Rue de l'Eglise, 21	7783	COMINES-WARNETON	2605	Rue du Romarin 12	7782	COMINES-WARNETON
1306	Ecole fondamentale Saint-Henri	Rue de l'Eglise, 21	7783	COMINES-WARNETON	2606	Rue du Touquet 147	7783	COMINES-WARNETON
1308	Castel Saint-Henri	Avenue des Châteaux 76	7780	COMINES-WARNETON	2600	Rue de la Cortewilde, 6	7781	COMINES-WARNETON
1308	Castel Saint-Henri	Avenue des Châteaux 76	7780	COMINES-WARNETON	2609	Avenue des Châteaux 76	7780	COMINES-WARNETON
1317	Centre éducatif européen	Rue Cotonnière 17	7700	MOUSCRON	9557	Rue Cotonnière 17	7700	MOUSCRON
1320	Ecole communale fondamentale Raymond Devos	Rue de l'Enseignement 9	7700	MOUSCRON	2631	Rue de l'Enseignement 9	7700	MOUSCRON
1321	Ecole primaire libre Institut des Frères Maristes	Rue des Etudiants 2	7700	MOUSCRON	2632	Rue des Etudiants 2	7700	MOUSCRON
1323	Ecole libre subventionnée du Tuquet	Place du Tuquet 13	7700	MOUSCRON	2636	Place du Tuquet 13	7700	MOUSCRON
1324	Ecole fondamentale libre du Mont-à-Leux	Rue du Bois 7	7700	MOUSCRON	2638	Rue du Bois 7	7700	MOUSCRON
1325	Institut du Sacré-Coeur Section primaire	Rue des Moulins 50	7700	MOUSCRON	2640	Rue des Moulins 50	7700	MOUSCRON
1326	Collège Sainte Marie- Shalom et Nouveau Monde	Rue du Nouveau-Monde 188	7700	MOUSCRON	2634	Rue du Nouveau-Monde 188	7700	MOUSCRON
1327	Ecole fondamentale libre Saint-Paul - Saint-Maur	Chaussée de Lille 182	7700	MOUSCRON	2644	Chaussée de Lille 182	7700	MOUSCRON
1327	Ecole fondamentale libre Saint-Paul - Saint-Maur	Chaussée de Lille 182	7700	MOUSCRON	2651	Chaussée de Luignee 52	7712	MOUSCRON
1328	Ecole fondamentale libre subventionnée Champ d'Oiseaux	Rue de la Coquinie 168	7700	MOUSCRON	2646	Rue de la Coquinie 176	7700	MOUSCRON
1329	Ecole fondamentale autonome de la C F Philippe Geluck	Rue des Frontaliers 42	7712	MOUSCRON	2650	Rue des Frontaliers 42	7712	MOUSCRON
1331	Ecole fondamentale libre subventionnée du Christ-Roi	Rue de la Citadelle 134	7712	MOUSCRON	2653	Rue Etienne Glorieux 29	7712	MOUSCRON
1332	Ecole fondamentale libre subventionnée Saint-Jean-Baptiste	Rue de la Broche de Fer 153	7712	MOUSCRON	2654	Rue de la Broche de Fer 153	7712	MOUSCRON



1333	Ecole fondamentale libre Saint-Charles Luingne	Rue Curiale 5B	7700	MOUSCRON	2656	Rue Curiale 5B	7700	MOUSCRON
1334	Ecole communale fondamentale	Rue des Ecoles 64	7711	MOUSCRON	2657	Rue des Ecoles 64	7711	MOUSCRON
1335	Ecole fondamentale Saint-Charles	Place de la Résistance 8	7711	MOUSCRON	2659	Place de la Résistance 8	7711	MOUSCRON
1353	Site Educatif Pierre de Coubertin	Rue Roland Vanoverschelde 123	7700	MOUSCRON	2716	Rue Roland Vanoverschelde 123	7700	MOUSCRON
1353	Site Educatif Pierre de Coubertin	Rue Roland Vanoverschelde 123	7700	MOUSCRON	8933	Chaussée du Risquons-Tout, 308	7700	MOUSCRON
1354	Complexe éducatif Saint-Exupéry	Avenue de la Bourgogne 210	7700	MOUSCRON	2629	Rue Camille Lemonnier 3	7700	MOUSCRON
1356	Ecole fondamentale communale de Steenkerque	Rue Turenne 4	7090	BRAINE-LE-COMTE	2721	Rue Turenne 4	7090	BRAINE-LE-COMTE
1357	Ecole fondamentale communale d'Hennuyères	Rue du Planois 83	7090	BRAINE-LE-COMTE	2723	Rue du Planois 83	7090	BRAINE-LE-COMTE
1358	Ecole primaire libre Notre-Dame	Rue Père Damien 12	7090	BRAINE-LE-COMTE	2725	Rue Père Damien 12	7090	BRAINE-LE-COMTE
1359	Ecole primaire libre Notre-Dame de Bonne Espérance	Rue des Postes 101	7090	BRAINE-LE-COMTE	2726	Rue des Postes 101	7090	BRAINE-LE-COMTE
1367	Ecole fondamentale communale	Rue du Village 2	7850	ENGHIEN	2752	Rue du Village 2	7850	ENGHIEN
1368	Ecole fondamentale libre Saint-Sauveur	Place 3	7850	ENGHIEN	2753	Place 3	7850	ENGHIEN
1377	Ecole fondamentale libre Sainte-Marie	Rue de l'Olive 1	7100	LA LOUVIERE	2778	Rue de la Montagne 30B	7100	LA LOUVIERE
1378	Ecole fondamentale communale de Haine-Saint-Paul Redemont et	Rue Maurice Denuit 21	7100	LA LOUVIERE	2771	Rue Maurice Denuit 21	7100	LA LOUVIERE
1378	Ecole fondamentale communale de Haine-Saint-Paul Redemont et	Rue Maurice Denuit 21	7100	LA LOUVIERE	2780	Place de Maurage 15	7110	LA LOUVIERE
1379	Ecole fondamentale communale de Jolimont	Rue des Ecoles, 52	7100	LA LOUVIERE	2774	Rue des Ecoles, 52	7100	LA LOUVIERE
1379	Ecole fondamentale communale de Jolimont	Rue des Ecoles, 52	7100	LA LOUVIERE	2775	Rue Sous l'Haye 43	7100	LA LOUVIERE
1380	Ecole fondamentale libre Saint-Ghislain et Sainte-Barbe	Chaussée de Mons 20	7100	LA LOUVIERE	2777	Chaussée de Mons 20	7100	LA LOUVIERE
1383	Ecole fondamentale libre	Rue du Roelux 23	7110	LA LOUVIERE	2782	Rue du Roelux 23	7110	LA LOUVIERE
1384	Ecole fondamentale communale	Place de Trivières 25	7100	LA LOUVIERE	2786	Place de Trivières 25	7100	LA LOUVIERE
1385	Ecole fondamentale communale	Rue des Briqueteries, 1	7100	LA LOUVIERE	2770	Place Adolphe Caffet 10	7100	LA LOUVIERE
1385	Ecole fondamentale communale	Rue des Briqueteries, 1	7100	LA LOUVIERE	2787	Rue des Briqueteries, 1	7100	LA LOUVIERE
1386	Ecole fondamentale communale	Place de Bracquegnies 1	7110	LA LOUVIERE	2789	Place de Bracquegnies 1	7110	LA LOUVIERE
1386	Ecole fondamentale communale	Place de Bracquegnies 1	7110	LA LOUVIERE	2790	Rue Duriaux 41	7110	LA LOUVIERE
1387	Ecole fondamentale communale	Rue de Nivelles 155	7110	LA LOUVIERE	2791	Rue de Nivelles 155	7110	LA LOUVIERE
1388	Ecole communale fond. - Groupe scolaire de Strépy - Boussoit	Rue des Canadiens 1-3	7110	LA LOUVIERE	2794	Rue des Canadiens 1-3	7110	LA LOUVIERE
1388	Ecole communale fond. - Groupe scolaire de Strépy - Boussoit	Rue des Canadiens 1-3	7110	LA LOUVIERE	2795	Rue des Buxiens 12	7110	LA LOUVIERE
1389	Ecole fondamentale libre de Saint-Vaast	Rue du Four à Chaux 15	7100	LA LOUVIERE	2796	Rue du Four à Chaux 15	7100	LA LOUVIERE
1390	Ecole fondamentale communale	Rue Eugène Valentin 22	7110	LA LOUVIERE	2798	Rue Eugène Valentin 22	7110	LA LOUVIERE
1391	Ecoles fondamentales libres Houdeng-Aimeries - Bois-du-Luc	Rue Jean Louthe 11	7110	LA LOUVIERE	2799	Rue du Quinconce 12	7110	LA LOUVIERE
1391	Ecoles fondamentales libres Houdeng-Aimeries - Bois-du-Luc	Rue Jean Louthe 11	7110	LA LOUVIERE	2800	Rue Jean Louthe 11	7110	LA LOUVIERE
1392	Ecole fondamentale communale	Rue de l'Abattoir 36	7110	LA LOUVIERE	2801	Rue de l'Abattoir 36	7110	LA LOUVIERE
1393	Ecole fondamentale communale du Centre	Chaussée Paul Houtart 316	7110	LA LOUVIERE	2802	Chaussée Paul Houtart 316	7110	LA LOUVIERE
1394	Ecole fondamentale libre Saint-Donat	Rue Cardinal Mercier 17	7110	LA LOUVIERE	2804	Rue Cardinal Mercier 17	7110	LA LOUVIERE
1395	Ecole fondamentale communale R. François	Rue Alphonse Parent 20	7100	LA LOUVIERE	2805	Rue Alphonse Parent 20	7100	LA LOUVIERE
1396	Ecole fondamentale communale	Place Maugréout 11	7100	LA LOUVIERE	2807	Place Maugréout 11	7100	LA LOUVIERE
1397	Ecole fondamentale communale de Baume	Rue de Baume, 48	7100	LA LOUVIERE	2810	Rue de Baume, 48	7100	LA LOUVIERE
1399	Ecole fondamentale libre Sacré-Coeur - Soleil Levant	Rue Parmentier 23	7100	LA LOUVIERE	2814	Rue de Bois d'Haine 13B	7100	LA LOUVIERE
1399	Ecole fondamentale libre Sacré-Coeur - Soleil Levant	Rue Parmentier 23	7100	LA LOUVIERE	2815	Rue Parmentier 23	7100	LA LOUVIERE
1401	Ecole primaire libre Institut Sainte-Marie A	Rue de Bouvy 35	7100	LA LOUVIERE	2817	Rue de Bouvy 35	7100	LA LOUVIERE
1402	Ecole fondamentale libre Saint-Antoine	Rue Faignart 28	7100	LA LOUVIERE	2818	Rue Faignart 28	7100	LA LOUVIERE
1403	Ecole fondamentale libre	Rue Achille Chavée 56	7100	LA LOUVIERE	2820	Rue Ernest Milcamps 1	7100	LA LOUVIERE
1404	Institut fondamental Saint-Joseph	Rue Gustave Boël 55	7100	LA LOUVIERE	2821	Rue Gustave Boël 55	7100	LA LOUVIERE
1430	Ecole fondamentale communale du Bocage	Rue Victor Boch 2	7100	LA LOUVIERE	2871	Rue Victor Boch 2	7100	LA LOUVIERE
1434	Ecole communale Les Galopins	Rue des Déportés 15	7866	LESSINES	2885	Rue des Déportés 15	7866	LESSINES
1434	Ecole communale Les Galopins	Rue des Déportés 15	7866	LESSINES	2887	Rue Trieu 14	7861	LESSINES
1435	Ecole fondamentale communale	Place de Bois-de-Lessines 5	7866	LESSINES	2888	Place de Bois-de-Lessines 5	7866	LESSINES
1436	Ecole fondamentale communale	Rue des Ecoles 10A	7864	LESSINES	2891	Rue des Ecoles 10A	7864	LESSINES
1438	Ecole fondamentale libre Visitation Saint-Pierre	Parvis Saint-Pierre 15	7860	LESSINES	2895	Parvis Saint-Pierre 15	7860	LESSINES
1439	Ecole paroissiale libre subventionnée Saint-Roch	Rue des Patriotes 3	7860	LESSINES	8941	Rue des Patriotes 3	7860	LESSINES
1446	Ecole communale fondamentale du Roelux	Rue du Coron 9	7070	LE ROEULX	2911	Rue du Coron 9	7070	LE ROEULX
1446	Ecole communale fondamentale du Roelux	Rue du Coron 9	7070	LE ROEULX	2913	Rue des Ecoles 39	7070	LE ROEULX
1447	Ecole fondamentale libre Saint-Martin	Rue des Déportés 48	7070	LE ROEULX	2914	Rue des Déportés 48	7070	LE ROEULX
1448	Ecole fondamentale libre de l'Ange Gardien	Rue de l'Ange Gardien 3	7070	LE ROEULX	2915	Rue de l'Ange Gardien 3	7070	LE ROEULX
1449	Ecole fondamentale paroissiale Saint-Joseph	Rue de la Cense du Roi 15	7070	LE ROEULX	2916	Rue de la Cense du Roi 15	7070	LE ROEULX
1451	Ecole communale de Silly	Rue Saint-Pierre 6	7830	SILLY	2918	Rue de l'Enseignement 1	7830	SILLY
1451	Ecole communale de Silly	Rue Saint-Pierre 6	7830	SILLY	2919	Rue Saint-Pierre 6	7830	SILLY
1452	Ecole fondamentale communale	Rue des Ecoles 6a	7830	SILLY	2922	Rue des Ecoles 6	7830	SILLY
1453	Ecole fondamentale mixte libre	Rue du Marais 16	7830	SILLY	2924	Rue du Marais 16	7830	SILLY
1454	Ecole fondamentale communale	Rue de la Place 21-25	7062	SOIGNIES	2925	Rue de la Place 21-25	7062	SOIGNIES
1455	Ecole communale fondamentale de la Ville	Place Van Zeeland 33	7060	SOIGNIES	2927	Place Joseph Waiters 23	7060	SOIGNIES
1455	Ecole communale fondamentale de la Ville	Place Van Zeeland 33	7060	SOIGNIES	7773	Place Van Zeeland 33	7060	SOIGNIES
1456	Ecole fondamentale communale	Rue de la Motte 15	7061	SOIGNIES	2930	Rue de la Motte 15	7061	SOIGNIES
1457	Ecole communale fondamentale Casteau-Neufvilles-Chaussée	Rue Centrale 8	7063	SOIGNIES	2931	Rue Centrale 8	7063	SOIGNIES

1457	Ecole communale fondamentale Casteau-Neufvilles-Chaussée	Rue Centrale 8	7063	SOIGNIES	2932	Rue Joseph Quintart, 127-129	7063	SOIGNIES
1457	Ecole communale fondamentale Casteau-Neufvilles-Chaussée	Rue Centrale 8	7063	SOIGNIES	2934	Rue de l'Agace 5	7061	SOIGNIES
1458	Ecole fondamentale libre Saint-Joseph	Rue de la Haute Folie 32	7062	SOIGNIES	2935	Rue de la Haute Folie 32	7062	SOIGNIES
1459	Ecole fondamentale paroissiale Saint-Martin	Rue du Pontin 30	7060	SOIGNIES	2936	Rue du Pontin 30	7060	SOIGNIES
1460	Ecole fondamentale libre du Sacré-Coeur	Rue des Sept Blasons 2	7063	SOIGNIES	2937	Rue des Sept Blasons 2	7063	SOIGNIES
1461	Ecole fondamentale libre Saint-Vincent	Rue de Steenkerque 21	7060	SOIGNIES	2939	Rue de Steenkerque 21	7060	SOIGNIES
1462	Ecole fondamentale libre Saint-Vincent	Rue Félix Eloy 6	7060	SOIGNIES	2942	Rue Godimont 3	7060	SOIGNIES
1463	Ecole fondamentale libre	Rue Général Henry 27B	7060	SOIGNIES	2944	Rue Général Henry 27B	7060	SOIGNIES
1476	Ecole fondamentale communale de Marche	Rue de l'Avedelle 152	7190	ECAUSSINNES	2972	Rue de l'Avedelle 152	7190	ECAUSSINNES
1477	Ecole communale fondamentale Odenat Bouton	Rue de Soignies 1	7190	ECAUSSINNES	2974	Rue de Soignies 1	7190	ECAUSSINNES
1478	Ecole fondamentale communale Ecole du Sud	Rue Arthur Pouplier 46-48	7190	ECAUSSINNES	2975	Rue Arthur Pouplier 46-48	7190	ECAUSSINNES
1479	Ecole fondamentale libre Saint-Rémy	Rue de l'Eglise 22-24	7190	ECAUSSINNES	2977	Rue de l'Eglise 22-24	7190	ECAUSSINNES
1480	Ecole fondamentale libre Sacré-Coeur - Saint-Géry	Rue Anselme Mary 13	7190	ECAUSSINNES	2978	Rue Anselme Mary 13	7190	ECAUSSINNES
1480	Ecole fondamentale libre Sacré-Coeur - Saint-Géry	Rue Anselme Mary 13	7190	ECAUSSINNES	2979	Rue Emile Vandervelde 6	7190	ECAUSSINNES
1482	Ecole fondamentale communale du Centre	Rue Maurice des Ombiaux 4	6150	ANDERLUES	2988	Rue Maurice des Ombiaux 4	6150	ANDERLUES
1483	Ecole communale de Bruyères-Lalue	Rue des Cent Bonniers 68	6150	ANDERLUES	2987	Rue de Nivelles 161	6150	ANDERLUES
1483	Ecole communale de Bruyères-Lalue	Rue des Cent Bonniers 68	6150	ANDERLUES	2989	Rue des Cent Bonniers 68	6150	ANDERLUES
1484	Ecole fondamentale libre Saint-Médard	Chaussée de Mons 12	6150	ANDERLUES	2991	Chaussée de Mons 12	6150	ANDERLUES
1485	Ecole fondamentale libre Sainte-Thérèse des Bruyères	Rue de la Station 78	6150	ANDERLUES	2995	Rue de la Station 78	6150	ANDERLUES
1488	Ecole communale de Barbençon - Renlies	Rue du Pavé 15-17	6500	BEAUMONT	2998	Rue du Pavé 15-17	6500	BEAUMONT
1488	Ecole communale de Barbençon - Renlies	Rue du Pavé 15-17	6500	BEAUMONT	2999	Rue Tilly 14	6500	BEAUMONT
1489	Ecole fondamentale communale	Rue Plagne 4-1	6500	BEAUMONT	3000	Rue Plagne 4-1	6500	BEAUMONT
1490	Ecole fondamentale communale	Rue du Tombois 3	6500	BEAUMONT	3001	Rue du Tombois 3	6500	BEAUMONT
1491	Ecole fondamentale communale	Chaussée de Charleroi 167	6511	BEAUMONT	3002	Chaussée de Charleroi 167	6511	BEAUMONT
1492	Ecole fondamentale libre Saint-Servais	Rue Basse 2	6500	BEAUMONT	3003	Rue Basse 2	6500	BEAUMONT
1495	Ecole communale fondamentale Binche V	Place de Ressaix 7	7134	BINCHE	3024	Place de Ressaix 7	7134	BINCHE
1495	Ecole communale fondamentale Binche V	Place de Ressaix 7	7134	BINCHE	7354	Rue de Fontaine, 356	7134	BINCHE
1496	Ecole communale fondamentale Binche III	Rue de Clerfayt 33	7131	BINCHE	3018	Rue de Clerfayt 33	7131	BINCHE
1497	Ecole communale fondamentale Binche I	Rue Alphonse Gravis 53	7134	BINCHE	3015	Rue de la Chapelle 72	7130	BINCHE
1497	Ecole communale fondamentale Binche I	Rue Alphonse Gravis 53	7134	BINCHE	3020	Rue Alphonse Gravis 53	7134	BINCHE
1498	Ecole communale fondamentale Binche II	Rue Joseph Wauters 141	7134	BINCHE	3021	Rue Joseph Wauters 141	7134	BINCHE
1499	Ecole communale fondamentale Binche VI	Rue Salvador Allende 63	7134	BINCHE	3014	Avenue Charbonnage 12	7120	ESTINNES
1499	Ecole communale fondamentale Binche VI	Rue Salvador Allende 63	7134	BINCHE	3028	Rue Salvador Allende 63	7134	BINCHE
1500	Ecole fondamentale libre Le Petit Collège	Rue des Masures 21	7130	BINCHE	6306	Rue des Masures 21	7130	BINCHE
1502	Ecole fondamentale libre Institut du Sacré-Coeur	Avenue de Burllet 12	7130	BINCHE	3032	Avenue de Burllet 12	7130	BINCHE
1504	Ecole fondamentale libre Leval-Trahegnies	Place René Anème 14	7134	BINCHE	3033	Rue Verte 18	7134	BINCHE
1504	Ecole fondamentale libre Leval-Trahegnies	Place René Anème 14	7134	BINCHE	3034	Place René Anème 14	7134	BINCHE
1505	Ecole fondamentale libre	Rue des Primevères 2	7134	BINCHE	3035	Rue des Primevères 2	7134	BINCHE
1515	Ecole fondamentale communale Groupe scolaire Charlemagne	Rue de Rocroi 28	6464	CHIMAY	3064	Rue du Centre 2	6464	CHIMAY
1515	Ecole fondamentale communale Groupe scolaire Charlemagne	Rue de Rocroi 28	6464	CHIMAY	3066	Courtil au Martias 22	6463	CHIMAY
1515	Ecole fondamentale communale Groupe scolaire Charlemagne	Rue de Rocroi 28	6464	CHIMAY	3069	Place de Balleux 37	6464	CHIMAY
1515	Ecole fondamentale communale Groupe scolaire Charlemagne	Rue de Rocroi 28	6464	CHIMAY	6322	Place de Virelles 28	6461	CHIMAY
1521	Groupe scolaire communal Jehan Froissart	Rue de l'Athénée 1	6460	CHIMAY	3059	Rue de l'Athénée 1	6460	CHIMAY
1521	Groupe scolaire communal Jehan Froissart	Rue de l'Athénée 1	6460	CHIMAY	3063	Rue de France 63	6460	CHIMAY
1521	Groupe scolaire communal Jehan Froissart	Rue de l'Athénée 1	6460	CHIMAY	3065	Place de Forges 135	6464	CHIMAY
1522	Groupe scolaire communal Arthur Masson	Rue des Juifs 3	6464	CHIMAY	3061	Rue du Village 39	6460	CHIMAY
1522	Groupe scolaire communal Arthur Masson	Rue des Juifs 3	6464	CHIMAY	3067	Place de Riezès 4	6464	CHIMAY
1522	Groupe scolaire communal Arthur Masson	Rue des Juifs 3	6464	CHIMAY	3068	Rue des Juifs 3	6464	CHIMAY
1522	Groupe scolaire communal Arthur Masson	Rue des Juifs 3	6464	CHIMAY	6286	Rue Principale 45	6460	CHIMAY
1524	Ecole primaire et maternelle Saints Pierre et Paul	Place Mont-July 12	6460	CHIMAY	3070	Place Mont-July 12	6460	CHIMAY
1533	Ecole communale fondam. Groupe pédagogique Erquelines II	Rue Reine Astrid 8	6560	ERQUELINNES	3085	Rue Reine Astrid 8	6560	ERQUELINNES
1533	Ecole communale fondam. Groupe pédagogique Erquelines II	Rue Reine Astrid 8	6560	ERQUELINNES	3086	Place du Jeu de Balle 14	6560	ERQUELINNES
1533	Ecole communale fondam. Groupe pédagogique Erquelines II	Rue Reine Astrid 8	6560	ERQUELINNES	3089	Rue du Parc 1	6560	ERQUELINNES
1533	Ecole communale fondam. Groupe pédagogique Erquelines II	Rue Reine Astrid 8	6560	ERQUELINNES	6577	Victor Baudson 15B	6560	ERQUELINNES
1534	Ecole fondamentale communale	Rue Albert 1er 51	6560	ERQUELINNES	3090	Rue Albert 1er 51	6560	ERQUELINNES
1535	Ecole fondamentale libre de Solre-sur-Sambre	Rue de la Halle 14	6560	ERQUELINNES	3092	Rue de la Halle 14	6560	ERQUELINNES
1536	Ecole fondamentale libre Notre-Dame	Rue Paul Janson 66	6560	ERQUELINNES	3093	Rue des Déportés 16-18	6560	ERQUELINNES
1537	Ecole fondamentale libre Sainte-Thérèse	Rue de Maubeuge 24 A	6560	ERQUELINNES	3096	Rue Floralé Park 20	6560	ERQUELINNES
1543	Ecole communale du Crochet	Rue des Arzières 24	6440	FROIDCHAPELLE	3103	Rue des Arzières 24	6440	FROIDCHAPELLE
1543	Ecole communale du Crochet	Rue des Arzières 24	6440	FROIDCHAPELLE	3105	Rue du Bosquet 1	6440	FROIDCHAPELLE
1544	Ecole fondamentale communale	Chaussée de Beaumont 87	6440	FROIDCHAPELLE	3104	Chaussée de Beaumont 87	6440	FROIDCHAPELLE
1547	Ecole fondamentale libre Sainte-Adegonde	Rue de la Station 7	6440	FROIDCHAPELLE	3107	Rue de la Station 7	6440	FROIDCHAPELLE
1548	Ecole com fond de Mont-Sars	Rue du Village 40	6540	LOBBES	3108	Rue du Village 40	6540	LOBBES
1548	Ecole com fond de Mont-Sars	Rue du Village 40	6540	LOBBES	3109	Rue Chevesne 39	6542	LOBBES

1550	Ecole communale fondamentale de lobbes	Rue des Bonniers 34A	6540	LOBBES	3110	Rue des Ecoles 37	6540	LOBBES
1550	Ecole communale fondamentale de lobbes	Rue des Bonniers 34A	6540	LOBBES	3111	Rue des Bonniers 34A	6540	LOBBES
1551	Ecole fondamentale libre de Lobbes	Rue des Ecoles 27	6540	LOBBES	3113	Rue des Ecoles 27	6540	LOBBES
1553	Ecole fondamentale communale	Rue Paul Pastur 1	6567	MERBES-LE-CHATEAU	3115	Rue François Bovesse 5	6567	MERBES-LE-CHATEAU
1553	Ecole fondamentale communale	Rue Paul Pastur 1	6567	MERBES-LE-CHATEAU	3116	Rue Haute 7	6567	MERBES-LE-CHATEAU
1553	Ecole fondamentale communale	Rue Paul Pastur 1	6567	MERBES-LE-CHATEAU	3117	Rue Neuve 14A	6567	MERBES-LE-CHATEAU
1553	Ecole fondamentale communale	Rue Paul Pastur 1	6567	MERBES-LE-CHATEAU	3118	Rue Paul Pastur 3	6567	MERBES-LE-CHATEAU
1554	Ecole fondamentale libre Saint-Vincent	Rue Haute 30	6567	MERBES-LE-CHATEAU	3119	Rue Haute 30	6567	MERBES-LE-CHATEAU
1558	Ecole communale fondamentale de Momignies	Place Yvon Paul 17	6591	MOMIGNIES	3120	Rue du Village 11	6592	MOMIGNIES
1558	Ecole communale fondamentale de Momignies	Place Yvon Paul 17	6591	MOMIGNIES	3121	Place de l'Eglise 6	6593	MOMIGNIES
1558	Ecole communale fondamentale de Momignies	Place Yvon Paul 17	6591	MOMIGNIES	3123	Place Yvon Paul 17	6591	MOMIGNIES
1558	Ecole communale fondamentale de Momignies	Place Yvon Paul 17	6591	MOMIGNIES	3124	Rue de la Fortelle 27	6594	MOMIGNIES
1560	Ecole fondamentale libre Saint-Joseph	Rue de la Poste 10A	6596	MOMIGNIES	3125	Rue de la Poste 10A	6596	MOMIGNIES
1561	Ecole fondamentale libre de La Croix	Grand-Place 30	6590	MOMIGNIES	3126	Grand-Place 30	6590	MOMIGNIES
1562	Ecole fondamentale autonome de Momignies	Rue de la Gendarmerie 10	6590	MOMIGNIES	3127	Rue de la Gendarmerie 10	6590	MOMIGNIES
1565	Ecole fondamentale communale	Rue de la Cour 8	6536	THUIN	3130	Rue de la Cour 8	6536	THUIN
1565	Ecole fondamentale communale	Rue de la Cour 8	6536	THUIN	3132	Place de Ragnies	6532	THUIN
1566	Ecole fondamentale communale	Rue de Marchienne 134A	6534	THUIN	3133	Pl Combattants et Dép., 1	6534	THUIN
1566	Ecole fondamentale communale	Rue de Marchienne 134A	6534	THUIN	3134	Rue de Marchienne 134A	6534	THUIN
1567	Ecole fondamentale communale de Thuin	Rue Grignard 24	6533	THUIN	3137	Rue Cromboully 45	6530	THUIN
1567	Ecole fondamentale communale de Thuin	Rue Grignard 24	6533	THUIN	10148	Rue Grignard 25	6533	THUIN
1568	Ecole fondamentale libre - Institut du Sacré-Coeur	Place Albert 1er 26	6530	THUIN	3138	Place Albert 1er 26	6530	THUIN
1574	Ecole fondamentale communale de Leers et Fosteau	Rue Alphonse Mathé 12	6530	THUIN	3136	Rue de Forestaille 45	6531	THUIN
1574	Ecole fondamentale communale de Leers et Fosteau	Rue Alphonse Mathé 12	6530	THUIN	3149	Rue Alphonse Mathé 12	6530	THUIN
1576	Ecole fondamentale communale	Chaussée Brunehault 234	7120	ESTINNES	3151	Rue Enfer 8	7120	ESTINNES
1576	Ecole fondamentale communale	Chaussée Brunehault 234	7120	ESTINNES	3153	Chaussée Brunehault 234	7120	ESTINNES
1576	Ecole fondamentale communale	Chaussée Brunehault 234	7120	ESTINNES	3154	Place des Martyrs 2	7120	ESTINNES
1576	Ecole fondamentale communale	Chaussée Brunehault 234	7120	ESTINNES	3157	Rue Lisseroeux	7120	ESTINNES
1577	Ecole fondamentale libre Saint-Joseph	Rue Grande 28	7120	ESTINNES	3158	Rue Grande 28	7120	ESTINNES
1578	Ecole primaire libre Bonne-Espérance	Rue Grégoire Jurion 22	7120	ESTINNES	3159	Rue Grégoire Jurion 22	7120	ESTINNES
1580	Ecole communale fondamentale	Place des Haies 1	6120	HAM-SUR-HEURE-NALINNES	3161	Place des Haies 1	6120	HAM-SUR-HEURE-NALINNES
1580	Ecole communale fondamentale	Place des Haies 1	6120	HAM-SUR-HEURE-NALINNES	3162	Rue des Ecoles 40	6120	HAM-SUR-HEURE-NALINNES
1580	Ecole communale fondamentale	Place des Haies 1	6120	HAM-SUR-HEURE-NALINNES	3163	Rue des Couturelles 1	6120	HAM-SUR-HEURE-NALINNES
1581	Ecole fondamentale communale	Rue Willy Brogneaux 8	6120	HAM-SUR-HEURE-NALINNES	3164	Rue Gendebien 6B	6120	HAM-SUR-HEURE-NALINNES
1581	Ecole fondamentale communale	Rue Willy Brogneaux 8	6120	HAM-SUR-HEURE-NALINNES	3166	Rue Willy Brogneaux 8	6120	HAM-SUR-HEURE-NALINNES
1582	Ecole communale fondamentale	Rue Abel Dubray 16-18	6120	HAM-SUR-HEURE-NALINNES	3165	Rue Saint-Jean 21	6120	HAM-SUR-HEURE-NALINNES
1582	Ecole communale fondamentale	Rue Abel Dubray 16-18	6120	HAM-SUR-HEURE-NALINNES	3167	Rue Abel Dubray 16-18	6120	HAM-SUR-HEURE-NALINNES
1582	Ecole communale fondamentale	Rue Abel Dubray 16-18	6120	HAM-SUR-HEURE-NALINNES	3169	Rue de Jamioux 29	6120	HAM-SUR-HEURE-NALINNES
1583	Ecole fondamentale libre Saint-Louis	Rue de l'Eglise 12	6120	HAM-SUR-HEURE-NALINNES	3170	Rue de l'Eglise 12	6120	HAM-SUR-HEURE-NALINNES
1586	Ecole primaire communale	Place Franklin Roosevelt 18	7140	MORLANWELZ	3174	Place Franklin Roosevelt 18	7140	MORLANWELZ
1587	Ecole communale des Trieux	Rue des Ecoles 32 1	7141	MORLANWELZ	3181	Rue des Ecoles 32	7141	MORLANWELZ
1589	Ecole communale du Centre	Place de Carnières 15A	7141	MORLANWELZ	3176	Rue de Namur 9	7141	MORLANWELZ
1589	Ecole communale du Centre	Place de Carnières 15A	7141	MORLANWELZ	3179	Place de Carnières 15A	7141	MORLANWELZ
1590	Ecole fondamentale libre de l'Enfant Jésus	Rue Argentin 22	7140	MORLANWELZ	3182	Rue Argentin 22	7140	MORLANWELZ
1591	Ecole fondamentale provinciale d'application	Rue de l'Enseignement 14	7140	MORLANWELZ	3184	Rue de l'Enseignement 14	7140	MORLANWELZ
1592	Ecole fondamentale libre Sainte-Thérèse et Saint-Joseph	Place de Carnières 26	7141	MORLANWELZ	3186	Place de Carnières 26	7141	MORLANWELZ
1601	Ecole communale fondamentale	Rue de Sivry 4	6470	SIVRY-RANCE	3196	Rue de Sivry 4	6470	SIVRY-RANCE
1602	Ecole communale fondamentale	Grand-Place 29	6470	SIVRY-RANCE	3197	Grand-Place 29	6470	SIVRY-RANCE
1604	Ecole fondamentale libre Saint-Louis	Rue de l'Esclinchamps 34	6470	SIVRY-RANCE	3200	Rue de l'Esclinchamps 34	6470	SIVRY-RANCE
1605	Ecole fondamentale libre Saint-Joseph	Rue du Chaufour 1	6470	SIVRY-RANCE	3201	Rue du Chaufour 1	6470	SIVRY-RANCE
1609	Ecole fondamentale communale Antoing Rive Gauche	Rue Albert 1er 9	7642	ANTOING	3215	Rue Albert 1er 9	7642	ANTOING
1609	Ecole fondamentale communale Antoing Rive Gauche	Rue Albert 1er 9	7642	ANTOING	3217	Rue du Petit Pavé 39	7641	ANTOING
1610	Ecole fondamentale communale d'Antoing - Rive droite	Rue des Ecoles 11	7640	ANTOING	3216	Rue des Ecoles 11	7640	ANTOING
1610	Ecole fondamentale communale d'Antoing - Rive droite	Rue des Ecoles 11	7640	ANTOING	3223	Rue Paul Pastur 41	7643	ANTOING
1612	Ecole libre Notre Dame de Fatima de Maubray	Rue du Marais 25	7640	ANTOING	3219	Rue du Marais 25	7640	ANTOING
1616	Ecole communale fondamentale de Pottes	Rue de l'Enseignement 3	7760	CELLES	3225	Rue de l'Enseignement 3	7760	CELLES
1618	Ecole fondamentale libre de Celles - Mont-de-l'Enclus n°1	Rue Parfait 9	7760	CELLES	3229	Rue Parfait 9	7760	CELLES
1618	Ecole fondamentale libre de Celles - Mont-de-l'Enclus n°1	Rue Parfait 9	7760	CELLES	3230	Rue Monsieur Descamps, 21	7760	CELLES
1619	Ecole fondamentale communale	Contour de l'Eglise 1B	7730	ESTAIMPUIS	3232	Contour de l'Eglise 1B	7730	ESTAIMPUIS
1620	Ecole communale fondamentale	Rue de l'Ancienne Douane 1	7730	ESTAIMPUIS	3231	Rue de Saint-Léger 11	7730	ESTAIMPUIS
1620	Ecole communale fondamentale	Rue de l'Ancienne Douane 1	7730	ESTAIMPUIS	3233	Rue de l'Ancienne Douane 1	7730	ESTAIMPUIS
1621	Ecole fondamentale communale Estaimbourg - Leers-Nord	Rue des Mésanges 22	7730	ESTAIMPUIS	3234	Rue des Mésanges 22	7730	ESTAIMPUIS
1621	Ecole fondamentale communale Estaimbourg - Leers-Nord	Rue des Mésanges 22	7730	ESTAIMPUIS	3236	Rue des Muguets 1	7730	ESTAIMPUIS
1624	Ecole communale fondamentale	Grand-Rue 124	7743	PECQ	3240	Grand-Rue 124	7743	PECQ



1625 Ecole communale fondamentale	Rue des Ecoles 2	7740	PECO	3241	Rue des Ecoles 2	7740	PECO
1626 Ecole communale fondamentale	Avenue des Combattants 17	7740	PECO	3242	Avenue des Combattants 17	7740	PECO
1627 Ecole fondamentale libre Saint-Martin	Rue de la Clergerie 14	7740	PECO	3243	Chaussée d'Audenarde 473	7742	PECO
1627 Ecole fondamentale libre Saint-Martin	Rue de la Clergerie 14	7740	PECO	3244	Rue de la Clergerie 14	7740	PECO
1629 Ecole fondamentale communale du Centre	Rue de la Verte Chasse 5	7600	PERUWELZ	3250	Rue de la Verte Chasse 5	7600	PERUWELZ
1629 Ecole fondamentale communale du Centre	Rue de la Verte Chasse 5	7600	PERUWELZ	7404	Rue de Fines 13	7604	PERUWELZ
1630 Ecole communale de la Roé	Rue des Ecoles 77	7600	PERUWELZ	3252	Rue du Quesnoy 1	7604	PERUWELZ
1630 Ecole communale de la Roé	Rue des Ecoles 77	7600	PERUWELZ	3254	Rue des Ecoles 77	7600	PERUWELZ
1631 Ecole fondamentale communale	Rue du Champ Delmée 3	7608	PERUWELZ	3256	Rue du Champ Delmée 3	7608	PERUWELZ
1631 Ecole fondamentale communale	Rue du Champ Delmée 3	7608	PERUWELZ	3258	Rue du Joncqoy 36	7602	PERUWELZ
1632 Ecole fondamentale libre Saint-Charles	Rue Pétillon 22	7600	PERUWELZ	3259	Rue Pétillon 22	7600	PERUWELZ
1634 Ecole fondamentale libre Notre-Dame de Bon-Secours	Rue de Saint-Amand 24	7603	PERUWELZ	3262	Rue de Saint-Amand 24	7603	PERUWELZ
1641 Ecole communale fondamentale	Rue Hector Delaissé 21	7610	RUMES	3275	Rue Hector Delaissé 21	7610	RUMES
1642 Ecole fondamentale libre Sainte-Anne	Rue Albert ler 17	7611	RUMES	3276	Rue Albert ler 17	7611	RUMES
1643 Ecole fondamentale libre	Rue de l'Eglise 6	7618	RUMES	3277	Rue de l'Eglise 6	7618	RUMES
1644 Ecole fondamentale libre	Rue Albert Moulin 5	7610	RUMES	3278	Rue Albert Moulin 5	7610	RUMES
1645 Ecole fondamentale autonome de Taintignies	Rue des Bois 31	7618	RUMES	3279	Rue des Bois 31	7618	RUMES
1652 Ecole fondamentale communale de Gaurain	Rue d'Antoing 4	7530	TOURNAI	3287	Rue d'Antoing 4	7530	TOURNAI
1654 Ecole fondamentale communale de Marquain	Rue de l'Alène d'Or 9	7522	TOURNAI	3288	Rue des Prisonniers 9	7538	TOURNAI
1654 Ecole fondamentale communale de Marquain	Rue de l'Alène d'Or 9	7522	TOURNAI	3292	Rue de l'Alène d'Or 9	7522	TOURNAI
1656 Ecole fondamentale communale de Warchin	Vieux Chemin d'Ath 175	7548	TOURNAI	3289	Rue de la Buisserie 11	7532	TOURNAI
1656 Ecole fondamentale communale de Warchin	Vieux Chemin d'Ath 175	7548	TOURNAI	3294	Rue du Roi Chevalier 6	7531	TOURNAI
1656 Ecole fondamentale communale de Warchin	Vieux Chemin d'Ath 175	7548	TOURNAI	3297	Vieux Chemin d'Ath 175	7548	TOURNAI
1658 Ecole fondamentale communale Paris	Rue du Sondart 12	7500	TOURNAI	3300	Rue du Sondart 12	7500	TOURNAI
1659 Ecole fondamentale communale Jean Noté	Avenue De Gaulle 1	7500	TOURNAI	3301	Avenue De Gaulle 1	7500	TOURNAI
1659 Ecole fondamentale communale Jean Noté	Avenue De Gaulle 1	7500	TOURNAI	3302	Rue de l'Eglise Saint-Albin, 18	7534	TOURNAI
1659 Ecole fondamentale communale Jean Noté	Avenue De Gaulle 1	7500	TOURNAI	3303	Rue des Abiaux 48	7536	TOURNAI
1660 Ecole fondamentale communale de la Justice	Rue de la Justice 8B	7500	TOURNAI	3304	Rue de la Justice 8B	7500	TOURNAI
1661 Ecole fondamentale communale ARTHUR HAULOT	Boulevard des Combattants 134	7500	TOURNAI	3307	Boulevard des Combattants 134	7500	TOURNAI
1662 Ecole fondamentale communale du Château	Avenue Leray 33	7500	TOURNAI	3309	Avenue Leray 33	7500	TOURNAI
1664 Ecole fondamentale libre Saint-Eloi	Chaussée de Lannoy 144B	7503	TOURNAI	3312	Chaussée de Lannoy 144B	7503	TOURNAI
1665 Ecole fondamentale Saint-Joseph Vezon-Wasmes	Rue des Prisonniers 36B	7538	TOURNAI	3314	Rue des Prisonniers 36B	7538	TOURNAI
1667 Ecole fondamentale - Collège Notre-Dame de La Tombe	Rue Abbé Dropsy 2	7540	TOURNAI	3316	Rue Abbé Dropsy 2	7540	TOURNAI
1668 Ecole fondamentale libre de la Sainte-Union	Rue Montgomery 71	7540	TOURNAI	3318	Rue Montgomery 71	7540	TOURNAI
1669 Ecole fondamentale libre Saint-Joseph et Saint-Eleuthère	Place de Blandain 19	7522	TOURNAI	3315	Rue Longue 4	7502	TOURNAI
1669 Ecole fondamentale libre Saint-Joseph et Saint-Eleuthère	Place de Blandain 19	7522	TOURNAI	3320	Place de Blandain 19	7522	TOURNAI
1670 Ecole fondamentale libre Mutien-Marie	Rue Gros Fidèle 51	7530	TOURNAI	3321	Rue Gros Fidèle 51	7530	TOURNAI
1671 Ecole fondamentale libre	Rue de Roubaix 52	7520	TOURNAI	3322	Rue de Roubaix 52	7520	TOURNAI
1673 Centre scolaire fondamental de Saint-Maur	Place de Saint-Maur 42	7500	TOURNAI	3324	Place de Saint-Maur 42	7500	TOURNAI
1674 Ecole fondamentale libre de Maulde	Rue de l'Eglise Saint-Thomas 1	7534	TOURNAI	3325	Rue de l'Eglise Saint-Thomas 1	7534	TOURNAI
1675 Ecole fondamentale libre des Frères des Ecoles Chrétiennes	Rue du Four Chapitre, 3	7500	TOURNAI	3326	Rue du Four Chapitre, 3	7500	TOURNAI
1676 Ecole fondamentale Saint-Nicolas - Notre-Dame de La Salette	Rue du Rempart 21	7500	TOURNAI	3330	Rue Duquesnoy 53	7500	TOURNAI
1677 Ecole fondamentale Verte et Sacré-Coeur	Chaussée de Renaix 86	7500	TOURNAI	3310	Rue de la Solitude 47	7540	TOURNAI
1677 Ecole fondamentale Verte et Sacré-Coeur	Chaussée de Renaix 86	7500	TOURNAI	3328	Rue du Vingt-quatre Août 4	7500	TOURNAI
1679 Ecole fondamentale libre Saint-Jean Bosco	Boulevard Léopold 65	7500	TOURNAI	3331	Boulevard Léopold 65	7500	TOURNAI
1680 Ecole fondamentale libre Saint-Piat	Rue Cherequefosse 10	7500	TOURNAI	3333	Rue Cherequefosse 10	7500	TOURNAI
1681 Ecole fondamentale libre Notre-Dame Auxiliatrice	Rue Doublet 18	7500	TOURNAI	3334	Rue Doublet 18	7500	TOURNAI
1682 Ecole libre fondamentale de la Sainte-Union	Rue des Campeaux 41	7500	TOURNAI	3335	Rue des Campeaux 41	7500	TOURNAI
1683 Ecole fondamentale Saint-Joseph	Chaussée de Lille 32	7500	TOURNAI	3336	Chaussée de Lille 32	7500	TOURNAI
1684 Ecole fondamentale libre des Ursulines	Rue des Carmes, 18	7500	TOURNAI	3337	Rue des Carmes, 18	7500	TOURNAI
1685 Ecole fondamentale libre - Institut Saint-André	Rue du Château 24	7500	TOURNAI	3338	Rue du Château 24	7500	TOURNAI
1686 Ecole fondamentale libre Saint-Michel	Rue Saint-Eleuthère 168	7500	TOURNAI	3339	Rue Saint-Eleuthère 168	7500	TOURNAI
1721 Ecole fondamentale communale Pré Vert	Rue Mullier 86	7500	TOURNAI	3402	Rue Mullier 86	7500	TOURNAI
1721 Ecole fondamentale communale Pré Vert	Rue Mullier 86	7500	TOURNAI	3403	R des Combattants de Froidmont, 7	7504	TOURNAI
1723 Groupe scolaire communal de la Pierre	Rue Cazier 2 A	7620	BRUNEAUT	3422	Rue de l'Ecole 29	7620	BRUNEAUT
1723 Groupe scolaire communal de la Pierre	Rue Cazier 2 A	7620	BRUNEAUT	3426	Rue Cazier 2 A	7620	BRUNEAUT
1724 Groupe scolaire communal des Pépinières	Rue Aimoncamps 2b	7623	BRUNEAUT	3421	Rue des Pépinières 3	7621	BRUNEAUT
1724 Groupe scolaire communal des Pépinières	Rue Aimoncamps 2b	7623	BRUNEAUT	3424	Rue de la Tuilerie 3	7620	BRUNEAUT
1724 Groupe scolaire communal des Pépinières	Rue Aimoncamps 2b	7623	BRUNEAUT	3428	Rue Aimoncamps 2b	7623	BRUNEAUT
1726 Ecole fondamentale libre Saint-Charles	Rue du Chauchoir 33	7620	BRUNEAUT	3431	Rue du Chauchoir 33	7620	BRUNEAUT
1727 Ecole fondamentale libre Sainte-Marie	Ruelle du Couvent 4	7622	BRUNEAUT	3432	Ruelle du Couvent 4	7622	BRUNEAUT
1730 Ecole fondamentale communale de Leuze n°1	Place de Thieulain 2	7901	LEUZE-EN-HAINAUT	3436	Place de Thieulain 2	7901	LEUZE-EN-HAINAUT
1730 Ecole fondamentale communale de Leuze n°1	Place de Thieulain 2	7901	LEUZE-EN-HAINAUT	3439	Rue Communale, 1	7904	LEUZE-EN-HAINAUT
1730 Ecole fondamentale communale de Leuze n°1	Place de Thieulain 2	7901	LEUZE-EN-HAINAUT	3460	Avenue de Loudun 71	7900	LEUZE-EN-HAINAUT

1731	Centre éducatif Saint-Pierre 2	Rue de Tournai 59	7900	LEUZE-EN-HAINAUT	3444	Rue de Tournai 59	7900	LEUZE-EN-HAINAUT
1732	Centre éducatif Saint Pierre 1	Tour Saint-Pierre 11	7900	LEUZE-EN-HAINAUT	3446	Tour Saint-Pierre 11	7900	LEUZE-EN-HAINAUT
1743	Ecole fondamentale libre de Celles - Mont-de-l'Enclus n°2	Rue des Ecoles 15	7760	CELLES	3228	Rue des Ecoles 15	7760	CELLES
1743	Ecole fondamentale libre de Celles - Mont-de-l'Enclus n°2	Rue des Ecoles 15	7760	CELLES	3463	Place d'Anseroeul 13	7750	MONT-DE-L'ENCLUS
1745	Ecole fondamentale communale Amay 2	Rue de l'Hôpital 1	4540	AMAY	3471	Rue de l'Hôpital 1	4540	AMAY
1745	Ecole fondamentale communale Amay 2	Rue de l'Hôpital 1	4540	AMAY	3478	Rue Aux Chevaux 7	4540	AMAY
1746	Ecole fondamentale communale Amay 1	Rue des Ecoles 5	4540	AMAY	3472	Rue des Ecoles 5	4540	AMAY
1746	Ecole fondamentale communale Amay 1	Rue des Ecoles 5	4540	AMAY	3475	Allée du Rivage 12	4540	AMAY
1747	Ecole fondamentale communale Amay 3	Rue du Tambour 27	4540	AMAY	3469	Grand-Route 50	4540	AMAY
1747	Ecole fondamentale communale Amay 3	Rue du Tambour 27	4540	AMAY	3476	Rue du Tambour 27	4540	AMAY
1748	Ecole fondamentale libre - Abbaye de Flone	Chaussée Romaine 2	4540	AMAY	3479	Chaussée Romaine 2	4540	AMAY
1749	Ecole fondamentale libre Saint-Pierre	Rue Vinève 11C	4540	AMAY	3480	Rue Vinève 11C	4540	AMAY
1750	Ecole fondamentale libre Don Bosco Amay	Rue de la Cloche 41A	4540	AMAY	3481	Rue de la Cloche 41A	4540	AMAY
1755	Ecole primaire communale	Rue Lambert Daxhelet 2	4210	BURDINNE	3497	Rue Lambert Daxhelet 2	4210	BURDINNE
1757	Ecole communale du Grand Clavier	Borsu 4	4560	CLAVIER	3499	Grand'rue 23/A	4560	CLAVIER
1757	Ecole communale du Grand Clavier	Borsu 4	4560	CLAVIER	3500	Borsu 4	4560	CLAVIER
1757	Ecole communale du Grand Clavier	Borsu 4	4560	CLAVIER	3501	Rue du Marché 20	4560	CLAVIER
1758	Ecole fondamentale libre d'Ochain	Rue du Roi Albert 50	4560	CLAVIER	3504	Rue du Roi Albert 50	4560	CLAVIER
1760	Ensemble scolaire Ferrières 1	Rue de Lognoul 8A	4190	FERRIERES	3506	Route de Hamoir 36	4190	FERRIERES
1760	Ensemble scolaire Ferrières 1	Rue de Lognoul 8A	4190	FERRIERES	3507	Rue de Lognoul 8A	4190	FERRIERES
1760	Ensemble scolaire Ferrières 1	Rue de Lognoul 8A	4190	FERRIERES	3508	Rue du Vieux Tilleul 7	4190	FERRIERES
1761	Ecole fondamentale autonome de Ferrières	Pré du Fa 7	4190	FERRIERES	3509	Pré du Fa 7	4190	FERRIERES
1763	Ensemble scolaire Ferrières 2	Bruyère Fagnette 8	4190	FERRIERES	3511	Bruyère Fagnette 8	4190	FERRIERES
1764	Ecole communale fondamentale	Rue Gilles Del Cour 10	4180	HAMOIR	3513	Rue Joseph Wauters 14	4180	HAMOIR
1764	Ecole communale fondamentale	Rue Gilles Del Cour 10	4180	HAMOIR	3514	Rue des Ecoles 9	4180	HAMOIR
1764	Ecole communale fondamentale	Rue Gilles Del Cour 10	4180	HAMOIR	3515	Rue des Grands Champs 11	4181	HAMOIR
1764	Ecole communale fondamentale	Rue Gilles Del Cour 10	4180	HAMOIR	3516	Rue Gilles Del Cour 10	4180	HAMOIR
1765	Ecole fondamentale libre Saint-Joseph de Hamoir	Raidillon du Thier 2	4180	HAMOIR	3517	Raidillon du Thier 2	4180	HAMOIR
1766	Ecole communale de Couthuin	Place Communale 1	4218	HERON	3520	Place Communale 1	4218	HERON
1766	Ecole communale de Couthuin	Place Communale 1	4218	HERON	3521	Rue des Ecoles 6	4218	HERON
1767	Ecole fondamentale libre Saint-François de Sales	Rue de Surlémez 3	4218	HERON	3522	Rue de Surlémez 3	4218	HERON
1768	Ecole communale d'Outre-Meuse	Rue Entre-Deux-Portes 142	4500	HUY	3523	Rue Entre-Deux-Portes 142	4500	HUY
1769	Ecole communale des Bons-Enfants	Avenue de la Croix-Rouge 10	4500	HUY	3524	Avenue de la Croix-Rouge 10	4500	HUY
1770	Ecole fondamentale communale du Sud	Avenue du Hoyoux 7	4500	HUY	3525	Avenue du Hoyoux 7	4500	HUY
1771	Ecole fondamentale libre Sainte-Marie	Chaussée d'Annenne 97	4500	HUY	3526	Chaussée d'Annenne 97	4500	HUY
1772	Ecole fondamentale libre - Institut du Sacré-Coeur	Rue Sous-les-Roches 5	4500	HUY	3527	Rue Sous-les-Roches 5	4500	HUY
1773	Ecole fondamentale libre Saint-Louis	Rue des Soeurs Grises 10	4500	HUY	3528	Rue des Soeurs Grises 10	4500	HUY
1774	Ecole fondamentale Saint-Quirin	Rue Axhelière 24 A	4500	HUY	3530	Rue Axhelière 24 A	4500	HUY
1774	Ecole fondamentale Saint-Quirin	Rue Axhelière 24 A	4500	HUY	3531	Rue Joseph Wauters 11	4530	VILLERS-LE-BOUILLET
1790	Ecole primaire communale de Tihange	Rue du Centre 18	4500	HUY	3565	Rue du Centre 18	4500	HUY
1791	Ecole fondamentale communale de Marchin	Rue Joseph Wauters 1A	4570	MARCHIN	3567	Rue Joseph Wauters 1A	4570	MARCHIN
1791	Ecole fondamentale communale de Marchin	Rue Joseph Wauters 1A	4570	MARCHIN	3572	Fond du Fourneau 15	4570	MARCHIN
1793	Ecole fondamentale libre Saint-Joseph	Chemin de Tharoul 4	4570	MARCHIN	3570	Chemin de Tharoul 4	4570	MARCHIN
1795	Ecole fondamentale communale de Modave	Place Georges Hubin 1	4577	MODAVE	3575	Rue Freddy Terwagne 1A	4577	MODAVE
1795	Ecole fondamentale communale de Modave	Place Georges Hubin 1	4577	MODAVE	3576	Place Georges Hubin 1	4577	MODAVE
1796	Ecole fondamentale libre de la Sainte-Famille	Ruelle des Messes 7	4577	MODAVE	3577	Ruelle des Messes 7	4577	MODAVE
1797	Ecole fondamentale libre Saint-Louis	Route de Strée 24	4577	MODAVE	3578	Route de Strée 24	4577	MODAVE
1798	Enseignement fondamental libre Saint-Martin	Rue de la Rolée, 4	4550	NANDRIN	3579	Rue de l'Eglise 30	4557	TINLOT
1798	Enseignement fondamental libre Saint-Martin	Rue de la Rolée, 4	4550	NANDRIN	3580	Rue de la Rolée, 4	4550	NANDRIN
1799	Ecole communale fondamentale	Rue Joseph Pierco 2	4550	NANDRIN	3581	Rue d'Engihoul 11	4550	NANDRIN
1799	Ecole communale fondamentale	Rue Joseph Pierco 2	4550	NANDRIN	3582	Rue Joseph Pierco 2	4550	NANDRIN
1800	Ecole fondamentale libre Saint-Joseph	Rue de Temme 2	4590	OUFFET	3583	Rue de Temme 2	4590	OUFFET
1803	Ecole communale fondamentale d'Ouffet Section de Warzée	Rue des Ecoles 2	4590	OUFFET	3589	Rue des Ecoles 2	4590	OUFFET
1804	Ecole communale fondamentale	Vinève des Stréats 32	4537	VERLAINE	3590	Vinève des Stréats 32	4537	VERLAINE
1805	Ecole fondamentale communale	Rue de Waremmes 5	4530	VILLERS-LE-BOUILLET	3593	Rue de Waremmes 5	4530	VILLERS-LE-BOUILLET
1806	Ecole fondamentale libre Saint-Martin	Rue Neuve 8	4530	VILLERS-LE-BOUILLET	3596	Rue Neuve 8	4530	VILLERS-LE-BOUILLET
1807	Ecole fondamentale communale	Rue Pierre Jacques 1	4520	WANZE	3597	Rue Pierre Jacques 1	4520	WANZE
1808	Ecole fondamentale communale	Rue Mottart Laloi 4	4520	WANZE	3600	Rue Mottart Laloi 4	4520	WANZE
1809	Espace scolaire Jean Bourgeois	Rue de la Résistance, 3	4520	WANZE	7489	Rue de la Résistance, 3	4520	WANZE
1810	Ecole fondamentale libre Saint-Martin	Thier de Messe 4	4520	WANZE	3603	Thier de Messe 4	4520	WANZE
1811	Ecole fondamentale communale	Rue Robert Delaude 2	4520	WANZE	3604	Rue Robert Delaude 2	4520	WANZE
1812	Ecole fondamentale communale	Rue de l'Hôtel de Ville 1	4160	ANTHISNES	3606	Rue de l'Hôtel de Ville 1	4160	ANTHISNES
1812	Ecole fondamentale communale	Rue de l'Hôtel de Ville 1	4160	ANTHISNES	3607	Rue du Village 61	4161	ANTHISNES
1812	Ecole fondamentale communale	Rue de l'Hôtel de Ville 1	4160	ANTHISNES	3609	Basse Voie 4	4163	ANTHISNES

1813	Ecole fondamentale libre Saint-Maximin	Rue du Centre 22	4160	ANTHISNES	3608	Rue du Centre 22	4160	ANTHISNES
1815	Ecole Fondamentale Communale	Rue des Prés 1	4480	ENGIS	3610	Rue Joseph Wauters 45	4480	ENGIS
1815	Ecole Fondamentale Communale	Rue des Prés 1	4480	ENGIS	3612	Rue des Prés 1	4480	ENGIS
1816	Ecole Fondamentale Communale	Rue du Pont 8	4480	ENGIS	3614	Rue du Pont 8	4480	ENGIS
1816	Ecole Fondamentale Communale	Rue du Pont 8	4480	ENGIS	3615	Aux Houx 1	4480	ENGIS
1817	Ecole fondamentale communale	Rue de Liège 1	4557	TINLOT	3616	Rue de Liège 1	4557	TINLOT
1818	Ecole fondamentale Saint-Vincent - Saint-Georges	Rue Reine Astrid 20	4432	ANS	3617	Rue Reine Astrid 20	4432	ANS
1818	Ecole fondamentale Saint-Vincent - Saint-Georges	Rue Reine Astrid 20	4432	ANS	3630	Rue Béguinage 6	4432	ANS
1820	Ecole fondamentale communale Fernand Meukens	Place Nicolaï 2	4430	ANS	6300	Place Nicolaï 2	4430	ANS
1821	Ecole fondamentale communale Henri Lonay	Avenue Henri Lonay 208C	4430	ANS	3624	Avenue Henri Lonay 208C	4430	ANS
1822	Ecole primaire communale du Tilleul	Rue de Jemeppe 27	4431	ANS	6413	Rue de Jemeppe 27	4431	ANS
1823	Ecole fondamentale libre Sainte-Thérèse	Rue Président Wilson 5	4430	ANS	3628	Rue Président Wilson 5	4430	ANS
1824	Ecole fondamentale libre Sainte-Marie	Rue de l'Yser 295	4430	ANS	3629	Rue de l'Yser 295	4430	ANS
1825	Ecole primaire libre Saint-Pierre	Rue Lambert Dewonck 203	4432	ANS	3631	Rue Lambert Dewonck 203	4432	ANS
1830	Ecole fondamentale communale	Rue Noël Heine 3	4340	AWANS	3641	Rue Rond du Roi Albert 4	4340	AWANS
1830	Ecole fondamentale communale	Rue Noël Heine 3	4340	AWANS	3643	Rue François Hanon 35	4340	AWANS
1830	Ecole fondamentale communale	Rue Noël Heine 3	4340	AWANS	3644	Rue Noël Heine 3	4340	AWANS
1830	Ecole fondamentale communale	Rue Noël Heine 3	4340	AWANS	3645	Rue Paul Streef 1-3	4340	AWANS
1831	Ecole fondamentale libre subventionnée d'Awans	Rue Clément Warnant 22-24	4340	AWANS	3646	Rue Rond du Roi Albert 14	4340	AWANS
1831	Ecole fondamentale libre subventionnée d'Awans	Rue Clément Warnant 22-24	4340	AWANS	3648	Rue Clément Warnant 22-24	4340	AWANS
1833	Ecole communale de Harzé	Rue de Bastogne 107	4920	AYWAILLE	3650	Rue de Bastogne 107	4920	AYWAILLE
1834	Ecole primaire communale	Awan-Wacostet 7	4920	AYWAILLE	3653	Awan-Wacostet 7	4920	AYWAILLE
1835	Ecole fondamentale Albert Xhignesse	Hameau de Kin 54	4920	AYWAILLE	3654	Hameau de Kin 54	4920	AYWAILLE
1836	Ecole fondamentale libre Aywaille-Deigné	Avenue François Cornesse 63	4920	AYWAILLE	3655	Avenue François Cornesse 63	4920	AYWAILLE
1836	Ecole fondamentale libre Aywaille-Deigné	Avenue François Cornesse 63	4920	AYWAILLE	3656	Deigné 61	4920	AYWAILLE
1840	Ecole fondamentale libre Saint-Joseph	Rue Magrite 20	4920	AYWAILLE	3663	Rue Magrite 20	4920	AYWAILLE
1842	Ecole catholique de la Vallée du Geer 1	Rue du Mari 8	4690	BASSENGE	3668	Place Roi Albert 13	4690	BASSENGE
1842	Ecole catholique de la Vallée du Geer 1	Rue du Mari 8	4690	BASSENGE	3669	Rue Lulay 69	4690	BASSENGE
1842	Ecole catholique de la Vallée du Geer 1	Rue du Mari 8	4690	BASSENGE	3671	Rue du Mari 8	4690	BASSENGE
1844	Ecole fondamentale autonome d'Eben-Emael	Rue Haute 65	4690	BASSENGE	3676	Rue Haute 65	4690	BASSENGE
1845	Ecole fondamentale communale de Queue-du-Bois - Bellaire	Rue Emile Vandervelde 290	4610	BEYNE-HEUSAY	3678	Rue de l'Hôtel Communal 12	4610	BEYNE-HEUSAY
1845	Ecole fondamentale communale de Queue-du-Bois - Bellaire	Rue Emile Vandervelde 290	4610	BEYNE-HEUSAY	3680	Rue Emile Vandervelde 290	4610	BEYNE-HEUSAY
1846	Ecole fondamentale communale de Beyne	Rue du Heusay 18	4610	BEYNE-HEUSAY	3681	Rue du Heusay 18	4610	BEYNE-HEUSAY
1847	Ecole fondamentale libre du Parc	Rue du Heusay 29	4610	BEYNE-HEUSAY	3683	Rue du Heusay 29	4610	BEYNE-HEUSAY
1848	Ecole fondamentale libre Notre-Dame de la Tourelle	Rue Emile Vandervelde 71-77	4610	BEYNE-HEUSAY	3685	Rue Gueufosse 97	4610	BEYNE-HEUSAY
1848	Ecole fondamentale libre Notre-Dame de la Tourelle	Rue Emile Vandervelde 71-77	4610	BEYNE-HEUSAY	3686	Rue Emile Vandervelde 71-77	4610	BEYNE-HEUSAY
1851	Ecole communale Princesse de Liège	Avenue du Centenaire 6	4053	CHAUDFONTAINE	3691	Avenue du Centenaire 6	4053	CHAUDFONTAINE
1852	Ecole communale primaire de Beaufays	Voie du Facteur	4052	CHAUDFONTAINE	3692	Voie du Facteur	4052	CHAUDFONTAINE
1853	Ecole communale Marcel Thiry	Au Passou 40	4053	CHAUDFONTAINE	3693	Au Passou 40	4053	CHAUDFONTAINE
1854	Ecole fondamentale libre Le Sartay de Chaudfontaine	Rue de Sélys 51	4053	CHAUDFONTAINE	3694	Rue de Sélys 51	4053	CHAUDFONTAINE
1856	Ecole fondamentale communale de Vaux Ecole du Val	Rue de la Station 4	4051	CHAUDFONTAINE	3698	Rue de la Station 4	4051	CHAUDFONTAINE
1857	Ecole primaire communale	Route de Beaufays 22	4050	CHAUDFONTAINE	3700	Route de Beaufays 22	4050	CHAUDFONTAINE
1858	Ecole primaire libre Notre-Dame	Rue des Coquelicots 12	4053	CHAUDFONTAINE	3701	Rue des Coquelicots 12	4053	CHAUDFONTAINE
1862	Ecole communale fondamentale	Rue des Grottes 19	4170	COMBLAIN-AU-PONT	3705	Place Alfred Sevrin 1	4171	COMBLAIN-AU-PONT
1862	Ecole communale fondamentale	Rue des Grottes 19	4170	COMBLAIN-AU-PONT	3706	Rue des Grottes 19	4170	COMBLAIN-AU-PONT
1862	Ecole communale fondamentale	Rue des Grottes 19	4170	COMBLAIN-AU-PONT	3707	ru de Goley 2	4170	COMBLAIN-AU-PONT
1863	Ecole fondamentale libre du Sacré-Coeur	Rue des Ecoles 7	4171	COMBLAIN-AU-PONT	3708	Rue des Ecoles 7	4171	COMBLAIN-AU-PONT
1864	Ecole fondamentale libre Saint-Joseph	Rue des Grottes 29	4170	COMBLAIN-AU-PONT	3709	Rue des Grottes 29	4170	COMBLAIN-AU-PONT
1866	Ecole fondamentale Dalhem Neufchâteau	Rue Lieutenant Pirard 5	4607	DALHEM	3711	Rue Lieutenant Pirard 5	4607	DALHEM
1866	Ecole fondamentale Dalhem Neufchâteau	Rue Lieutenant Pirard 5	4607	DALHEM	3712	Rue du Colonel d'Ardenne, 4	4608	DALHEM
1867	Ecole fondam. communale - Groupe Berneau-Bombaye	Rue de Warsage 29	4607	DALHEM	3714	Rue de Warsage 29	4607	DALHEM
1868	Ecole fondamentale communale d'Esneux	Chemin de la Haze, 16	4130	ESNEUX	3717	Chera de la Gombe 32	4130	ESNEUX
1868	Ecole fondamentale communale d'Esneux	Chemin de la Haze, 16	4130	ESNEUX	3719	Chemin de la Haze, 16	4130	ESNEUX
1869	Ecole fondamentale libre - Institut Saint-Michel	Rue Simonis 7	4130	ESNEUX	3720	Rue Simonis 7	4130	ESNEUX
1871	Ecole fondamentale communale de Tiff	Place du Souvenir 29	4130	ESNEUX	3718	Avenue de l'Eglise 23	4130	ESNEUX
1871	Ecole fondamentale communale de Tiff	Place du Souvenir 29	4130	ESNEUX	3723	Place du Souvenir 29	4130	ESNEUX
1872	Ecole fondamentale libre Sainte-Marie	Avenue Laboulle 146	4130	ESNEUX	3726	Avenue Laboulle 146	4130	ESNEUX
1873	Ecole communale fondamentale Au Vieux Tilleul	Rue Fernand Chèvremont 4-8	4621	FLERON	3727	Rue Fernand Chèvremont 4-8	4621	FLERON
1874	Ecole communale Place aux Enfants	Rue de la Cité 34	4621	FLERON	3729	Rue de la Cité 34	4621	FLERON
1874	Ecole communale Place aux Enfants	Rue de la Cité 34	4621	FLERON	3733	Rue de Bouny 81	4624	FLERON
1875	Ecole communale fondamentale	Rue François Lapièrre 79	4620	FLERON	3731	Rue François Lapièrre 79	4620	FLERON
1876	Ecole communale fondamentale Thomas Leclercq	Rue de l'Enseignement 1	4624	FLERON	3732	Rue de l'Enseignement 1	4624	FLERON
1877	Ecole fondamentale communale	Rue du Village 11	4623	FLERON	3734	Rue du Village 11	4623	FLERON
1878	Ecole fondamentale libre Sainte-Julienne	Rue Saint-Laurent 39	4620	FLERON	3735	Rue Saint-Laurent 39	4620	FLERON

1879	Ecole fondamentale libre Sainte-Julienne	Rue du Bac 10	4620	FLERON	3737	Rue du Bac 10	4620	FLERON
1883	Ecole libre de Romsée	Rue Colonel Piron 20	4624	FLERON	3744	Rue Colonel Piron 20	4624	FLERON
1884	Ecole fondamentale communale	Rue Emile Lerousseau 48	4042	HERSTAL	3748	Rue Emile Vandervelde 19	4041	HERSTAL
1884	Ecole fondamentale communale	Rue Emile Lerousseau 48	4042	HERSTAL	7349	Rue Emile Lerousseau 48	4042	HERSTAL
1886	Ecole fondamentale communale Jacques Brel	Place Jacques Brel 1	4040	HERSTAL	6943	Place César De Paepe 4	4040	HERSTAL
1887	Ecole fondamentale communale Centre	En Faurieux 2	4040	HERSTAL	3782	Rue du Bouxthay 181	4041	HERSTAL
1887	Ecole fondamentale communale Centre	En Faurieux 2	4040	HERSTAL	6928	En Faurieux 2	4040	HERSTAL
1888	Ecole communale fondamentale Lambert Jeusette	Rue Richard Heintz 48	4040	HERSTAL	3753	Rue Richard Heintz 48	4040	HERSTAL
1889	Ecole fondamentale communale du Bellenay	Rue de la Clawenne 42-44	4040	HERSTAL	3747	Rue de la Résistance 7	4041	HERSTAL
1889	Ecole fondamentale communale du Bellenay	Rue de la Clawenne 42-44	4040	HERSTAL	3755	Rue de la Clawenne 42-44	4040	HERSTAL
1891	Ecole communale fondamentale E. Muraille	Rue Emile Muraille 154-156	4040	HERSTAL	3756	Rue Emile Muraille 154-156	4040	HERSTAL
1892	Ecole fondamentale libre Saint-Lambert 1	Rue Elisa Dumonceau 75	4040	HERSTAL	3758	Rue Elisa Dumonceau 75	4040	HERSTAL
1894	Ecole fondamentale libre Préalles Bas	Rue Basse Préalles 115	4040	HERSTAL	3759	Rue de l'Ecole Technique 22	4040	HERSTAL
1894	Ecole fondamentale libre Préalles Bas	Rue Basse Préalles 115	4040	HERSTAL	3760	Rue Basse Préalles 115	4040	HERSTAL
1895	Ecole fondamentale libre Notre-Dame de Bon-Secours	Rue de Hermée 13	4040	HERSTAL	3761	Rue de Hermée 13	4040	HERSTAL
1895	Ecole fondamentale libre Notre-Dame de Bon-Secours	Rue de Hermée 13	4040	HERSTAL	3762	Campagne des Monts 19B	4040	HERSTAL
1907	Ecole fondamentale communale Cascoigniers	Rue de l'Emancipation 2	4041	HERSTAL	3781	Rue de l'Emancipation 2	4041	HERSTAL
1908	Ecole fondamentale libre Saint-Etienne	Rue Ferdinand Nicolay 27	4041	HERSTAL	3784	Rue Ferdinand Nicolay 27	4041	HERSTAL
1909	Ecole fondamentale communale de Juprelle	Rue du Tige 142	4450	JUPRELLE	3785	Rue du Tige 142	4450	JUPRELLE
1910	Ecole communale de Slins	Rue de la Mer 7C	4450	JUPRELLE	3787	Rue de la Mer 7C	4450	JUPRELLE
1911	Ecole primaire libre de l'Enfant-Jésus	Rue du Pairoux 2	4451	JUPRELLE	3790	Rue du Pairoux 2	4451	JUPRELLE
1912	Groupe scolaire communal Glain - Burenville	Rue Emile Vandervelde, 203	4000	LIEGE	3791	Rue Emile Vandervelde, 203	4000	LIEGE
1912	Groupe scolaire communal Glain - Burenville	Rue Emile Vandervelde, 203	4000	LIEGE	3820	Rue Burenville 46	4000	LIEGE
1913	Ecole fondamentale communale	Rue François Lefèbvre 66	4000	LIEGE	4172	Rue François Lefèbvre 62	4000	LIEGE
1915	Groupe scolaire fondamental communal Angleur-Centre-Rivage	Rue de la Vaussale 8	4031	LIEGE	3798	Rue de la Vaussale 8	4031	LIEGE
1915	Groupe scolaire fondamental communal Angleur-Centre-Rivage	Rue de la Vaussale 8	4031	LIEGE	3799	Rue des Ecoles 5	4031	LIEGE
1916	Ecole primaire communale du Sart Tilman 1	Rue du Sart-Tilman 390	4031	LIEGE	3800	Rue du Sart-Tilman 390	4031	LIEGE
1917	Ecole communale fondamentale Bressoux - de Gaulle	Rue Général de Gaulle 89	4020	LIEGE	3802	Rue Général de Gaulle 89	4020	LIEGE
1919	Ecole fondamentale communale Bressoux - Piron	Avenue Brigade Piron 1	4020	LIEGE	3804	Avenue Brigade Piron 1	4020	LIEGE
1920	Ecole communale fondamentale du Centre	Parc Sauveur 5	4032	LIEGE	3805	Parc Sauveur 5	4032	LIEGE
1921	Ecole communale de la Ville de Liège	Rue des Grands Prés 202	4032	LIEGE	3806	Rue des Grands Prés 202	4032	LIEGE
1922	Ecole fondamentale Victor Heuskin	Rue Fraiche 14	4032	LIEGE	6466	Rue André Renard 40	4032	LIEGE
1923	Ecole fondamentale communale	Rue de la Haminde 33	4030	LIEGE	3809	Rue de la Haminde 35	4030	LIEGE
1924	Ecole communale fondamentale de Grivegnée-Peville	Avenue de Péville 232	4030	LIEGE	3810	Avenue de Péville 232	4030	LIEGE
1925	Ecole communale de Bois-de-Breux	Rue de Herve 320	4030	LIEGE	3811	Rue de Herve 320	4030	LIEGE
1927	Ecole fondamentale Jupille-Combattants	Place des Combattants 1	4020	LIEGE	3815	Place des Combattants 1	4020	LIEGE
1928	Ecole communale des Bruyères I	Rue Fernand Dehousse 1	4020	LIEGE	3816	Rue Fernand Dehousse 1	4020	LIEGE
1929	Ecole communale fondamentale Jardin Botanique I	Rue du Jardin Botanique 25	4000	LIEGE	3817	Rue du Jardin Botanique 25	4000	LIEGE
1930	Centre scolaire Georges Mignon	Rue des Rivageois 17	4000	LIEGE	3818	Rue des Rivageois 17	4000	LIEGE
1932	Ecole fondamentale Jardin Botanique II	Boulevard d'Avroy 178	4000	LIEGE	3821	Boulevard d'Avroy 178	4000	LIEGE
1933	Groupe scolaire communal	Rue de la Liberté 25	4020	LIEGE	3822	Rue de la Liberté 25	4020	LIEGE
1935	Groupe scolaire Vieille-Montagne	Place Vieille-Montagne 13	4000	LIEGE	3826	Place Vieille-Montagne 13	4000	LIEGE
1936	Centre scolaire communal Morinvial	Rue des Vignerons 1-3	4000	LIEGE	3827	Rue des Vignerons 1-3	4000	LIEGE
1938	Groupe scolaire communal primaire et maternel Félinne	Rue des Croix-de-Guerre 2	4020	LIEGE	3833	Rue des Croix-de-Guerre 2	4020	LIEGE
1939	Groupe scolaire communal Basse-Wez	Rue Basse-Wez 54	4020	LIEGE	3834	Rue Basse-Wez 54	4020	LIEGE
1940	Ecole communale Bronckart-GrandJean	Boulevard Ernest Solvay 246	4000	LIEGE	3837	Boulevard Ernest Solvay 246	4000	LIEGE
1941	Ecole fondamentale communale Lycée Léonie de Waha	Boulevard d'Avroy 96	4000	LIEGE	3838	Boulevard d'Avroy 96	4000	LIEGE
1942	Ecole fondamentale communale Hors Château	En-Hors-Château 69	4000	LIEGE	3992	En-Hors-Château 69	4000	LIEGE
1943	Groupe scolaire communal Justin Bloom - Yvan Meys	Rue du Limbourg 110	4000	LIEGE	3843	Rue du Limbourg 110	4000	LIEGE
1944	Ecole fondamentale communale	Boulevard Léon Philippet 7	4000	LIEGE	3845	Boulevard Léon Philippet 7	4000	LIEGE
1946	Ecole fondamentale communale A. Bensberg	Rue Saint-Gilles 572	4000	LIEGE	3836	Rue Charles Bartholomez 9	4020	LIEGE
1946	Ecole fondamentale communale A. Bensberg	Rue Saint-Gilles 572	4000	LIEGE	3848	Rue Saint-Gilles 572	4000	LIEGE
1947	Ecole communale de Cointe	Boulevard Gustave Kleyer 36	4000	LIEGE	3850	Boulevard Gustave Kleyer 36	4000	LIEGE
1948	Groupe scolaire Arnould Clausse - Naniot	Boulevard Jean-Théodore Radoux 63	4000	LIEGE	3852	Boulevard Jean-Théodore Radoux 63	4000	LIEGE
1949	Ecole fondamentale communale Xhovémont	Rue Xhovémont 145	4000	LIEGE	3853	Rue Xhovémont 145	4000	LIEGE
1950	Groupe scolaire communal de Droixhe	Place de la Libération 3	4020	LIEGE	3854	Place de la Libération 3	4020	LIEGE
1952	Ecole primaire libre Saint-Pierre Fourier - Saint-Amand	Rue Charlemagne 80	4020	LIEGE	3858	Rue Charlemagne 80	4020	LIEGE
1954	Ecole fondamentale libre de Robermont	Rue des Fortifications 24	4030	LIEGE	3860	Rue des Fortifications 24	4030	LIEGE
1955	Ecole fondamentale libre Saint-Joseph	Rue de Herve 667	4030	LIEGE	3862	Rue de Herve 667	4030	LIEGE
1956	Ecole primaire libre de Chenée	Rue Hippolyte Cornet 11	4032	LIEGE	3865	Rue Hippolyte Cornet 11	4032	LIEGE
1958	Ecole fondamentale libre Notre-Dame du Rosaire de Bressoux	Rue Tanixhe 27	4020	LIEGE	3868	Rue Tanixhe 27	4020	LIEGE
1959	Ecole fondamentale libre Notre-Dame de Lourdes	Quai Mativa 45	4020	LIEGE	3869	Quai Mativa 45	4020	LIEGE
1959	Ecole fondamentale libre Notre-Dame de Lourdes	Quai Mativa 45	4020	LIEGE	3870	Rue Paul-Joseph Delcloche, 4	4020	LIEGE
1960	Ecole primaire libre Sainte-Véronique A	Rue Rennequin Sualem 25	4000	LIEGE	3871	Rue Rennequin Sualem 25	4000	LIEGE

1962	Ecole fondamentale libre Saint-Maur	Rue des Hirondelles 73	4000	LIEGE	3873	Rue des Hirondelles 73	4000	LIEGE
1963	Ecole fondamentale Saint-Joseph - Sainte-Marie	Rue Sainte-Marguerite 64	4000	LIEGE	3872	Rue de Harlez 35	4000	LIEGE
1963	Ecole fondamentale Saint-Joseph - Sainte-Marie	Rue Sainte-Marguerite 64	4000	LIEGE	3874	Rue Sainte-Marguerite 64	4000	LIEGE
1964	Ecole primaire libre Institut Saint-Paul	Rue Rouveroy 1	4000	LIEGE	3875	Rue Rouveroy 1	4000	LIEGE
1965	Ecole fondamentale libre Saint-Ambroise	Rue Richard Heintz 16	4020	LIEGE	3877	Rue Richard Heintz 16	4020	LIEGE
1966	Ecole Saint-André Outremeuse	Rue de la Loi 48	4020	LIEGE	3879	Rue de la Loi 48	4020	LIEGE
1967	Ecole fondamentale libre Saint-Remacle	Rue des Prébendiers 13	4020	LIEGE	3881	Rue des Prébendiers 13	4020	LIEGE
1968	Ecole fondamentale libre - Institut Sainte-Foy	Rue Saint-Léonard 351	4000	LIEGE	3882	Rue Saint-Léonard 351	4000	LIEGE
1969	Ecole fondamentale libre Saint-Sébastien	Cour Saint-Gilles 27-29	4000	LIEGE	3883	Cour Saint-Gilles 27-29	4000	LIEGE
1970	Ecole fondamentale libre Don Bosco	Rue des Wallons 63	4000	LIEGE	3884	Rue des Wallons 63	4000	LIEGE
1971	Ecole fondamentale libre Saint-Jean	Place Xavier Neujean 35	4000	LIEGE	3885	Place Xavier Neujean 35	4000	LIEGE
1972	Ecole fondamentale libre du Saint-Sépulcre	Rue du Général Bertrand 3	4000	LIEGE	3886	Rue du Général Bertrand 3	4000	LIEGE
1973	Ecole fondamentale libre Saint-Louis	Rue du Haut Pavé 67	4000	LIEGE	3887	Rue du Haut Pavé 67	4000	LIEGE
1974	Ecole fondamentale libre Saint-Christophe	Place Saint-Christophe 4	4000	LIEGE	3888	Place Saint-Christophe 4	4000	LIEGE
1975	Ecole primaire libre Saint-Rémi	Vieille Voie de Tongres 25	4000	LIEGE	3890	Vieille Voie de Tongres 25	4000	LIEGE
1976	Ecole fondamentale libre Saint-Benoît Saint-Servais	Boulevard d'Avroy 54	4000	LIEGE	3891	Boulevard d'Avroy 54	4000	LIEGE
1977	Ecole fondamentale libre - Institut Saint-Eloi-Saint-Rémi	Rue Vaudrée 102	4031	LIEGE	3892	Rue Vaudrée 102	4031	LIEGE
1978	Ecole fondamentale libre Saint-Jean-Marie Sart-Tilman	Rue Françoise Bernheim 4	4031	LIEGE	3895	Rue Françoise Bernheim 4	4031	LIEGE
2068	Ecole fondamentale communale de Wandre-Pont	Rue du Pont de Wandre 159	4020	LIEGE	4151	Rue du Pont de Wandre 159	4020	LIEGE
2070	Ecole libre fondamentale Saint-Etienne	Rue de Visé 693	4020	LIEGE	4157	Rue de Visé 693	4020	LIEGE
2074	Centre scolaire Saint-Barthélémy	Rue Saint-Thomas 7	4000	LIEGE	4163	Rue Saint-Thomas 7	4000	LIEGE
2078	Ecole fondamentale libre - Institut Saint-Louis	Place Ferrer 11	4000	LIEGE	4173	Place Ferrer 11	4000	LIEGE
2079	Ecole fondamentale communale	Rue du Perron 126	4000	LIEGE	4174	Rue du Perron 126	4000	LIEGE
2080	Ecole communale Arnaud Clausse-Laveu	Rue du Laveu 52	4000	LIEGE	4176	Rue du Laveu 52	4000	LIEGE
2085	Ecole fondamentale libre Saint-Joseph des Bruyères	Rue des Charmilles 60	4000	LIEGE	4184	Rue des Charmilles 60	4000	LIEGE
2086	Ecole primaire libre Saint-Joseph de Belleflamme	Rue Belleflamme 141	4030	LIEGE	4185	Rue Belleflamme 141	4030	LIEGE
2087	Ecole primaire communale Sart Tilman II	Rue du Sart-Tilman 376b	4031	LIEGE	4186	Rue du Sart-Tilman 376b	4031	LIEGE
2088	Ecole fondamentale communale José Bodson	Rue du Roi Albert 179	4680	OUPEYE	4187	Rue du Roi Albert 179	4680	OUPEYE
2089	Ecole fond libre du Sacré-Coeur de Haccourt-Vivegnis	Rue de Liège 39	4684	OUPEYE	4190	Rue de Liège 39	4684	OUPEYE
2089	Ecole fond libre du Sacré-Coeur de Haccourt-Vivegnis	Rue de Liège 39	4684	OUPEYE	4198	Rue de Cheratte 44	4683	OUPEYE
2091	Ecole fondamentale libre Saint-Joseph d'Hermée	Rue du Vieux Maieur 2A	4680	OUPEYE	4193	Rue du Vieux Maieur 2A	4680	OUPEYE
2092	Ecole fondamentale communale V	Rue des Ecoles 24	4684	OUPEYE	4194	Rue des Ecoles 24	4684	OUPEYE
2092	Ecole fondamentale communale V	Rue des Ecoles 24	4684	OUPEYE	4201	Rue de la Hachette 9	4682	OUPEYE
2093	Ecole fondamentale communale Heure-Le-Romain - Jules BROUWIR	Rue de Baronhaie, 57	4682	OUPEYE	4195	Voie du Puits 13	4682	OUPEYE
2093	Ecole fondamentale communale Heure-Le-Romain - Jules BROUWIR	Rue de Baronhaie, 57	4682	OUPEYE	6301	Rue de Baronhaie, 57	4682	OUPEYE
2095	Ecole fondamentale communale IV	Rue Joseph Bonhomme 25	4681	OUPEYE	4196	Rue Pierre Michaux 7	4683	OUPEYE
2095	Ecole fondamentale communale IV	Rue Joseph Bonhomme 25	4681	OUPEYE	4203	Rue Joseph Bonhomme 25	4681	OUPEYE
2096	Ecole fondamentale communale III	Rue du Ponçay 1	4680	OUPEYE	4200	Rue Fût Voie 134	4683	OUPEYE
2096	Ecole fondamentale communale III	Rue du Ponçay 1	4680	OUPEYE	4205	Rue du Ponçay 1	4680	OUPEYE
2097	Ecole fondamentale communale	Rue des Botresses 12	4420	SAINT-NICOLAS	4206	Rue des Botresses 12	4420	SAINT-NICOLAS
2098	Ecole fondamentale communale	Rue Emile Jeanne 27	4420	SAINT-NICOLAS	4207	Rue Emile Jeanne 27	4420	SAINT-NICOLAS
2099	Ecole fondamentale communale	Rue de l'Espérance 15	4420	SAINT-NICOLAS	4209	Rue de l'Espérance 15	4420	SAINT-NICOLAS
2100	Ecole fondamentale libre	Rue Thierbise 64	4420	SAINT-NICOLAS	4210	Rue Adrien Materne 109	4460	GRACE-HOLLOGNE
2100	Ecole fondamentale libre	Rue Thierbise 64	4420	SAINT-NICOLAS	4211	Rue Thierbise 64	4420	SAINT-NICOLAS
2103	Ecole fondamentale communale	Rue Tout va Bien 120	4420	SAINT-NICOLAS	4215	Rue Tout va Bien 120	4420	SAINT-NICOLAS
2104	Ecole fondamentale communale Coopération	Rue de la Coopération 70	4420	SAINT-NICOLAS	4217	Rue de la Coopération 70	4420	SAINT-NICOLAS
2105	Ecole fondamentale communale Halage-Angleur-Peupliers	Quai du Halage 55	4420	SAINT-NICOLAS	4216	Rue d'Angleur 66	4420	SAINT-NICOLAS
2105	Ecole fondamentale communale Halage-Angleur-Peupliers	Quai du Halage 55	4420	SAINT-NICOLAS	4219	Quai du Halage 55	4420	SAINT-NICOLAS
2106	Ecole fondamentale communale	Rue Chiff d'Or 9	4420	SAINT-NICOLAS	4218	Avenue François Van Belle, 65	4420	SAINT-NICOLAS
2106	Ecole fondamentale communale	Rue Chiff d'Or 9	4420	SAINT-NICOLAS	4222	Rue Chiff d'Or 9	4420	SAINT-NICOLAS
2107	Ecole fondamentale libre Saint-Hubert	Place Francisco Ferrer, 15	4420	SAINT-NICOLAS	4225	Place Francisco Ferrer, 15	4420	SAINT-NICOLAS
2108	Ecole fondamentale libre Saint-Dominique	Rue Francisco Ferrer 2	4420	SAINT-NICOLAS	4226	Rue Francisco Ferrer 2	4420	SAINT-NICOLAS
2113	Ecole fondamentale communale du Centre	Rue Joseph Wettinck 44-46	4101	SERAING	4234	Rue Joseph Wettinck 44-46	4101	SERAING
2113	Ecole fondamentale communale du Centre	Rue Joseph Wettinck 44-46	4101	SERAING	4237	Rue Clément 20	4101	SERAING
2114	Ecole fondamentale communale Morchamps	Rue Morchamps 52	4100	SERAING	4298	Rue Morchamps 52	4100	SERAING
2114	Ecole fondamentale communale Morchamps	Rue Morchamps 52	4100	SERAING	10646	Rue de la Province 54	4100	SERAING
2115	Ecole communale autonome primaire Heureuse 2	Rue Léon Blum 42	4101	SERAING	4238	Rue Léon Blum 42	4101	SERAING
2116	Ecole communale fondamentale Trixhes I	Rue de l'Enseignement 166	4102	SERAING	4239	Rue de l'Enseignement 166	4102	SERAING
2117	Ecole Alfred Heyne	Boulevard des Arts 195	4102	SERAING	4241	Boulevard des Arts 195	4102	SERAING
2119	Ecole communale primaire autonome en immersion néerlandais	Avenue du Centenaire 27	4102	SERAING	4245	Avenue du Centenaire 27	4102	SERAING
2120	Ecole fondamentale libre Providence	Rue Arnold de Lexhy 38	4101	SERAING	4247	Rue Arnold de Lexhy 38	4101	SERAING
2121	Ecole fondamentale libre Saint-Martin	Rue Franklin Roosevelt 129	4102	SERAING	4249	Rue Franklin Roosevelt 129	4102	SERAING
2139	Ecole communale fondamentale des Biens-Communaux	Rue Camille Lemonnier 15	4100	SERAING	4289	Rue Camille Lemonnier 15	4100	SERAING
2140	Ecole communale primaire Lize'	Rue des Ecoliers 51	4100	SERAING	4290	Rue des Ecoliers 51	4100	SERAING



2141	Ecole communale fondamentale	Rue des Taillis 4	4100	SERAING	4291	Rue des Taillis 4	4100	SERAING
2142	Ecole fondamentale communale Troque	Rue de la Basse-Marihay 350	4100	SERAING	4293	Rue de la Basse-Marihay 350	4100	SERAING
2143	Ecole fondamentale Six-Bonniers	Rue Paquay 51	4100	SERAING	4295	Rue Paquay 51	4100	SERAING
2144	Ecole communale du Val	Rue des Bas-Sarts 6	4100	SERAING	4296	Rue des Bas-Sarts 6	4100	SERAING
2145	Ecole fondamentale communale Léon Deleval	Rue Deleval 9	4100	SERAING	4299	Rue Deleval 9	4100	SERAING
2146	Ecole communale primaire des Bouleaux	Rue des Bouleaux 39	4100	SERAING	4300	Rue des Bouleaux 39	4100	SERAING
2147	Ecole fondamentale libre Sacré-Coeur	Rue du Pairay 33	4100	SERAING	4302	Rue du Pairay 33	4100	SERAING
2148	Ecole fondamentale libre Sainte-Thérèse	Rue de la Fontaine 244	4100	SERAING	4304	Rue de la Fontaine 244	4100	SERAING
2149	Ecole fondamentale libre Saint-Joseph	Rue de la Colline 283	4100	SERAING	4306	Rue de la Colline 283	4100	SERAING
2152	Ecole fondamentale communale de La Jeunesse	Rue de la Jeunesse 56	4100	SERAING	4329	Rue de la Jeunesse 56	4100	SERAING
2154	Ecole fondamentale communale	Rue de l'Enseignement 2	4633	SOU MAGNE	4333	Rue de l'Enseignement 2	4633	SOU MAGNE
2155	Ecole fondamentale communale	Chaussée de Wégimont 352	4630	SOU MAGNE	4334	Chaussée de Wégimont 352	4630	SOU MAGNE
2155	Ecole fondamentale communale	Chaussée de Wégimont 352	4630	SOU MAGNE	4335	Rue Pierre Curie 36	4630	SOU MAGNE
2156	Ecole fondamentale communale	Rue du Thier 1	4631	SOU MAGNE	4338	Rue des Ecoles 2	4632	SOU MAGNE
2157	Ecole communale fondamentale de Micheroux	Rue Paul d'Andrimont 119	4630	SOU MAGNE	4339	Rue Paul d'Andrimont 119	4630	SOU MAGNE
2158	Ecole fondamentale libre Abri Notre-Dame	Rue Hotton 9	4630	SOU MAGNE	4340	Rue Hotton 9	4630	SOU MAGNE
2162	Ecole fondamentale libre Saint-Joseph	Rue Pierre Curie, 24	4630	SOU MAGNE	4351	Rue Pierre Curie, 24	4630	SOU MAGNE
2163	Ecole fondamentale libre	Rue de l'Egalité 76	4630	SOU MAGNE	4352	Rue de l'Egalité 76	4630	SOU MAGNE
2165	Ecole fondamentale communale	Rue d'Esneux 28	4140	SPRIMONT	4357	Rue d'Esneux 28	4140	SPRIMONT
2166	Ecole fondamentale communale	Rue du Pérreón 83B	4141	SPRIMONT	4358	Rue du Pérreón 83B	4141	SPRIMONT
2167	Ecole fondamentale libre Saint-Joseph	Rue Jean Doinet 26	4140	SPRIMONT	4360	Rue Jean Doinet 26	4140	SPRIMONT
2168	Ecole fondamentale communale Centre	Place Joseph Wauters 15	4140	SPRIMONT	4361	Place Joseph Wauters 15	4140	SPRIMONT
2169	Ecole fondamentale communale	Rue de l'Enseignement 5	4140	SPRIMONT	4356	Thier du Hornay 58	4140	SPRIMONT
2169	Ecole fondamentale communale	Rue de l'Enseignement 5	4140	SPRIMONT	4362	Rue de l'Enseignement 5	4140	SPRIMONT
2170	Ecole fondamentale libre Emmanuel	Rue de l'Hôtel de Ville 12B	4140	SPRIMONT	4364	Rue de l'Hôtel de Ville 12B	4140	SPRIMONT
2171	Ecole fondamentale libre Mater Dei	Rue de l'Esplanade 12	4141	SPRIMONT	4365	Rue de l'Esplanade 12	4141	SPRIMONT
2172	Ecole fondamentale communale	Allée des Erables 14	4601	WISE	4366	Allée des Erables 14	4601	WISE
2172	Ecole fondamentale communale	Allée des Erables 14	4601	WISE	4367	Rue des Trois Fermes 18	4600	WISE
2172	Ecole fondamentale communale	Allée des Erables 14	4601	WISE	4368	Rue de Visé 105	4602	WISE
2172	Ecole fondamentale communale	Allée des Erables 14	4601	WISE	4393	Rue de Lixhe 1	4600	WISE
2173	Ecole fondamentale libre Notre-Dame de Cheratte-Richelle	Rue Pierre Andrien 6	4602	WISE	4370	Rue Pierre Andrien 6	4602	WISE
2173	Ecole fondamentale libre Notre-Dame de Cheratte-Richelle	Rue Pierre Andrien 6	4602	WISE	4391	Cour de Justice, 5	4600	WISE
2181	Ecole fondamentale communale	Rue de Tongres 10	4600	WISE	4385	Rue de Tongres 10	4600	WISE
2183	Ecole primaire libre - Institut Saint-Hadelin	Rue des Déportés	4600	WISE	4390	Rue des Déportés	4600	WISE
2184	Ecole fondamentale communale de Cheratte-Hauteurs	Rue Sabaré 123	4602	WISE	4369	Place du Roi Albert 60	4600	WISE
2184	Ecole fondamentale communale de Cheratte-Hauteurs	Rue Sabaré 123	4602	WISE	4392	Rue Sabaré 123	4602	WISE
2184	Ecole fondamentale communale de Cheratte-Hauteurs	Rue Sabaré 123	4602	WISE	4394	Clos des Clawis 5	4600	WISE
2185	Ecole fondamentale communale de Bierset	Avenue de la Gare 207	4460	GRACE-HOLLOGNE	4397	Rue du Village 115-117	4460	GRACE-HOLLOGNE
2185	Ecole fondamentale communale de Bierset	Avenue de la Gare 207	4460	GRACE-HOLLOGNE	4398	Avenue de la Gare 207	4460	GRACE-HOLLOGNE
2186	Ecole fondamentale communale Georges Simenon	Rue Ernest Renan 30	4460	GRACE-HOLLOGNE	4399	Rue Ernest Renan 30	4460	GRACE-HOLLOGNE
2187	Ecole fondamentale communale Julie et Mélissa	Rue Antoine Degive 3	4460	GRACE-HOLLOGNE	4400	Rue Antoine Degive 3	4460	GRACE-HOLLOGNE
2187	Ecole fondamentale communale Julie et Mélissa	Rue Antoine Degive 3	4460	GRACE-HOLLOGNE	4401	Rue Méan 45	4460	GRACE-HOLLOGNE
2189	Ecole fondamentale communale des Champs	Rue des Champs 75	4460	GRACE-HOLLOGNE	4404	Rue des Champs 75	4460	GRACE-HOLLOGNE
2190	Ecole fondamentale libre Saint-Etienne	Rue Michel Body 10	4460	GRACE-HOLLOGNE	4407	Rue du Tanin 27 A	4460	GRACE-HOLLOGNE
2190	Ecole fondamentale libre Saint-Etienne	Rue Michel Body 10	4460	GRACE-HOLLOGNE	4408	Rue Michel Body 10	4460	GRACE-HOLLOGNE
2191	Ecole fondamentale libre de Hozémont	Rue du Onze Novembre 22	4460	GRACE-HOLLOGNE	4410	Rue du Onze Novembre 22	4460	GRACE-HOLLOGNE
2194	Ecole communale de Housse - Barchon	Rue du Stade 22	4671	BLEGNY	4419	Rue du Stade 22	4671	BLEGNY
2194	Ecole communale de Housse - Barchon	Rue du Stade 22	4671	BLEGNY	4422	Rue Thier du Ry 46	4671	BLEGNY
2195	Ecole fondamentale communale de Blegny	Espace Simone Veil 2	4670	BLEGNY	4423	Rue du Gibet 39	4670	BLEGNY
2195	Ecole fondamentale communale de Blegny	Espace Simone Veil 2	4670	BLEGNY	4425	Espace Simone Veil 2	4670	BLEGNY
2198	Ecole fondamentale communale de Saive	Rue Haute-Saive 2	4671	BLEGNY	4430	Rue Haute-Saive 2	4671	BLEGNY
2199	Ecole fondamentale libre Saint-Joseph	Rue de l'Institut 30	4670	BLEGNY	4431	Rue de l'Institut 30	4670	BLEGNY
2200	Ecole fondamentale libre Notre-Dame	Voie du Pont 13	4672	BLEGNY	4432	Voie du Pont 13	4672	BLEGNY
2200	Ecole fondamentale libre Notre-Dame	Voie du Pont 13	4672	BLEGNY	4433	Rue de l'Eglise 21	4602	WISE
2201	Ecole fondamentale communale des Awirs	Rue des Awirs 222	4400	FLEMALLE	4435	Rue des Awirs 222	4400	FLEMALLE
2202	Ecole primaire communale de Mons-lez-Liège	Rue de Mons-Lez-Liège 260	4400	FLEMALLE	4436	Rue de Mons-Lez-Liège 260	4400	FLEMALLE
2203	Ecole fondamentale communale de Flémalle-Haute II	Thier des Trixhes 99	4400	FLEMALLE	4439	Thier des Trixhes 99	4400	FLEMALLE
2203	Ecole fondamentale communale de Flémalle-Haute II	Thier des Trixhes 99	4400	FLEMALLE	4453	Chaussée de Ramioul 8	4400	FLEMALLE
2204	Ecole fondamentale communale de Flémalle-Haute I	Rue Houlbouse 81	4400	FLEMALLE	4441	Rue Houlbouse 81	4400	FLEMALLE
2206	Ecole fondamentale libre Saint-Jean-Baptiste	Rue des Hospitaliers 7	4400	FLEMALLE	4443	Chaussée de Ramioul 182	4400	FLEMALLE
2206	Ecole fondamentale libre Saint-Jean-Baptiste	Rue des Hospitaliers 7	4400	FLEMALLE	4445	Rue des Hospitaliers 7	4400	FLEMALLE
2207	Ecole fondamentale libre du Sacré-Coeur	Rue Edgard Doneux 37	4400	FLEMALLE	4447	Rue Edgard Doneux 37	4400	FLEMALLE
2207	Ecole fondamentale libre du Sacré-Coeur	Rue Edgard Doneux 37	4400	FLEMALLE	4449	Rue Houlbouse 83	4400	FLEMALLE
2212	Ecole fondamentale communale de Flémalle-Grande I	Rue des Priesses 9	4400	FLEMALLE	4457	Rue des Priesses 9	4400	FLEMALLE

2213	Ecole fondamentale communale Cahottes	Rue de la Résistance 15	4400	FLEMALLE	4459	Rue de la Résistance 15	4400	FLEMALLE
2214	Ecole fondamentale communale de Flémalle-Grande II	Xhorré 1	4400	FLEMALLE	4461	Xhorré 1	4400	FLEMALLE
2216	Ecole fondamentale communale	Avenue Ry Chêra 14	4121	NEUPRE	4465	Avenue Ry Chêra 14	4121	NEUPRE
2217	Ecole communale de Rotheux	Rue Duchêne 4	4120	NEUPRE	4468	Rue Duchêne 4	4120	NEUPRE
2218	Ecole fondamentale libre du Sacré-Coeur	Rue Maflot 30	4120	NEUPRE	4471	Rue Maflot 30	4120	NEUPRE
2219	Ecole communale Groupe I	Rue Haute 444	4870	TROOZ	4472	Rue Haute 444	4870	TROOZ
2219	Ecole communale Groupe I	Rue Haute 444	4870	TROOZ	4476	Rue Large 278	4870	TROOZ
2220	Ecole communale Groupe II	Rue Grand'ruie 186	4870	TROOZ	4477	Rue Grand'ruie 186	4870	TROOZ
2220	Ecole communale Groupe II	Rue Grand'ruie 186	4870	TROOZ	4478	Rue La Brouck-Cité 1	4870	TROOZ
2220	Ecole communale Groupe II	Rue Grand'ruie 186	4870	TROOZ	4480	Rue de Beaufays 22	4870	TROOZ
2221	Ecole fondamentale libre de Fraipont	Rue du Village 524	4870	TROOZ	4481	Rue du Village 524	4870	TROOZ
2223	Ecole communale de la Clouse	La Clouse 90	4880	AUBEL	4483	Route de la Clouse 90	4880	AUBEL
2224	Ecole communale Saint-Jean-Sart	Rue des Platanes 33	4880	AUBEL	4484	Rue des Platanes 33	4880	AUBEL
2225	Ecole fondamentale libre	Rue de Gorhez 13	4880	AUBEL	4485	Rue de Gorhez 13	4880	AUBEL
2226	Ecole communale fondamentale de Baelen	Rue de la Régence 1	4837	BAELEN	4488	Rue de la Régence 1	4837	BAELEN
2227	Ecole communale fondamentale du Centre	Clos Jean Delclisar 5	4821	DISON	4490	Rue Henripré 14	4821	DISON
2227	Ecole communale fondamentale du Centre	Clos Jean Delclisar 5	4821	DISON	6292	Clos Jean Delclisar 5	4821	DISON
2228	Ecole communale de Fonds-de-Loup	Place Simon Gathoye 2	4821	DISON	4492	Rue d'Andrimont 131	4821	DISON
2228	Ecole communale de Fonds-de-Loup	Place Simon Gathoye 2	4821	DISON	4493	Place Simon Gathoye 2	4821	DISON
2228	Ecole communale de Fonds-de-Loup	Place Simon Gathoye 2	4821	DISON	4494	Place Jean Roggeman 19	4820	DISON
2229	Ecole communale fondamentale	Rue de Verviers 310	4821	DISON	4495	Rue de Verviers 310	4821	DISON
2230	Ecole fondamentale communale	Rue de Husquet 27	4820	DISON	4496	Rue de Husquet 27	4820	DISON
2231	Ecole communale fondamentale Luc Hommel	Place Luc Hommel 15	4820	DISON	4497	Place Luc Hommel 15	4820	DISON
2231	Ecole communale fondamentale Luc Hommel	Place Luc Hommel 15	4820	DISON	4498	Rue de Mont 117	4820	DISON
2233	Ecole fondamentale libre Saint-Laurent et Sainte-Marie	Rue Sous le Château 49A	4821	DISON	4502	Rue Sous le Château 49A	4821	DISON
2237	Ecole communale fondamentale	Rue Village 121	4650	HERVE	4506	Rue Village 121	4650	HERVE
2238	Ecole fondamentale communale	Avenue des Platanes 63	4650	HERVE	4507	Avenue des Platanes 63	4650	HERVE
2240	Ecole fondamentale communale	Rue Forges-les-Eaux 2B	4651	HERVE	4509	Rue Forges-les-Eaux 2B	4651	HERVE
2240	Ecole fondamentale communale	Rue Forges-les-Eaux 2B	4651	HERVE	4510	Place du Wirhet 10	4653	HERVE
2241	Ecole communale de Bruyères	Rue de la Grotte 1	4651	HERVE	4511	Rue de la Grotte 1	4651	HERVE
2242	Ecole fondamentale communale	Rue de José 59	4651	HERVE	4508	Maigre Cense 4	4650	HERVE
2242	Ecole fondamentale communale	Rue de José 59	4651	HERVE	4512	Rue de José 59	4651	HERVE
2243	Ecole fondamentale libre de Charneux-Herve	Garde-Dieu 307	4654	HERVE	4513	Garde-Dieu 307	4654	HERVE
2244	Ecole fondamentale libre	Rue d'Elvaux 28	4650	HERVE	4515	Rue d'Elvaux 28	4650	HERVE
2245	Ecole fondamentale autonome de Herve	Rue des Ecoles 23	4650	HERVE	4516	Rue des Ecoles 23	4650	HERVE
2245	Ecole fondamentale autonome de Herve	Rue des Ecoles 23	4650	HERVE	4517	Rue d'Aubel 9	4651	HERVE
2250	Ecole fondamentale communale	Rue Albert Leclercqs 35	4652	HERVE	4522	Rue Albert Leclercqs 35	4652	HERVE
2251	Ecole fondamentale communale	Rue de la Fagne 12	4845	JALHAY	4523	Route de la Fagne, 12	4845	JALHAY
2252	Ecole communale de Sart	Rue de l'Ecole 10	4845	JALHAY	4525	Rue de l'Ecole 10	4845	JALHAY
2254	Ecole fondamentale communale	Grand-Sart 5A	4990	LIERNEUX	4529	Grand-Sart 5A	4990	LIERNEUX
2255	Ecole fondamentale communale	Jevigné 21	4990	LIERNEUX	4530	Jevigné 21	4990	LIERNEUX
2256	Ecole fondamentale libre	Rue du Centre 44	4990	LIERNEUX	4531	Rue du Centre 44	4990	LIERNEUX
2257	Ecole fondamentale autonome de Lierneux	Rue Devant La Vaux 2	4990	LIERNEUX	4532	Rue Devant La Vaux 2	4990	LIERNEUX
2258	Ecole fondamentale communale Les P'tits Cwereus	Herdavoie 8	4990	LIERNEUX	4533	Herdavoie 8	4990	LIERNEUX
2259	Ecole communale de Bilstain	Neupré 37	4831	LIMBOURG	4534	Neupré 37	4831	LIMBOURG
2260	Ecole communale fondamentale de Goé	Rue de l'Ecole 4	4834	LIMBOURG	4535	Rue de l'Ecole 4	4834	LIMBOURG
2261	Ecole communale de Limbourg	Place Saint-Georges 53	4830	LIMBOURG	4536	Place Saint-Georges 53	4830	LIMBOURG
2262	Ecole fondamentale libre Notre-Dame de Limbourg	Rue Guillaume Maisier 62	4830	LIMBOURG	4537	Rue Jean Wansart 2	4834	LIMBOURG
2262	Ecole fondamentale libre Notre-Dame de Limbourg	Rue Guillaume Maisier 62	4830	LIMBOURG	4538	Rue Guillaume Maisier 62	4830	LIMBOURG
2263	Ecole fondamentale autonome de la CF 'Duc de Marlborough'	Rue Guillaume Maisier 56	4830	LIMBOURG	4539	Rue Guillaume Maisier 56	4830	LIMBOURG
2268	Ecole fondamentale communale de Chôdes	Chemin des Ecoliers 1	4960	MALMEDY	4547	Chemin des Ecoliers 1	4960	MALMEDY
2269	Ecole fondamentale communale de Xhoffraix	Chemin du Léfa 26	4960	MALMEDY	4552	Rue Curé Beckmann 2	4960	MALMEDY
2269	Ecole fondamentale communale de Xhoffraix	Chemin du Léfa 26	4960	MALMEDY	4553	Chemin du Léfa 26	4960	MALMEDY
2270	Ecole fondamentale communale de Malmédy-Ville	Ruelle des Capucins 2	4960	MALMEDY	4554	Ruelle des Capucins 2	4960	MALMEDY
2271	Ecole fondamentale communale de Ligneuville	Route de Montenau 1	4960	MALMEDY	4548	Allée des Tilleuls 6	4960	MALMEDY
2271	Ecole fondamentale communale de Ligneuville	Route de Montenau 1	4960	MALMEDY	4556	Route de Montenau 1	4960	MALMEDY
2275	Ecole communale fondamentale	Faweux 9	4877	OLNE	4568	Faweux 9	4877	OLNE
2275	Ecole communale fondamentale	Faweux 9	4877	OLNE	4570	Chemin des Ecoliers 3	4877	OLNE
2276	Ecole fondamentale libre Saint-Louis	rue Village, 30	4877	OLNE	4499	Rue de Husquet 26	4820	DISON
2276	Ecole fondamentale libre Saint-Louis	rue Village, 30	4877	OLNE	4571	rue Village, 30	4877	OLNE
2277	Ecole fondamentale libre - Ecoles catholiques de Pepinster	Rue Neuve 135	4860	PEPINSTER	4572	Rue Neuve 135	4860	PEPINSTER
2277	Ecole fondamentale libre - Ecoles catholiques de Pepinster	Rue Neuve 135	4860	PEPINSTER	4573	Pont Walrand 1	4860	PEPINSTER
2277	Ecole fondamentale libre - Ecoles catholiques de Pepinster	Rue Neuve 135	4860	PEPINSTER	4574	Saint-Germain 167	4861	PEPINSTER
2279	Ecole communale de Wegnez	Rue des Combattants 1	4860	PEPINSTER	4580	Rue des Combattants 1	4860	PEPINSTER

2281	Ecole communale Nicolas Garçou	Soiron-Centre 2	4861	PEPINSTER	4582	Rue Purgatoire 60-62	4860	PEPINSTER
2281	Ecole communale Nicolas Garçou	Soiron-Centre 2	4861	PEPINSTER	4585	Soiron-Centre 2	4861	PEPINSTER
2282	Ecole fondamentale communale de Nivezé-Crepe-Spa	Rue de l'Eglise 98	4900	SPA	4587	Rue de l'Eglise 98	4900	SPA
2282	Ecole fondamentale communale de Nivezé-Crepe-Spa	Rue de l'Eglise 98	4900	SPA	4588	Av Jean-Baptiste Romain 19	4900	SPA
2283	Ecole fondamentale libre Roi Baudouin	Rue Adolphe Bastin 7	4900	SPA	4589	Rue Adolphe Bastin 7	4900	SPA
2289	Ecole fondamentale communale	Place Emile Jamar 1	4970	STAVELOT	4611	Place Emile Jamar 1	4970	STAVELOT
2289	Ecole fondamentale communale	Place Emile Jamar 1	4970	STAVELOT	6527	Rue Abbé Dossogne 16	4970	STAVELOT
2290	Ecole fondamentale libre Saint-remacle	Avenue Ferdinand Nicolay 29	4970	STAVELOT	4615	Avenue Ferdinand Nicolay 29	4970	STAVELOT
2294	Ecole fondamentale communale	Rahier 77	4987	STOUMONT	4620	Rahier 77	4987	STOUMONT
2295	Ecole fondamentale communale	Rue de l'Eglise 11	4987	STOUMONT	4621	Rue de l'Eglise 11	4987	STOUMONT
2296	Ecole fondamentale communale	Moulin du Ruy 32	4987	STOUMONT	4622	Moulin du Ruy 32	4987	STOUMONT
2297	Ecole fondamentale libre Sainte-Thérèse	Chevron 35	4987	STOUMONT	4623	Chevron 35	4987	STOUMONT
2298	Ecole fondamentale libre Saint-Raphaël	Route de l'Ambève 88	4987	STOUMONT	4624	Route de l'Ambève 88	4987	STOUMONT
2301	Ecole communale fondamentale	Place du Marais 119	4910	THEUX	4628	Place du Marais 119	4910	THEUX
2302	Ecole fondamentale communale	Rue Hovémont 91	4910	THEUX	4629	Rue Hovémont 91	4910	THEUX
2303	Ecole communale de Jusleville	Rue Charles Rittwéger 162	4910	THEUX	4630	Rue Charles Rittwéger 162	4910	THEUX
2304	Ecole fondamentale communale	Place Eugène Cornesse 85	4910	THEUX	4631	Place Eugène Cornesse 85	4910	THEUX
2305	Ecole fondamentale communale de Jehanster	Rue des Sarts 1	4910	THEUX	4634	Rue des Sarts 1	4910	THEUX
2306	Ecole fondamentale libre d'application	Rue Hovémont 30B	4910	THEUX	4635	Rue Hovémont 30B	4910	THEUX
2313	Ecole communale de Lambermont	Rue Saint-Bernard 5	4800	VERVIERS	4645	Rue Saint-Bernard 5	4800	VERVIERS
2314	Ecole communale Pierre Rapsat	Rue de la Forge 5	4801	VERVIERS	4646	Rue de la Forge 5	4801	VERVIERS
2315	Ecole communale des Linaigrettes	Rue Ma Campagne 27	4801	VERVIERS	4647	Rue Ma Campagne 27	4801	VERVIERS
2316	Groupe scolaire communal d'Ensilval	Place Lambert Fraipont 11	4800	VERVIERS	4648	Place Lambert Fraipont 11	4800	VERVIERS
2317	Ecole communale de Petit-Rechain	Rue Nicolas Arnold 25	4800	VERVIERS	4652	Rue des Prairies 8	4800	VERVIERS
2317	Ecole communale de Petit-Rechain	Rue Nicolas Arnold 25	4800	VERVIERS	6283	Rue Nicolas Arnold 25	4800	VERVIERS
2318	Ecole communale de Hodimont	Rue de la Chapelle 34	4800	VERVIERS	4653	Rue de la Chapelle 34	4800	VERVIERS
2319	Ecole communale des Hougnés	Rue des Hougnés 128	4800	VERVIERS	4654	Rue des Hougnés 128	4800	VERVIERS
2320	Ecole communale des Boulevards	Rue de Liège 55	4800	VERVIERS	4655	Rue de Liège 55	4800	VERVIERS
2321	Ecole du Centre	Rue Ortmans-Hauzeur 26	4800	VERVIERS	4656	Rue Ortmans-Hauzeur 26	4800	VERVIERS
2322	Ecole fondamentale communale Carl Grün	Rue Carl Grün 5	4800	VERVIERS	4657	Rue des Hospices 57	4800	VERVIERS
2322	Ecole fondamentale communale Carl Grün	Rue Carl Grün 5	4800	VERVIERS	4658	Rue Carl Grün 5	4800	VERVIERS
2324	Centre scolaire primaire Saint-Michel	Rue du Collège 126	4800	VERVIERS	4661	Rue Hombiet, 1	4800	VERVIERS
2324	Centre scolaire primaire Saint-Michel	Rue du Collège 126	4800	VERVIERS	4662	Rue du Collège 126	4800	VERVIERS
2325	Ecole fondamentale libre Sainte-Claire	Rue Sècheval 32	4800	VERVIERS	4659	Chaussée de Heusy 60	4800	VERVIERS
2325	Ecole fondamentale libre Sainte-Claire	Rue Sècheval 32	4800	VERVIERS	4663	Rue Sècheval 32	4800	VERVIERS
2326	Ecole fondamentale libre de la Providence	Rue de Dison 139	4800	VERVIERS	4664	Rue de Dison 139	4800	VERVIERS
2326	Ecole fondamentale libre de la Providence	Rue de Dison 139	4800	VERVIERS	4667	Rue de la Moinerie 33	4800	VERVIERS
2327	Ecole fondamentale libre Saint-François-Xavier	Rue de Rome 18	4800	VERVIERS	4665	Rue de Rome 18	4800	VERVIERS
2328	Ecole fondamentale libre - Institut Saint-François-Xavier De	Rue de Francorchamps 12	4800	VERVIERS	4666	Rue de Francorchamps 12	4800	VERVIERS
2330	Ecole fondamentale libre Sainte-Marie	Avenue du Chêne 105	4802	VERVIERS	4669	Avenue du Chêne 105	4802	VERVIERS
2331	Ecole primaire libre Notre-Dame	Avenue Jean Tasté 78	4802	VERVIERS	4671	Avenue Jean Tasté 78	4802	VERVIERS
2332	Ecole fondamentale libre Saint-Nicolas	Rue de l'Eglise 22	4801	VERVIERS	4672	Rue de l'Eglise 22	4801	VERVIERS
2333	Ecole fondamentale autonome René Hausman	Avenue du Chaineux 30	4802	VERVIERS	4673	Avenue du Chaineux 30	4802	VERVIERS
2358	Ecole fondamentale communale de Faymonville	Rue de Wemmel 11	4950	WAIMES	4725	Rue de Wemmel 11	4950	WAIMES
2358	Ecole fondamentale communale de Faymonville	Rue de Wemmel 11	4950	WAIMES	4726	Morfat 129	4950	WAIMES
2358	Ecole fondamentale communale de Faymonville	Rue de Wemmel 11	4950	WAIMES	4730	Rue derrière la Cour 1	4950	WAIMES
2359	Ecole fondamentale communale de Waimés	Rue des Ecoles 4	4950	WAIMES	4729	Rue des Ecoles 4	4950	WAIMES
2362	Ecole fondamentale communale	Rue de l'Eglise 8	4840	WELKENRAEDT	4736	Rue de l'Eglise 8	4840	WELKENRAEDT
2363	Ecole fondamentale communale	Chemin des Ecoliers 1	4841	WELKENRAEDT	4737	Chemin des Ecoliers 1	4841	WELKENRAEDT
2364	Ecole fondamentale libre Saint-Joseph	Rue de l'Eglise 26A	4840	WELKENRAEDT	4739	Rue de l'Eglise 26A	4840	WELKENRAEDT
2369	Ecole fondamentale communale	Rue des Ecoles 5	4980	TROIS-PONTS	4750	Rue de Huy 81	4983	TROIS-PONTS
2369	Ecole fondamentale communale	Rue des Ecoles 5	4980	TROIS-PONTS	4752	Rue des Ecoles 5	4980	TROIS-PONTS
2370	Ecole fondamentale libre - Institut Saint-Joseph	Avenue de la Salm 17	4980	TROIS-PONTS	4753	Avenue de la Salm 17	4980	TROIS-PONTS
2372	Ecole fondamentale communale de Hombourg	Rue Hack 55	4852	PLOMBIERES	4756	Centre 1	4852	PLOMBIERES
2372	Ecole fondamentale communale de Hombourg	Rue Hack 55	4852	PLOMBIERES	4757	Rue Hack 55	4852	PLOMBIERES
2373	Ecole communale Gemmenich-Moresnet	Rue César Franck 72	4851	PLOMBIERES	4758	Rue César Franck 72	4851	PLOMBIERES
2373	Ecole communale Gemmenich-Moresnet	Rue César Franck 72	4851	PLOMBIERES	4759	Rue du Village 104	4850	PLOMBIERES
2374	Ecole fondamentale communale	Place Communale 10	4850	PLOMBIERES	4760	Place Communale 10	4850	PLOMBIERES
2374	Ecole fondamentale communale	Place Communale 10	4850	PLOMBIERES	4761	Rue Ten-Eycken 5	4850	PLOMBIERES
2375	Ecole fondamentale libre de Maria-Hilf	Rue de Moresnet 133	4851	PLOMBIERES	4762	Rue de Moresnet 133	4851	PLOMBIERES
2378	Ecole communale du Centre	Rue Cavalier Fonck 11	4890	THIMISTER-CLERMONT	4766	Rue Cavalier Fonck 11	4890	THIMISTER-CLERMONT
2379	Ecole communale La Minerie-Froidthier	Bêve 35	4890	THIMISTER-CLERMONT	4769	Bêve 35	4890	THIMISTER-CLERMONT
2379	Ecole communale La Minerie-Froidthier	Bêve 35	4890	THIMISTER-CLERMONT	4770	Chapelle des Angés 68	4890	THIMISTER-CLERMONT
2380	Ecole communale fondamentale	Rue des Ecoles 7	4257	BERLOZ	4773	Rue des Ecoles 7	4257	BERLOZ



2381	Ecole fondamentale communale	Rue de Dreye 13	4260	BRAIVES	4774	Rue de Dreye 13	4260	BRAIVES
2382	Ecole fondamentale communale	Place du Carcan 2	4260	BRAIVES	4775	Place du Carcan 2	4260	BRAIVES
2384	Ecole fondamentale autonome de Ciplat - Burdinne	Rue des Ecoles 7	4260	BRAIVES	4778	Rue des Ecoles 7	4260	BRAIVES
2384	Ecole fondamentale autonome de Ciplat - Burdinne	Rue des Ecoles 7	4260	BRAIVES	4779	Rue de la Fontaine 5	4210	BURDINNE
2385	Ecole fondamentale libre Saint-Dominique	Rue Michel Massonet 13	4367	CRISNEE	4780	Rue Michel Massonet 13	4367	CRISNEE
2387	Ecole fondamentale communale	Rue Caquin 4	4357	DONCEEL	4783	Rue Caquin 4	4357	DONCEEL
2388	Ecole fondamentale communale	Rue de la Station 11	4347	FEXHE-LE-HAUT-CLOCHER	4787	Rue de la Station 11	4347	FEXHE-LE-HAUT-CLOCHER
2389	Ecole fondamentale communale	Rue du Centre 14	4250	GEER	4788	Rue du Centre 14	4250	GEER
2392	Ecole fondamentale communale de Hannut II	Rue Mayeur Jules Debras 3A	4280	HANNUT	4796	Rue du Tombeu 7	4280	HANNUT
2392	Ecole fondamentale communale de Hannut II	Rue Mayeur Jules Debras 3A	4280	HANNUT	4797	Rue Mayeur Jules Debras 3	4280	HANNUT
2393	Ecole fondamentale communale de Hannut I	Rue des Bourgmeîtres 5	4280	HANNUT	4799	Rue Emile Volont, 3	4280	HANNUT
2393	Ecole fondamentale communale de Hannut I	Rue des Bourgmeîtres 5	4280	HANNUT	6294	Rue des Bourgmeîtres 5	4280	HANNUT
2394	Ecole primaire Sainte-Croix	Rue de Crehen 1	4280	HANNUT	4802	Rue de Crehen 1	4280	HANNUT
2395	Ecole fondamentale libre du Saint-Coeur de Marie	Rue de l'Aite 1	4280	HANNUT	4805	Rue de l'Aite 1	4280	HANNUT
2404	Ecole communale de Lincnt	Rue de Grand'Hallet 2	4287	LINCENT	4826	Rue de Landen 85	4287	LINCENT
2404	Ecole communale de Lincnt	Rue de Grand'Hallet 2	4287	LINCENT	4827	Rue de Grand'Hallet 2	4287	LINCENT
2405	Ecole fondamentale communale	Rue de la Cité 20	4360	OREYE	4828	Rue de la Cité 20	4360	OREYE
2407	Ecole fondamentale communale	INCONNU	4350	REMICOURT	4833	Rue Joseph Désir 2	4350	REMICOURT
2407	Ecole fondamentale communale	INCONNU	4350	REMICOURT	7009	Rue Jules Mélotte 15	4350	REMICOURT
2409	Ecole fondamentale libre Don Bosco	Rue Solovaz 15B	4470	SAINT-GEORGES-SUR-MEUSE	4840	Rue Solovaz 15B	4470	SAINT-GEORGES-SUR-MEUSE
2412	Ecole fondamentale communale	Avenue du Prince Régent 1	4300	WAREMME	4848	Avenue du Prince Régent 1	4300	WAREMME
2413	Ecole fondamentale libre Saint-Louis	Avenue du Prince Régent 30	4300	WAREMME	4850	Avenue du Prince Régent 30	4300	WAREMME
2414	Ecole fondamentale libre Notre-Dame	Avenue Guillaume Joachim 54	4300	WAREMME	4854	Avenue Guillaume Joachim 54	4300	WAREMME
2423	Ecole communale fondamentale de Waremme II	Rue Mulhoff 70B	4300	WAREMME	4888	Rue Mignolet 78	4300	WAREMME
2423	Ecole communale fondamentale de Waremme II	Rue Mulhoff 70B	4300	WAREMME	4889	Allée des Hortensias	4300	WAREMME
2423	Ecole communale fondamentale de Waremme II	Rue Mulhoff 70B	4300	WAREMME	4891	Rue d'Elmette 8	4300	WAREMME
2425	Ecole communale de Meeffe-Ambresin	Rue du Berlicot 3	4219	WASSEIGES	4905	Avenue des Pommiers 56	4219	WASSEIGES
2426	Ecole fondamentale communale	Rue du Moulin 61	4219	WASSEIGES	4906	Rue du Moulin 61	4219	WASSEIGES
2428	Ecole communale fondamentale	Rue Adolphe Braas 15	4317	FAIMES	4908	Rue Adolphe Braas 15	4317	FAIMES
2452	Ecole fondamentale communale de Weyler	Rue de Stehnen 30	6700	ARLON	4938	Rue de Stehnen 30	6700	ARLON
2452	Ecole fondamentale communale de Weyler	Rue de Stehnen 30	6700	ARLON	4943	Rue de la Meuse, 80	6700	ARLON
2452	Ecole fondamentale communale de Weyler	Rue de Stehnen 30	6700	ARLON	4946	Route de Neufchâteau 520	6700	ARLON
2453	Ecole communale du Galgenberg	Avenue Numa Ensich Tesch 1	6700	ARLON	4942	Avenue Numa Ensich Tesch 1	6700	ARLON
2453	Ecole communale du Galgenberg	Avenue Numa Ensich Tesch 1	6700	ARLON	10374	Rue de Sterpenich 30	6700	ARLON
2454	Ecole primaire communale du Centre	Rue Paul Reuter 22	6700	ARLON	4944	Rue Paul Reuter 22	6700	ARLON
2455	Ecole fondamentale communale Schoppach	Avenue du Bois d'Arion 21	6700	ARLON	8885	Avenue du Bois d'Arion 21	6700	ARLON
2456	Ecole communale de Waltzing	Rue du Brill 4	6700	ARLON	4950	Rue du Brill 4	6700	ARLON
2456	Ecole communale de Waltzing	Rue du Brill 4	6700	ARLON	4951	Rue du Centre 25-27	6700	ARLON
2457	Ecole fondamentale libre Saint-Bernard	Rue des Framboisiers 5	6700	ARLON	4953	Rue des Framboisiers 5	6700	ARLON
2458	Ecole fondamentale libre - Institut Sainte-Marie	Rue de Bastogne 33	6700	ARLON	4954	Rue de Bastogne 33	6700	ARLON
2459	Ecole fondamentale libre - Institut Notre-Dame	Rue du Casino 9	6700	ARLON	4955	Rue du Casino 9	6700	ARLON
2473	Ecole fondamentale communale de Fouches	Rue du Moulin 7	6700	ARLON	4984	Rue du Presbytère 9	6700	ARLON
2473	Ecole fondamentale communale de Fouches	Rue du Moulin 7	6700	ARLON	4987	Rue du Moulin 7	6700	ARLON
2474	Ecole communale Metzert-Tontelange	Millewee, Metzert 25	6717	ATTERT	4988	Millewee 25	6717	ATTERT
2474	Ecole communale Metzert-Tontelange	Millewee, Metzert 25	6717	ATTERT	6310	Montée des Ecoles 245	6717	ATTERT
2475	Ecole communale de Nothomb-EnovA	Rue Nicolas Roeltgen 69	6717	ATTERT	4989	Rue Nicolas Roeltgen 69	6717	ATTERT
2475	Ecole communale de Nothomb-EnovA	Rue Nicolas Roeltgen 69	6717	ATTERT	10463	Rue des deux Eglises 234	6717	ATTERT
2478	Ecole communale Heinstert -Thiaumont - Nobressart	Chemin des Ecoliers 193	6717	ATTERT	4991	Rue du Marquisat, Thiaumont 198	6717	ATTERT
2478	Ecole communale Heinstert -Thiaumont - Nobressart	Chemin des Ecoliers 193	6717	ATTERT	4993	Chemin des Ecoliers, Heinstert 193	6717	ATTERT
2478	Ecole communale Heinstert -Thiaumont - Nobressart	Chemin des Ecoliers 193	6717	ATTERT	6925	Rue du Centre, Nobressart 76	6717	ATTERT
2481	Ecole fondamentale libre	Avenue de la Gare, 10	6790	AUBANGE	4996	Avenue de la Gare, 10	6790	AUBANGE
2482	Ecole primaire communale	Rue de l'Atre 149	6792	AUBANGE	4997	Rue de l'Atre 149	6792	AUBANGE
2483	Ecole fondamentale communale	Avenue de la Gare 39	6790	AUBANGE	5000	Avenue de la Gare 39	6790	AUBANGE
2485	Ecole fondamentale libre	Grand-Place 12	6792	AUBANGE	5003	Rue Chanoine Paul Ley 8	6792	AUBANGE
2485	Ecole fondamentale libre	Grand-Place 12	6792	AUBANGE	5004	Grand-Place 12	6792	AUBANGE
2486	Ecole fondamentale autonome Le Bois Haut - Aubange	Rue Mathieu 48	6792	AUBANGE	5006	Rue Mathieu 48	6792	AUBANGE
2491	Ecole fondamentale libre de la Haute-Sûre	Grand-Rue 33	6630	MARTELANGE	5016	Grand-Rue 33	6630	MARTELANGE
2494	Ecole communale fondamentale Messancy-Wolkrange	Rue Albert 1er 155	6780	MESSANCY	5018	Rue Albert 1er 155	6780	MESSANCY
2494	Ecole communale fondamentale Messancy-Wolkrange	Rue Albert 1er 155	6780	MESSANCY	5022	Rue des Ecoles 16	6781	MESSANCY
2495	Ecole fondamentale libre de Messancy-Differt	Rue Chasseurs-Ardennais 18	6780	MESSANCY	5023	Rue Chasseurs-Ardennais 18	6780	MESSANCY
2495	Ecole fondamentale libre de Messancy-Differt	Rue Chasseurs-Ardennais 18	6780	MESSANCY	5024	RUE DE L INSTITUT	6780	MESSANCY
2496	Ecole fondamentale autonome de Messancy	Rue Grande 108	6780	MESSANCY	5025	Rue Grande 108	6780	MESSANCY
2498	Ecole fondamentale communale de Mageret	Mageret 495	6600	BASTOGNE	5028	Mageret 495	6600	BASTOGNE
2498	Ecole fondamentale communale de Mageret	Mageret 495	6600	BASTOGNE	5035	Marvie 110	6600	BASTOGNE

2499	Ecole fondamentale communale de Wardin	Wardin 120	6600	BASTOGNE	5029	Wardin, 120	6600	BASTOGNE
2499	Ecole fondamentale communale de Wardin	Wardin 120	6600	BASTOGNE	5032	Lutremange 36	6600	BASTOGNE
2499	Ecole fondamentale communale de Wardin	Wardin 120	6600	BASTOGNE	5033	Arloncourt, 82	6600	BASTOGNE
2501	Ecole fondamentale communale de Noville	Noville 462	6600	BASTOGNE	5030	Noville 462	6600	BASTOGNE
2501	Ecole fondamentale communale de Noville	Noville 462	6600	BASTOGNE	5031	Foy, 45	6600	BASTOGNE
2501	Ecole fondamentale communale de Noville	Noville 462	6600	BASTOGNE	5034	Rachamps 5	6600	BASTOGNE
2503	Ecole fondamentale libre de Bourcy	Bourcy 725	6600	BASTOGNE	5038	Bourcy 725	6600	BASTOGNE
2504	Ecole primaire libre - Institut Saint-Joseph	Rue des Remparts 45	6600	BASTOGNE	5039	Rue des Remparts 45	6600	BASTOGNE
2515	Ecole communale fondamentale	rue des Acins (Longchamps) 14	6688	BERTOIGNE	5062	rue des Acins (Longchamps) 14	6688	BERTOIGNE
2517	Ecole fondamentale communale de Givry	Rue de Chevirolle 34	6687	BERTOIGNE	5063	rue de Chevirolle (Givry) 34	6687	BERTOIGNE
2518	Ecole communale de Bertogne	Rue Grande 31	6687	BERTOIGNE	5065	Rue Grande 31	6687	BERTOIGNE
2518	Ecole communale de Bertogne	Rue Grande 31	6687	BERTOIGNE	5066	rue des Foyans (Champs) 24	6687	BERTOIGNE
2520	Ecole fondamentale communale	rue du Capitaine Franck (Mande) 15	6687	BERTOIGNE	5068	rue du Capitaine Franck (Mande) 15	6687	BERTOIGNE
2521	Ecole fondamentale communale	Rue du Village 53	6687	BERTOIGNE	5069	Rue du Village 53	6687	BERTOIGNE
2524	Ecole communale fondamentale	Rue du Centre 270	6637	FAUVILLERS	5071	Rue du 26 décembre 88	6637	FAUVILLERS
2524	Ecole communale fondamentale	Rue du Centre 270	6637	FAUVILLERS	5072	Rue du jardin de curé 192	6637	FAUVILLERS
2524	Ecole communale fondamentale	Rue du Centre 270	6637	FAUVILLERS	5073	Rue du Centre 270	6637	FAUVILLERS
2526	Ecole communale fondamentale de Tavigny	Tavigny 10	6662	HOUFFALIZE	5081	Tavigny 10	6662	HOUFFALIZE
2528	Ecole communale fondamentale Les Lys	Rue de Schaerbeek 3	6660	HOUFFALIZE	5075	Dinez 57A	6661	HOUFFALIZE
2528	Ecole communale fondamentale Les Lys	Rue de Schaerbeek 3	6660	HOUFFALIZE	5076	Rue de l'Ecole 13	6666	HOUFFALIZE
2528	Ecole communale fondamentale Les Lys	Rue de Schaerbeek 3	6660	HOUFFALIZE	5077	Rue de Schaerbeek 3	6660	HOUFFALIZE
2528	Ecole communale fondamentale Les Lys	Rue de Schaerbeek 3	6660	HOUFFALIZE	5082	Ollomont 2	6660	HOUFFALIZE
2529	Ecole communale fondamentale de Mabompré	Mabompré 62A	6663	HOUFFALIZE	5080	Mabompré 62A	6663	HOUFFALIZE
2539	Ecole fondamentale libre	Rue Sculpteur Vinçotte 16	6698	VIELSALM	5096	Rue Sculpteur Vinçotte 16	6698	VIELSALM
2540	Ecole fondamentale libre Saint-Joseph	Place Paulin Moxhet 16	6690	VIELSALM	5097	Place Paulin Moxhet 16	6690	VIELSALM
2546	Ecole de Vaux-sur-Sûre I	Rue du Wez 4	6640	VAUX-SUR-SURE	5109	Rosière la Grande 39B	6640	VAUX-SUR-SURE
2546	Ecole de Vaux-sur-Sûre I	Rue du Wez 4	6640	VAUX-SUR-SURE	5113	Rue du Wez 4	6640	VAUX-SUR-SURE
2547	Ecole fondamentale autonome de Sibret	Virée-du-Renard 6	6640	VAUX-SUR-SURE	5116	Virée-du-Renard 6	6640	VAUX-SUR-SURE
2548	Ecole fondamentale communale de Gouvy	Bovigny 105	6671	GOUVY	5117	Cherain 33A	6673	GOUVY
2548	Ecole fondamentale communale de Gouvy	Bovigny 105	6671	GOUVY	5118	Ourthe 91	6672	GOUVY
2548	Ecole fondamentale communale de Gouvy	Bovigny 105	6671	GOUVY	5119	Beho 58-59	6672	GOUVY
2548	Ecole fondamentale communale de Gouvy	Bovigny 105	6671	GOUVY	5120	Bovigny 105	6671	GOUVY
2549	Ecole fondamentale libre Saint-Joseph	Rue du Roy 38	6670	GOUVY	5121	Rue du Roy 38	6670	GOUVY
2550	Ecole fondamentale libre Sainte-Thérèse	Rue d'Houffalize 28	6670	GOUVY	5122	Rue d'Houffalize 28	6670	GOUVY
2551	Ecole fondamentale communale	Rue de la Bonne-Dame 4	6680	SAINTE-ODE	5123	Rue de la Bonne-Dame 4	6681	SAINTE-ODE
2551	Ecole fondamentale communale	Rue de la Bonne-Dame 4	6680	SAINTE-ODE	5125	Route de la Barrière 2	6680	SAINTE-ODE
2553	Ecole fondamentale communale	Rue de la Croisette 5	6680	SAINTE-ODE	5128	Rue de la Croisette 5	6680	SAINTE-ODE
2555	Ecole fondamentale communale	Basse Commène 24	6940	DURBUY	5130	Basse Commène 24	6940	DURBUY
2556	Ecole communale fondamentale Heyd - Izier	Fosses di Martchet 15	6941	DURBUY	5131	Fosses di Martchet (Heyd) 15	6941	DURBUY
2556	Ecole communale fondamentale Heyd - Izier	Fosses di Martchet 15	6941	DURBUY	5133	Rue de l'Argoté 2	6941	DURBUY
2558	Ecole communale Bomal	Rue des Ardennes 25	6941	DURBUY	5135	Rue des Ardennes 25	6941	DURBUY
2559	Ecole communale fondamentale Borlon-Tohogne	Tige du Bois de Gras 16B	6941	DURBUY	5134	rue de la Laiterie 32	6941	DURBUY
2559	Ecole communale fondamentale Borlon-Tohogne	Tige du Bois de Gras 16B	6941	DURBUY	5136	Tige du Bois de Gras 16B	6941	DURBUY
2567	Ecole communale fondamentale	Place du Batty 6 A	6997	EREZEE	5148	Place du Batty 6A	6997	EREZEE
2568	Ecole primaire communale	Route de Beffe 15	6997	EREZEE	5149	Route de Beffe 15	6997	EREZEE
2570	Ecole fondamentale communale	Rue du Ravet 4	6997	EREZEE	5151	Rue du Ravet 4	6997	EREZEE
2571	Ecole fondamentale libre de Soy	Rue Grand-Mont 6	6997	EREZEE	5152	Rue Grand-Mont 6	6997	EREZEE
2572	L'école du Village' enseignement libre	Rue du Thier 1	6997	EREZEE	5153	Rue du Thier 1	6997	EREZEE
2573	Ecole Fondamentale libre	Route de Beffe 12	6997	EREZEE	5154	Route de Beffe 12	6997	EREZEE
2575	Ecole communale fondamentale	Clos des Pommiers 12	6990	HOTTON	5156	Clos des Pommiers 12	6990	HOTTON
2576	Ecole fondamentale communale	Rue de la Scierie 5	6990	HOTTON	5157	Rue de la Scierie 5	6990	HOTTON
2577	Ecole fondamentale libre Hotton-Melreux	Rue d'Izegem 14	6990	HOTTON	5158	Rue d'Izegem 14	6990	HOTTON
2577	Ecole fondamentale libre Hotton-Melreux	Rue d'Izegem 14	6990	HOTTON	5159	Avenue de la Gare 124	6990	HOTTON
2578	Ecole fondamentale libre	Grand-Route 49	6990	HOTTON	5160	Grand-Route 49	6990	HOTTON
2579	Ecole fondamentale autonome Enrico Macias - Hotton	Avenue de la Gare 42	6990	HOTTON	5162	Avenue de la Gare 42	6990	HOTTON
2581	Ecole communale fondamentale	Ortho 9	6983	LA ROCHE-EN-ARDENNE	5164	Ortho 9	6983	LA ROCHE-EN-ARDENNE
2582	Ecole fondamentale communale de Beausaint - Vecmont	Rue du Monument 8	6980	LA ROCHE-EN-ARDENNE	5166	Vecmont 2	6980	LA ROCHE-EN-ARDENNE
2582	Ecole fondamentale communale de Beausaint - Vecmont	Rue du Monument 8	6980	LA ROCHE-EN-ARDENNE	6316	Rue du Monument 8	6980	LA ROCHE-EN-ARDENNE
2584	Ecole communale fondamentale Bérismenil-Samrée	Bérismenil 30	6982	LA ROCHE-EN-ARDENNE	5168	Samrée 15	6982	LA ROCHE-EN-ARDENNE
2585	Ecole fondamentale libre	Rue de Beausaint 19	6980	LA ROCHE-EN-ARDENNE	5169	Rue de Beausaint 19	6980	LA ROCHE-EN-ARDENNE
2588	Ecole communale fondamentale de Aye-Waha	Rue des Sarts, 2	6900	MARCHE-EN-FAMENNE	5175	Rue des Sarts, 2	6900	MARCHE-EN-FAMENNE
2588	Ecole communale fondamentale de Aye-Waha	Rue des Sarts, 2	6900	MARCHE-EN-FAMENNE	5178	Rue du Chêne 18	6900	MARCHE-EN-FAMENNE
2589	Ecole communale fondamentale de Hargimont	Rue d'Ambly 16	6900	MARCHE-EN-FAMENNE	5176	Rue d'Ambly 16 A	6900	MARCHE-EN-FAMENNE
2590	Ecole communale fondamentale de Hollogne	Rue Saint-Denis 60	6900	MARCHE-EN-FAMENNE	5179	Rue Saint-Denis 60	6900	MARCHE-EN-FAMENNE

2591	Ecole fondamentale libre Saint-Remacle	Rue des Jardins 1A	6900	MARCHE-EN-FAMENNE	5180	Rue des Jardins 1A	6900	MARCHE-EN-FAMENNE
2592	Ecole Saint-Antoine	Rue des Ecoles 3	6900	MARCHE-EN-FAMENNE	5181	Rue des Ecoles 3	6900	MARCHE-EN-FAMENNE
2601	Ecole fondamentale Saint-Martin	Chemin Saint-Martin 38	6900	MARCHE-EN-FAMENNE	5199	Chemin Saint-Martin 38	6900	MARCHE-EN-FAMENNE
2602	Ecole fondamentale communale de Grune	Rue du Centre 15	6952	NASSOGNE	5200	Rue du Centre 15	6952	NASSOGNE
2602	Ecole fondamentale communale de Grune	Rue du Centre 15	6952	NASSOGNE	5201	Rue du Vivier 12	6950	NASSOGNE
2602	Ecole fondamentale communale de Grune	Rue du Centre 15	6952	NASSOGNE	5208	Rue des Ecoles 53	6950	NASSOGNE
2602	Ecole fondamentale communale de Grune	Rue du Centre 15	6952	NASSOGNE	6325	Chemin Entre-Deux-Bancs 4	6953	NASSOGNE
2603	Ecole communale de la Lhomme	Rue des Alliés 44	6953	NASSOGNE	5202	Grand-Rue 35	6951	NASSOGNE
2603	Ecole communale de la Lhomme	Rue des Alliés 44	6953	NASSOGNE	5205	Rue du Point-d'Arrêt 20	6953	NASSOGNE
2603	Ecole communale de la Lhomme	Rue des Alliés 44	6953	NASSOGNE	5207	Rue des Alliés 44	6953	NASSOGNE
2605	Ecole fondamentale libre	Rue de Martel, 9	6950	NASSOGNE	5211	Rue de Martel, 9	6950	NASSOGNE
2608	Ecole fondamentale communale	Rue de La-Roche 22	6987	RENDEUX	5216	Rue de La-Roche 22	6987	RENDEUX
2609	Ecole fondamentale libre'La P'tite Ecole'	Rue Emile Dupont 6	6987	RENDEUX	5217	Rue Emile Dupont 6	6987	RENDEUX
2610	Ecole fondamentale communale	Route de Bastogne, 25c	6970	TENNEVILLE	5218	Rue du Château 1A	6971	TENNEVILLE
2610	Ecole fondamentale communale	Route de Bastogne, 25c	6970	TENNEVILLE	5219	Route de Bastogne, 25c	6970	TENNEVILLE
2614	Ecole fondamentale communale de Manhay	Rue Alphonse Poncelet 1	6960	MANHAY	5220	Rue du Châtaignier, 14	6960	MANHAY
2614	Ecole fondamentale communale de Manhay	Rue Alphonse Poncelet 1	6960	MANHAY	5222	Rue Alphonse Poncelet 1	6960	MANHAY
2614	Ecole fondamentale communale de Manhay	Rue Alphonse Poncelet 1	6960	MANHAY	5223	Chemin des Ecoliers 7	6960	MANHAY
2614	Ecole fondamentale communale de Manhay	Rue Alphonse Poncelet 1	6960	MANHAY	5225	Rue Saint-Martin 35	6960	MANHAY
2614	Ecole fondamentale communale de Manhay	Rue Alphonse Poncelet 1	6960	MANHAY	5227	Villers de Chavan 13	6960	MANHAY
2614	Ecole fondamentale communale de Manhay	Rue Alphonse Poncelet 1	6960	MANHAY	5228	Rue du Vieux Frêne 24	6960	MANHAY
2620	Ecole fondamentale communale	Rue de l'A-de-l'A 16	6880	BERTRIX	5231	Rue de l'A-de-l'A 16	6880	BERTRIX
2621	Ecole communale fondamentale	Grand-Rue 21	6880	BERTRIX	5232	Rue Perlieue 18	6880	BERTRIX
2621	Ecole communale fondamentale	Grand-Rue 21	6880	BERTRIX	5233	Grand-Rue 21	6880	BERTRIX
2622	Ecole fondamentale communale	Place Paul Verlaine 16	6880	BERTRIX	5235	Place Paul Verlaine 16	6880	BERTRIX
2623	Ecole communale fondamentale	Ruelles 1	6880	BERTRIX	5236	Ruelles 1	6880	BERTRIX
2624	Ecole fondamentale libre Notre-Dame du Rosaire	Rue de Bohémont 1	6880	BERTRIX	5239	Rue de Bohémont 1	6880	BERTRIX
2630	Ecole fondamentale communale	Rue des Ecoles 27	6880	BERTRIX	5247	Rue des Ecoles 27	6880	BERTRIX
2632	Ecole communale fondamentale	Rue des Bastions 4	6830	BOUILLON	5249	Rue des Bastions 4	6830	BOUILLON
2633	Ecole fondamentale communale	Rue des Ecoles 2	6831	BOUILLON	5250	Rue des Abattis 90	6838	BOUILLON
2633	Ecole fondamentale communale	Rue des Ecoles 2	6831	BOUILLON	5251	Rue des Ecoles 2	6831	BOUILLON
2633	Ecole fondamentale communale	Rue des Ecoles 2	6831	BOUILLON	6652	Rue de l'Espérance 21	6833	BOUILLON
2633	Ecole fondamentale communale	Rue des Ecoles 2	6831	BOUILLON	6653	Rue du Château-le-Duc 39	6833	BOUILLON
2634	Ecole fondamentale libre Institut Sainte-Marie	Boulevard Heynen 11	6830	BOUILLON	5256	Boulevard Heynen 11	6830	BOUILLON
2639	Ecole fondamentale communale	Rue de Wellin 13	6929	DAVERDISSE	5267	Rue de Wellin 13	6929	DAVERDISSE
2640	Ecole communale fondamentale	Rue de Redu 30	6929	DAVERDISSE	5268	Rue de Redu 30	6929	DAVERDISSE
2641	Ecole fondamentale communale	Rue des Ecoles 8	6929	DAVERDISSE	5269	Rue des Ecoles 8	6929	DAVERDISSE
2642	Ecole communale fondamentale	Avenue des Combattants 5/c	6887	HERBEUMONT	5271	Rue de la Pierrée 2	6887	HERBEUMONT
2642	Ecole communale fondamentale	Avenue des Combattants 5/c	6887	HERBEUMONT	5272	Grand-Rue 4	6887	HERBEUMONT
2642	Ecole communale fondamentale	Avenue des Combattants 5/c	6887	HERBEUMONT	5273	Avenue des Combattants 5	6887	HERBEUMONT
2646	Ecole communale Les Genets	Chemin de Stria 4	6860	LEGLISE	5277	Chemin de Stria 4	6860	LEGLISE
2646	Ecole communale Les Genets	Chemin de Stria 4	6860	LEGLISE	5279	Rue d'Everlange 27	6860	LEGLISE
2649	Ecole fondamentale communale Les Bruyères	Rue du Buchy 5	6860	LEGLISE	5275	Rue du Buchy 5	6860	LEGLISE
2649	Ecole fondamentale communale Les Bruyères	Rue du Buchy 5	6860	LEGLISE	5276	Rue des Bruyères 25	6860	LEGLISE
2649	Ecole fondamentale communale Les Bruyères	Rue du Buchy 5	6860	LEGLISE	5278	Rue Saint-Martin 50	6860	LEGLISE
2651	Ecole fondamentale communale	Rue des Ecoles 4	6890	LIBIN	5282	Rue des Ecoles 4	6890	LIBIN
2651	Ecole fondamentale communale	Rue des Ecoles 4	6890	LIBIN	5285	Rue Wez-de-Bouillon 120	6890	LIBIN
2653	Ecole fondamentale communale	Ruelle des Messes 160	6890	LIBIN	5284	Ruelle des Messes 160	6890	LIBIN
2656	Ecole fondamentale communale	Place Communale 21	6890	LIBIN	5286	Rue Lavaux 14	6890	LIBIN
2656	Ecole fondamentale communale	Place Communale 21	6890	LIBIN	5287	Place Communale 21	6890	LIBIN
2658	Ecole fondamentale autonome de Libin	Rue du Curé 13	6890	LIBIN	5289	Rue du Curé 13	6890	LIBIN
2659	Ecole fondamentale communale Les Roches	Allée du Centenaire 2	6840	NEUFCHATEAU	5292	Allée du Centenaire 2	6840	NEUFCHATEAU
2659	Ecole fondamentale communale Les Roches	Allée du Centenaire 2	6840	NEUFCHATEAU	7313	Route des Forges 9	6840	NEUFCHATEAU
2659	Ecole fondamentale communale Les Roches	Allée du Centenaire 2	6840	NEUFCHATEAU	7315	Le Waradeu 11	6840	NEUFCHATEAU
2659	Ecole fondamentale communale Les Roches	Allée du Centenaire 2	6840	NEUFCHATEAU	7322	Route de Bahutai 3	6840	NEUFCHATEAU
2661	Ecole fondamentale communale Le Vivier	Route de la Maladrie 4	6840	NEUFCHATEAU	7318	Route de la Maladrie 4	6840	NEUFCHATEAU
2661	Ecole fondamentale communale Le Vivier	Route de la Maladrie 4	6840	NEUFCHATEAU	7321	Route de l'Aunai 1	6840	NEUFCHATEAU
2664	Ecole fondamentale libre Saint-Joseph	Rue du Lieutenant Lozet 12	6840	NEUFCHATEAU	5301	Rue du Lieutenant Lozet 12	6840	NEUFCHATEAU
2669	Ecole fondamentale communale de Fays - Paliseul - Framont	Rue de l'Enseignement 4	6856	PALISEUL	5309	Rue de l'Enseignement 4	6856	PALISEUL
2669	Ecole fondamentale communale de Fays - Paliseul - Framont	Rue de l'Enseignement 4	6856	PALISEUL	5310	Rue de Géronday 5	6853	PALISEUL
2669	Ecole fondamentale communale de Fays - Paliseul - Framont	Rue de l'Enseignement 4	6856	PALISEUL	5315	Rue Chasseurs-Ardenais 8	6850	PALISEUL
2674	Ecole communale fondamentale de CARL-OP-MA-NO	Rue Joseph Jacques 5	6850	PALISEUL	5312	Rue de la Rochette 1A	6851	PALISEUL
2674	Ecole communale fondamentale de CARL-OP-MA-NO	Rue Joseph Jacques 5	6850	PALISEUL	5316	Rue Joseph Jacques 5	6850	PALISEUL
2674	Ecole communale fondamentale de CARL-OP-MA-NO	Rue Joseph Jacques 5	6850	PALISEUL	8878	Rue de l'Our 2	6852	PALISEUL

2674	Ecole communale fondamentale de CARL-OP-MA-NO	Rue Joseph Jacques 5	6850	PALISEUL	8879	Avenue Albert ler 8	6852	PALISEUL
2676	Ecole fondamentale libre Saint-Joseph	Avenue Arthur Tagnon 2	6850	PALISEUL	5318	Avenue Arthur Tagnon 2	6850	PALISEUL
2677	Ecole fondamentale libre Henry Hennequin	Ruelle Coleau-Colette 2	6850	PALISEUL	5319	Ruelle Coleau-Colette 2	6850	PALISEUL
2677	Ecole fondamentale libre Henry Hennequin	Ruelle Coleau-Colette 2	6850	PALISEUL	5320	Rue du Tilleul 4	6850	PALISEUL
2684	Ecole fondamentale communale Paul Verlaïne	Rue Wacomont 28	6870	SAINT-HUBERT	5283	Rue des Ardennes 21	6870	SAINT-HUBERT
2684	Ecole fondamentale communale Paul Verlaïne	Rue Wacomont 28	6870	SAINT-HUBERT	5326	Rue du Centre 14	6870	SAINT-HUBERT
2684	Ecole fondamentale communale Paul Verlaïne	Rue Wacomont 28	6870	SAINT-HUBERT	5328	Grand-Rue 14	6870	SAINT-HUBERT
2684	Ecole fondamentale communale Paul Verlaïne	Rue Wacomont 28	6870	SAINT-HUBERT	5330	Rue Wacomont 28	6870	SAINT-HUBERT
2684	Ecole fondamentale communale Paul Verlaïne	Rue Wacomont 28	6870	SAINT-HUBERT	5331	Rue de l'Eglise 23	6870	SAINT-HUBERT
2685	Ecole fondamentale libre Saint-Hubert	Rue des Rogations 5	6870	SAINT-HUBERT	5332	Rue des Rogations 5	6870	SAINT-HUBERT
2691	Ecole fondamentale communale	Mont du Carillon 30	6927	TELLIN	5346	Mont du Carillon 30	6927	TELLIN
2691	Ecole fondamentale communale	Mont du Carillon 30	6927	TELLIN	5347	Rue du Centre 79	6927	TELLIN
2691	Ecole fondamentale communale	Mont du Carillon 30	6927	TELLIN	5348	Rue de Mirwart 23	6927	TELLIN
2695	Ecole communale de Lomppez	Rue de Haut-Fays 80A	6924	WELLIN	5353	Rue de Haut-Fays 80A	6924	WELLIN
2696	Ecole fondamentale libre Saint-Joseph	Avenue Fort-Mahon 3A	6920	WELLIN	5355	Avenue Fort-Mahon 3A	6920	WELLIN
2697	Ecole fondamentale autonome de Wellin	Rue de la Station 31	6920	WELLIN	5356	Rue de la Station 31	6920	WELLIN
2701	Ecole fondamentale communale de Flohimont	Buisson Ponsin 13	6800	LIBRAMONT-CHEVIGNY	5357	Sous le Pont, 8	6800	LIBRAMONT-CHEVIGNY
2703	Ecole fondamentale communale de Neuvillers	Rue de Grandvoir 49	6800	LIBRAMONT-CHEVIGNY	5362	Rue de Grandvoir 49	6800	LIBRAMONT-CHEVIGNY
2704	Ecole fondamentale communale de Bras-Freux	Rue Zébo 30	6800	LIBRAMONT-CHEVIGNY	5361	Rue Suzerain 39	6800	LIBRAMONT-CHEVIGNY
2704	Ecole fondamentale communale de Bras-Freux	Rue Zébo 30	6800	LIBRAMONT-CHEVIGNY	5363	Rue des Ecoles 35	6800	LIBRAMONT-CHEVIGNY
2706	Ecole fondamentale communale de Sainte-Marie	Croix des Fourneaux 31	6800	LIBRAMONT-CHEVIGNY	5365	Croix des Fourneaux 31	6800	LIBRAMONT-CHEVIGNY
2707	Ecole fondamentale communale de Laneuville-Remagne-Moircy	La Bondine 8	6800	LIBRAMONT-CHEVIGNY	5359	Rue de la Guimbarde 1	6800	LIBRAMONT-CHEVIGNY
2707	Ecole fondamentale communale de Laneuville-Remagne-Moircy	La Bondine 8	6800	LIBRAMONT-CHEVIGNY	5366	La Bondine 8	6800	LIBRAMONT-CHEVIGNY
2708	Ecole fondamentale communale d'Ourt	Rue Plein Vent, 19	6800	LIBRAMONT-CHEVIGNY	5368	Rue Plein Vent, 19	6800	LIBRAMONT-CHEVIGNY
2709	Institut Saint-Joseph 2	Grand-Rue 18	6800	LIBRAMONT-CHEVIGNY	5369	Grand-Rue 18	6800	LIBRAMONT-CHEVIGNY
2715	Ecole fondamentale communale de la Ville de Chiny	Rue de Suxy 13	6810	CHINY	5384	Voie d'Orval 5	6810	CHINY
2715	Ecole fondamentale communale de la Ville de Chiny	Rue de Suxy 13	6810	CHINY	5385	Rue Sainte-Anne 57	6813	CHINY
2715	Ecole fondamentale communale de la Ville de Chiny	Rue de Suxy 13	6810	CHINY	5388	Rue de Suxy 13	6811	CHINY
2715	Ecole fondamentale communale de la Ville de Chiny	Rue de Suxy 13	6810	CHINY	6262	Rue de la Cateleine 9	6810	CHINY
2720	Ecoles fondamentales libres de Chiny	Rue du Couvent 14	6810	CHINY	5389	Rue de l'Auwy 24	6810	CHINY
2720	Ecoles fondamentales libres de Chiny	Rue du Couvent 14	6810	CHINY	5390	Rue du Couvent 14	6810	CHINY
2722	Ecole fondamentale communale de Buzenol	Rue des Lilas 53	6743	ETALLE	5396	Rue des Lilas 53	6743	ETALLE
2722	Ecole fondamentale communale de Buzenol	Rue des Lilas 53	6743	ETALLE	5400	Rue Joseph Weicker 40-41	6740	ETALLE
2723	Ecole communale de Vance-Chantemelle	Rue des Roses 52	6741	ETALLE	5398	Rue du Sart-Macré 2	6742	ETALLE
2723	Ecole communale de Vance-Chantemelle	Rue des Roses 52	6741	ETALLE	5399	Rue des Roses 52	6741	ETALLE
2725	Ecole fondamentale communale	Rue Fernand Neuray 36	6740	ETALLE	5401	Rue Fernand Neuray 36	6740	ETALLE
2726	Ecole fondamentale libre	Grand-Rue 68	6740	ETALLE	5407	Grand-Rue 68	6740	ETALLE
2727	Ecole fondamentale autonome d'Etalle	Rue du Termezart 16	6740	ETALLE	5408	Rue du Termezart 16	6740	ETALLE
2730	Ecole fondamentale communale	Rue de Margny 9	6823	FLORENVILLE	5411	Rue de Margny 9	6823	FLORENVILLE
2732	Ecole fondamentale communale	Rue Grande 46	6820	FLORENVILLE	5413	Rue Grande 46	6820	FLORENVILLE
2733	Ecole fondamentale communale	Rue des Ecoles, 1	6820	FLORENVILLE	5412	Rue de la Mécanique 9	6820	FLORENVILLE
2733	Ecole fondamentale communale	Rue des Ecoles, 1	6820	FLORENVILLE	5414	Rue des Ecoles, 1	6820	FLORENVILLE
2734	Ecole fondamentale communale	Rue des Iles 12	6821	FLORENVILLE	5415	Rue des Iles 12	6821	FLORENVILLE
2736	Ecole fondamentale libre Institut Champagnat-Marci	Fâche-Sainte-Anne 1	6820	FLORENVILLE	5416	Rue Antoine 1/1	6824	FLORENVILLE
2736	Ecole fondamentale libre Institut Champagnat-Marci	Fâche-Sainte-Anne 1	6820	FLORENVILLE	5417	Fâche-Sainte-Anne 1	6820	FLORENVILLE
2737	Ecole fondamentale autonome de Florenville	Rue du Miroir 7	6820	FLORENVILLE	5419	Rue du Miroir 7	6820	FLORENVILLE
2739	Ecole fondamentale communale	Rue Firmin Lepage 18	6769	MEIX-DEVANT-VIRTON	5421	Rue Firmin Lepage 18	6769	MEIX-DEVANT-VIRTON
2739	Ecole fondamentale communale	Rue Firmin Lepage 18	6769	MEIX-DEVANT-VIRTON	5422	Rue de la Comète 48B	6769	MEIX-DEVANT-VIRTON
2739	Ecole fondamentale communale	Rue Firmin Lepage 18	6769	MEIX-DEVANT-VIRTON	5424	Rue Boussez, 88B	6769	MEIX-DEVANT-VIRTON
2740	Ecole fondamentale libre Les Prés Vers	Rue de Grihire 25	6769	MEIX-DEVANT-VIRTON	5425	Rue de Grihire 25	6769	MEIX-DEVANT-VIRTON
2740	Ecole fondamentale libre Les Prés Vers	Rue de Grihire 25	6769	MEIX-DEVANT-VIRTON	5429	Rue des Ecoles 144	6769	MEIX-DEVANT-VIRTON
2741	Ecole fondamentale communale	Rue du Paquis 2	6750	MUSSON	5431	Rue du Paquis 2	6750	MUSSON
2742	Ecole fondamentale libre Saint-Pierre	Rue Albert Gillet 1	6750	MUSSON	5432	Rue Albert Gillet 1	6750	MUSSON
2742	Ecole fondamentale libre Saint-Pierre	Rue Albert Gillet 1	6750	MUSSON	5433	Rue du Centre 62	6750	MUSSON
2743	Ecole fondamentale libre	Place Abbé Goffinet 5	6750	MUSSON	5435	Place Abbé Goffinet 5	6750	MUSSON
2744	Ecole fondamentale autonome des deux Rives - Musson	Place Abbé Goffinet 22	6750	MUSSON	5436	Place Abbé Goffinet 22	6750	MUSSON
2745	Ecole fondamentale communale	Rue de Conchibois 7	6747	SAINT-LEGER	5437	Rue d'Udange 2	6747	SAINT-LEGER
2745	Ecole fondamentale communale	Rue de Conchibois 7	6747	SAINT-LEGER	7481	Rue de Conchibois 7	6747	SAINT-LEGER
2745	Ecole fondamentale communale	Rue de Conchibois 7	6747	SAINT-LEGER	7482	Rue Pougenette 37	6747	SAINT-LEGER
2746	Ecole fondamentale libre	Rue d'Arlon 5	6747	SAINT-LEGER	5440	Rue d'Arlon 5	6747	SAINT-LEGER
2748	Ecole communale - Centre	Rue de France 18	6730	TINTIGNY	5441	Rue d Chasseurs Ardennais, 102	6730	TINTIGNY
2748	Ecole communale - Centre	Rue de France 18	6730	TINTIGNY	5443	Rue de France 18	6730	TINTIGNY
2748	Ecole communale - Centre	Rue de France 18	6730	TINTIGNY	6317	Rue des Saucettes 76	6730	TINTIGNY
2749	Ecole communale Bellefontaine-Lahage Rossignol-Saint-Vincent	Rue Jean-Charles de Hugo 77	6730	TINTIGNY	5444	Rue Jean-Charles de Hugo 77	6730	TINTIGNY

2749	Ecole communale Bellefontaine-Lahage Rossignol-Saint-Vincent	Rue Jean-Charles de Hugo 77	6730	TINTIGNY	5445	Rue Saint-Hubert 51	6730	TINTIGNY
2749	Ecole communale Bellefontaine-Lahage Rossignol-Saint-Vincent	Rue Jean-Charles de Hugo 77	6730	TINTIGNY	5446	Rue du Vieux Moulin 66	6730	TINTIGNY
2751	Ecole communale de Chenois	Rue des Ecoles	6761	VIRTON	5449	Rue des Ecoles	6761	VIRTON
2751	Ecole communale de Chenois	Rue des Ecoles	6761	VIRTON	6324	Sous-la-Digue	6760	VIRTON
2752	Ecole communale de Ruelle-Grandcourt	Rue de Longuyon 64	6760	VIRTON	5450	Rue de Longuyon 64	6760	VIRTON
2753	Ecole libre fondamentale Les Sources	Rue Croix-le-Maire, 16	6760	VIRTON	5451	Rue Croix-le-Maire, 16	6760	VIRTON
2755	Ecole fondamentale autonome de Saint-Mard	Rue du Temple 2	6762	VIRTON	5453	Rue du Temple 2	6762	VIRTON
2767	Ecole fondamentale libre Saint-Mard et Ethé	Rue Léon Colleaux 10	6762	VIRTON	5479	Rue Docteur Albert Hustin, 1	6760	VIRTON
2767	Ecole fondamentale libre Saint-Mard et Ethé	Rue Léon Colleaux 10	6762	VIRTON	5480	Rue Léon Colleaux 10	6762	VIRTON
2768	Ecole fondamentale communale d'Habay-la-Vieille et Hachy	Place Saint-Etienne 2A	6723	HABAY	5481	Place Saint-Etienne 2A	6723	HABAY
2768	Ecole fondamentale communale d'Habay-la-Vieille et Hachy	Place Saint-Etienne 2A	6723	HABAY	5484	Rue Saint-Amand 49	6720	HABAY
2770	Ecole communale de Marbehan-Rulles-Orsinaifing-Houdemont	Rue de la Rivière 37	6724	HABAY	5482	Rue des Ecoles 6	6724	HABAY
2770	Ecole communale de Marbehan-Rulles-Orsinaifing-Houdemont	Rue de la Rivière 37	6724	HABAY	5483	Rue de la Haisse 12	6724	HABAY
2770	Ecole communale de Marbehan-Rulles-Orsinaifing-Houdemont	Rue de la Rivière 37	6724	HABAY	5485	Rue de la Rivière 37	6724	HABAY
2771	Ecole fondamentale libre Saint-Nicolas	Avenue de la Gare 1	6720	HABAY	5487	Avenue de la Gare 1	6720	HABAY
2772	Ecole primaire libre Saint-Benoit	Avenue de la Gare 68	6720	HABAY	5490	Avenue de la Gare 68	6720	HABAY
2778	Ecole fondamentale communale subventionnée de Rouvrois	Rue des Pâquis 2A	6767	ROUVROY	5500	Rue des Pâquis 2A	6767	ROUVROY
2778	Ecole fondamentale communale subventionnée de Rouvrois	Rue des Pâquis 2A	6767	ROUVROY	5501	Rue Centrale 10	6767	ROUVROY
2778	Ecole fondamentale communale subventionnée de Rouvrois	Rue des Pâquis 2A	6767	ROUVROY	5503	Cité Soucou 31	6767	ROUVROY
2784	Ecole fondamentale communale de Bioul	Rue de Fraire 5	5537	ANHEE	5507	Rue de Fraire 5	5537	ANHEE
2784	Ecole fondamentale communale de Bioul	Rue de Fraire 5	5537	ANHEE	6263	Rue de l'Eglise 25B	5537	ANHEE
2785	Ecole fondamentale communale de la Molignée	Rue de Maredret 10	5537	ANHEE	5506	Rue de Maredret 10 A	5537	ANHEE
2785	Ecole fondamentale communale de la Molignée	Rue de Maredret 10	5537	ANHEE	5510	Place des Français 3	5537	ANHEE
2785	Ecole fondamentale communale de la Molignée	Rue de Maredret 10	5537	ANHEE	5511	Rue de Bioul 19	5537	ANHEE
2786	Ecole fondamentale communale de Anhé	Rue Grandre 92	5537	ANHEE	5509	Rue du Petit Bois 1	5537	ANHEE
2788	Ecole fondamentale communale de Beauraing I	Rue des Ecoles 6-8	5570	BEAURAING	5516	Rue des Ecoles 6-8	5570	BEAURAING
2788	Ecole fondamentale communale de Beauraing I	Rue des Ecoles 6-8	5570	BEAURAING	5522	Rue du Centenaire 4	5570	BEAURAING
2788	Ecole fondamentale communale de Beauraing I	Rue des Ecoles 6-8	5570	BEAURAING	6750	ue de Fromelennes 85	5570	BEAURAING
2790	Ecole fondamentale libre Notre-Dame du Sacré-Coeur	Rue de Rochefort 65	5570	BEAURAING	5525	Rue de Rochefort 65	5570	BEAURAING
2791	Ecole fondamentale libre - Institut Notre-Dame	Rue de Givet 21	5570	BEAURAING	5526	Rue de Givet 21	5570	BEAURAING
2797	Ecole communale fondamentale	Rue d'Houdremont 2	5555	BIEVRE	5535	Tiernay 50A	5555	BIEVRE
2797	Ecole communale fondamentale	Rue d'Houdremont 2	5555	BIEVRE	5536	Rue d'Houdremont 2	5555	BIEVRE
2797	Ecole communale fondamentale	Rue d'Houdremont 2	5555	BIEVRE	5537	Rue du Progrès 14	5555	BIEVRE
2797	Ecole communale fondamentale	Rue d'Houdremont 2	5555	BIEVRE	5538	Rue de la Chapelle 2	5555	BIEVRE
2797	Ecole communale fondamentale	Rue d'Houdremont 2	5555	BIEVRE	5539	Rue Saint-Denis 19	5555	BIEVRE
2797	Ecole communale fondamentale	Rue d'Houdremont 2	5555	BIEVRE	10096	Rue d'Opont 1	5555	BIEVRE
2798	Ecole fondamentale communale	Rue de Rochefort 39	5590	CINEY	5540	Rue Grande 119	5590	CINEY
2798	Ecole fondamentale communale	Rue de Rochefort 39	5590	CINEY	6264	Route d'Ocquier 1	5590	CINEY
2798	Ecole fondamentale communale	Rue de Rochefort 39	5590	CINEY	7511	Rue de Rochefort 39	5590	CINEY
2800	Ecole communale - Sections primaire et maternelle	Rue Saint-Pierre 4	5590	CINEY	5544	Route de Dinant 1	5590	CINEY
2800	Ecole communale - Sections primaire et maternelle	Rue Saint-Pierre 4	5590	CINEY	5545	Rue Herbeaux 1	5590	CINEY
2800	Ecole communale - Sections primaire et maternelle	Rue Saint-Pierre 4	5590	CINEY	5546	Rue du Monument 1	5590	CINEY
2800	Ecole communale - Sections primaire et maternelle	Rue Saint-Pierre 4	5590	CINEY	5547	Rue Saint-Pierre 4	5590	CINEY
2802	Ecole fondamentale de la Providence	Rue Piconette 1	5590	CINEY	5550	Rue Piconette 1	5590	CINEY
2802	Ecole fondamentale de la Providence	Rue Piconette 1	5590	CINEY	5551	Rue des Capucins 17	5590	CINEY
2803	Ecole fondamentale libre des Trois Tilleuls	Rue du Moulin 34	5590	CINEY	5552	Rue du Moulin 34	5590	CINEY
2804	Ecole fondamentale Les P'tits Pouces	Rue de Haid 19	5590	CINEY	5553	Rue de Haid 19	5590	CINEY
2817	Ecole fondamentale communale de Dinant	Place Roger Bodart	5500	DINANT	5579	Place Roger Bodart	5500	DINANT
2818	Ecole fondamentale libre Collège Notre-Dame de Bellevue	Rue de Bonsecours 2	5500	DINANT	5580	Rue de Bonsecours 2	5500	DINANT
2819	Ecole fondamentale libre Notre-Dame	Rue En-Rhée 39-41	5500	DINANT	5581	Rue En-Rhée 39-41	5500	DINANT
2821	École fondamentale Saint-Nicolas	Chemin de Lisogne 10	5502	DINANT	5583	Chemin de Lisogne 10	5502	DINANT
2822	Ecole fondamentale libre Saint-Martin	Grand-Route de Ciney, 84	5503	DINANT	5584	Grand-Route de Ciney, 84	5503	DINANT
2832	Ecole communale fondamentale de Gedinne	Rue Albert Marchal 3	5575	GEDINNE	5611	Rue de Felenne 29	5575	GEDINNE
2832	Ecole communale fondamentale de Gedinne	Rue Albert Marchal 3	5575	GEDINNE	5612	Rue de l'Ecole 13	5575	GEDINNE
2832	Ecole communale fondamentale de Gedinne	Rue Albert Marchal 3	5575	GEDINNE	5613	Rue Gilbert Lepropre 8	5575	GEDINNE
2832	Ecole communale fondamentale de Gedinne	Rue Albert Marchal 3	5575	GEDINNE	5614	Rue de Gedinne 1	5575	GEDINNE
2832	Ecole communale fondamentale de Gedinne	Rue Albert Marchal 3	5575	GEDINNE	7456	Rue Albert Marchal 3	5575	GEDINNE
2835	Ecole fondamentale libre Saint-Pierre à Willerzie	Rue de la Chapelle 1	5575	GEDINNE	5615	Rue de la Chapelle 1	5575	GEDINNE
2836	Ecole fondamentale libre Saint-Pierre	Rue de France 7	5575	GEDINNE	5616	Rue de France 7	5575	GEDINNE
2840	Ecole fondamentale communale d'Hamois	Rue d'Hubinne 1A	5360	HAMOIS	5621	Rue d'Hubinne 1A	5360	HAMOIS
2841	Ecole fondamentale communale de Schaltin	Rue de l'Ancienne Commune 5	5364	HAMOIS	5622	Rue de l'Ancienne Commune 5	5364	HAMOIS
2842	Ecole fondamentale communale de Natoye	Chaussée de Namur 23	5360	HAMOIS	5623	Chaussée de Namur 23	5360	HAMOIS
2843	Ecole fondamentale communale d'Achet-Mohiville	Rue de la Creugette 12	5362	HAMOIS	5619	Rue A.-F.-de-Maillen, 6	5361	HAMOIS
2843	Ecole fondamentale communale d'Achet-Mohiville	Rue de la Creugette 12	5362	HAMOIS	5620	Rue de la Creugette 12	5362	HAMOIS



2847	Ecole fondamentale communale	Rue du Musée 22	5370	HAVELANGE	5630	Rue du Musée 22	5370	HAVELANGE
2848	Ecole fondamentale de Barvaux-Maffe-Méan	Route de Spa 17A	5372	HAVELANGE	5629	Route de Dinant 23	5370	HAVELANGE
2848	Ecole fondamentale de Barvaux-Maffe-Méan	Route de Spa 17A	5372	HAVELANGE	5631	Route de Spa 17A	5372	HAVELANGE
2848	Ecole fondamentale de Barvaux-Maffe-Méan	Route de Spa 17A	5372	HAVELANGE	5632	Route de Durbuy 8	5374	HAVELANGE
2850	Ecole communale fondamentale	Rue Joseph Verdin 20	5370	HAVELANGE	5634	Rue de l'Eglise 37	5376	HAVELANGE
2850	Ecole communale fondamentale	Rue Joseph Verdin 20	5370	HAVELANGE	5635	Rue Joseph Verdin 20	5370	HAVELANGE
2851	Ecole de Village, Havelange	Rue de Hietine 1	5370	HAVELANGE	5637	Rue de Hietine 1	5370	HAVELANGE
2853	Ecole fondamentale communale	Rue de l'Hileau 17	5560	HOUYET	5641	Rue de l'Ermitage 1	5561	HOUYET
2853	Ecole fondamentale communale	Rue de l'Hileau 17	5560	HOUYET	5642	Rue du Château 2	5564	HOUYET
2853	Ecole fondamentale communale	Rue de l'Hileau 17	5560	HOUYET	5643	Rue de l'Hileau 17	5560	HOUYET
2853	Ecole fondamentale communale	Rue de l'Hileau 17	5560	HOUYET	5644	Rue des Ecoles 43	5560	HOUYET
2853	Ecole fondamentale communale	Rue de l'Hileau 17	5560	HOUYET	5645	Rue du Marteau 2	5560	HOUYET
2855	Ecole fondamentale communale	Rue Abbé Dujardin 16A	5520	ONHAYE	5648	Rue de la Gare 5	5522	ONHAYE
2855	Ecole fondamentale communale	Rue Abbé Dujardin 16A	5520	ONHAYE	5649	Rue Abbé Piret 1	5520	ONHAYE
2855	Ecole fondamentale communale	Rue Abbé Dujardin 16A	5520	ONHAYE	5650	Rue de Bouvignes 2	5523	ONHAYE
2855	Ecole fondamentale communale	Rue Abbé Dujardin 16A	5520	ONHAYE	5651	Rue Abbé Dujardin 16A	5520	ONHAYE
2856	Ecole communale fondamentale	Rue de Sovette 7	5580	ROCHEFORT	5652	Rue de Sovette 7	5580	ROCHEFORT
2856	Ecole communale fondamentale	Rue de Sovette 7	5580	ROCHEFORT	5658	Rue de l'Aujoûle 13	5580	ROCHEFORT
2857	Ecole fondamentale communale	Rue Joseph Lamotte 3	5580	ROCHEFORT	5654	Rue du Couvent 13	5580	ROCHEFORT
2857	Ecole fondamentale communale	Rue Joseph Lamotte 3	5580	ROCHEFORT	5655	Rue Joseph Lamotte 3	5580	ROCHEFORT
2858	Ecole communale du Centre	Rue de l'Eglise 2	5580	ROCHEFORT	5657	Rue de l'Eglise 2	5580	ROCHEFORT
2862	Ecole fondamentale Sainte-Marguerite et Saint-Laurent	Place Sainte-Marguerite 3	5580	ROCHEFORT	5661	Place Sainte-Marguerite 3	5580	ROCHEFORT
2862	Ecole fondamentale Sainte-Marguerite et Saint-Laurent	Place Sainte-Marguerite 3	5580	ROCHEFORT	5663	Place Capitaine Mostenne, 15	6900	MARCHE-EN-FAMENNE
2864	Ecole fondamentale libre Saint-Joseph	Rue de la Sauvenière 7	5580	ROCHEFORT	5665	Rue de Navaugle 111	5580	ROCHEFORT
2864	Ecole fondamentale libre Saint-Joseph	Rue de la Sauvenière 7	5580	ROCHEFORT	5666	Rue de la Sauvenière 7	5580	ROCHEFORT
2871	Ecole communale fondamentale	Rue de l'Eglise 13	5377	SOMME-LEUZE	5680	Rue du Tilleul 1	5377	SOMME-LEUZE
2871	Ecole communale fondamentale	Rue de l'Eglise 13	5377	SOMME-LEUZE	5681	Rue de l'Eglise 13	5377	SOMME-LEUZE
2871	Ecole communale fondamentale	Rue de l'Eglise 13	5377	SOMME-LEUZE	5682	ue des Chasseurs Ardennais 2B	5377	SOMME-LEUZE
2871	Ecole communale fondamentale	Rue de l'Eglise 13	5377	SOMME-LEUZE	5683	Rue de Borlon 1	5377	SOMME-LEUZE
2872	Ecole fondamentale communale	Place du Centenaire 3	5530	YVOIR	5684	Rue Sauvageur 9	5530	YVOIR
2872	Ecole fondamentale communale	Place du Centenaire 3	5530	YVOIR	5685	Place du Centenaire 3	5530	YVOIR
2872	Ecole fondamentale communale	Place du Centenaire 3	5530	YVOIR	5688	Rue du Hêtre Pourpre 3	5530	YVOIR
2873	Ecole fondamentale communale	Rue de Mianoye 23	5530	YVOIR	5686	Rue de Mianoye 23	5530	YVOIR
2874	Ecole communale fondamentale	Place du Monument 10	5530	YVOIR	5687	Place du Monument 10	5530	YVOIR
2876	Ecole fondamentale communale	Rue des Ecoles 11	5530	YVOIR	5689	Rue des Ecoles 11	5530	YVOIR
2877	Ecole communale fondamentale	Rue du Pont 59	5530	YVOIR	7350	Rue du Pont 59	5530	YVOIR
2878	Ecole communale fondamentale de Mont	Rue du Centre 63	5530	YVOIR	5694	Rue du Centre 63	5530	YVOIR
2879	Ecole fondamentale Notre-Dame de Bonne Garde	Rue Colonel Tachet des Combes 21	5530	YVOIR	5582	Rue Monseigneur 6	5500	DINANT
2879	Ecole fondamentale Notre-Dame de Bonne Garde	Rue Colonel Tachet des Combes 21	5530	YVOIR	5695	Rue Colonel Tachet des Combes 21	5530	YVOIR
2882	Ecole fondamentale communale Hastière	Rue Jules Poucet 2	5540	HASTIERE	5701	Rue Jules Poucet 2	5540	HASTIERE
2882	Ecole fondamentale communale Hastière	Rue Jules Poucet 2	5540	HASTIERE	5702	Rue des Gaux 83	5541	HASTIERE
2882	Ecole fondamentale communale Hastière	Rue Jules Poucet 2	5540	HASTIERE	5703	Rue du Monument 92	5544	HASTIERE
2883	Ecole fondamentale libre Sainte-Anne	Rue de l'Harmonie 10	5540	HASTIERE	5704	Rue de l'Harmonie 10	5540	HASTIERE
2884	Ecole fondamentale autonome de Hastière	Place Emile Binet 1	5540	HASTIERE	5705	Place Emile Binet 1	5540	HASTIERE
2885	Ecole communale de Vresse	Rue de la Seigneurie, 50	5550	VRESSE-SUR-SEMOIS	5706	Rue de l'Ecole 3	5550	VRESSE-SUR-SEMOIS
2885	Ecole communale de Vresse	Rue de la Seigneurie, 50	5550	VRESSE-SUR-SEMOIS	5708	Rue Dr Théodule Delogne, 1	5550	VRESSE-SUR-SEMOIS
2885	Ecole communale de Vresse	Rue de la Seigneurie, 50	5550	VRESSE-SUR-SEMOIS	5710	Rue Sainte-Anne 10	5550	VRESSE-SUR-SEMOIS
2885	Ecole communale de Vresse	Rue de la Seigneurie, 50	5550	VRESSE-SUR-SEMOIS	5711	Rue de la Seigneurie, 50	5550	VRESSE-SUR-SEMOIS
2885	Ecole communale de Vresse	Rue de la Seigneurie, 50	5550	VRESSE-SUR-SEMOIS	5712	Rue du Pont de Claies 1	5550	VRESSE-SUR-SEMOIS
2885	Ecole communale de Vresse	Rue de la Seigneurie, 50	5550	VRESSE-SUR-SEMOIS	5714	Rue de la Gare 24	5550	VRESSE-SUR-SEMOIS
2888	Ecole fondamentale communale d'Andenne I	Rue des Ecoles 1	5300	ANDENNE	5718	Rue des Ecoles 1	5300	ANDENNE
2888	Ecole fondamentale communale d'Andenne I	Rue des Ecoles 1	5300	ANDENNE	5720	Rue Sous Meuse 16	5300	ANDENNE
2888	Ecole fondamentale communale d'Andenne I	Rue des Ecoles 1	5300	ANDENNE	5721	Vieux Tauves 89B	5300	ANDENNE
2889	Ecole fondamentale communale d'Andenne II	Rue du Baty 240	5300	ANDENNE	5719	Rue du Baty 240	5300	ANDENNE
2889	Ecole fondamentale communale d'Andenne II	Rue du Baty 240	5300	ANDENNE	5752	Place Félix Moïnnil, 326	5300	ANDENNE
2889	Ecole fondamentale communale d'Andenne II	Rue du Baty 240	5300	ANDENNE	5753	Rue des Cailloux 174	5300	ANDENNE
2890	Ecole fondamentale libre Sainte-Begge 3	Rue du Rivage 13	5300	ANDENNE	5724	Rue Boltry 2	5300	ANDENNE
2890	Ecole fondamentale libre Sainte-Begge 3	Rue du Rivage 13	5300	ANDENNE	5726	Rue Saint-Maurice 101	5300	ANDENNE
2891	Ecole fondamentale libre Sainte-Begge 1	Rue Bertrand 80	5300	ANDENNE	5725	Rue Bertrand 80	5300	ANDENNE
2892	Ecole fondamentale libre Sainte-Begge 2	ue Rogier 14	5300	ANDENNE	5728	ue Rogier 14	5300	ANDENNE
2893	Ecole fondamentale libre Sainte-Begge 4	Rue Jean-Baptiste Wauthier 16	5300	ANDENNE	5730	Rue de Thon 48	5300	ANDENNE
2893	Ecole fondamentale libre Sainte-Begge 4	Rue Jean-Baptiste Wauthier 16	5300	ANDENNE	5732	Rue Jean-Baptiste Wauthier 16	5300	ANDENNE
2902	Ecole fondamentale communale d'Andenne III La Chouette Ecole	Rue du Portail 489	5300	ANDENNE	5751	Rue du Portail 489	5300	ANDENNE
2903	Ecole fondamentale communale	Rue de la Pavée 3A	5336	ASSESE	5755	Rue de la Pavée 3A	5336	ASSESE

2903	Ecole fondamentale communale	Rue de la Pavée 3A	5336	ASSESE	5759	Rue de la Croix 2	5334	ASSESE
2904	Ecole fondamentale communale	Rue de la Gendarmerie 2	5330	ASSESE	5756	Rue de la Gendarmerie 2	5330	ASSESE
2904	Ecole fondamentale communale	Rue de la Gendarmerie 2	5330	ASSESE	5757	Rue Saint-Denys 46	5330	ASSESE
2904	Ecole fondamentale communale	Rue de la Gendarmerie 2	5330	ASSESE	5758	Rue Albert Bossiroy 2	5330	ASSESE
2905	Ecole fondamentale libre Saint Martin	Rue du Pourrain 6	5330	ASSESE	5760	Rue du Pourrain 6	5330	ASSESE
2906	Ecole fondamentale libre - Institut du Sacré-Coeur	Rue du Trieu d'Avillon 4	5336	ASSESE	5761	Rue du Trieu d'Avillon 4	5336	ASSESE
2908	Ecole fondamentale communale d'Eghezée I	Place de Mehaigne 8	5310	EGHEZEE	5764	Place de Mehaigne 8	5310	EGHEZEE
2908	Ecole fondamentale communale d'Eghezée I	Place de Mehaigne 8	5310	EGHEZEE	5766	Route de Perwez 3	5310	EGHEZEE
2908	Ecole fondamentale communale d'Eghezée I	Place de Mehaigne 8	5310	EGHEZEE	5769	Rue du Tilleul 58	5310	EGHEZEE
2908	Ecole fondamentale communale d'Eghezée I	Place de Mehaigne 8	5310	EGHEZEE	5771	Rue des Infirmeries 1	5310	EGHEZEE
2909	Ecole fondamentale libre	Rue des Infirmeries 5	5310	EGHEZEE	5773	Rue des Infirmeries 5	5310	EGHEZEE
2911	Ecole fondamentale libre Saint-Martin	Route de Namèche 32	5310	EGHEZEE	5775	Route de Namèche 32	5310	EGHEZEE
2912	Ecole fondamentale Abbé Noël	Route de Gembloux 32	5310	EGHEZEE	5776	Route de Gembloux 32	5310	EGHEZEE
2913	Ecole fondamentale libre Saint-Rémy	Rue de l'Eglise 11	5310	EGHEZEE	5777	Rue de l'Eglise 11	5310	EGHEZEE
2918	Ecole communale de Floreffe 1	Rue de l'Ecole 17	5150	FLOREFFE	5783	Rue de l'Ecole 17	5150	FLOREFFE
2918	Ecole communale de Floreffe 1	Rue de l'Ecole 17	5150	FLOREFFE	5786	Rue Saint-Roch 17	5150	FLOREFFE
2919	Ecole primaire libre du Séminaire de Floreffe	Rue du Séminaire 5	5150	FLOREFFE	5787	Rue du Séminaire 5	5150	FLOREFFE
2921	Ecole communale fondamentale de Fosses-la-Ville I	Chaussée de Charleroi 155A	5070	FOSSÉS-LA-VILLE	5794	Rue de Claminforge 6	5070	FOSSÉS-LA-VILLE
2921	Ecole communale fondamentale de Fosses-la-Ville I	Chaussée de Charleroi 155A	5070	FOSSÉS-LA-VILLE	5796	Chaussée de Charleroi 155A	5070	FOSSÉS-LA-VILLE
2922	Ecole fondamentale libre Saint-Feuillen	Place du Chapitre 4	5070	FOSSÉS-LA-VILLE	5799	Place du Chapitre 4	5070	FOSSÉS-LA-VILLE
2925	Ecole communale de l'Envol	Rue des Ecoles 2	5340	GESVES	5805	Rue des Ecoles 2	5340	GESVES
2926	Ecole communale La Croisette	Rue de la Croisette 17	5340	GESVES	5806	Rue de la Croisette 17	5340	GESVES
2927	Ecole fondamentale libre Saint-Joseph	Petite Gesves 30	5340	GESVES	5807	Petite Gesves 30	5340	GESVES
2930	Ecole communale de Mettet II	Rue du Village 14	5640	METTET	5810	Rue du Village 14	5640	METTET
2930	Ecole communale de Mettet II	Rue du Village 14	5640	METTET	5813	Place d'Oret 1	5640	METTET
2930	Ecole communale de Mettet II	Rue du Village 14	5640	METTET	5816	Rue d'Anthée 52A	5644	METTET
2930	Ecole communale de Mettet II	Rue du Village 14	5640	METTET	5817	Rue du Téléphone 1A	5640	METTET
2930	Ecole communale de Mettet II	Rue du Village 14	5640	METTET	7822	Rue de Biesmerée 5	5646	METTET
2931	Ecole communale de Mettet I	Rue Saint-Nicolas 5	5640	METTET	5818	Rue des Ecoles 13	5640	METTET
2931	Ecole communale de Mettet I	Rue Saint-Nicolas 5	5640	METTET	5819	Rue du Cerisier 1A	5640	METTET
2931	Ecole communale de Mettet I	Rue Saint-Nicolas 5	5640	METTET	5820	Rue Saint-Nicolas 5	5640	METTET
2931	Ecole communale de Mettet I	Rue Saint-Nicolas 5	5640	METTET	5822	Rue de Pontauxy 37	5640	METTET
2933	Ecole fondamentale libre Sainte-Thérèse	Rue de la Couturelle 2	5640	METTET	5824	Rue de la Couturelle 2	5640	METTET
2934	Ecole fondamentale autonome de Mettet	Rue Croix de Bourgogne 12	5640	METTET	5827	Rue Croix de Bourgogne 12	5640	METTET
2935	Ecole fondamentale communale de Belgrade	Rue des Tautis 1	5001	NAMUR	5828	Rue des Tautis 1	5001	NAMUR
2936	Ecole fondamentale communale de Bouge	Avenue Baudouin 1er 20	5004	NAMUR	5831	Route de Hannut 246	5021	NAMUR
2936	Ecole fondamentale communale de Bouge	Avenue Baudouin 1er 20	5004	NAMUR	5833	Avenue Baudouin 1er 20	5004	NAMUR
2937	Ecole fondamentale communale de Wépion	Rue de Morin 30	5100	NAMUR	5836	Rue de Morin 30	5100	NAMUR
2938	Ecole fondamentale communale de Temploux	Rue Lt-Colonel Maniette 12	5020	NAMUR	5838	Rue Fernand Cochard 1	5020	NAMUR
2938	Ecole fondamentale communale de Temploux	Rue Lt-Colonel Maniette 12	5020	NAMUR	5839	Rue Lt-Colonel Maniette 12	5020	NAMUR
2939	Ecole fondamentale communale Belle-Vue	ru de la Luzerne 20	5100	NAMUR	5854	ru de la Luzerne 20	5100	NAMUR
2940	Ecole fondamentale communale de Namur I	Chaussée de Louvain 16	5000	NAMUR	5844	Chaussée de Louvain 16	5000	NAMUR
2940	Ecole fondamentale communale de Namur I	Chaussée de Louvain 16	5000	NAMUR	8880	Rue Albert Michiels 10	5100	NAMUR
2941	Ecole fondamentale communale de Namur II	Rue Alphonse Delonnoy 8	5000	NAMUR	5846	Rue Julie Billiat 13	5000	NAMUR
2941	Ecole fondamentale communale de Namur II	Rue Alphonse Delonnoy 8	5000	NAMUR	5847	Rue Alphonse Delonnoy 8	5000	NAMUR
2942	Ecole fondamentale communale de Jambes I	Parc Astrid 9	5100	NAMUR	5848	Rue de la Colline 2A	5000	NAMUR
2942	Ecole fondamentale communale de Jambes I	Parc Astrid 9	5100	NAMUR	5852	Parc Astrid 9	5100	NAMUR
2943	Ecole fondamentale communale de Jambes II	Rue Henri Duhainaut 7	5100	NAMUR	5842	Rue Grande 70	5100	NAMUR
2943	Ecole fondamentale communale de Jambes II	Rue Henri Duhainaut 7	5100	NAMUR	5855	Rue Henri Duhainaut 7	5100	NAMUR
2945	Ecole fondamentale libre Sainte-Marie	Rue Camille Hennuy 42	5020	NAMUR	5859	Rue Maria de Dorlodot 23	5020	NAMUR
2945	Ecole fondamentale libre Sainte-Marie	Rue Camille Hennuy 42	5020	NAMUR	5860	Rue Camille Hennuy 42	5020	NAMUR
2947	Ecole fondamentale libre Saint-François-Xavier	Rue Florimond Bidron 85	5020	NAMUR	5862	Rue Florimond Bidron 85	5020	NAMUR
2948	Ecole fondamentale libre Saint-Joseph	Rue Joseph Massart 40	5020	NAMUR	5864	Rue Joseph Massart 40	5020	NAMUR
2950	Ecole fondamentale libre de la Providence	Rue de Gembloux 59	5002	NAMUR	5866	Rue de Gembloux 59	5002	NAMUR
2950	Ecole fondamentale libre de la Providence	Rue de Gembloux 59	5002	NAMUR	5868	Rue de Gembloux 225	5002	NAMUR
2950	Ecole fondamentale libre de la Providence	Rue de Gembloux 59	5002	NAMUR	10534	Rue du Parc de Saint-Marc 16	5003	NAMUR
2952	Ecole fondamentale libre - Institut Sainte-Ursule	Rue de Bruxelles 78	5000	NAMUR	5869	Rue de Bruxelles 78	5000	NAMUR
2954	Ecole fondamentale libre - Institut Notre-Dame	Rue du Lombard 39	5000	NAMUR	5871	Rue du Lombard 39	5000	NAMUR
2956	Ecole Saint-Jean-Baptiste 3	Chaussée de Charleroi 14	5000	NAMUR	5875	Chaussée de Charleroi 14	5000	NAMUR
2958	Communauté scolaire primaire Sainte-Marie	Rue du Président 26	5000	NAMUR	5877	Rue du Président 26	5000	NAMUR
2959	Ecole primaire 1 - Institut Saint-Louis	Rue Pepin 7	5000	NAMUR	5879	Rue Pepin 7	5000	NAMUR
2961	Ecole fondamentale libre Saint-Joseph	Rue Mazy 20	5100	NAMUR	5865	Fond de Malonne 118	5020	NAMUR
2961	Ecole fondamentale libre Saint-Joseph	Rue Mazy 20	5100	NAMUR	5881	Rue Mazy 20	5100	NAMUR
2962	Ecole fondamentale Sainte-Marie	Rue de l'Aurore 223	5100	NAMUR	5882	Rue de l'Aurore 223	5100	NAMUR

2962	Ecole fondamentale Sainte-Marie	Rue de l'Aurore 223	5100	NAMUR	5883	Rue du Château de Dave 2	5100	NAMUR
2963	Ecole fondamentale autonome de Vedrin	Rue Adolphe Parmentier 2b	5020	NAMUR	5885	Rue Adolphe Parmentier 2b	5020	NAMUR
2964	Ecole fondamentale autonome de Malonne	Rue d'Insevaux 72	5020	NAMUR	5887	Rue d'Insevaux 72	5020	NAMUR
2964	Ecole fondamentale autonome de Malonne	Rue d'Insevaux 72	5020	NAMUR	5888	Place Alfred Lekeu 2	5190	JEMEPPE-SUR-SAMBRE
3023	Ecole fondamentale d'Ohey II	Rue de Reppe 115B	5350	OHEY	5998	Route de Nalamont 139B	5351	OHEY
3023	Ecole fondamentale d'Ohey II	Rue de Reppe 115B	5350	OHEY	6002	Rue de Reppe 115B	5350	OHEY
3024	Ecole fondamentale d'Ohey I	Rue du Bois de Goesnes 58	5352	OHEY	5997	Rue Bois de Goesnes 58C	5352	OHEY
3024	Ecole fondamentale d'Ohey I	Rue du Bois de Goesnes 58	5352	OHEY	5999	Rue du Baty 47	5350	OHEY
3025	Ecole fondamentale communale de Profondeville	Rue Buissonnière 3	5170	PROFONDEVILLE	6005	Rue Buissonnière 3	5170	PROFONDEVILLE
3025	Ecole fondamentale communale de Profondeville	Rue Buissonnière 3	5170	PROFONDEVILLE	6006	Rue du Tienne au Colin 5	5170	PROFONDEVILLE
3026	Ecole fondamentale libre Saint-Joseph	Rue des Crèches 1	5170	PROFONDEVILLE	6007	Rue des Crèches 1	5170	PROFONDEVILLE
3027	Ecole fondamentale libre du Sacré-Coeur	Rue Floris Duculot 6	5170	PROFONDEVILLE	6008	Rue Floris Duculot 6	5170	PROFONDEVILLE
3028	Ecole fondamentale libre - Institut du Sacré-Coeur de Burnot	Route de Florefe 26	5170	PROFONDEVILLE	6009	Route de Florefe 26	5170	PROFONDEVILLE
3031	Ecole communale de Sombreffe	Rue Haute 12	5140	SOMBREFFE	6014	Rue du Maréchal Juin 3	5140	SOMBREFFE
3031	Ecole communale de Sombreffe	Rue Haute 12	5140	SOMBREFFE	6015	Rue des Ecoles 67	5140	SOMBREFFE
3031	Ecole communale de Sombreffe	Rue Haute 12	5140	SOMBREFFE	6016	Rue Haute 12	5140	SOMBREFFE
3032	Ecole fondamentale libre Saint-Laurent	Chaussée de Chastre 8	5140	SOMBREFFE	6017	Chaussée de Chastre 8	5140	SOMBREFFE
3032	Ecole fondamentale libre Saint-Laurent	Chaussée de Chastre 8	5140	SOMBREFFE	6095	Rue Anciens Combattants, 25	5032	GEMBOUX
3033	Ecole fondamentale libre Saint-Lambert	Rue Haute 8	5140	SOMBREFFE	6018	Rue Haute 8	5140	SOMBREFFE
3034	Ecole fondamentale autonome de Sombreffe-Les 2 Châtaigniers	Chaussée de Nivelles 79-81	5140	SOMBREFFE	6019	Chaussée de Nivelles 79-81	5140	SOMBREFFE
3035	Ecole fondamentale communale d'Arsimont et Auvelais	Avenue du Cimetière 18	5060	SAMBREVILLE	6022	Rue des Ecoles 1	5060	SAMBREVILLE
3036	Ecole fondamentale libre Saint-François	Rue d'Auvelais 39	5060	SAMBREVILLE	6023	Rue d'Auvelais 39	5060	SAMBREVILLE
3037	Ecole fondamentale libre Saint-François	Rue du Pont à Biesmes 35	5060	SAMBREVILLE	6026	Rue du Pont à Biesmes 35	5060	SAMBREVILLE
3038	Ecole fondamentale libre Saint-François II	Rue du Villez 82	5060	SAMBREVILLE	6027	Rue du Villez 82	5060	SAMBREVILLE
3039	Ecole fondamentale communale de Moignelée - Keumiée	Place de Moignelée	5060	SAMBREVILLE	6021	Rue Léopold Lebrun	5060	SAMBREVILLE
3039	Ecole fondamentale communale de Moignelée - Keumiée	Place de Moignelée	5060	SAMBREVILLE	6030	Place de Moignelée	5060	SAMBREVILLE
3040	Ecole fondamentale libre Saint-Rémy	Rue Gaston Héraly 1	5060	SAMBREVILLE	6031	Rue Gaston Héraly 1	5060	SAMBREVILLE
3040	Ecole fondamentale libre Saint-Rémy	Rue Gaston Héraly 1	5060	SAMBREVILLE	6035	Rue Notre-Dame 26	5060	SAMBREVILLE
3041	Ecole fondamentale libre Saint-Jean-Baptiste	Rue du Collège 27	5060	SAMBREVILLE	6032	Rue du Collège 27	5060	SAMBREVILLE
3042	Ecole fondamentale libre - Institut Sainte-Catherine	Rue Sainte-Catherine 17	5060	SAMBREVILLE	6033	Rue Sainte-Catherine 17	5060	SAMBREVILLE
3044	Ecole fondamentale autonome d'Auvelais	Rue Félix Willy 5	5060	SAMBREVILLE	6036	Rue Félix Willy 5	5060	SAMBREVILLE
3044	Ecole fondamentale autonome d'Auvelais	Rue Félix Willy 5	5060	SAMBREVILLE	6038	Rue des Sartinets	5060	SAMBREVILLE
3045	Ecole fondamentale autonome de Falisolle	Rue de la Logette 4	5060	SAMBREVILLE	6039	Rue de la Logette 4	5060	SAMBREVILLE
3059	Ecole fondamentale communale de Fernelmont I	Rue d'Otreppe 46	5380	FERNELMONT	6073	Rue d'Otreppe 46	5380	FERNELMONT
3059	Ecole fondamentale communale de Fernelmont I	Rue d'Otreppe 46	5380	FERNELMONT	6077	Rue de Branchon 103	5380	FERNELMONT
3060	Ecole fondamentale libre Saint-Martin	Rue Saint-Martin 32	5380	FERNELMONT	6282	Rue Saint-Martin 32	5380	FERNELMONT
3061	Ecole fondamentale libre	Rue du Village 36	5380	FERNELMONT	6079	Rue du Village 36	5380	FERNELMONT
3062	Ecole fondamentale autonome d'Eghezée	Route de Gembloux 10	5310	EGHEZEE	5778	Route de Gembloux 10	5310	EGHEZEE
3062	Ecole fondamentale autonome d'Eghezée	Route de Gembloux 10	5310	EGHEZEE	6080	Avenue de la Rénovation 9	5380	FERNELMONT
3064	Ecole fondamentale communale de Gembloux III	Rue de la Place 2b	5031	GEMBOUX	6082	Rue de la Place 2b	5031	GEMBOUX
3064	Ecole fondamentale communale de Gembloux III	Rue de la Place 2b	5031	GEMBOUX	6089	Place du Sablon 3	5030	GEMBOUX
3065	Ecole fondamentale communale de Gembloux II	Rue de la Station 20	5030	GEMBOUX	6085	Rue de la Station 20	5030	GEMBOUX
3065	Ecole fondamentale communale de Gembloux II	Rue de la Station 20	5030	GEMBOUX	6086	Place André Neu 1	5032	GEMBOUX
3066	Ecole fondamentale communale de Gembloux I	Rue Eugène Delvaux 57	5030	GEMBOUX	6090	Rue Eugène Delvaux 57	5030	GEMBOUX
3066	Ecole fondamentale communale de Gembloux I	Rue Eugène Delvaux 57	5030	GEMBOUX	6091	Rue Verlaine 4	5030	GEMBOUX
3066	Ecole fondamentale communale de Gembloux I	Rue Eugène Delvaux 57	5030	GEMBOUX	6092	Rue du Zémont 14	5030	GEMBOUX
3067	Ecole fondamentale libre Loncée	Rue de l'Eglise 131A	5030	GEMBOUX	6094	Rue de l'Eglise 131A	5030	GEMBOUX
3069	Ecole primaire libre - Collège Saint-Guibert de Gembloux	Place Saint-Guibert 4	5030	GEMBOUX	6096	Place Saint-Guibert 4	5030	GEMBOUX
3078	Ecole fondamentale autonome de Spy	Rue Haute 60	5190	JEMEPPE-SUR-SAMBRE	6113	Rue Haute 60	5190	JEMEPPE-SUR-SAMBRE
3079	Ecole fondamentale libre	Rue des Nobles 2A	5190	JEMEPPE-SUR-SAMBRE	6114	Rue des Nobles 2A	5190	JEMEPPE-SUR-SAMBRE
3080	Ecole libre Saint-Victor	Rue Albert ler 2	5190	JEMEPPE-SUR-SAMBRE	6115	Rue Albert ler 2	5190	JEMEPPE-SUR-SAMBRE
3081	Ecole fondamentale libre Saint-Joseph	Ruelle de la Queutral 1	5190	JEMEPPE-SUR-SAMBRE	6116	Ruelle de la Queutral 1	5190	JEMEPPE-SUR-SAMBRE
3082	Ecole fondamentale libre Saint-Joseph	Place de l'Eglise 9	5190	JEMEPPE-SUR-SAMBRE	6119	Place de l'Eglise 9	5190	JEMEPPE-SUR-SAMBRE
3083	Ecole fondamentale autonome de Moustier-sur-Sambre	Rue de la Station 113	5190	JEMEPPE-SUR-SAMBRE	6120	Rue de la Station 113	5190	JEMEPPE-SUR-SAMBRE
3083	Ecole fondamentale autonome de Moustier-sur-Sambre	Rue de la Station 113	5190	JEMEPPE-SUR-SAMBRE	6121	Rue Chaumont 33	5190	JEMEPPE-SUR-SAMBRE
3087	Ecole fondamentale communale de Rhisnes	Rue des Dames Blanches 3	5080	LA BRUYERE	6129	Rue des Dames Blanches 3	5080	LA BRUYERE
3088	Ecole fondamentale communale de Meux-Bovesse	Rue Janquart 5	5081	LA BRUYERE	6131	Rue Janquart 5	5081	LA BRUYERE
3088	Ecole fondamentale communale de Meux-Bovesse	Rue Janquart 5	5081	LA BRUYERE	6132	Place Lucien Séverin 1a	5081	LA BRUYERE
3089	Ecole fondamentale communale d'Emines	Rue de Rhisnes 20	5080	LA BRUYERE	6133	Rue de Rhisnes 20	5080	LA BRUYERE
3090	Ecole fondamentale libre Sainte-Elisabeth	Rue des Déportés 8	5080	LA BRUYERE	6135	Rue des Déportés 8	5080	LA BRUYERE
3091	Ecole fondamentale libre Notre-Dame de Beauraing	Rue du Village 20	5081	LA BRUYERE	6136	Rue du Village 20	5081	LA BRUYERE
3092	Ecole fondamentale communale	Place de l'Eglise 1	5630	CERFONTAINE	6137	Place de l'Eglise 1	5630	CERFONTAINE
3097	Ecole fondamentale communale des Eaux Vives	Rue de France 27	5660	COUVIN	6147	Rue de France 27	5660	COUVIN
3097	Ecole fondamentale communale des Eaux Vives	Rue de France 27	5660	COUVIN	6149	Rue Chéreulle 7	5660	COUVIN



3097	Ecole fondamentale communale des Eaux Vives	Rue de France 27	5660	COUVIN	6150	Rue Basse-Cornet 41	5660	COUVIN
3098	Ecole fondamentale communale des Vallons	Rue Roger Lambert 2	5660	COUVIN	6152	Rue Roger Lambert 2	5660	COUVIN
3098	Ecole fondamentale communale des Vallons	Rue Roger Lambert 2	5660	COUVIN	6153	Rue de Boussu 6	5660	COUVIN
3098	Ecole fondamentale communale des Vallons	Rue Roger Lambert 2	5660	COUVIN	6156	Place des Combattants 11	5660	COUVIN
3098	Ecole fondamentale communale des Vallons	Rue Roger Lambert 2	5660	COUVIN	6648	Rue du Fossaire 9	5660	COUVIN
3099	Ecole fondamentale communale des Frontières	Rue de la Rièze, 3 A	5660	COUVIN	6154	PI Notre-Dame de Messine, 8	5660	COUVIN
3099	Ecole fondamentale communale des Frontières	Rue de la Rièze, 3 A	5660	COUVIN	6155	Place Charles Claes 8	5660	COUVIN
3099	Ecole fondamentale communale des Frontières	Rue de la Rièze, 3 A	5660	COUVIN	6157	Rue de la Rièze 3A	5660	COUVIN
3099	Ecole fondamentale communale des Frontières	Rue de la Rièze, 3 A	5660	COUVIN	6158	Rue du Brûly 28	5660	COUVIN
3100	Ecole fondamentale libre Saint-Joseph	Rue du Parc-Saint-Roch 8	5660	COUVIN	8953	Rue du Parc-Saint-Roch 8	5660	COUVIN
3109	Ecole fondamentale communale	Voye-d'Adam 77A	5680	DOISCHE	6173	Quartier des Rippels 1	5680	DOISCHE
3109	Ecole fondamentale communale	Voye-d'Adam 77A	5680	DOISCHE	6175	Rue de Vierves 1/A	5680	DOISCHE
3109	Ecole fondamentale communale	Voye-d'Adam 77A	5680	DOISCHE	6177	Voye-d'Adam 77A	5680	DOISCHE
3111	Ecole communale Florennes I	Rue de Morialmé 17	5621	FLORENNES	6181	Rue de Morialmé 17	5621	FLORENNES
3111	Ecole communale Florennes I	Rue de Morialmé 17	5621	FLORENNES	6183	Rue du Ban 6	5621	FLORENNES
3111	Ecole communale Florennes I	Rue de Morialmé 17	5621	FLORENNES	6189	Rue du Cobut 2	5620	FLORENNES
3111	Ecole communale Florennes I	Rue de Morialmé 17	5621	FLORENNES	6192	Rue de l'Abbé Dessomme 11	5620	FLORENNES
3112	Ecole communale Florennes II	Rue d'Omezée 132	5620	FLORENNES	6188	Rue d'Omezée 132A	5620	FLORENNES
3112	Ecole communale Florennes II	Rue d'Omezée 132	5620	FLORENNES	6191	Place de Rosée 43	5620	FLORENNES
3112	Ecole communale Florennes II	Rue d'Omezée 132	5620	FLORENNES	6193	Rue N-Dame du Mont-Carmel 141	5620	FLORENNES
3114	Ecole fondamentale libre Saint-Joseph et Sainte-Thérèse	Place de l'Hôtel de Ville 22	5620	FLORENNES	6195	Place de l'Hôtel de Ville 22	5620	FLORENNES
3116	Ecole fondamentale libre Sainte-Marie	Rue du Moulin 179	5621	FLORENNES	6197	Rue Saint-Remy 4	5650	WALCOURT
3116	Ecole fondamentale libre Sainte-Marie	Rue du Moulin 179	5621	FLORENNES	6198	Rue du Moulin 179	5621	FLORENNES
3123	Ecole fondamentale communale de l'entité n°1 Philippeville	Chemin des Ecoliers 5	5600	PHILIPPEVILLE	6210	Rue du Bailli 12	5600	PHILIPPEVILLE
3123	Ecole fondamentale communale de l'entité n°1 Philippeville	Chemin des Ecoliers 5	5600	PHILIPPEVILLE	6213	Rue des Fusillés, 19	5600	PHILIPPEVILLE
3123	Ecole fondamentale communale de l'entité n°1 Philippeville	Chemin des Ecoliers 5	5600	PHILIPPEVILLE	8171	Chemin des Ecoliers 5	5600	PHILIPPEVILLE
3129	Ecole fondamentale communale de l'entité n°2 Philippeville	Place de Neuville 11	5600	PHILIPPEVILLE	6209	Place de Neuville 11	5600	PHILIPPEVILLE
3129	Ecole fondamentale communale de l'entité n°2 Philippeville	Place de Neuville 11	5600	PHILIPPEVILLE	6215	Rue des Ecoles 3	5600	PHILIPPEVILLE
3129	Ecole fondamentale communale de l'entité n°2 Philippeville	Place de Neuville 11	5600	PHILIPPEVILLE	6216	Rue du Postienne 47	5600	PHILIPPEVILLE
3129	Ecole fondamentale communale de l'entité n°2 Philippeville	Place de Neuville 11	5600	PHILIPPEVILLE	6219	Rue de Florennes 85	5600	PHILIPPEVILLE
3130	Ecole fondamentale libre - Institut Notre-Dame	Rue des Religieuses 41	5600	PHILIPPEVILLE	6221	Rue Entreville 13	5650	WALCOURT
3130	Ecole fondamentale libre - Institut Notre-Dame	Rue des Religieuses 41	5600	PHILIPPEVILLE	6222	Rue des Religieuses 41	5600	PHILIPPEVILLE
3138	Ecole communale des Eoliennes	Grand'Rue 61	5651	WALCOURT	6232	Trou Margot 10	5651	WALCOURT
3138	Ecole communale des Eoliennes	Grand'Rue 61	5651	WALCOURT	6235	Grand'Rue 61	5651	WALCOURT
3138	Ecole communale des Eoliennes	Grand'Rue 61	5651	WALCOURT	6240	Rue des Ecoles 10	5651	WALCOURT
3139	Ecole communale des Charmilles	Rue des Marronniers 29	5651	WALCOURT	6237	Rue du Cimetière 10	5650	WALCOURT
3139	Ecole communale des Charmilles	Rue des Marronniers 29	5651	WALCOURT	6295	Rue des Marronniers 29	5651	WALCOURT
3140	Ecole fondamentale libre Saints Pierre et Paul	Rue de la Thyria 21	5651	WALCOURT	6242	Rue de la Thyria 21	5651	WALCOURT
3141	Ecole fondamentale libre Saint-Mattheus	Rue du Couvent 9	5650	WALCOURT	6244	Rue du Couvent 9	5650	WALCOURT
3142	Ecole fondamentale communale de Viroinval	Parc Communal 1	5670	VIROINVAL	6246	Rue de Fagnolle 20	5670	VIROINVAL
3142	Ecole fondamentale communale de Viroinval	Parc Communal 1	5670	VIROINVAL	6247	Rue des Ecoles 4	5670	VIROINVAL
3142	Ecole fondamentale communale de Viroinval	Parc Communal 1	5670	VIROINVAL	6248	Parc Communal 3	5670	VIROINVAL
3142	Ecole fondamentale communale de Viroinval	Parc Communal 1	5670	VIROINVAL	6249	Rue de Le-Mesnil 6	5670	VIROINVAL
3142	Ecole fondamentale communale de Viroinval	Parc Communal 1	5670	VIROINVAL	6252	Rue Eugène Defraire 30	5670	VIROINVAL
3142	Ecole fondamentale communale de Viroinval	Parc Communal 1	5670	VIROINVAL	8881	Rue Saint-Eloi 5B	5670	VIROINVAL
3143	Ecole fondamentale libre des Trois Vallées	Rue Saint-Roch 4	5670	VIROINVAL	6253	Rue Saint-Eloi 25 A	5670	VIROINVAL
3143	Ecole fondamentale libre des Trois Vallées	Rue Saint-Roch 4	5670	VIROINVAL	6254	Rue Saint-Joseph 14	5660	COUVIN
3143	Ecole fondamentale libre des Trois Vallées	Rue Saint-Roch 4	5670	VIROINVAL	6255	Rue Saint-Roch 4	5670	VIROINVAL
3143	Ecole fondamentale libre des Trois Vallées	Rue Saint-Roch 4	5670	VIROINVAL	6256	Rue de Rocroi 37	5670	VIROINVAL
3143	Ecole fondamentale libre des Trois Vallées	Rue Saint-Roch 4	5670	VIROINVAL	6257	Boulevard des Combattants, 3	5660	COUVIN
3149	Ecole fondamentale communale Ivoz-Ramet II	Chaussée d'Ivoz 65	4400	FLEMALLE	4437	Chaussée d'Ivoz 65	4400	FLEMALLE
3149	Ecole fondamentale communale Ivoz-Ramet II	Chaussée d'Ivoz 65	4400	FLEMALLE	4455	Place Emile Zola 3	4400	FLEMALLE
3155	Ecole fondamentale communale de Leuze n°2	Rue du Rempart 19	7900	LEUZE-EN-HAINAUT	3438	Place de Tourpes 1	7904	LEUZE-EN-HAINAUT
3155	Ecole fondamentale communale de Leuze n°2	Rue du Rempart 19	7900	LEUZE-EN-HAINAUT	3441	Place de Chapelle-à-Wattines, 1	7903	LEUZE-EN-HAINAUT
3155	Ecole fondamentale communale de Leuze n°2	Rue du Rempart 19	7900	LEUZE-EN-HAINAUT	3461	Rue du Rempart 19	7900	LEUZE-EN-HAINAUT
3160	Ecole fondamentale communale du Foyer moderne	Quartier de Robertmont 1	7300	BOUSSU	2210	Rue Nichée Studieuse 4	7300	BOUSSU
3160	Ecole fondamentale communale du Foyer moderne	Quartier de Robertmont 1	7300	BOUSSU	2211	Quartier de Robertmont 1	7300	BOUSSU
3162	Ecole fondamentale autonome de Gedinne	Rue de la Croisette 13	5575	GEDINNE	5617	Rue de la Croisette 13	5575	GEDINNE
3163	Ecole fondamentale autonome de Walcourt	Rue des Bergeries 4	5650	WALCOURT	6245	Rue des Bergeries 4	5650	WALCOURT
3167	Ecole primaire libre - Institut Notre-Dame (cycle 8/12)	Rue de Fiennes 52	1070	ANDERLECHT	36	Rue de Fiennes 52	1070	ANDERLECHT
3168	Ecole primaire libre Sainte-Marie	Rue de l'Eglise 7	6210	LES BONS VILLERS	2174	Rue de l'Eglise 7	6210	LES BONS VILLERS
3170	Ecole fondamentale libre - Institut Saint-Thomas	Rue du Grand-Serment 31	1000	BRUXELLES	186	Rue du Grand-Serment 31	1000	BRUXELLES
3171	Ecole fondamentale libre Decroly	Drève des Gendarmes, 45	1180	UCCLE	836	Drève des Gendarmes, 45	1180	UCCLE
3173	Ecole primaire du Sacré-Coeur de Lindhout	Avenue des Deux Tilleuls 8	1200	WOLUWE-SAINT-LAMBERT	6318	Avenue des Deux Tilleuls 8	1200	WOLUWE-SAINT-LAMBERT

3176	Ecole fondamentale libre - Institut Notre-Dame	Rue de Marcinelle 41	6000	CHARLEROI	1507	Rue de Marcinelle 41	6000	CHARLEROI
3177	Ecole primaire Institut Notre-Dame 1	Rue de Nérétte 4	6900	MARCHE-EN-FAMENNE	5182	Rue de Nérétte 4	6900	MARCHE-EN-FAMENNE
3178	Ecole primaire 1 Collège Notre-Dame de La Paix	Place Notre-Dame de la Paix 5	5101	NAMUR	5858	Place Notre-Dame de la Paix 5	5101	NAMUR
3180	Ecole communale n°5	Place de Maffle, 27	7810	ATH	1414	Rue Centrale 13	7822	ATH
3180	Ecole communale n°5	Place de Maffle, 27	7810	ATH	6270	Place de Maffle, 27	7810	ATH
3184	Ecole fondamentale Centre	Avenue Charles Thielemans 30	1150	WOLUWE-SAINT-PIERRE	991	Avenue Charles Thielemans 30	1150	WOLUWE-SAINT-PIERRE
3185	Ecole communale de Baisieux	Rue d'Angre 152	7380	QUIEVRAIN	2479	Grand'Place, 68	7382	QUIEVRAIN
3185	Ecole communale de Baisieux	Rue d'Angre 152	7380	QUIEVRAIN	2481	Rue d'Angre 152	7380	QUIEVRAIN
3187	Ecole fondamentale autonome de Jurbise	Rue du Moustier 3	7050	JURBISE	2267	Rue du Moustier 3	7050	JURBISE
3188	Ecole fondamentale autonome de Gesves	Chaussée de Gramptinne 118	5340	GESVES	5808	Chaussée de Gramptinne 118	5340	GESVES
3190	Ecole fondamentale autonome de Tamines Michel Warnon	Rue de l'Enseignement 25	5060	SAMBREVILLE	6040	Rue de l'Enseignement 25	5060	SAMBREVILLE
3190	Ecole fondamentale autonome de Tamines Michel Warnon	Rue de l'Enseignement 25	5060	SAMBREVILLE	6042	Rue de l'Ecluse	5060	SAMBREVILLE
3191	Ecole fondamentale communale de Bernissart-Harchies	Rue Lotard 16	7320	BERNISSART	1443	Rue Lotard 16	7320	BERNISSART
3191	Ecole fondamentale communale de Bernissart-Harchies	Rue Lotard 16	7320	BERNISSART	1444	Rue Buissonnet 32	7321	BERNISSART
3196	Ecole fondamentale communale	rue Saint-Martin 6	6680	SAINTE-ODE	5126	rue Saint-Martin 6	6680	SAINTE-ODE
3199	Ecole fondamentale libre le Verseau	Rue de Wavre, 60	1301	WAVRE	1246	Rue de Wavre, 60	1301	WAVRE
3202	Ecole primaire libre	Rue de la Station 4	6791	AUBANGE	6333	Rue de la Station 4	6791	AUBANGE
3203	Ecole fondamentale libre de l'Alliance	Rue de Mons 108	6031	CHARLEROI	6334	Rue de Mons 108	6031	CHARLEROI
3204	Ecole fondamentale communale	Place de la Halle 11	4890	THIMISTER-CLERMONT	4768	Elsaute 8	4890	THIMISTER-CLERMONT
3204	Ecole fondamentale communale	Place de la Halle 11	4890	THIMISTER-CLERMONT	6335	Place de la Halle 11	4890	THIMISTER-CLERMONT
3205	Ecole fondamentale communale	La Clergerie 81	7830	SILLY	2920	Rue Chef-lieu 21	7830	SILLY
3205	Ecole fondamentale communale	La Clergerie 81	7830	SILLY	2921	Rue d'Hoves 8	7830	SILLY
3205	Ecole fondamentale communale	La Clergerie 81	7830	SILLY	6331	La Clergerie 81	7830	SILLY
3207	Ecole fondamentale autonome de Crisnée La Buissonnière	Rue Jean Stassart 15	4367	CRISNEE	4781	Rue Jean Stassart 15	4367	CRISNEE
3211	Ecole fondamentale autonome Hamme-Mille	Rue René Ménada 12	1320	BEAUVECHAIN	996	Rue René Ménada 12	1320	BEAUVECHAIN
3212	Ecole communale Rond-Point	Rue des Ecoreuils 1	5580	ROCHEFORT	5668	Rue des Ecoreuils	5580	ROCHEFORT
3212	Ecole communale Rond-Point	Rue des Ecoreuils 1	5580	ROCHEFORT	5679	Rue Saint-Antoine 1A	5580	ROCHEFORT
3213	Ecole communale fondamentale La Petite Honnelle	Place de Fayt 11	7387	HONNELLES	2573	Place du Joncquois 1	7387	HONNELLES
3213	Ecole communale fondamentale La Petite Honnelle	Place de Fayt 11	7387	HONNELLES	6337	Place de Fayt 11	7387	HONNELLES
3217	Ecole fondamentale libre Les Tournesols	Boulevard Maurice Herbette 24	1070	ANDERLECHT	7342	Boulevard Maurice Herbette 24	1070	ANDERLECHT
3219	Ecole fondam. Immaculée Conception Hermalle	Rue Jean Verkruyts 23	4681	OUPEYE	6410	Rue Jean Verkruyts 23	4681	OUPEYE
3220	Ecole fondamentale communale de Baisy-Thy	Rue Godefroid de Bouillon 2	1470	GENAPPE	6411	Rue Godefroid de Bouillon 2	1470	GENAPPE
3221	Ecole communale de la Rue Chaussée	Rue Chaussée, 135	6141	FONTAINE-L'EVEQUE	6412	Rue Chaussée, 135	6141	FONTAINE-L'EVEQUE
3224	Ecole fondamentale communale de Leuze n°3	Rue du Bergeant 2	7900	LEUZE-EN-HAINAUT	3437	Rue du Couvent 33	7903	LEUZE-EN-HAINAUT
3224	Ecole fondamentale communale de Leuze n°3	Rue du Bergeant 2	7900	LEUZE-EN-HAINAUT	3440	Place de Grandmetz 1	7900	LEUZE-EN-HAINAUT
3224	Ecole fondamentale communale de Leuze n°3	Rue du Bergeant 2	7900	LEUZE-EN-HAINAUT	3462	Rue du Bergeant 2	7900	LEUZE-EN-HAINAUT
3239	Ecole fondamentale autonome de Habay-la-neuve	Rue de la Courtière 19	6720	HABAY	5494	Rue de la Courtière 19	6720	HABAY
4801	Ecole fondamentale annexée Barvaux-Sur-Ourthe	Route de Marche 6	6940	DURBUY	5138	Route de Marche 6	6940	DURBUY
4801	Ecole fondamentale annexée Barvaux-Sur-Ourthe	Route de Marche 6	6940	DURBUY	5139	Rue du Nofiot 20	6941	DURBUY
4802	Ecole communale fondamentale Petithan	Rue des Pinèdes 2	6940	DURBUY	5132	Rue des Pinèdes 2	6940	DURBUY
4805	Ecole fondamentale communale	Chaussée de Marche 27	7181	SENEFFE	2155	Chaussée de Marche 27B	7181	SENEFFE
4806	Ecole fondamentale libre Saint-Louis	Rue Franche 22	7020	MONS	2314	Rue Franche 22	7020	MONS
4807	Ecole fondamentale libre Notre-Dame de La Sagesse	Rue Grand'Ville 52	4800	VERVIERS	4668	Rue Grand'Ville 52	4800	VERVIERS
4810	Ecole communale n°6	Chemin de la Poterie 1	7804	ATH	1364	Place de Trazegnies 6	7801	ATH
4810	Ecole communale n°6	Chemin de la Poterie 1	7804	ATH	6268	Chemin de la Poterie 1	7804	ATH
4811	Ecole communale fondamentale Octave Pirmez	Rue de Villers 81	6280	GERPINNES	2079	Rue de Villers 81	6280	GERPINNES
4812	Ecole WBE de Marbehan	Rue des Prés 1	6724	HABAY	5492	Rue des Prés 1	6724	HABAY
4813	Ecole fondamentale autonome de Trazegnies	Rue des Cloutiers 2	6183	COURCELLES	1938	Rue des Chats 12	6183	COURCELLES
5012	Ecole fondamentale autonome de Martelange	Rue de la Poste 10/B	6630	MARTELANGE	5493	Rue de la Poste 10B	6630	MARTELANGE
5014	Ecole fondamentale communale	Rue de l'Ecole 2	4920	AYWAILLE	3652	Rue de l'Ecole 2	4920	AYWAILLE
5016	Ecole primaire Robert Catteau	Rue Ernest Allard 49	1000	BRUXELLES	156	Rue Ernest Allard 49	1000	BRUXELLES
5020	Ecole fondamentale annexée Riva-Bella - Braine-l'Alleud	Avenue Alphonse Allard 105	1420	BRAINE-L'ALLEUD	1010	Avenue Alphonse Allard 105	1420	BRAINE-L'ALLEUD
5020	Ecole fondamentale annexée Riva-Bella - Braine-l'Alleud	Avenue Alphonse Allard 105	1420	BRAINE-L'ALLEUD	1014	Clos du Génévrier 1	1420	BRAINE-L'ALLEUD
5021	Ecole fondamentale annexée Nivelles	Faubourg de Namur 17	1400	NIVELLES	1141	Faubourg de Namur 17	1400	NIVELLES
5021	Ecole fondamentale annexée Nivelles	Faubourg de Namur 17	1400	NIVELLES	1142	Rue Bléval 4	1400	NIVELLES
5022	Ecole fondamentale annexée Waterloo	Rue de la Station 118	1410	WATERLOO	1235	Rue de la Station 118	1410	WATERLOO
5023	Ecole fondamentale annexée Jodoigne	Rue de Piétrain 22A	1370	JODOIGNE	9744	Chaussée de Hannut, 129	1370	JODOIGNE
5024	Ecole fondamentale annexée Paul Delvaux - Ottignies	Avenue Armand Bontemps 2	1340	OTTIGNIES-LOUVAIN-LA-NEUVE	1318	Avenue Armand Bontemps 2	1340	OTTIGNIES-LOUVAIN-LA-NEUVE
5025	Ecole fondamentale annexée Rixensart	Rue Albert Croy	1330	RIXENSART	6274	Rue Albert Croy	1330	RIXENSART
5026	Ecole fondamentale annexée Rixensart - Wavre	Avenue Henri Lepage 4-6	1300	WAVRE	1253	Avenue Henri Lepage 4-6	1300	WAVRE
5027	Ecole fondamentale annexée Gatti de Gamond - Bruxelles	Rue du Canon 9	1000	BRUXELLES	212	Rue du Canon 9	1000	BRUXELLES
5029	Ecole fondamentale annexée Bruxelles II	Rue Marie-Christine 37	1020	BRUXELLES	214	Rue Marie-Christine 37	1020	BRUXELLES
5032	E.F.A. A.R. Toots Thielemans - Prospérité	Rue de la Prospérité 18	1080	MOLENBEEK-SAINT-JEAN	656	Rue de la Prospérité 18	1080	MOLENBEEK-SAINT-JEAN
5033	Ecole fondamentale annexée Audergem	Avenue du Parc de Woluwe, 25	1160	AUDERGHEM	102	Avenue du Parc de Woluwe, 25	1160	AUDERGHEM

5035	Ecole fondamentale annexée Victor Horta - Saint-Gilles	Rue du Lycée 8	1060	SAINT-GILLES	687	Rue du Lycée 8	1060	SAINT-GILLES
5036	Ecole fondamentale annexée Les Griottes - Schaerbeek	Rue Royale Sainte-Marie 168	1030	SCHAERBEEK	765	Rue Royale Sainte-Marie 168	1030	SCHAERBEEK
5037	Ecole fondamentale annexée Les Platanes - Schaerbeek	RUE VERWEE 12	1030	SCHAERBEEK	769	RUE VERWEE 12	1030	SCHAERBEEK
5038	Ecole fond. annexée Uccle I La Petite Ecole dans la Prairie	Avenue Paul Stroobant, 72	1180	UCCLE	853	Avenue Paul Stroobant, 72	1180	UCCLE
5040	Ecole fondamentale annexée Woluwe-Saint-Lambert	Rue de l'Athénée Royal 75-77	1200	WOLUWE-SAINT-LAMBERT	934	Rue de l'Athénée Royal 75-77	1200	WOLUWE-SAINT-LAMBERT
5041	Ecole fondamentale annexée AR Crommelynck Woluwé-St-Pierre	Avenue Orban 73	1150	WOLUWE-SAINT-PIERRE	970	Avenue Orban 73	1150	WOLUWE-SAINT-PIERRE
5049	Ecole primaire annexée Vauban - Charleroi	Rue du Laboratoire 6	6000	CHARLEROI	1655	Rue du Laboratoire 6	6000	CHARLEROI
5050	Ecole fondamentale annexée Les Marlaires - Gosselies	Rue de la Providence 12	6041	CHARLEROI	1724	Rue de la Providence 12	6041	CHARLEROI
5051	Ecole fondamentale annexée Jumet	Rue Bréderode 7	6040	CHARLEROI	1736	Rue Bréderode 7	6040	CHARLEROI
5052	Ecole fondamentale annexée Marchienne-au-Pont	Rue des Remparts 35	6030	CHARLEROI	1760	Rue des Remparts 35	6030	CHARLEROI
5053	Ecole primaire annexée Pierre Paulus - Châtelet	Rue des Gaux 100	6200	CHATELET	1894	Rue des Gaux 100	6200	CHATELET
5054	Ecole fondamentale annexée René Magritte - Châtelet	Rue de la Station 250	6200	CHATELET	1896	Rue de la Station 250	6200	CHATELET
5055	Ecole fondamentale annexée Jourdan - Fleurus	Sentier du Lycée, 10	6220	FLEURUS	2000	Sentier du Lycée, 10	6220	FLEURUS
5056	Ecole primaire annexée Pont-à-Celles	Rue de l'Eglise, 107	6230	PONT-A-CELLES	2146	Rue de l'Eglise, 107	6230	PONT-A-CELLES
5057	Ecole fondamentale annexée Beaumont	Chaussée de Chimay	6500	BEAUMONT	3004	Chaussée de Chimay	6500	BEAUMONT
5059	Ecole fondamentale annexée Chimay	Avenue des Sports 17	6460	CHIMAY	7223	Avenue des Sports 17	6460	CHIMAY
5060	Ecole fondamentale annexée Thuin	Grand'Rue 52	6530	THUIN	3139	Grand'Rue 52	6530	THUIN
5062	Ecole fondamentale annexée Ath	Rue du Collège 5	7800	ATH	1387	Rue du Collège 5	7800	ATH
5063	Ecole fondamentale autonome de Flobecq	Rue de la Crête 32	7880	FLOBECQ	1462	Ruelle des Ecoles 19	7890	ELLEZELLES
5063	Ecole fondamentale autonome de Flobecq	Rue de la Crête 32	7880	FLOBECQ	1463	Rue de la Crête 32	7880	FLOBECQ
5064	Ecole fondamentale annexée Lessines	Rue François Watterman 27	7860	LESSINES	2898	Rue François Watterman 27	7860	LESSINES
5065	Ecole fondamentale annexée Peruwelz	Rue Flament 1	7600	PERUWELZ	3263	Rue Flament 1	7600	PERUWELZ
5066	Ecole fondamentale autonome de Quevaucamps	Rue Joseph Wauters 60	7972	BELOEIL	1425	Rue Joseph Wauters 60	7972	BELOEIL
5067	Ecole fondamentale Docteur Ovide Decroly - Renaix	Broecke 25	9600	RENAIX	4922	Broecke 25	9600	RENAIX
5069	Ecole fondamentale autonome du Pays blanc	Place Bara 10	7640	ANTOING	3221	Place Bara 10	7640	ANTOING
5070	Ecole fondamentale annexée Fernand Jacquemin - Comines	Chaussée de Warneton 26	7780	COMINES-WARNETON	2611	Chaussée de Warneton 26	7780	COMINES-WARNETON
5071	Ecole primaire annexée Mouscron	Rue du Beau-Chêne 36	7700	MOUSCRON	2665	Rue du Beau-Chêne 36	7700	MOUSCRON
5073	Ecole fondam. annexée Fernand Jacquemin - Ploegsteert	Rue d'Armentières 157/1	7782	COMINES-WARNETON	2596	Rue d'Armentières 157/1	7782	COMINES-WARNETON
5074	Ecole fondamentale communale de Templeuve	Rue de Tournai 1	7520	TOURNAI	3293	Rue Oscar Roger 25	7522	TOURNAI
5074	Ecole fondamentale communale de Templeuve	Rue de Tournai 1	7520	TOURNAI	3340	Rue de Tournai 1	7520	TOURNAI
5075	Ecole primaire annexée Robert Campin Tournai	Rue du Château 18	7500	TOURNAI	3355	Rue du Château 18	7500	TOURNAI
5076	Ecole fondamentale annexée Hannut	Rue des Aînes 2	4280	HANNUT	4806	Rue des Aînes 2	4280	HANNUT
5077	Ecole fondamentale annexée Huy	Rue Grégoire Bodart, 1A	4500	HUY	3532	Rue Grégoire Bodart, 1A	4500	HUY
5078	Ecole fondamentale annexée Ouffet	Rue Mognée 21	4590	OUFFET	3585	Rue Mognée 21	4590	OUFFET
5079	Ecole fondamentale annexée Saint-Georges-sur-Meuse	Rue Eloi Fouarge 31	4470	SAINT-GEORGES-SUR-MEUSE	7389	Rue Eloi Fouarge 31	4470	SAINT-GEORGES-SUR-MEUSE
5080	Ecole fondamentale annexée Waremmes	Rue du Fond d'Or 16	4300	WAREMME	4856	Rue du Fond d'Or 16	4300	WAREMME
5082	Ecole fondamentale annexée Aywaille	Rue de l'Yser 15	4920	AYWAILLE	3657	Rue de l'Yser 15	4920	AYWAILLE
5083	Ecole fondamentale annexée Esneux	Rue de l'Athénée 8	4130	ESNEUX	3721	Rue de l'Athénée 8	4130	ESNEUX
5084	Ecole fondamentale annexée Glons	Rue du Lycée 16	4690	BASSENGE	3674	Rue du Lycée 16	4690	BASSENGE
5086	Ecole primaire annexée Seraing - Air Pur	Rue des Nations-Unies 1	4100	SERAING	4251	Rue des Nations-Unies 1	4100	SERAING
5087	Ecole fondamentale annexée à Lucie Dejardin - Seraing	Rue de l'Industrie 127	4100	SERAING	4253	Rue de l'Industrie 127	4100	SERAING
5089	Ecole fondamentale annexée Visé	Avenue des Combattants 10	4600	WISE	4371	Avenue des Combattants 10	4600	WISE
5090	Ecole fondamentale annexée Athus I	Rue du Centre 31	6791	AUBANGE	5007	Rue du Centre 31	6791	AUBANGE
5091	Ecole fondamentale annexée Reine Fabiola - Houffalize	Rue du Stoqueux 2	6660	HOUFFALIZE	5084	Rue du Stoqueux 2	6660	HOUFFALIZE
5092	Ecole fondamentale annexée La Roche-en-Ardenne	Rue des Evêts 4	6980	LA ROCHE-EN-ARDENNE	5170	Rue des Evêts 4	6980	LA ROCHE-EN-ARDENNE
5093	Ecole fondamentale annexée Manhay	Rue du Pré des Fossés 7	6960	MANHAY	5229	Rue du Pré des Fossés 7	6960	MANHAY
5094	Ecole fondamentale annexée Marche-en-Famenne	Allée du Monument	6900	MARCHE-EN-FAMENNE	5183	Allée du Monument	6900	MARCHE-EN-FAMENNE
5095	Ecole fondamentale annexée Vielsalm	Rue de l'Hôtel-de-Ville 3	6690	VIELSALM	5105	Rue de l'Hôtel-de-Ville 3	6690	VIELSALM
5096	Ecole fondamentale annexée Bastogne I	Avenue de la Gare 12	6600	BASTOGNE	5043	Avenue de la Gare 12	6600	BASTOGNE
5097	Ecole fondamentale annexée Libramont	Rue de la Fontaine 2	6800	LIBRAMONT-CHEVIGNY	5374	Rue de la Fontaine	6800	LIBRAMONT-CHEVIGNY
5098	Ecole fondamentale Arsène Geubel annexée Neufchâteau	Grand-Place 10	6840	NEUFCHATEAU	5302	Grand-Place 10	6840	NEUFCHATEAU
5099	Ecole fondamentale annexée Bouillon	Rue de la Station 65	6850	PALISEUL	5321	Rue de la Station 65	6850	PALISEUL
5101	Ecole fondamentale annexée Izel	Rue de l'Institut 47	6810	CHINY	5392	Rue de l'Institut 47	6810	CHINY
5102	Ecole fondamentale annexée Virton	Avenue Bouvier 5	6760	VIRTON	5452	Rue de Belle-Vue, 8A	6760	VIRTON
5102	Ecole fondamentale annexée Virton	Avenue Bouvier 5	6760	VIRTON	5454	Avenue Bouvier 5	6760	VIRTON
5103	Ecole fondamentale annexée Arlon	Rue de Sesselich 83	6700	ARLON	4964	Rue de Sesselich 83	6700	ARLON
5104	Ecole fondamentale annexée Mons 1	Rue Fétis 11	7000	MONS	2330	Rue Fétis 11	7000	MONS
5105	Ecole fondamentale annexée Marguerite Bervoets Mons	Avenue Victor Maistriau 11	7000	MONS	2332	Avenue Victor Maistriau 11	7000	MONS
5105	Ecole fondamentale annexée Marguerite Bervoets Mons	Avenue Victor Maistriau 11	7000	MONS	2335	Av du Gouverneur Emile Cornez, 1	7000	MONS
5106	Ecole fondamentale annexée Saint-Ghislain	Avenue de l'Enseignement 20	7330	SAINT-GHISLAIN	2501	Avenue de l'Enseignement 20	7330	SAINT-GHISLAIN
5107	Ecole fondamentale annexée Braine-le-Comte	Rue de Mons 60	7090	BRAINE-LE-COMTE	2727	Chemin de Feluy 72	7090	BRAINE-LE-COMTE
5107	Ecole fondamentale annexée Braine-le-Comte	Rue de Mons 60	7090	BRAINE-LE-COMTE	2728	Rue de Mons 60	7090	BRAINE-LE-COMTE
5108	Ecole fondamentale annexée Enghien	Rue Montgomery 73	7850	ENGHIEN	2757	Rue Montgomery 73	7850	ENGHIEN
5108	Ecole fondamentale annexée Enghien	Rue Montgomery 73	7850	ENGHIEN	2758	Rue de la Station 51	7850	ENGHIEN

5110 Ecole fondamentale annexée La Louvière	Rue de Bouvy 38	7100	LA LOUVIERE	6304	Rue de Bouvy 38	7100	LA LOUVIERE
5111 Ecole fondamentale annexée Jules Bordet - Soignies	Rue Léon Hachez 36	7060	SOIGNIES	2945	Rue Léon Hachez 36	7060	SOIGNIES
5112 Ecole fondamentale annexée Norbert Collard Beauraing	Rue de Dinant 23	5570	BEAURAING	5527	Rue de Dinant 23	5570	BEAURAING
5113 Ecole fondamentale annexée Ciney	Square Omer Bertrand 1	5590	CINEY	5555	Square Omer Bertrand 1	5590	CINEY
5113 Ecole fondamentale annexée Ciney	Square Omer Bertrand 1	5590	CINEY	5639	Rue Bellaire 13	5370	HAVELANGE
5114 Ecole fondamentale annexée AR Dinant-Herbuchenne	Rue Saint-Pierre 90	5500	DINANT	5591	Place du Palais de Justice, 8	5500	DINANT
5114 Ecole fondamentale annexée AR Dinant-Herbuchenne	Rue Saint-Pierre 90	5500	DINANT	5592	Rue Saint-Pierre 90	5500	DINANT
5115 Ecole fondamentale annexée Jean Tousseul - Andenne	Rue de l'Hôpital, 17	5300	ANDENNE	5736	Rue de l'Hôpital, 17	5300	ANDENNE
5115 Ecole fondamentale annexée Jean Tousseul - Andenne	Rue de l'Hôpital, 17	5300	ANDENNE	5737	Rue Docteur Defossé 34	5300	ANDENNE
5116 Ecole fondamentale annexée Jambes	Rue de Géronsart 150	5100	NAMUR	5889	Rue de Géronsart 150	5100	NAMUR
5117 Ecole fondamentale annexée Namur	Rue Lelièvre 10	5000	NAMUR	5925	Rue Lelièvre 10	5000	NAMUR
5118 Ecole fondamentale annexée Saint-Servais	Rue Léopold De Hulster 5	5002	NAMUR	5902	Rue Léopold De Hulster 5	5002	NAMUR
5119 Ecole fondam. annexée Jean Rey - Couvin	Rue Adolphe Gouttier 30	5660	COUVIN	7043	Rue Adolphe Gouttier 11	5660	COUVIN
5120 Ecole fondamentale annexée Doische	Rue Martin Sandron 141	5680	DOISCHE	6178	Rue Martin Sandron 141	5680	DOISCHE
5121 Ecole fondamentale annexée Florennes	Rue Gérard de Cambrai	5620	FLORENNES	6199	Rue Gérard de Cambrai	5620	FLORENNES
5122 Ecole fondamentale annexée Philippeville	Rue de la Roche 10	5600	PHILIPPEVILLE	6223	Rue de la Roche 10	5600	PHILIPPEVILLE
5123 Ecole fondamentale annexée Fosses-la-Ville	Rue de l'Ecole Moyenne 5-7	5070	FOSSES-LA-VILLE	5800	Rue de l'Ecole Moyenne 5-7	5070	FOSSES-LA-VILLE
5124 Ecole primaire annexée Gembloux	Rue Gustave Docq 26	5030	GEMBOUX	6103	Rue Gustave Docq 26	5030	GEMBOUX
5125 Ecole fondamentale annexée Jemeppe-sur-Sambre	Rue Hitlelet 89	5190	JEMEPPE-SUR-SAMBRE	6122	Rue Hitlelet 89	5190	JEMEPPE-SUR-SAMBRE
5126 Ecole fondamentale annexée Malmédy	Route de Falize 21	4960	MALMEDY	4559	Route de Falize 21	4960	MALMEDY
5127 Ecole fondamentale annexée Spa	Rue du Waux-Hall	4900	SPA	4592	Boulevard Renér	4900	SPA
5127 Ecole fondamentale annexée Spa	Rue du Waux-Hall	4900	SPA	7375	Rue du Waux-Hall	4900	SPA
5128 Ecole fondamentale annexée Stavelot	Haute Levée 1	4970	STAVELOT	4616	Haute Levée 1	4970	STAVELOT
5129 Ecole fondamentale annexée AR Verdi	Rue Pierre Piqueray 1	4860	PEPINSTER	4575	Route de Soiron 1	4860	PEPINSTER
5129 Ecole fondamentale annexée AR Verdi	Rue Pierre Piqueray 1	4860	PEPINSTER	4577	Rue Pierre Piqueray 1	4860	PEPINSTER
5130 Ecole fondamentale annexée Verdi	Rue Jean Kurtz 9	4801	VERVIERS	4716	Rue Jean Kurtz 9	4801	VERVIERS
5131 Ecole fondamentale annexée Verviers I - Thil Lorrain	Rue Thil Lorrain 7-9	4800	VERVIERS	4674	Rue Thil Lorrain 7-9	4800	VERVIERS
5132 Ecole fondamentale annexée Welkenraedt	Rue Gérard Delvoye 2	4840	WELKENRAEDT	4740	Rue Gérard Delvoye 2	4840	WELKENRAEDT
5133 Ecole primaire Shape	Avenue d'Oslo 714	7010	MONS	2947	Avenue d'Oslo 714	7010	MONS
5135 Ecole communale fondamentale de Saintes	Rue de Rebecq 77	1480	TUBIZE	6773	Rue de Rebecq 77	1480	TUBIZE
5136 Ecole communale fondamentale Maillebotte	Square des Nations-Unies 7	1400	NIVELLES	6772	Square des Nations-Unies 7	1400	NIVELLES
5137 Ecole communale fondamentale Binche IV	Rue des Ecoles 9	7133	BINCHE	3017	Rue des Ecoles 9	7133	BINCHE
5138 Ecole communale fondamentale de Thorembais-les-Béguines	Rue de Mellemont 3	1360	PERWEZ	1165	Rue de Mellemont 3	1360	PERWEZ
5139 Ecole communale fondamentale n°2 de Jodoigne	Rue du Rivage 6	1370	JODOIGNE	1097	Rue du Rivage 6	1370	JODOIGNE
5139 Ecole communale fondamentale n°2 de Jodoigne	Rue du Rivage 6	1370	JODOIGNE	1101	Rue Sainte-Marie 20	1370	JODOIGNE
5139 Ecole communale fondamentale n°2 de Jodoigne	Rue du Rivage 6	1370	JODOIGNE	7054	Rue Saint-Georges 11	1370	JODOIGNE
5140 Ecole communale de Luingne	Rue Louis Dassonville 38	7700	MOUSCRON	2715	Rue Louis Dassonville 38	7700	MOUSCRON
5141 Ecole fondamentale communale Les Apiceliers 1	Rue des Ecoles 49	7540	TOURNAI	3299	Rue des Ecoles 49	7540	TOURNAI
5142 Ecole de Vaux-sur-Sûre II	Rue de l'Eglise 6	6640	VAUX-SUR-SURE	5110	Rue de l'Eglise 6	6640	VAUX-SUR-SURE
5142 Ecole de Vaux-sur-Sûre II	Rue de l'Eglise 6	6640	VAUX-SUR-SURE	5114	Chemin des Ecoliers, Jus 4	6640	VAUX-SUR-SURE
5142 Ecole de Vaux-sur-Sûre II	Rue de l'Eglise 6	6640	VAUX-SUR-SURE	5115	Nives 17	6640	VAUX-SUR-SURE
5144 Ecole communale fondamentale du Trieu	Avenue du Général de Gaulle 154	7000	MONS	2296	Rue Commandant Lemaire, 168 b	7033	MONS
5144 Ecole communale fondamentale du Trieu	Avenue du Général de Gaulle 154	7000	MONS	2432	Av du Général de Gaulle, 154	7000	MONS
5146 Ecole communale de Rixensart-Bourgeois	Rue Lambermont 12	1330	RIXENSART	1178	Rue Lambermont 12	1330	RIXENSART
5147 Ecole primaire libre Soeurs de la Providence	Chaussée de Nivelles 71	6041	CHARLEROI	1558	Faubourg de Bruxelles, 125	6041	CHARLEROI
5148 Ecole fondamentale communale de Ronquières	Rue d'Henripont 145	7090	BRAINE-LE-COMTE	2722	Rue d'Henripont 145	7090	BRAINE-LE-COMTE
5148 Ecole fondamentale communale de Ronquières	Rue d'Henripont 145	7090	BRAINE-LE-COMTE	2976	Pi Aviateur Jean Croquet, 12	7090	BRAINE-LE-COMTE
5150 Ecole fondamentale de Grivegnée-Belleflamme	Rue René Demoitelle 19	4030	LIEGE	3813	Rue René Demoitelle 19	4030	LIEGE
5151 Ecole fondamentale annexée Bertrix	Rue du Gibet 50	6880	BERTRIX	5240	Rue du Gibet 50	6880	BERTRIX
5232 Ecole communale 'Sinibaldo Basile'	Rue Paul Janson 187	4460	GRACE-HOLLOGNE	7448	Rue Paul Janson 187	4460	GRACE-HOLLOGNE
5233 Ecole fondamentale communale	Avenue de Beaufort 2	4500	HUY	3563	Avenue de Beaufort 2	4500	HUY
5233 Ecole fondamentale communale	Avenue de Beaufort 2	4500	HUY	3564	Rue de Chefaïd 13	4500	HUY
5234 Ecole fondamentale libre - Institut Saint-Joseph	Rue des Hauchies 25	6010	CHARLEROI	1504	Rue des Hauchies 25	6010	CHARLEROI
5236 Ecole fondamentale de la Solidarité	Rue de la Solidarité 2	6061	CHARLEROI	1632	Rue de la Solidarité 2	6061	CHARLEROI
5376 Ecole fondamentale communale - Groupe Warsage-Mortroux	Place du Centenaire Fléchet, 22A	4608	DALHEM	3715	Place du Centenaire Flèche 22/A	4608	DALHEM
5376 Ecole fondamentale communale - Groupe Warsage-Mortroux	Place du Centenaire Fléchet, 22A	4608	DALHEM	3716	Chemin de la Fouterie 4	4607	DALHEM
5377 Ecole communale de l'Athénée	Rue de l'Athénée 23	7370	DOUR	2224	Rue de la Frontière 196	7370	DOUR
5377 Ecole communale de l'Athénée	Rue de l'Athénée 23	7370	DOUR	2229	Rue de l'Athénée 23	7370	DOUR
5378 Ecole communale primaire autonome de Boncelles	Rue de Fraigneux 14A	4100	SERAING	8934	Rue de Fraigneux 14A	4100	SERAING
5380 Ecole communale des Haies	Rue du Longtry 41	6032	CHARLEROI	1614	Rue du Longtry 41	6032	CHARLEROI
5400 Ecole primaire libre - Collège Saint-Hubert	Avenue Joseph Chaudron, 115	1160	AUDERGHEM	101	Avenue Joseph Chaudron, 115	1160	AUDERGHEM
5412 Ecole fondamentale communale Profondeville II	Rue Jules Borbouse, 68	5170	PROFONDEVILLE	6004	Rue Jules Borbouse, 68	5170	PROFONDEVILLE
5462 Groupe scolaire communal de Quevy 2	Rue Georges Tondeur 61	7040	QUEVY	2580	Rue Georges Tondeur 61	7040	QUEVY
5462 Groupe scolaire communal de Quevy 2	Rue Georges Tondeur 61	7040	QUEVY	2581	Rue derrière les Haies 1A	7041	QUEVY

5462	Groupe scolaire communal de Quevy 2	Rue Georges Tondeur 61	7040	QUEVY	2582	Rue Louis Piérard 63	7040	QUEVY
5462	Groupe scolaire communal de Quevy 2	Rue Georges Tondeur 61	7040	QUEVY	2584	Rue de Sars 5	7040	QUEVY
5464	Ecole communale d'Anvaing	Chaussée de Renaix 58	7910	FRASNES-LEZ-ANVAING	8463	Chaussée de Renaix 58	7910	FRASNES-LEZ-ANVAING
5465	Ecole fondamentale communale de Vielsalm	Rue du Vieux Château 3	6690	VIELSALM	5089	Hébronval 75	6690	VIELSALM
5465	Ecole fondamentale communale de Vielsalm	Rue du Vieux Château 3	6690	VIELSALM	5090	Regné 84	6690	VIELSALM
5465	Ecole fondamentale communale de Vielsalm	Rue du Vieux Château 3	6690	VIELSALM	5091	Rue du Centre 76	6692	VIELSALM
5465	Ecole fondamentale communale de Vielsalm	Rue du Vieux Château 3	6690	VIELSALM	5093	Rue du Vieux Château 3	6690	VIELSALM
5465	Ecole fondamentale communale de Vielsalm	Rue du Vieux Château 3	6690	VIELSALM	5094	Rue Chasseurs Ardennais, 16	6690	VIELSALM
5465	Ecole fondamentale communale de Vielsalm	Rue du Vieux Château 3	6690	VIELSALM	5107	Goronne 19	6690	VIELSALM
5478	Ecole fondamentale communale de Fernelmont II	Rue de Cognelée 2	5380	FERNELMONT	6074	Grand-Place 19	5380	FERNELMONT
5478	Ecole fondamentale communale de Fernelmont II	Rue de Cognelée 2	5380	FERNELMONT	6075	Rue de Cognelée 2	5380	FERNELMONT
5478	Ecole fondamentale communale de Fernelmont II	Rue de Cognelée 2	5380	FERNELMONT	6076	Rue des Grands-Pachis 18	5380	FERNELMONT
5520	Ecole fondamentale libre Sainte-Begge 5	Rue de Petit-Warêt 251	5300	ANDENNE	5723	Rue de Petit-Warêt 251	5300	ANDENNE
5520	Ecole fondamentale libre Sainte-Begge 5	Rue de Petit-Warêt 251	5300	ANDENNE	5727	Rue du Chalet 3	5300	ANDENNE
5521	Centre scolaire communal Les Marronniers	Chaussée de Wavre 1179	1160	AUDERGHEM	91	Chaussée de Wavre 1179	1160	AUDERGHEM
5523	Ecole fondamentale libre non confes. L'Ecole des Etoiles	Rue de la Grenouillette 2	1130	BRUXELLES	9285	Rue de la Grenouillette 2	1130	BRUXELLES
5542	Ecole fondamentale communale d'Alleur	Rue de la Vallée 60	4432	ANS	3633	Rue de la Vallée 60	4432	ANS
5578	Ecole fondamentale communale du Centre	Place des Chasseurs Ardennais 4	6700	ARLON	7458	Avenue de Pforzheim 68	6700	ARLON
5719	Ecole fondamentale communale de Warisoulx-Saint-Denis	Rue du Médecin 4	5080	LA BRUYERE	6130	Chaussée d'Eghezée 3	5081	LA BRUYERE
5719	Ecole fondamentale communale de Warisoulx-Saint-Denis	Rue du Médecin 4	5080	LA BRUYERE	6134	Rue du Médecin 4	5080	LA BRUYERE
5720	Ecole fondamentale communale Les Apiceliers 2	Rue Raoul Van Spitaal 37	7540	TOURNAI	3298	Rue Raoul Van Spitaal 37	7540	TOURNAI
5725	Ecole fondamentale communale de Besonriex	Rue de Mignault 30	7100	LA LOUVIERE	2813	Rue de Mignault 30	7100	LA LOUVIERE
5726	Ecole fondamentale libre non confessionnelle des Etoiles	Rue des Chantiers 65	6030	CHARLEROI	9400	Rue des Chantiers 65	6030	CHARLEROI
5728	Ecole fondamentale libre Sainte-Odile	Rue Belvaux 26	4030	LIEGE	3863	Rue Belvaux 26	4030	LIEGE
5728	Ecole fondamentale libre Sainte-Odile	Rue Belvaux 26	4030	LIEGE	3866	Rue du Centenaire 71	4032	LIEGE
5729	Institut Notre-Dame d'Espérance - Section fondamentale	Rue du Congo 28	6010	CHARLEROI	2084	Rue du Congo 28	6010	CHARLEROI
5730	Ecole fondamentale libre - Collège Saint Guibert 2	Rue Monseigneur Heylen 21	5030	GEMBLOUX	6097	Rue Monseigneur Heylen 21	5030	GEMBLOUX
5737	Ecole fondamentale communale Tamaris n° 17	Avenue du Condor, 1	1080	MOLENBEEK-SAINT-JEAN	9406	Avenue du Condor, 1	1080	MOLENBEEK-SAINT-JEAN
5738	Ecole fondamentale communale de Saint-Sauveur	Rue des Combattants 24	7912	FRASNES-LEZ-ANVAING	1470	Rue des Combattants 24	7912	FRASNES-LEZ-ANVAING
5739	Ecole fondamentale communale de Montreuil-au-Bois	Rue Gorge 12	7911	FRASNES-LEZ-ANVAING	1468	Rue Gorge 12	7911	FRASNES-LEZ-ANVAING
5742	Ecole fondamentale libre Les Cèdres	Rue Traversière, 72	7340	COLFONTAINE	9416	Rue Traversière, 72	7340	COLFONTAINE
5755	Ecole fondamentale communale de Mortier	Rue Haisse 3	4670	BLEGNY	4421	Rue des Combattants 5	4672	BLEGNY
5755	Ecole fondamentale communale de Mortier	Rue Haisse 3	4670	BLEGNY	4424	Rue Haisse 3	4670	BLEGNY
5756	Institut Saint-Dominique - Ecole primaire Cycle 8-12	Rue Caporal Claes 40	1030	SCHAERBEEK	9439	Rue Caporal Claes 40	1030	SCHAERBEEK
5758	Ecole primaire libre Saint-Joseph de Hyon	Rue des Canadiens 16B	7022	MONS	2308	Rue des Canadiens 16B	7022	MONS
5863	Ecole fondamentale communale d'Escanaffles	Place d'Escanaffles 19	7760	CELLES	3224	Place d'Escanaffles 19	7760	CELLES
5928	Institut Saint-Ferdinand - Ecole primaire de Jemappes	Rue Croisette 2	7012	MONS	9670	Rue Croisette 2	7012	MONS
5934	Ecole primaire libre Saint-André	Chaussée de Boondaël, 220	1050	IXELLES	9635	Chaussée de Boondaël, 220	1050	IXELLES
5937	Ecolecommunale fondamentale de Verrewinkel	Avenue Dolez 544	1180	UCCLE	825	Avenue Dolez 544	1180	UCCLE
5938	Institut Saint-Joseph - Cycle 8-12	Place Emile Bertaux 5	6041	CHARLEROI	1552	Faubourg de Charleroi 15	6041	CHARLEROI
5940	Ecole fondamentale libre protestante Les Perles	Rue des Cayats 190	6001	CHARLEROI	9639	Rue des Cayats 190	6001	CHARLEROI
5942	Ecole fondamentale communale d'Eghezée II	Place de Taviers 13	5310	EGHEZEE	5768	Grande Ruelle 26	5310	EGHEZEE
5942	Ecole fondamentale communale d'Eghezée II	Place de Taviers 13	5310	EGHEZEE	5770	Place de Taviers 13	5310	EGHEZEE
5946	Ecole primaire libre Notre-Dame de Basse-Wavre Cycle 8-12	Rue du Calvaire 4	1300	WAVRE	9642	Rue du Calvaire 6	1300	WAVRE
5949	Ecole primaire libre Sainte-Angèle des Ursulines	Rue Valenciennoise 1C	7000	MONS	9646	Rue Valenciennoise 1C	7000	MONS
5951	Ecole communale fondamentale de Malèves-Ste-Marie et Orbais	Rue d'Opprebaix 61	1360	PERWEZ	1164	Rue d'Opprebaix 61	1360	PERWEZ
5951	Ecole communale fondamentale de Malèves-Ste-Marie et Orbais	Rue d'Opprebaix 61	1360	PERWEZ	1167	Rue Trémouroux 119	1360	PERWEZ
5978	Ecole fondamentale communale de Burnenville	Rue Saint-Hilaire 19	4960	MALMEDY	4545	Rue Saint-Hilaire 19	4960	MALMEDY
5979	Groupe scolaire communal Scaldis	Rue des Zelvas 2	7620	BRUNEHAUT	3427	Ruelle du Couvent 8	7622	BRUNEHAUT
5979	Groupe scolaire communal Scaldis	Rue des Zelvas 2	7620	BRUNEHAUT	3429	Rue des Zelvas 2	7620	BRUNEHAUT
5980	Ecole primaire libre Saint-Nicolas	Rue du Viaduc 69	7850	ENGHIEN	9880	Rue du Viaduc, 69	7850	ENGHIEN
5987	Ecole Arthur Grumiaux	Rue de l'Escaille 1	6210	LES BONS VILLERS	2172	Rue de l'Escaille 1	6210	LES BONS VILLERS
95066	Ecole primaire Pierre Perret 2	Rue Monfort, 70	4430	ANS	3619	Rue Monfort, 70	4430	ANS
95068	Ecole du Fort	Avenue Général Mozin	4620	FLERON	3730	Av Lt Gén Mozin,	4620	FLERON
95071	Ecole fondamentale communale de Profondeville III (Lustin)	Rue Saint Léger, 35	5170	PROFONDEVILLE	6003	Rue Saint-Léger 35	5170	PROFONDEVILLE
95072	Ecole fondamentale communale des Plateaux	Rue des Aubépines 110	5101	NAMUR	5837	Voie de la Chasse 21	5024	NAMUR
95072	Ecole fondamentale communale des Plateaux	Rue des Aubépines 110	5101	NAMUR	5841	Rue des Aubépines 110	5101	NAMUR
95074	Ecole fondamentale de Bon-Secours	Allée Max Quintart, 1	7603	PERUWELZ	3249	Place de Brasménil 2	7604	PERUWELZ
95074	Ecole fondamentale de Bon-Secours	Allée Max Quintart, 1	7603	PERUWELZ	3253	Rue Julien Bouchain 5	7601	PERUWELZ
95074	Ecole fondamentale de Bon-Secours	Allée Max Quintart, 1	7603	PERUWELZ	10473	Allée Max Quintart 2	7603	PERUWELZ
95079	Ecole communale fondamentale de Rance et de Sautin	Rue Carrière, 1/ A	6470	SIVRY-RANCE	3198	Rue Carrière 1A	6470	SIVRY-RANCE
95123	Collège Notre-Dame de la Lys- Etape 2	Rue Ligue du Coin de Terre, 8	7780	COMINES-WARNETON	9807	Rue Ligue du Coin de Terre, 8	7780	COMINES-WARNETON
95134	Ecole communale les Cariotis	Place de Gougny 2	6280	GERPINNES	2077	Place d'Hyémie 5	6280	GERPINNES
95134	Ecole communale les Cariotis	Place de Gougny 2	6280	GERPINNES	2078	Place de Gougny 2	6280	GERPINNES



95136	Ecole fondamentale communale autonome	Rue de Mons-lez-Liège 262	4400	FLEMALLE	4438	Rue des Masuris 17	4400	FLEMALLE
95179	Ecole fondamentale libre Saint-Lambert 2	Rue Saint-Lambert, 39	4040	HERSTAL	3757	Rue Saint-Lambert, 39	4040	HERSTAL
95191	Ecole fondamentale A. Clause Laveu 2	Rue du Laveu , 56	4000	LIEGE	4175	Rue du Laveu , 56	4000	LIEGE
95192	Ecole fondamentale Agimont-Waroux	Rue Agimont , 26	4000	LIEGE	3824	Rue de Waroux 12	4000	LIEGE
95192	Ecole fondamentale Agimont-Waroux	Rue Agimont , 26	4000	LIEGE	3847	Rue Agimont , 26	4000	LIEGE
95250	Ecole fondamentale libre Sainte Trinité-Cardinal Mercier 2	Rue du Nid 8	1050	IXELLES	455	Rue du Nid 8	1050	IXELLES
95251	Ecole primaire libre Notre-Dame de la Paix 2	Rue du Radium 7	1030	SCHAERBEEK	10083	Rue du Radium 7	1030	SCHAERBEEK
95252	Ecole libre Immaculée Conception	Rue du Général Lens 14 A	4360	OREYE	4853	Rue du Général Lens 14A	4360	OREYE
95254	Ecole fondamentale 'La Plume'	Rue Delaunoy 40	1080	MOLENBEEK-SAINT-JEAN	10085	Rue Delaunoy 40	1080	MOLENBEEK-SAINT-JEAN
95255	Ecole primaire Collège Sainte-Marie-Cycle 8-12	Rue de Tournai 17	7700	MOUSCRON	2641	Rue de Tournai 17	7700	MOUSCRON
95257	Ecole primaire Sainte-Marie B	Rue de l'Olive 5	7100	LA LOUVIERE	10087	Rue de l'Olive 5	7100	LA LOUVIERE
95258	Ecole fondamentale communale de Cerfontaine -Villages	Rue Houpière 236	5630	CERFONTAINE	6140	Rue Royale 21	5630	CERFONTAINE
95258	Ecole fondamentale communale de Cerfontaine -Villages	Rue Houpière 236	5630	CERFONTAINE	6141	Grand'Rue 4	5630	CERFONTAINE
95258	Ecole fondamentale communale de Cerfontaine -Villages	Rue Houpière 236	5630	CERFONTAINE	6143	Rue Houpière 236	5630	CERFONTAINE
95262	Ecole fondamentale communale de Lantin	Rue de Flot 18	4450	JUPRELLE	3786	Rue de la Vallée 18	4458	JUPRELLE
95262	Ecole fondamentale communale de Lantin	Rue de Flot 18	4450	JUPRELLE	3788	Rue du Flot, 18	4450	JUPRELLE
95263	Ecole communale de Robertville	Rue de la Station 38	4950	WAIMES	4723	Rue Centrale 40	4950	WAIMES
95263	Ecole communale de Robertville	Rue de la Station 38	4950	WAIMES	4724	Rue de la Station 38	4950	WAIMES
95263	Ecole communale de Robertville	Rue de la Station 38	4950	WAIMES	4727	Rue de l'Eglise 3	4950	WAIMES
95267	Groupe scolaire Fougères-Landelies	Rue de Cousolre 2	6111	MONTIGNY-LE-TILLEUL	2118	Rue de Cousolre 2	6111	MONTIGNY-LE-TILLEUL
95268	Ecole de Bas-Oha	Rue Charles Bormans 24	4520	WANZE	3599	Rue Charles Bormans 24/2	4520	WANZE
95312	Ecole communale des Fontaines	Rue de la Cure 4	5651	WALCOURT	6233	Rue Pont de Bois 3	5651	WALCOURT
95312	Ecole communale des Fontaines	Rue de la Cure 4	5651	WALCOURT	6234	Rue des Violettes 5	5650	WALCOURT
95312	Ecole communale des Fontaines	Rue de la Cure 4	5651	WALCOURT	6238	Rue de la Cure 4	5651	WALCOURT
95312	Ecole communale des Fontaines	Rue de la Cure 4	5651	WALCOURT	6239	Rue Saint-Roch 24	5650	WALCOURT
95319	Ecole fondamentale communale de Bouge 2	Rue Charles Bouvier 1	5004	NAMUR	5830	Rue Charles Bouvier 1	5004	NAMUR
95319	Ecole fondamentale communale de Bouge 2	Rue Charles Bouvier 1	5004	NAMUR	6435	Rue d'Eparmar 1	5000	NAMUR
95320	Institut Saint-Louis 3	Rue de Verviers 18	1210	SAINT-JOSSE-TEN-NOODE	184	Rue de Verviers 18	1210	SAINT-JOSSE-TEN-NOODE
95323	Ecole fondamentale communale 'La Flûte enchantée'	Rue de la Flûte Enchantée 30	1080	MOLENBEEK-SAINT-JEAN	10156	Rue de la Flûte Enchantée 30	1080	MOLENBEEK-SAINT-JEAN
95324	Ecole fondamentale communale 'Les Fougères'	Rue Albert ler 67	6860	LEGLISE	5280	Rue des Orlais 11	6860	LEGLISE
95324	Ecole fondamentale communale 'Les Fougères'	Rue Albert ler 67	6860	LEGLISE	5281	Rue Albert ler 67	6860	LEGLISE
95326	Ecole de la Providence	Rue de Roubaix 64	7520	TOURNAI	10158	Rue de Roubaix 64	7520	TOURNAI
95327	Ecole communale de Plainevaux	Rue du Centre 48	4122	NEUPRE	7406	Rue du Centre 48	4122	NEUPRE
95328	Ecole communale 'Le grand Vivier'	Grand'Place 2	7950	CHIEVRES	1455	Grand'Place 2	7950	CHIEVRES
95335	Ecole communale de Wandre II	Rue de Rabosée 10	4020	LIEGE	4155	Rue de Rabosée 10	4020	LIEGE
95337	Ecole fondamentale 'Moortebeek' (P15/M9)	Rue Adolphe Willemijns 337	1070	ANDERLECHT	10166	Rue Adolphe Willemijns 337	1070	ANDERLECHT
95346	Ecole primaire libre subventionnée Notre-Dame de Laeken	Rue du Tivoli 45	1020	BRUXELLES	10211	Rue du Tivoli 45	1020	BRUXELLES
95349	Ecole fondamentale libre Sainte Marguerite	Place Sainte Marguerite 1	5004	NAMUR	5863	Place Sainte-Marguerite 1	5004	NAMUR
95350	Ecole fondamentale annexée Bastogne II	Chaussée de Houffalize 3	6600	BASTOGNE	5044	Chaussée de Houffalize 3	6600	BASTOGNE
95351	Ecole fondamentale La Vertu	Chaussée de Haecht 138	1030	SCHAERBEEK	10217	Chaussée de Haecht 138	1030	SCHAERBEEK
95352	Ecole fondamentale communale de Beauraing II	Rue de Wellin 61	5574	BEAURAING	5523	Rue du Château 74	5570	BEAURAING
95352	Ecole fondamentale communale de Beauraing II	Rue de Wellin 61	5574	BEAURAING	6749	Rue de Rochefort 562	5572	BEAURAING
95352	Ecole fondamentale communale de Beauraing II	Rue de Wellin 61	5574	BEAURAING	6751	Rue Léon Parent 28	5570	BEAURAING
95352	Ecole fondamentale communale de Beauraing II	Rue de Wellin 61	5574	BEAURAING	6752	Rue de Wellin 61	5574	BEAURAING
95354	Ecole communale fondamentale de Fosses-la-Ville II	Rue Cortil-Curé 6	5070	FOSSES-LA-VILLE	5792	Rue Cortil-Curé 6	5070	FOSSES-LA-VILLE
95354	Ecole communale fondamentale de Fosses-la-Ville II	Rue Cortil-Curé 6	5070	FOSSES-LA-VILLE	5795	Place de Sart-Eustache 6	5070	FOSSES-LA-VILLE
95355	Ecole communale fondamentale de Virginal	Rue de la Libération 15	1460	ITTRE	1092	Rue de la Libération 15	1460	ITTRE
95356	Ecole fondamentale communale de Vaux-sur-Sûre III	Morhet 98B	6640	VAUX-SUR-SURE	5108	Remichampagne 43A	6640	VAUX-SUR-SURE
95356	Ecole fondamentale communale de Vaux-sur-Sûre III	Morhet 98B	6640	VAUX-SUR-SURE	5111	route de la Ronde Fagne, Berch 26	6642	VAUX-SUR-SURE
95356	Ecole fondamentale communale de Vaux-sur-Sûre III	Morhet 98B	6640	VAUX-SUR-SURE	5112	Morhet 98B	6640	VAUX-SUR-SURE
95357	Ecole communale fondamentale du Centre	Rue du Doyenné, 60	1180	UCCLE	830	Rue du Doyenné, 60	1180	UCCLE
95359	Ecole communale fondamentale du Val D'Orcq	Rés. Marcel Carbonnelle 7 B	7500	TOURNAI	3295	Rés. Marcel Carbonnelle, 7B	7500	TOURNAI
95362	Ecole fondamentale Jupille-Bruyères II	Large Voie 73	4020	LIEGE	10224	Large Voie 73	4020	LIEGE
95363	Ecole communale de Saive II	Rue Haute-Saive 3	4671	BLEGNY	10225	Rue Haute-Saive 3	4671	BLEGNY
95364	Ecole fondamentale communale d'Anseremme	Rue Arthur Defoin 207	5500	DINANT	5575	Rue Arthur Defoin 207	5500	DINANT
95364	Ecole fondamentale communale d'Anseremme	Rue Arthur Defoin 207	5500	DINANT	5576	Rue d'Anseremme 57	5500	DINANT
95364	Ecole fondamentale communale d'Anseremme	Rue Arthur Defoin 207	5500	DINANT	8847	Place du Baillage 10	5500	DINANT
95376	Ecole fondamentale annexée Athus II	Rue de Lorraine 44	6791	AUBANGE	5008	Rue des Cerisiers 52A	6791	AUBANGE
95376	Ecole fondamentale annexée Athus II	Rue de Lorraine 44	6791	AUBANGE	5009	Rue de Rodange 86	6791	AUBANGE
95376	Ecole fondamentale annexée Athus II	Rue de Lorraine 44	6791	AUBANGE	5010	Rue de Lorraine 44	6791	AUBANGE
95377	Ecole primaire annexée Koekelberg II	Avenue de Berchem-Ste-Agathe 51	1081	KOEKELBERG	10286	Avenue de Berchem-Ste-Agathe 51	1081	KOEKELBERG
95378	Institut primaire Saint-Joseph II	Rue Courtejoie 49A	5590	CINEY	10287	Rue Courtejoie 49A	5590	CINEY
95387	Ecole communale 2 Messancy-Turpange	Rue de la Halte 27	6780	MESSANCY	5019	Rue des Blés d'Or 23	6780	MESSANCY
95387	Ecole communale 2 Messancy-Turpange	Rue de la Halte 27	6780	MESSANCY	5020	Rue de la Halte 27	6780	MESSANCY

95387	Ecole communale 2 Messancy-Turpange	Rue de la Halte 27	6780	MESSANCY	6311	Rue d'Athus 1	6780	MESSANCY
95388	Ecole fondamentale Les Tournesols	Rue Saint-François 19-21	1210	SAINT-JOSSE-TEN-NOODE	727	Rue Saint-François 19-21	1210	SAINT-JOSSE-TEN-NOODE
95389	Ecole Nouvelle	Rue de l'Hôtel des Monnaies 128B	1060	SAINT-GILLES	10297	Rue de l'Hôtel des Monnaies 128B	1060	SAINT-GILLES
95392	Ecole communale primaire Val Fleuri	Rue Gatti de Gamond 140	1180	UCCLE	10300	Rue Gatti de Gamond 140	1180	UCCLE
95393	Centre éducatif Saint Pierre 3	Rue du Moulin 1	7904	LEUZE-EN-HAINAUT	3442	Rue Neuve 17	7972	BELOEIL
95393	Centre éducatif Saint Pierre 3	Rue du Moulin 1	7904	LEUZE-EN-HAINAUT	3445	Rue du Moulin 1	7904	LEUZE-EN-HAINAUT
95394	Ecole communale de Hannut III	Rue du Chiroux 18	4280	HANNUT	4798	Rue du Chiroux 18	4280	HANNUT
95394	Ecole communale de Hannut III	Rue du Chiroux 18	4280	HANNUT	4801	Rue du Marquat 10	4280	HANNUT
95395	Ecole fondamentale communale Sougné-Remouchamps	Rue Ladry 25	4920	AYWAILLE	3651	Rue Ladry 25	4920	AYWAILLE
95396	Ecole fondamentale des Etoiles	Rue Large 59	4032	LIEGE	10304	Rue Large 59	4032	LIEGE
95405	Ecole communale Coq-Cau-Bois	Rue Eugène Coquereau 47	7170	MANAGE	2099	Rue Eugène Coquereau 47	7170	MANAGE
95406	Ecole fondamentale annexée AR Leonardo Da Vinci	Rue des goujons 15	1070	ANDERLECHT	10215	Rue Léopold Swaef 27	1070	ANDERLECHT
95430	Ecole communale primaire 'Les Lilas'	Avenue du Hunderenveld 45	1082	BERCHEM-SAINTE-AGATHE	10344	Avenue du Hunderenveld 45	1082	BERCHEM-SAINTE-AGATHE
95435	Ecole primaire annexée de Ganshoren	Avenue Marie de Hongrie 60	1083	GANSHOREN	10350	Avenue Marie de Hongrie 60	1083	GANSHOREN
95436	Ecole primaire annexée Sippelberg	Avenue du Sippelberg, 2	1080	MOLENBEEK-SAINT-JEAN	10352	Avenue du Sippelberg, 2	1080	MOLENBEEK-SAINT-JEAN
95437	Ecole fondamentale annexée à l'Athénée Royal d'Evere	Rue de l'Arbre unique 1	1140	EVERE	10353	Rue de l'Arbre unique 1	1140	EVERE
95438	Ecole Sainte-Thérèse	Rue de la Résistance 10	4400	FLEMALLE	4444	Thier Saint-Léonard 1	4400	FLEMALLE
95438	Ecole Sainte-Thérèse	Rue de la Résistance 10	4400	FLEMALLE	4448	Rue de la Résistance 10	4400	FLEMALLE
95439	Collège Saint Martin Notre Dame	Rue de la Province 101	4100	SERAING	4246	Avenue de Douai 12	4101	SERAING
95439	Collège Saint Martin Notre Dame	Rue de la Province 101	4100	SERAING	4303	Rue de la Province 101	4100	SERAING
95441	Ecole fondamentale Casa Nostra	Rue Beaujean 41	4100	SERAING	4248	Avenue du Centenaire 2	4102	SERAING
95441	Ecole fondamentale Casa Nostra	Rue Beaujean 41	4100	SERAING	4301	Rue Beaujean 41	4100	SERAING
95444	Ecole fondamentale communale 'Naniot - Erables'	Rue Longue 46	4000	LIEGE	3825	Rue Longue 46	4000	LIEGE
95445	Ecole fondamentale communale de Stockem	Chemin de Piélemrot 4	6700	ARLON	4941	Rue de Neufchâteau 12	6700	ARLON
95445	Ecole fondamentale communale de Stockem	Chemin de Piélemrot 4	6700	ARLON	8886	Chemin du Piélemrot 4	6700	ARLON
95447	Ecole fondamentale communale de Khendremael	Rue du Paradis 33	4432	ANS	3632	Rue du Paradis 33	4432	ANS
95448	Ecole primaire annexée Rive Gauche - Bruxelles	Rue Marie-Christine, 83	1020	BRUXELLES	10376	Rue Marie-Christine, 83	1020	BRUXELLES
95449	Ecole fondamentale 'L'Arbre-en-Ciel'	Rue de Jassogne 6F	5332	ASSESE	10377	Rue de Jassogne 6F	5332	ASSESE
95450	Ecole fondamentale - Institut Saint-Joseph 2 Châtelet	Place du Baquet 28	6200	CHATELET	1923	Rue Jouay 94	6240	FARCIENNES
95450	Ecole fondamentale - Institut Saint-Joseph 2 Châtelet	Place du Baquet 28	6200	CHATELET	10378	Place du Baquet 28	6200	CHATELET
95465	Ecole primaire Don Bosco	Chaussée de Stockel 270	1200	WOLUWE-SAINT-LAMBERT	10406	Chaussée de Stockel 270	1200	WOLUWE-SAINT-LAMBERT
95466	Ecole primaire Sainte Louise de Marillac	Avenue de l'Émeraude 20	1030	SCHAERBEEK	10407	Avenue de l'Émeraude 20	1030	SCHAERBEEK
95467	Ecole fondamentale libre d'Iltre	Rue de la Montagne 4	1460	ITTRE	1089	Rue de la Montagne 4	1460	ITTRE
95468	Ecole fondamentale communale de Gembloux IV	Rue de la Croix-Rouge 11	5032	GEMBOUX	6087	Chaussée de Nivelles, 29	5032	GEMBOUX
95468	Ecole fondamentale communale de Gembloux IV	Rue de la Croix-Rouge 11	5032	GEMBOUX	6088	Place de Nassau	5032	GEMBOUX
95468	Ecole fondamentale communale de Gembloux IV	Rue de la Croix-Rouge 11	5032	GEMBOUX	7317	Rue de la Croix-Rouge 11	5032	GEMBOUX
95469	Ecole fondamentale communale de Membach	Place Thomas Palm 15	4837	BAELEN	4487	Place Thomas Palm 15	4837	BAELEN
95472	Ecole primaire libre Saint-André	Rue de Cockroux 157	4680	OUPEYE	10408	Rue de Cockroux 157	4680	OUPEYE
95473	Ecole primaire libre Sainte-Véronique B	Place Sainte-Véronique 20b	4000	LIEGE	10409	Place Sainte-Véronique	4000	LIEGE
95476	Ecole communale fondamentale de On	Rue Simon Legrand 8	6900	MARCHE-EN-FAMENNE	5177	Rue Simon Legrand 8	6900	MARCHE-EN-FAMENNE
95477	Ecole communale fondamentale de Humain	Les Ruelles 1	6900	MARCHE-EN-FAMENNE	5174	Les Ruelles 1	6900	MARCHE-EN-FAMENNE
95479	Ecole fondamentale annexée à l'Athénée Royal d'Ixelles	Rue du Couvent, 2	1050	IXELLES	10419	Rue du Couvent, 2	1050	IXELLES
95480	Ecole primaire autonome 'Les Trèfles P23'	Rue Delwart 40	1070	ANDERLECHT	10424	Rue Delwart 40	1070	ANDERLECHT
95481	Institut Marie Immaculée - École primaire	Rue des Résédas 47	1070	ANDERLECHT	10425	Rue des Résédas 47	1070	ANDERLECHT
95482	Ecole primaire du Sacré-Coeur	Rue des Dominicains 9	7000	MONS	10426	Rue des Dominicains 9	7000	MONS
95489	Ecole fondamentale communale Marcel Radelet	Avenue de Douai 1	4101	SERAING	4233	Avenue de Douai 1A	4101	SERAING
95490	Ecole fondamentale communale de Mabotte	Rue Waleffe 76	4101	SERAING	4236	Rue Waleffe 76	4101	SERAING
95491	Ecole communale de Tiège	Tiège 81	4845	JALHAY	4526	Route des Grands Fagnoux 2	4845	JALHAY
95491	Ecole communale de Tiège	Tiège 81	4845	JALHAY	4527	Tiège 81	4845	JALHAY
95509	Ecole fondamentale communale de Velaine	Hurlevent 49	5060	SAMBREVILLE	6020	Rue Hurlevent 49	5060	SAMBREVILLE
95510	Ecole fondamentale 2 Collège Notre-Dame de la Paix	Place Notre-Dame de la Paix 5	5101	NAMUR	5857	Carrefour de l'Europe 3	5530	YVOIR
95512	Ecole primaire libre Sainte-Ursule	Avenue Rousseau 48	1190	FOREST	10458	Avenue Rousseau 48	1190	FOREST
95513	Ecole communale fondamentale de Sart-Messire-Guillaume	Rue de l'Arbre de Justice 4	1490	COURT-SAINT-ETIENNE	7341	Rue de l'Arbre de Justice 4	1490	COURT-SAINT-ETIENNE
95514	Ecole communale fondamentale du Centre	Place de la gare, 5	1490	COURT-SAINT-ETIENNE	9659	Place de la gare, 5	1490	COURT-SAINT-ETIENNE
95515	Ecole fondamentale communale de Malmédy-Grands-Prés	Avenue des Alliés 175	4960	MALMEDY	4555	Avenue des Alliés 175	4960	MALMEDY
95516	Ecole primaire Kaléidoscope	Rue Timmermans 53	1190	FOREST	10459	Rue Timmermans 53	1190	FOREST
95517	Ecole primaire libre Notre-Dame Immaculée	Rue Père Damien 40 bte 3	1140	EVERE	10462	Rue Père Damien 40 bte 3	1140	EVERE
95518	Ecole communale d'Attert	Rue des Potiers 308	6717	ATTERT	4992	Rue des Potiers 308	6717	ATTERT
95519	Ecole fondamentale communale Jean Namotte	Rue En Bois 281	4040	HERSTAL	3745	Rue En Bois 281	4040	HERSTAL
95520	Ecole primaire libre Saint-Louis 1	Rue du Marais 113	1000	BRUXELLES	10483	Rue du Marais 113	1000	BRUXELLES
95521	Institut El Hikma La Sagesse	Rue Saint-Denis 294	1190	FOREST	10484	Rue Saint-Denis 294	1190	FOREST
95530	Ecole fondamentale ordinaire 'Sauvinière'	rue de la Sauvinière 131	4000	LIEGE	3842	Boulevard de la Sauvinière, 131	4000	LIEGE
95532	Ecole primaire annexée à l'Athénée Royal de Binche	PI des Droits de l'Homme, 16	7130	BINCHE	3037	Place des Droits de l'Homme 16	7130	BINCHE
95560	Ecole Clair-vivre Omega	Rue de la Résistance 29	1140	EVERE	10558	Rue de la Résistance 29	1140	EVERE

95561	Institut Saint-Vincent-de-Paul Primaire	Rue Auguste Danse 21	1180	UCCLE	10564	Rue Auguste Danse 21	1180	UCCLE
95565	Ecole communale de Floreffe 2	Rue de Dorlodot 15	5150	FLOREFFE	5784	INCONNU	5150	FLOREFFE
95565	Ecole communale de Floreffe 2	Rue de Dorlodot 15	5150	FLOREFFE	5785	Rue Massaux-Dufaux 7	5150	FLOREFFE
95569	École fondamentale communale	Ancien Chemin d'Ollignies, 10G	7860	LESSINES	2890	Ancien Chemin d'Ollignies, 10G	7860	LESSINES
95572	École communale de Jemelle	Place Sainte-Marguerite 7	5580	ROCHEFORT	5659	Rue des Cailloux 7	5580	ROCHEFORT
95572	École communale de Jemelle	Place Sainte-Marguerite 7	5580	ROCHEFORT	5667	Place Sainte-Marguerite 7	5580	ROCHEFORT
95574	École primaire libre - Institut Notre-Dame (8/12)	Avenue d'Itterbeek 232	1070	ANDERLECHT	10575	Avenue d'Itterbeek 232	1070	ANDERLECHT
95575	École primaire de la Providence	Place du Couvent, 3	5020	NAMUR	10576	Place du Couvent, 3	5020	NAMUR
95587	Ecole communale fond d'Aix-sur-Cloie	Rue Reifenberg, 11	6792	AUBANGE	4999	Rue Reifenberg, 11	6792	AUBANGE
95616	Ecole "Les Z'amis d'Andrée Willemms"	Rue Saint-Quirin 9	4960	MALMEDY	10637	Rue Saint-Quirin 9	4960	MALMEDY
95621	Ecole Saint-Lambert et Saint-Luc	Rue de Forrière 111	6180	COURCELLES	1527	Rue du 28 Juin 1919 102	6180	COURCELLES
95621	Ecole Saint-Lambert et Saint-Luc	Rue de Forrière 111	6180	COURCELLES	1528	Rue de Forrière 111	6180	COURCELLES
95628	Ecole communale de Waret-l'Evêque	Chaussée de Wavre 78	4217	HERON	3518	Chaussée de Wavre 78	4217	HERON
95631	Ecole primaire libre immersive des Frères Maristes	Rue des étudiants 2	7700	MOUSCRON	10654	Rue des étudiants 2	7700	MOUSCRON
95635	Ecole catholique de la Vallée du Geer 2	Rue Bettonville 1	4690	BASSENGE	3670	Rue Bettonville 1	4690	BASSENGE
95635	Ecole catholique de la Vallée du Geer 2	Rue Bettonville 1	4690	BASSENGE	3672	Rue de l'Eglise 45	4690	BASSENGE
95638	Ecole communale des Collines	Rue de la Gare de Naninne, 57	5100	NAMUR	5840	Rue de la Gare de Naninne, 57	5100	NAMUR
95638	Ecole communale des Collines	Rue de la Gare de Naninne, 57	5100	NAMUR	5845	Rue de Maizeret 24	5101	NAMUR
95639	Ecole fondamentale "Ecole neuve"	Avenue Ernest Cambier 2	1030	SCHAERBEEK	10660	Avenue Ernest Cambier 2	1030	SCHAERBEEK
95640	Ecole fondamentale communale Bonne Nouvelle	Rue Bonne Nouvelle 16	4000	LIEGE	3796	Rue Bonne Nouvelle 16	4000	LIEGE
95641	Ecole fondamentale du Beau Mur	Rue du Beau Mur 9	4030	LIEGE	10590	Rue du Beau Mur 9	4030	LIEGE



N° FASE école	N° FASE implantation	Nom abrégé	Numéro	Adresse	CP	Localité	Type(s)
45	70	LES SUREAUX	112	Boulevard Sylvain Dupuis	1070	ANDERLECHT	8
46	71	LES ACACIAS	1	Place Séverine	1070	ANDERLECHT	1,2
50	86	L'ETINCELLE	15	RUE DES VETERINAIRES	1070	ANDERLECHT	1,2,8
65	107	EESPSCF	87	Avenue Charles Schaller	1160	AUDERGHEM	2,4,4i
66	109	STE BERNADETTE	2A	Square du Sacré-Coeur	1160	AUDERGHEM	8
74	124	ALEXANDRE HERLIN	1	RUE DE DILBEEK	1082	BERCHEM-SAINTE-AGATHE	2,6,7,8
175	270	VLAESENDAEL	73	Rue François Vekemans	1120	NEDER-OVER-HEEMBEEK	1,8
175	271	CENTRE PEDAGOGIQUE	24	RUE DES FLEURISTES	1000	BRUXELLES	1,8
176	272	PARC ASTRID	100	AVENUE DE MADRID	1020	BRUXELLES	1,2,8
177	274	JULES ANSPACH	68	RUE DU VAUTOUR	1000	BRUXELLES	1,8
177	275	SAINT-PIERRE	322	RUE HAUTE	1000	BRUXELLES	5b
178	276	LES PAGODES	87	Avenue de Versailles	1020	LAEKEN	1,8
195	305	ROBERT DUBOIS	17	Avenue Jean-Joseph Crocq	1020	LAEKEN	5b
218	349	LES CARREFOURS	29	Rue FÉTIS	1040	ETTERBEEK	8
218	6581	LES CARREFOURS 3	216	rue de Haerne	1040	ETTERBEEK	4,4i
218	7478	LES CARREFOURS 2	63	RUE JEAN PAQUOT	1050	IXELLES	5b
219	351	CBIMC	14	RUE PERE EUDORE DEVROYE	1040	ETTERBEEK	4,4i
251	419	LES MARRONNIERS	57	AVENUE ZAMAN	1190	FOREST	8
255	425	LE TREMLIN	35	RUE DE LUSAMBO	1190	FOREST	7
265	436	LA DECOUVERTE	29	Avenue Louis de Brouckère	1083	GANSHOREN	1,8
266	437	LES BOURGEONS	10	Avenue Van Overbeke	1083	GANSHOREN	8
294	493	LES NAVIGATEURS	16	AVENUE DES EPERONS D'OR	1050	IXELLES	8
295	494	ETOILE DU BERGER	39	RUE DE LA CROIX	1050	IXELLES	1,8
321	621	CHAMP TOURNESOLS	12	Rue Henri Van Bortonne	1090	JETTE	8
330	634	LA FAMILLE	25	RUE JEAN JACQUET	1081	KOEKELBERG	4,4i
354	667	NICOLAS SMELTEN	2	RUE DE LA CITE JOYEUSE	1080	MOLENBEEK-SAINTE-PIERRE	3,8
376	713	LA CORDEE	27	Rue du Dries	1190	FOREST	1,2
376	9887	PAVILLON TILLEULS	25	Rue des familles	1190	FOREST	1,2
377	714	ECOLE DU PARVIS	12	RUE Louis COENEN	1060	SAINT-GILLES	8
391	735	SAINT GABRIEL	39	RUE DES SECOURS.	1210	SAINT-JOSSE-TEN-NOODE	1,3,8
435	801	CHAZAL	181	AVENUE CHAZAL	1030	SCHAERBEEK	8
436	802	LA VALLEE	173	AVENUE CHAZAL	1030	SCHAERBEEK	1,2
471	870	LES BLES D'OR	57	DIEWEG.	1180	UCCLE	8
472	871	IRSA T7	1508	CHAUSSÉE DE WATERLOO.	1180	UCCLE	7
472	9543	IRSA T7 IMPL.	1	RUE GASTON HERALI	5060	FALISOLLE	7
472	10571	MONTJOIE	30	Avenue Montjoie	1180	UCCLE	7
472	10572	TILLEUL	35	Rue du Tilleul	1300	WAVRE	7
473	872	LE MERLO	16	RUE DU MERLO	1180	UCCLE	1,8
481	892	DECROLY	9	RUE DU BAMBOU	1180	UCCLE	3
524	953	ECOLE INTEGREE	99	Rue de la Rive	1200	WOLUWE-SAINTE-LAMBERT	7
525	950	LA CHARMILLE	30	AVENUE JACQUES BREL	1200	WOLUWE-SAINTE-LAMBERT	8
526	951	CETD	40	AVENUE ALBERT DUMONT	1200	WOLUWE-SAINTE-LAMBERT	4,4i
546	6314	JOLI BOIS	5	VAL DES EPINETTES	1150	WOLUWE-SAINTE-PIERRE	8
572	1023	MAISON FAMILIALE	7	RUE DU SOLEIL LEVANT	1420	BRAINE-L'ALLEUD	3
572	1024	HOPITAL	35	RUE WAYEZ	1420	BRAINE-L'ALLEUD	5b
575	1027	E.P.E.S.C.F.	59	Avenue de Guéménée	1420	BRAINE-L'ALLEUD	1,8
575	1028	E.P.E.S.C.F.	30	RUE DEFALQUE	1490	COURT-SAINTE-ETIENNE	1,3,8
670	1189	LA SOURCE	7	AVENUE DE LA ROCHEFOUCAULT	1330	RIXENSART	1,8
718	1271	LES MOINEAUX	57	Venelle de Terlongval	1300	WAVRE	3
726	1285	LES CHARDONS	4	Rue des Acacias	1450	CHASTRE	2,3
726	6408	LA PETITE MAISON	8	Rue des Acacias	1450	CHASTRE	5b
734	1299	DESIRE DENUIT	2	CHEMIN DU CATTY	1380	LASNE	3
751	1326	LES CLAIRS VALLONS	24	RUE DE MONT SAINT-GUIBERT	1340	OTTIGNIES	5b
754	1330	L'ESCALE FONDAM.	6	ALLEE DE CLERLANDE	1340	OTTIGNIES	5b
754	9547	PARHELIE FONDAM.	45	AVENUE JACQUES PASTUUR	1180	UCCLE	5b
754	9548	PARHELIE 2	147	AVENUE DE BROQUEVILLE	1200	WOLUWE-SAINTE-LAMBERT	5b
754	9664	GRANDIR	116	Rue de la Limite	1210	SAINT-JOSSE-TEN-NOODE	5b
754	10284	DOMINO	32	Boulevard du Jardin Botanique	1000	BRUXELLES	5b
795	1428	EPESCF	50	Rue des Viviers au Bois	7970	BELOEIL	1,2
807	1449	SAINTE-GERTRUDE	2	CHEMIN GABRIELLE PETIT	7940	BRUGELETTE	1,2,3,8
828	10460	IESPSCF IMPL FOND.	4	Rue Oscar Soudant	7911	FRASNES-LEZ-BUISSENAL	1,3,8
938	1734	CENTRE JEAN HERBET	3 B	Faubourg de Charleroi	6041	GOSSELIES	1,2,4,4i,8
938	9408	JEAN HERBET 2	21	rue de la Madeleine	6041	GOSSELIES	4,4i
952	1766	RENE THONE	266	RUE DE BEAUMONT	6030	MARCHIENNE-AU-PONT	1,3,8
959	1787	RENE THONE	100	Rue du Débarcadère	6001	MARCINELLE	1,2
960	1789	LES CERISIERS	307	Rue de la Tombe	6001	MARCINELLE	1,8
961	1790	BOIS MARCELLE	630	RUE DE NALINNES	6001	MARCINELLE	3
961	10527	GHDC	6	Grand'Rue	6000	CHARLEROI	5b
973	1827	ECOLE CLINIQUE	157	RUE DE LODELINSART	6061	MONTIGNIES-SUR-SAMBRE	4,4i,5a
973	1828	HOPITAL CHARLEROI	140	Chaussée de Bruxelles	6042	LODELINSART	5b
973	8170	CENT. ORTHOGENIQUE	30	RUE DU MAYEURI	6032	MONT-SUR-MARCHIENNE	5b

973	10103	LE BOIS MARCELLE	632	rue de Nalines	6001	MARCINELLE	5b
973	10439	LES PEUPLIERS	63	Rue des Lorrains	6200	CHATELET	5b
1006	1912	EPSESCF	68	GRAND PLACE	6240	FARCIENNES	1,2,8
1007	1915	MONT CHEVREUIL	42	Rue François Dimanche	6250	ROSELIES	1,2
1024	1949	EPESC	1	PLACE LARSIMONT	6183	TRAZEGNIES	1,3
1062	2063	ST EXUPERY FOND	2	Rue de l'Abbaye d'Aulne	6142	LEERNES	3
1065	2074	LA CORDEE	28	RUE DES CULOTS	6140	FONTAINE-L'EVEQUE	1,8
1197	2344	L'EAU VIVE	3	RUE DE LA MINE	7012	FLENU	3,8
1198	2346	L'OREE DU BOIS	40	IMPASSE DE LA CHAPELLE	7021	HAVRE	3,5a
1198	2347	AMBROISE PARE	2	BD. KENNEDY	7000	MONS	5b
1198	2348	SAINT-JOSEPH	5	AV.BAUDUIN DE CONSTANTINOPLE	7000	MONS	5b
1198	8991	GRAND-HORNU	63	ROUTE DE MONS	7301	HORNU	5b
1198	9886	LA MADELEINE	1	Rue Maria Thomée	7800	ATH	5b
1223	2409	L'ESPERANCE	120	RUE DU JONCQUOIS	7000	MONS	1,2,8
1224	2410	L'ARBRE VERT	122	CHAUSSÉE DU ROEULX	7000	MONS	2,3,4,4i
1225	2413	CPESM	2	RUE DU TEMPLE	7011	GHLIN	6,7,8
1246	2462	EPSESCF	345	RUE DU PLAT RIE	7390	QUAREGNON	1,2,8
1291	2569	LE PLEIN AIR	163	RUE DU BERCHON	7340	WASMES	1,2,3
1316	2624	ST HENRI - AUBIERS	74	AVENUE DES CHATEAUX	7780	COMINES	1,2
1348	2697	LA COQUI'NID 2	44	RUE DE LA ROYENNE	7700	MOUSCRON	2,4,8
1348	2698	L'VEUIL	285	RUE DE LA COQUINIE	7700	MOUSCRON	2,4,8
1350	2700	LES BENGALIS	166	RUE DE ROLLEGHEM	7700	MOUSCRON	1,2
1365	2744	LA ROSERAIE	100	AVENUE DE LA HOUSIERE	7090	BRAINE-LE-COMTE	1,2,8
1365	10351	IMPL. LA ROSERAIE	61	Chemin de l'Epinois	7060	SOIGNIES	1,2,8
1424	10384	L'ENVOLEE	20	RUE DU PENSIONNAT	7110	HOUDENG-AIMERIES	1,2
1425	2867	RENE THONE	3à5	RUE DU TEMPLE	7100	LA LOUVIERE	1,3,8
1426	2864	LE CLAIR LOGIS	114	Rue de Baume	7100	LA LOUVIERE	1,2,3,8
1426	9412	LES RENTIERS	152	Rue des Rentiers	7100	LA LOUVIERE	1,8
1427	2865	LE PIOLET	55	RUE DE LA FRANCO-BELGE	7100	LA LOUVIERE	1,2,3
1427	6918	JOLIMONT	159	RUE FERRER	7100	LA LOUVIERE	5b
1427	6919	TIVOLI	34	AVENUE MAX Buset	7100	LA LOUVIERE	5b
1427	9382	CHARLES-ALB.FRERE	650	rue de Nalines	6001	MARCINELLE	5b
1444	2908	EPSESCF	38	CHEMIN DE PAPIGNIES	7860	LESSINES	2,4,4i
1445	2910	LES AUDACIEUX	18	PARVIS SAINT ROCH	7860	LESSINES	1,8
1445	10661	IMP ROCH AUDACIEUX		Rue Saint-Roch 21-23	7860	LESSINES	1,8
1473	2965	LA SOURCE	22	CHAUSSÉE DU ROEULX	7060	SOIGNIES	1,2,3,8
1486	2996	EPESCF	34	Rue Auguste Guerlement	6150	ANDERLUES	1,2,8
1511	3049	ECOLE REGIONALE	104	RUE DE CLERFAYT	7131	WAUDREZ	1,2,8
1532	3084	STE CHRETIENNE	23	BOULEVARD LOUISE	6460	CHIMAY	1,2,8
1563	3128	L'HEUREUX ABRI	11	RUE MAHY	6590	MOMIGNIES	1,3
1573	3148	PIERRE DANAUX	74B	RUE CROMBOULY	6530	THUIN	1,3,8
1584	3171	EPESCF	62	RUE DES BOUTIS	6120	NALINNES	1,3,8
1623	3239	LA GOELETTE	12B	CHEMIN MITOYEN	7730	ESTAIMPUIS	1,2
1623	10570	LE COURTIL	14	Rue de la Frontière	7730	LEERS-NORD	5b
1691	3348	LES CO'KAIN	9BIS	RUE DE BREUZE	7540	KAIN	1,2,8
1692	6961	LE SAULCHOIR	47	Rue des Combattants	7503	FROYENNES	2,4,4i
1693	3350	LES COLIBRIS	43	RUE DU CRAMPON	7500	TOURNAI	1,8
1752	3483	EPESCF	22	RUE VELBRUCK	4540	AMAY	1,2,8
1783	3553	LE CHATEAU VERT	16	CHEMIN DE PERWEZ	4500	BEN-AHIN	4,4i
1783	3554	CENTRE HUTOIS	2	RUE DES TROIS PONTS	4500	BEN-AHIN	5b
1789	3562	STE CLAIRE	8	RUE DES LARRONS	4500	HUY	1,2,8
1859	3702	JEAN XXIII	4	Rue Basse Méhagne	4053	EMBOURG	1,8
1865	3710	LES ROCHES	20	Rue des Grottes	4170	COMBLAIN-AU-PONT	1,2,3,8
1905	3776	AU VERT VINAIVE	181	RUE DU BOUXTHAY	4041	VOTTEM	3
1905	3777	MILMORT	16	Rue de la Résistance	4041	MILMORT	1,3,8
1905	6711	LE BELLENAY	44	Rue de la Clawenne	4040	HERSTAL	8
1906	3780	CITE NOUVELLE	90	rue Provinciale	4042	LIERS	1,8
1906	9073	CENTRE SPECIALISE	3	Place Jean Jaurès	4040	HERSTAL	1
1990	3910	EPESCF	111	Rue des Combattants	4630	SOUMAGNE	1,8
1990	3911	IESPSCF E.MEYLAERS	62	RUE NICOLAS SPIROUX	4030	GRIVEGNEE	1,2,8
1991	3913	ANDREA JADOULLE	10	Rue de la Vaussale	4031	ANGLEUR	8
2054	4114	LEONA PLATEL	3A	Quai de Wallonie	4000	LIEGE	4,4i
2056	4119	N D DES BRUYERES	600	Rue de Gaillarmont	4032	CHENEE	5b
2056	4120	LA MANIVELLE	19	Boulevard de la Constitution	4000	LIEGE	5b
2056	4122	LA CITADELLE	1	Boulevard du Douzième de Ligne	4000	LIEGE	5b
2056	9410	FERME DU SOLEIL	51	Chaussée Colonel Joset	4630	SOUMAGNE	5b
2056	9668	LA TOURELLE	29	rue du Parc	4800	VERVIERS	5b
2056	10105	LES MACHIROUX	49	Rue Kerstenne	4430	ANS	5b
2056	10650	BOIS DE L'ABBAYE	40	Rue Laplace	4100	SERAING	5b
2057	4127	FONTAINEBLEAU	58	Rue de Fexhe	4000	LIEGE	8
2060	4131	ROBERT BRASSEUR	57	Rue Jean d'Outremeuse	4020	LIEGE	1,3,8
2060	4132	L'ESPERANCE	447	Rue Saint-Nicolas	4420	MONTEGNEE	5b
2063	4139	LES CASTORS A	318	Rue Sainte-Marguerite	4000	LIEGE	1,2,4,4i
2063	4140	NOTRE DAME	40	Rue de l'Institut	4632	CEREXHE-HEUSEUX	1,2
2109	4227	LA PETITE ECOLE	79	Chaussée Churchill	4420	MONTEGNEE	7

2109	9663	LA PETITE ECOLE 2	8B	Michamps	6600	LONGVILLY	7
2134	6308	LES TRIXHES III	102	Rue du Roi Albert	4102	OUGREE	3,8
2135	8940	EPESCF	3	AVENUE DAVY	4100	SERAING	1,2,8
2136	4284	SAINTE MARIE	5	Place Merlot	4100	SERAING	1,8
2136	9375	SAINT-JOSEPH	182	Chaussée de Ramioul	4400	FLEMALLE	8
2138	4288	LA BUISSONNIERE	21	Rue du Petit-Bourgogne	4100	SERAING	1,8
2179	4381	LA PARENTHÈSE	16	RUE DE BERNEAU	4600	VISE	1,3,8
2179	10355	Impl. STOU MONT	24	Route de l'Amblève	4987	STOU MONT	8
2197	4429	EPESCF SAIVE	1	Rue des Champs	4671	SAIVE	4,4i
2210	4462	L'ENVOL	6	Rue du Herdier	4400	FLEMALLE-HAUTE	1,2,8
2235	4504	EPESCF	58	ALBERT DE T'SERCLAES	4821	ANDRIMONT	1,2,3
2235	10519	IMPL A.R. VERDI	9	Avenue Jean Kurtz	4801	STEMBERT	2,3
2266	4544	ST JOSEPH	12	AVENUE VICTOR DAVID	4830	LIMBOURG	1,8
2311	4642	LES ECUREUILS	32	RUE HOVEMONT	4910	THEUX	1,3
2351	4710	MAURICE HEUSE	98	CHAUSSEE DE HEUSY	4800	VERVIERS	8
2351	9076	ECOLE SEROULE	8	Rue de Séroule, 8	4800	VERVIERS	8
2390	4792	ST JOSEPH	1	RUE EMILE LEJEUNE	4250	GEER	1,2,3,8
2390	4793	STE CROIX	2	REMPART ST CHRISTOPHE	4280	HANNUT	1,8
2400	4821	LES LAURIERS	7	CHEMIN D'AVERNAS	4280	HANNUT	1,2,8
2470	4972	EPESLA	33	RUE DE BASTOGNE	6700	ARLON	1,8
2510	5054	EPESCF	131	RUE DE LA CHAPELLE	6600	BASTOGNE	1,3,8
2510	10218	C.H. DE L'ARDENNE	35	Avenue d'Houffalize	6800	LIBRAMONT-CHEVIGNY	4,4i
2511	5056	LE MARDASSON	29	RUE DES MAIES	6600	BASTOGNE	1,2,8
2533	9545	EPESP 2	1	rue Dinez	6661	MONT	4,4i
2543	5102	IESPSCF	19	RUE DU CHATEAU	6690	VIELSALM	1,2
2565	7338	CLAIRVAL	1	TERRE AUX RIS	6940	BARVAUX	1,2,3
2599	5196	EPESCF	35	RUE MIONVAUX	6900	WAHA - MARLOIE	1,2,4,4i,8
2607	5215	EPESP	32	RUE DES ALLIES	6953	FORRIERES	3,8
2765	5472	EPESP	28B	RUE NOUVELLE	6760	ETHE	8
2766	6955	E.E.P.C.F.	8	RUE JEAN LAURENT	6750	MUSSON	1,2,3,4,4i
2811	5564	CAPUCINES 1	12A	AVENUE DU ROND_POINT	5580	ROCHEFORT	1,8
2813	5571	L'Etincelle	38A	RUE d'Omalus	5590	CINEY	1,8
2828	5598	EPESCF	156a	Avenue d'Huart	5590	CINEY	1,2,4,4i,8
2881	5698	ST VINCENT	15	Rue Col Tachet des Combes	5530	YVOIR	1,8
2881	5699	CHU DINANT-GODINNE	501	Rue St Jacques	5500	DINANT	5b
2881	10530	COLLEGE SAINT-PAUL	21	Rue Colonel Tachet des Combes	5530	YVOIR	1,8
2900	5746	EPESCF	246E	Chaussée de Ciney	5300	ANDENNE	1,2,8
2970	5900	EPSESCF	28	Rue de Sedent	5100	JAMBES	1,3,8
2970	5901	EPESCF	85	Avenue Albert 1er	5000	NAMUR	5b
2970	10106	LES GOÉLANDS	46	Rue Haute	5190	SPY	5b
2982	5920	REUMONJOIE	171	Chemin de Reumont	5020	MALONNE	1,3
2982	5921	CLAIR VAL	171	Chemin de Reumont	5020	SUARLEE	1,3
2983	5922	ST BERTHUIN	120	FOND DE MALONNE	5020	MALONNE	8
3015	5978	PLEIN AIR	34	Avenue Baron Fallon	5000	NAMUR	1,2,3
3015	9084	LE FOYER	6	Rue Cardijn	5364	SCHALTIN	3
3076	6110	EPESCF	27A	Rue de Mazy	5030	GEMBLOUX	1,2,8
3086	6658	EPESCF	75	RUE DU BOSQUET	5060	AUVELAIS	1,2,8
3086	8851	BOSQUET N° 2	1	ROUTE DE BAMBOIS	5070	FOSSES-LA-VILLE	1,8
3108	6172	EPESCF	15	CHAUSSEE DE ROLY	5660	MARIEMBOURG	1,8
3122	6207	ST DOMINIQUE	22	Place de l'Hôtel de Ville	5620	FLORENNES	1,2,8
3135	6230	JEAN-BAPT. HERMAN	22	RUE D'OMEZEE	5600	OMEZEE	3
3145	4116	IRHOV FONDAMENTAL	78	Rue Monulphe	4000	LIEGE	6,7
3145	9890	GLAIN BURENVILLE	46	Rue Burenville	4000	LIEGE	7
4804	891	IRSA T6 et 8	1508	CHAUSSEE DE WATERLOO.	1180	UCCLE	6,8
5697	7508	L'ESCALPADE	2	RUE DE LA FERME DES BRUYERES	1348	LOUVAIN-LA-NEUVE	4
5741	9407	LA PETITE SOURCE	94	CHAUSSEE DE WAVRE	1390	GREZ-DOICEAU	8
5741	9753	LA PETITE SOURCE 2	27	Avenue des Sapins	1390	BIEZ	8
5865	9558	COLLINE DE L'EVEIL	244	Boulevard Ernest Solvay	4000	LIEGE	3
5870	9567	CREVE-COEUR 1	1	Rue Crève-Coeur	4000	LIEGE	8
5982	9666	NOS PILIFS	212	Avenue des Pagodes	1020	LAEKEN	3
5982	10559	EFA RIVE GAUCHE	46	Rue Princesse Clémentine	1020	BRUXELLES	3
95276	10107	JEANNE ROMBAUT T1	7b	rue Bonne Nouvelle	4000	LIEGE	1
95316	10152	CAPUCINES 2	12B	Avenue du Rond-Point	5580	ROCHEFORT	2,8
95397	4117	AIDE EDUCATIVE	22	Rue Vieille-Montagne	4000	LIEGE	5b
95527	1331	L'ESCALE 3 FONDAM.	10	AVENUE HIPPOCRATE,BTE 8510	1200	WOLUWE-SAINT-LAMBERT	5b
95527	6817	L'ESCALE 2 FONDAM.	9	AVENUE REINE FABIOLA	1340	OTTIGNIES	5b
95527	10528	BEAU VALLON FOND	205	Rue Bricgniot	5002	SAINT-SERVAIS	5b
95527	10529	ANTENNE 110	7	Drève des Magnolias	1332	GENVAL	5b
95629	10648	ARNAUD FRAITEUR	2	Rue de la Cité Joyeuse	1080	MOLENBEEK-SAINT-JEAN	4
95630	6634	L'EMBEILLIE	2	LA VIREE	6880	BERTRIX	1,2,3,8

## Informations aux parents qui déposent le CEB de leur enfant

Vous avez déposé le C.E.B. de votre enfant dans l'école secondaire où il a obtenu une place.

2 situations possibles

Cette école est l'école où vous avez déposé le formulaire unique d'inscription entre le 10 février et le 6 mars (l'école de votre 1<sup>ère</sup> préférence).

OU

Vous n'avez fait aucune demande d'inscription entre le 10 février et le 6 mars et votre inscription a été faite après le 26 avril.



**L'inscription de votre enfant est définitivement confirmée.**

Cette école n'est pas l'école où vous avez déposé le formulaire unique d'inscription entre le 10 février et le 6 mars (l'école n'est pas l'école de votre 1<sup>ère</sup> préférence).



**ATTENTION !**

**La situation d'inscription de votre enfant pourrait changer** si votre enfant se trouve encore en liste d'attente dans une autre école.

Si vous ne souhaitez plus attendre l'évolution des listes d'attente, il faut procéder au désistement de votre enfant au plus vite des listes d'attente sur lesquels il se trouve.

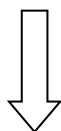
*Des questions ? Vous pouvez appeler le 0800/188.55 ou écrire à l'adresse e-mail [inscription@cfwb.be](mailto:inscription@cfwb.be)*

**Informations aux parents dont l'enfant a obtenu une place en ordre utile après le 26 avril (inscription chronologique)**

Vous avez fait une demande d'inscription après le 26 avril et vous avez obtenu une place en ordre utile dans une école secondaire.

2 situations possibles

Vous n'aviez fait aucune demande d'inscription avant le 27 avril



L'inscription de votre enfant sera confirmée par le dépôt du C.E.B.

Vous avez déposé le formulaire unique d'inscription entre le 10 février et le 6 mars. Votre enfant se trouve sur liste d'attente dans une ou plusieurs écoles.



**ATTENTION !**

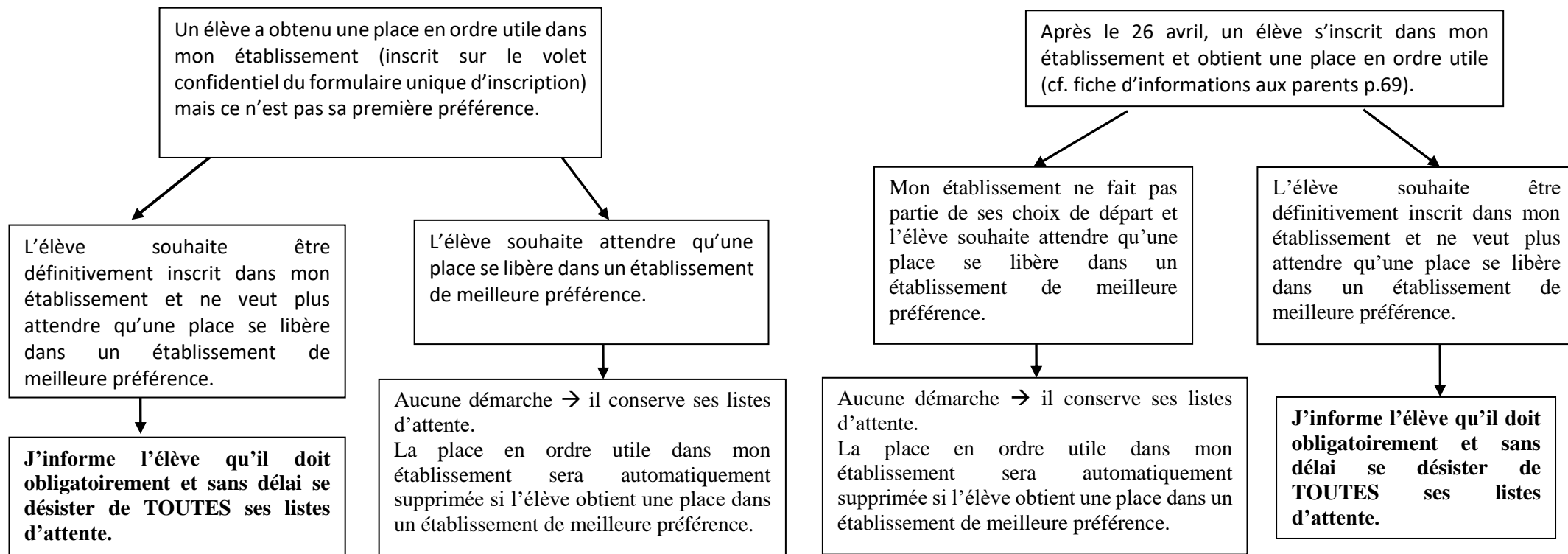
Si votre enfant obtient une place dans une des écoles indiquées sur le volet confidentiel du formulaire unique d'inscription, la place obtenue après le 26 avril sera automatiquement supprimée.

Si vous ne souhaitez plus attendre l'évolution des listes d'attente, il faut procéder au désistement votre enfant au plus vite des listes d'attente sur lesquelles il se trouve.

*Des questions ? Vous pouvez appeler le 0800/188.55 ou écrire à l'adresse e-mail [inscription@cfwb.be](mailto:inscription@cfwb.be)*

## Informations à communiquer aux parents des élèves en ordre utile dans mon établissement

N.B. : Ces informations ont pour but de présenter aux parents les choix qui s'offrent à eux.



**Attention : Sans désistement, les listes d'attente continuent d'évoluer et seront maintenues jusqu'au 24 août au soir. Il doit être clair que les élèves qui sont en ordre utile dans un établissement qui n'est pas désigné comme 1<sup>ère</sup> préférence seront automatiquement désistés par la CIRI si une place venait à se libérer dans un autre établissement désigné comme correspondant à une meilleure préférence.**

**Rappel : un établissement dans lequel une inscription a été réalisée à partir du 27 avril est réputé correspondre à une moindre préférence.**

**Comment les responsables légaux peuvent-ils désinscrire leur enfant des listes d'attente ?**

Ils doivent remettre une demande écrite et signée dans **chaque établissement** dont ils souhaitent se retirer de la liste d'attente **OU** s'adresser à la CIRI :

Par fax au 02/600 04 30

Par mail [inscription@cfwb.be](mailto:inscription@cfwb.be)

ou par courrier à l'adresse suivante : CIRI - Bureau 3F330 bis rue Adolphe Lavallée 1 à 1080 Bruxelles

**Attention : Il est impératif de rappeler aux parents que déposer le CEB de leur enfant dans un établissement confirme la demande d'inscription mais ne suffit pas à finaliser celle-ci si des inscriptions en liste d'attente subsistent dans d'autres établissements (cf. fiche d'information aux parents p.69).**

### Liste des établissements secondaires avec leurs numéros FASE

Attention : la présente liste a pour fonction de fournir aux parents les n° FASE des établissements scolaires secondaires pris en compte par le décret "inscription". Cette

FASE ETABLISSEMENT	NOM ETABLISSEMENT	ADRESSE	CODE POSTAL	LOCALITE	REMARQUES
123/190	ATHENEE ADOLPHE MAX	BOULEVARD CLOVIS 40	1000	BRUXELLES	
126/193	ATHENEE ROBERT CATTEAU	RUE ERNEST ALLARD 49	1000	BRUXELLES	
127/194	ATHENEE LEON LEPAGE	RUE DES RICHES CLAIRES 30	1000	BRUXELLES	
130/198	LYCEE HENRIETTE DACHSBECK	RUE DE LA PAILLE 24	1000	BRUXELLES	
132/201	INSTITUT SAINT-LOUIS	RUE DU MARAIS 113	1000	BRUXELLES	
139/213	ATHENEE ROYAL GATTI DE GAMOND	RUE DU MARAIS 65	1000	BRUXELLES	
141/216	LYCEE LA RETRAITE	RUE DES CONFEDERES 70	1000	BRUXELLES	
142/218	INSTITUT DIDEROT	RUE DES CAPUCINS 58	1000	BRUXELLES	
145/311	INSTITUT BISCHOFFSHEIM	RUE DE LA BLANCHISSERIE 52	1000	BRUXELLES	<a href="#">Cliquez ici pour plus d'informations</a>
3152/313	INSTITUT DE MOT-COUVREUR	PLACE DU NOUVEAU-MARCHE-AUX-GRAINS 24	1000	BRUXELLES	
3230/209	INSTITUT DOMINIQUE PIRE	RUE DE LENGLENTIER 6-14	1000	BRUXELLES	<a href="#">Cliquez ici pour plus d'informations</a>
124/192	ATHENEE ROYAL DE LA RIVE GAUCHE	RUE MARIE-CHRISTINE 83	1020	LAEKEN	
129/197	ATHENEE EMILE BOCKSTAEL	RUE REPER VREVEN 80	1020	BRUXELLES	
133/203	LYCEE MARIA ASSUMPTA	AVENUE WANNECOUTER 76	1020	LAEKEN	
138/210	COLLEGE LA FRATERNITE - site Sainte-Ursule	RUE DROOTBEEK 2	1020	LAEKEN	
140/215	ATHENEE ROYAL DE BRUXELLES II	RUE MARIE-CHRISTINE 37	1020	LAEKEN	
143/221	INSTITUT PAUL-HENRI SPAAK	RUE GUSTAVE DEMANET 84	1020	BRUXELLES	<a href="#">Cliquez ici pour plus d'informations</a>
143/7449	INSTITUT PAUL-HENRI SPAAK	RUE ALFRED STEVENS 20	1020	BRUXELLES	<a href="#">Cliquez ici pour plus d'informations</a>
144/223	INSTITUT MARIS STELLA	RUE FELIX STERCKX 44	1020	LAEKEN	
185/295	INSTITUT NOTRE-DAME DE LOURDES	RUE EDMOND TOLLENAERE 32	1020	LAEKEN	
95314/10147	ATHENEE MARGUERITE YOURCENAR	RUE CLAESSENS 10	1020	BRUXELLES	
222/357	COLLEGE ROI BAUDOIN	AVENUE FELIX MARCHAL 62	1030	SCHAERBEEK	
3158/778	INSTITUT DE LA VIERGE FIDELE	PLACE DE JAMBLINNE DE MEUX 14	1030	SCHAERBEEK	
419/770	ATHENEE ROYAL ALFRED VERWEE	RUE VERWEE 12	1030	SCHAERBEEK	
420/771	ATHENEE COMMUNAL FERNAND BLUM	AVENUE DE ROODEBEEK 59	1030	SCHAERBEEK	<a href="#">Cliquez ici pour plus d'informations</a>
420/772	ATHENEE COMMUNAL FERNAND BLUM	AVENUE ERNEST RENAN 12	1030	SCHAERBEEK	<a href="#">Cliquez ici pour plus d'informations</a>
421/774	LYCEE COMMUNAL EMILE MAX	CHAUSSEE DE HAECHE 235	1030	SCHAERBEEK	<a href="#">Cliquez ici pour plus d'informations</a>
422/775	CENTRE SCOLAIRE SAINTE-MARIE - LA SAGESSE	CHAUSSEE DE HAECHE 164	1030	SCHAERBEEK	
423/776	INSTITUT DE LA SAINTE-FAMILLE D'HELMET	RUE CHAUMONTEL 9	1030	SCHAERBEEK	

428/785	INSTITUT TECHNIQUE CARDINAL MERCIER-NOTRE-DAME DU SACRE-COEUR	RUE PORTAELS 81	1030	SCHAERBEEK	
429/788	INSTITUT COMMUNAL TECHNIQUE FRANS FISCHER	RUE GENERAL EENENS 66	1030	SCHAERBEEK	
432/794	INSTITUT SAINT-DOMINIQUE	RUE CAPORAL CLAES 38	1030	SCHAERBEEK	
95428/10342	INSTITUT LA VERTU	CHAUSSÉE DE HAECHE 138	1030	SCHAERBEEK	
95460/10395	ECOLE SECOND'AIR SINGELIJN	PLACE DES CARABINIERS 18 A	1030	SCHAERBEEK	
128/196	LYCEE EMILE JACQMAIN	RUE BELLIARD 135 A	1040	BRUXELLES	
208/329	CENTRE SCOLAIRE SAINT-MICHEL	BOULEVARD SAINT-MICHEL 24	1040	ETTERBEEK	
210/335	CENTRE D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE D'ETTERBEEK ERNEST RICHARD	PLACE SAINT-PIERRE 5	1040	ETTERBEEK	
212/340	ATHENEE ROYAL JEAN ABSIL	AVENUE HANSEN SOULIE 27	1040	ETTERBEEK	
213/341	INSTITUT DE L'ENFANT-JESUS	RUE GENERAL LEMAN 74	1040	ETTERBEEK	
214/342	INSTITUT SAINT-STANISLAS	AVENUE DES NERVIENS 131	1040	ETTERBEEK	
282/458	INSTITUT SAINT-BONIFACE- PARNASSE	RUE DU VIADUC 82	1050	IXELLES	
283/459	CENTRE SCOLAIRE DE MA CAMPAGNE	RUE AFRICAINE 3	1050	IXELLES	<a href="#">Cliquez ici pour plus d'informations</a>
286/463	COLLEGE SAINT-VINCENT SAINT-FRANCOIS	RUE DES MERISIERS 7	1050	IXELLES	<a href="#">Cliquez ici pour plus d'informations</a>
286/464	COLLEGE SAINT-VINCENT SAINT-FRANCOIS	CHAUSSÉE DE VLEURGAT 55	1050	IXELLES	<a href="#">Cliquez ici pour plus d'informations</a>
287/465	INSTITUT SAINT-ANDRE	AVENUE DE L'HIPPODROME 180	1050	IXELLES	
288/466	CENTRE SCOLAIRE EPERONNIERS-MERCELIS	RUE MERCELIS 36-38	1050	IXELLES	
290/474	ATHENEE COMMUNAL CHARLES JANSSENS	PLACE DE LONDRES 5	1050	IXELLES	
4809/371	ATHENEE ROYAL D'IXELLES	RUE DE LA CROIX 40	1050	IXELLES	
365/688	ATHENEE ROYAL VICTOR HORTA	RUE DE LA RHETORIQUE 16	1060	SAINT-GILLES	<a href="#">Cliquez ici pour plus d'informations</a>
366/689	INSTITUT DES FILLES DE MARIE	RUE THEODORE VERHAEGEN 8	1060	SAINT-GILLES	
367/692	INSTITUT SAINT-JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE	RUE MORIS 19	1060	SAINT-GILLES	<a href="#">Cliquez ici pour plus d'informations</a>
95498/10448	LYCEE INTEGRAL ROGER LALLEMAND	RUE DE LA CROIX DE PIERRE 73	1060	BRUXELLES	
29/45	INSTITUT DES SOEURS DE NOTRE-DAME	RUE DE VEEWEYDE 40	1070	ANDERLECHT	
30/46	INSTITUT NOTRE-DAME	RUE DE FIENNES 66	1070	ANDERLECHT	
31/48	ECOLE SECONDAIRE THEO LAMBERT	AVENUE BERTAUX 45	1070	ANDERLECHT	
3156/43	ATHENEE JOSEPH BRACOPS	RUE DE LA PROCESSION 78	1070	ANDERLECHT	
3198/52	INSTITUT EMILE GRYSOEN	AVENUE EMILE GRYSOEN 1	1070	ANDERLECHT	
33/51	ATHENEE ROYAL LEONARDO DA VINCI	RUE CHOME-WYNS 5	1070	ANDERLECHT	
35/56	INSTITUT COMMUNAL MARIUS RENARD	RUE GEORGES MOREAU 107	1070	ANDERLECHT	
37/59	INSTITUT MARIE IMMACULEE	RUE DES RESEDAS 51	1070	ANDERLECHT	
38/58	INSTITUT REDOUTE-PEIFFER	AVENUE MARIUS RENARD 1	1070	ANDERLECHT	
5983/8205	COLLEGE LES TOURNESOLS	BOULEVARD MAURICE HERBETTE 24	1070	ANDERLECHT	
95497/10447	LYCEE SŒUR EMMANUELLE - DEGRE D'OBSERVATION AUTONOME	AVENUE D'ITTERBEEK 550	1070	ANDERLECHT	
95577/10578	COLLÈGE MATTEO RICCI	BOULEVARD POINCARÉ 67	1070	ANDERLECHT	



347/655	ATHENEE ROYAL DU SIPPENBERG	AVENUE DU SIPPENBERG 2	1080	MOLENBEEK-SAINTE-JEAN	
95584/657	ATHENEE ROYAL TOOTS THIELEMANS	RUE DE LA PROSPERITE 14	1080	MOLENBEEK-SAINTE-JEAN	
352/663	CAMPUS SAINT-JEAN	RUE DE BIRMINGHAM 41	1080	MOLENBEEK-SAINTE-JEAN	
95499/10449	ECOLE SECONDAIRE PLURIELLE KARREVELD	CHAUSSE DE GAND 615	1080	MOLENBEEK-SAINTE-JEAN	
95500/10450	ECOLE SECONDAIRE PLURIELLE MARITIME	AVENUE JEAN DUBRUCQ 175	1080	MOLENBEEK-SAINTE-JEAN	
95605/10621	ECOLE SECONDAIRE LA PLUME	RUE VANDERSTRAETEN 9	1080	MOLENBEEK-SAINTE-JEAN	
326/629	ATHENEE ROYAL DE KOEKELBERG	RUE OMER LEPREUX 15	1081	KOEKELBERG	
327/676	INSTITUT DES URSULINES	RUE JULES DEBECKER 71	1081	KOEKELBERG	<a href="#">Cliquez ici pour plus d'informations</a>
261/432	COLLEGE DU SACRE-COEUR	RUE LOUIS DELHOVE 65	1083	GANSHOREN	
262/434	CENTRE SCOLAIRE NOTRE-DAME DE LA SAGESSE	AVENUE VAN OVERBEKE 10	1083	GANSHOREN	
263/435	ATHENEE ROYAL DE GANSHOREN	RUE AUGUSTE DE COCK 1	1083	GANSHOREN	
317/617	ATHENEE ROYAL DE JETTE	AVENUE DE LEVIS MIREPOIX 100	1090	JETTE	
318/618	CENTRE SCOLAIRE DU SACRE-COEUR - Section Humanités	AVENUE DU SACRE-COEUR 8	1090	JETTE	
319/619	COLLEGE SAINT-PIERRE	RUE JEAN-BAPTISTE VERBEYST 25	1090	JETTE	
134/204	ATHENEE DES PAGODES	RUE DE BEYSEGHEM 141	1120	BRUXELLES	
95313/10151	COLLEGE DES ETOILES	AVENUE DE LA METROLOGIE 5	1130	HAREN	<a href="#">Cliquez ici pour plus d'informations</a>
95589/10593	ATHÉNÉE ROYAL VICTOR HUGO	RUE DE LA MÉTROLOGIE 2-4	1130	BRUXELLES	
231/375	ATHENEE ROYAL D'EVERE	AVENUE CONSTANT PERMEKE 2	1140	EVERE	
95576/10577	COLLEGE FRA ANGELICO	AVENUE DES ANCIENS COMBATTANTS 190	1140	EVERE	
539/971	ATHENEE ROYAL CROMMELYNCK	AVENUE ORBAN 73	1150	WOLUWE-SAINTE-PIERRE	
540/972	COLLEGE JEAN XXIII	BOULEVARD DE LA WOLUWE 22	1150	WOLUWE-SAINTE-PIERRE	
541/973	LYCEE MATER DEI	AVENUE DE L'AVIATION 72	1150	WOLUWE-SAINTE-PIERRE	
542/974	INSTITUT DON BOSCO	AVENUE DU VAL D'OR 90	1150	WOLUWE-SAINTE-PIERRE	☛ Un établissement du même nom se trouve sur le territoire de Woluwé-Saint-Lambert
543/976	CENTRE SCOLAIRE EDDY MERCKX	AVENUE SALOME 2	1150	WOLUWE-SAINTE-PIERRE	<a href="#">Cliquez ici pour plus d'informations</a>
291/475	CENTRE SCOLAIRE SAINT-ADRIEN - VAL DUCHESSE	BOULEVARD DU SOUVERAIN 201	1160	AUDERGHEM	<a href="#">Cliquez ici pour plus d'informations</a>
60/103	ATHENEE ROYAL D'AUDERGHEM	AVENUE DU PARC DE WOLUWE 25-27	1160	AUDERGHEM	<a href="#">Cliquez ici pour plus d'informations</a>
61/104	INSTITUT SAINT-JULIEN-PARNASSE	AVENUE DE L'EGLISE SAINT-JULIEN 22	1160	AUDERGHEM	
95372/10280	DE L'AUTRE COTE DE L'ECOLE	CHAUSSEE DE WAVRE 1789	1160	AUDERGHEM	
492/910	COLLEGE SAINT-HUBERT	AVENUE CHARLE-ALBERT 9	1170	WATERMAEL-BOITSFORT	

494/912	INSTITUT DE L'ASSOMPTION	AVENUE ALFRED SOLVAY 4	1170	WATERMAEL-BOITSFORT	
60/911	ATHENEES ROYAL D'AUDERGHEM	RUE DE LA BERGERETTE	1170	WATERMAEL-BOITSFORT	<a href="#">Cliquez ici pour plus d'informations.</a>
460/854	ATHENEES ROYAL D'UCCLE I	AVENUE HOUZEAU 87	1180	UCCLE	
462/856	ECOLE DECROLY	DREVE DES GENDARMES 45	1180	UCCLE	
463/858	COLLEGE SAINT-PIERRE	AVENUE COGHEN 213	1180	UCCLE	
464/859	CENTRE D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE LIBRE NOTRE-DAME DES CHAMPS	RUE EDITH CAVELL 143	1180	UCCLE	
465/860	ATHENEES ROYAL D'UCCLE II	AVENUE DES TILLEULS 24	1180	UCCLE	
466/862	INSTITUT SAINT-VINCENT DE PAUL	PLACE JEAN VANDER ELST 25	1180	UCCLE	<a href="#">Cliquez ici pour plus d'informations.</a>
480/890	ATHENEES GANENOU	RUE DU MELKRIEK 3	1180	UCCLE	
95343/10190	ECOLE ACTIVE	RUE DE STALLE 70-82	1180	UCCLE	
95523/855	INSTITUT MONTJOIE	AVENUE MONTJOIE 93-95	1180	UCCLE	
246/402	ATHENEES ROYAL ANDREE THOMAS	AV REINE MARIE-HENRIETTE 47	1190	FOREST	
249/409	INSTITUT SAINTE-URSULE	AVENUE DES ARMURES 39	1190	FOREST	
95579/10580	INSTITUT EL HIKMA - LA SAGESSE	RUE SAINT DENIS 296	1190	FOREST	
513/936	ATHENEES ROYAL WOLUWE-SAINT-LAMBERT	RUE DE L'ATHENEES ROYAL 75-77	1200	WOLUWE-SAINT-LAMBERT	
514/937	CENTRE SCOLAIRE DU SACRE-COEUR DE LINDTHOUT	AVENUE HENRI DIETRICH 20	1200	WOLUWE-SAINT-LAMBERT	
515/938	COLLEGE DON BOSCO	CHAUSSÉE DE STOCKEL 270	1200	WOLUWE-SAINT-LAMBERT	☛ Un établissement du même nom se trouve sur le territoire de Woluwé-Saint-Pierre
517/940	INSTITUT DES DAMES DE MARIE	RUE VERGOTE 40	1200	WOLUWE-SAINT-LAMBERT	
519/943	INSTITUT DE LA PROVIDENCE	RUE DES DEPORTES 42	1200	WOLUWE-SAINT-LAMBERT	
388/732	CENTRE SCOLAIRE DES DAMES DE MARIE-HAECHT-PHILOMENE-LIMITE	CHAUSSÉE DE HAECHT 68	1210	SAINT-JOSSE-TEN-NOODE	
390/734	LYCEE GUY CUDELL	RUE DE LIEDEKERKE 66	1210	SAINT-JOSSE-TEN-NOODE	
3192/1278	INSTITUT PROVINCIAL D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE	QUAI AUX HUITRES 31	1300	WAVRE	
667/1255	ATHENEES ROYAL DE RIXENSART	AVENUE HENRI LEPAGE 4-6	1300	WAVRE	<a href="#">Cliquez ici pour plus d'informations.</a>
707/1257	COLLEGE NOTRE-DAME	RUE DU CALVAIRE 4	1300	WAVRE	
708/1258	INSTITUT SAINT-JEAN-BAPTISTE	RUE DE BRUXELLES 45	1300	WAVRE	
712/1262	COLLEGE TECHNIQUE SAINT-JEAN	RUE DU PONT-SAINT-JEAN 48	1300	WAVRE	
95478/1259	INSTITUT DE LA PROVIDENCE	RUE DE NIVELLES 52	1300	WAVRE	
710/1261	ECOLE INTERNATIONALE "LE VERSEAU" - E.L.C.E.	RUE DE WAVRE 60	1301	BIERGES	<a href="#">Cliquez ici pour plus d'informations.</a>
668/1186	COLLEGE NOTRE-DAME DES TROIS VALLEES - site Alix Le Clerc	CHAUSSÉE DE BRUXELLES 1	1310	LA HULPE	<a href="#">Cliquez ici pour plus d'informations.</a>
667/6275	ATHENEES ROYAL DE RIXENSART	RUE ALBERT CROY 14	1330	RIXENSART	<a href="#">Cliquez ici pour plus d'informations.</a>
668/1187	COLLEGE NOTRE-DAME DES TROIS VALLEES - site N.D. des Anges	RUE DU COUVENT 2	1332	GENVAL	<a href="#">Cliquez ici pour plus d'informations.</a>

9555/10545	ECOLE PLURIELLE	RUE DE LA BRUYERE 98	1332	GENVAL	
747/1319	ATHENEES ROYAL PAUL DELVAUX	AVENUE DES VILLAS 15	1340	OTTIGNIES	<a href="#">Cliquez ici pour plus d'informations</a>
748/1321	COLLEGE DU CHRIST-ROI	RUE DE RENIVAUX 25	1340	OTTIGNIES	
747/1320	ATHENEES ROYAL PAUL DELVAUX	RUE DE CLAIRVAUX 5	1348	LOUVAIN-LA-NEUVE	<a href="#">Cliquez ici pour plus d'informations</a>
749/1323	LYCEE MARTIN V (des Bruyères)	RUE DU COLLEGE 3	1348	LOUVAIN-LA-NEUVE	<a href="#">Cliquez ici pour plus d'informations</a>
95375/10281	COLLEGE DA VINCI	AVENUE DES TOURTERELLES 28	1360	PERWEZ	
616/1104	ATHENEES ROYAL JODOIGNE	CHAUSSÉE DE HANNUT 61	1370	JODOIGNE	
620/1113	INSTITUT SAINT-ALBERT	AVENUE FERNAND CHARLOT 35	1370	JODOIGNE	
622/1115	C.E.P.E.S. CENTRE PROV. D'ENS. PRIM., SEC. ET PEDAGOG.	CHAUSSÉE DE TIRLEMONT 85	1370	JODOIGNE	
641/1144	ATHENEES ROYAL NIVELLES	AVENUE DU CENTENAIRE 34	1400	NIVELLES	
642/1145	COLLEGE SAINTE-GERTRUDE	FAUBOURG DE MONS 1	1400	NIVELLES	
644/1147	INSTITUT DE L'ENFANT-JESUS LYCEE	RUE DE SOTRIAMONT 1	1400	NIVELLES	
645/1148	INSTITUT PROVINCIAL DES ARTS ET METIERS	RUE FERDINAND DELCROIX 33	1400	NIVELLES	
647/1150	INSTITUT DU SACRE-COEUR	RUE SAINT-JEAN 2	1400	NIVELLES	
648/1151	INSTITUT PROVINCIAL D'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE	RUE DU PARADIS 79 A	1400	NIVELLES	
692/1236	ATHENEES ROYAL DE WATERLOO	RUE DE LA STATION 118	1410	WATERLOO	
693/1237	LYCEE DE BERLAYMONT	DREVE D'ARGENTEUIL 10 C	1410	WATERLOO	
694/1238	INSTITUT D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE DES SACRES-COEURS	PLACE ALBERT I ER	1410	WATERLOO	
565/1011	ATHENEES ROYAL RIVA-BELLA	SQUARE RIVA-BELLA	1420	BRAINE-L'ALLEUD	
568/1017	INSTITUT DE LA VALLEE BAILLY (Enseignement général)	RUE DE LA VALLEE BAILLY 102	1420	BRAINE-L'ALLEUD	
571/1022	INSTITUT DE LA VALLEE BAILLY (Enseignement technique)	RUE DE LA VALLEE BAILLY 102	1420	BRAINE-L'ALLEUD	
576/1029	CYCLE D'OBSERVATION AUTONOME CARDINAL MERCIER	CHAUSSÉE DE MONT-SAINT-JEAN 83	1420	BRAINE-L'ALLEUD	
95383/7451	COLLEGE SAINT-ETIENNE DES HAYEFFES	RUE DES HAYEFFES 35	1435	MONT-SAINT-GUIBERT	
679/1209	INSTITUT PROVINCIAL D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE	CHAUSSÉE DE MONS 241-243	1480	TUBIZE	
680/1212	COLLEGE SAINT-FRANCOIS D'ASSISE	RUE DE MONS 74	1480	TUBIZE	
589/1050	COLLEGE SAINT-ETIENNE CAMPUS	AV PRISONNIERS DE GUERRE 36	1490	COURT-SAINT-ETIENNE	
591/1053	INSTITUT TECHNIQUE PROVINCIAL	PARC DE WISTERZEE	1490	COURT-SAINT-ETIENNE	
95528/10531	ECOLE SECONDAIRE NESPA-BW	RUE DE LA SUCRERIE 1	1471	GENAPPE	
1994/3917	ATHENEES ROYAL CHARLES ROGIER	RUE DES CLARISSÉS 13	4000	LIEGE 1	
1998/3923	LYCEE SAINT-JACQUES	RUE DARCHIS 35	4000	LIEGE 1	
2002/3928	LYCEE SAINT-BENOIT - SAINT-SERVAIS D.O.A.	RUE LAMBERT LE BEGUE 44	4000	LIEGE 1	
2004/3930	DAMES DE L'INSTRUCTION CHRETIENNE. COLLEGE	RUE SUR-LA-FONTAINE 70	4000	LIEGE 1	
2017/3963	ECOLE D'HOTELLERIE ET DE TOURISME	RUE HORS-CHATEAU 13	4000	LIEGE 1	<a href="#">Cliquez ici pour plus d'informations</a>

2020/3968	INSTITUT SAINT-LAURENT	RUE SAINT-LAURENT 29	4000	LIEGE 1	
2022/3978	INSTITUT DON BOSCO	RUE DES WALLONS 59	4000	LIEGE 1	
2026/3994	INSTITUT MARIE-THERESE	RUE DELFOSSE 25	4000	LIEGE 1	
2027/7480	ATHENEES ROYAL FRAGNEE	RUE DE FRAGNEE 73	4000	LIEGE 1	
2038/4029	LYCEE TECHNIQUE PROVINCIAL "JEAN BOETS"	RUE HULLOS 52	4000	LIEGE 1	
2040/4033	CENTRE D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE LEONARD DEFRANCE	RUE DE L'ESPERANCE 62	4000	LIEGE 1	
2043/4040	INSTITUT SAINT-JEAN BERCHMANS	RUE DES WALLONS 59	4000	LIEGE 1	<a href="#">Cliquez ici pour plus d'informations</a>
2044/4041	ATHENEES ROYAL DE LIEGE ATLAS	QUAI SAINT-LEONARD 80	4000	LIEGE 1	<a href="#">Cliquez ici pour plus d'informations</a>
2073/4161	INSTITUT SAINT-BARTHELEMY D.O.A.	RUE HORS-CHATEAU 31	4000	LIEGE 1	
3157/3931	INSTITUT SAINT-SEPULCRE	RUE GENERAL BERTRAND 14	4000	LIEGE 1	<a href="#">Cliquez ici pour plus d'informations</a>
5381/3918	ATHENEES COMMUNAL LEONIE DE WAHA	BOULEVARD D AVROY 96	4000	LIEGE	
95570/10573	CENTRE SCOLAIRE SAINTE-VERONIQUE - MARIE-JOSE DOA	Rue Rennequin Sualem 20	4000	LIEGE	
1988/3907	INSTITUT NOTRE-DAME DE JUPILLE	RUE CHARLEMAGNE 47	4020	JUPILLE-SUR-MEUSE	
1992/3915	D.O.A. SAINT-LOUIS	RUE A. MAGIS 20	4020	LIEGE (BRESSOUX)	
1995/3919	ATHENEES COMMUNAL MAURICE DESTENAY	BOULEVARD SAUCY 16	4020	LIEGE 2	<a href="#">Cliquez ici pour plus d'informations</a>
2009/4179	CENTRE D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE LEON MIGNON	QUAI DU CONDROZ 15	4020	LIEGE 2	<a href="#">Cliquez ici pour plus d'informations</a>
2019/3967	ECOLE DE COIFFURE ET DE BIOESTHETIQUE	RUE DE PITTEURS 31	4020	LIEGE 2	<a href="#">Cliquez ici pour plus d'informations</a>
1981/3899	INSTITUT MARIA GORETTI	RUE RENORY 101	4031	ANGLEUR	
1984/3903	ATHENEES ROYAL DE CHENEE	RUE BOURDON 32	4032	CHENEE	
1985/3904	COLLEGE SAINT-JOSEPH	RUE SOEUR LUTGARDIS 4	4032	CHENEE	
1897/3763	ATHENEES ROYAL DE HERSTAL	RUE JEAN LAMBERT SAUVEUR 59	4040	HERSTAL	
1899/3766	NOTRE-DAME SAINT LAMBERT ET SAINT-LAURENT - DOA	RUE ELISA DUMONCEAU 75	4040	HERSTAL	
1901/3769	ECOLE POLYTECHNIQUE DE HERSTAL - ENSEIGNEMENT DE LA PROVINCE DE LIEGE	RUE DE L'ECOLE TECHNIQUE 34	4040	HERSTAL	
1902/3771	INSTITUT PROVINCIAL D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE DE HERSTAL	RUE DU GRAND PUIITS 66	4040	HERSTAL	
1855/3695	COLLEGE EPISCOPAL DU SARTAY	RUE P. HENVARD 64	4053	EMBOURG	
2123/4252	ATHENEES ROYAL AIR PUR	RUE DES NATIONS-UNIES 1	4100	SERAING	
2124/4254	ATHENEES ROYAL LUCIE DEJARDIN	RUE DE L'INDUSTRIE 127	4100	SERAING	<a href="#">Cliquez ici pour plus d'informations</a>
2125/4255	COLLEGE SAINT-MARTIN - I.S.M. PAIRAY	RUE DE LA PROVINCE 101	4100	SERAING	<a href="#">Cliquez ici pour plus d'informations</a>
2128/4261	ECOLE POLYTECHNIQUE DE SERAING - ENSEIGNEMENT DE LA PROVINCE DE LIEGE	RUE COLARD TROUILLET 48	4100	SERAING	
2129/4264	INSTITUT SAINTE-MARIE	RUE COCKERILL 148	4100	SERAING	<a href="#">Cliquez ici pour plus d'informations</a>

2133/4280	INSTITUT PROVINCIAL D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE DE SERAING	QUAI DES CARMES 43	4101	JEMEPPE-SUR-MEUSE	
2124/4250	ATHENEE ROYAL LUCIE DEJARDIN	AVENUE DU CENTENAIRE 250	4102	OUGREE	<a href="#">Cliquez ici pour plus d'informations</a>
1870/3722	ATHENEE ROYAL D'ESNEUX	RUE DE L'ATHENEE 6	4130	ESNEUX	
1762/3510	PETIT SEMINAIRE DE SAINT-ROCH	ALLEE DE BERNARDFAGNE 7	4190	FERRIERES	
2397/4812	LYCEE SAINTE-CROIX ET NOTRE-DAME	AVENUE PAUL BRIEN 4	4280	HANNUT	
2401/4824	ATHENEE ROYAL HANNUT	RUE DE TIRLEMONT 22	4280	HANNUT	
2415/4857	ATHENEE ROYAL WAREMME	RUE GUSTAVE RENIER 1	4300	WAREMME	
2418/4863	INSTITUT SAINT-LAURENT	RUE DU CASINO 6	4300	WAREMME	<a href="#">Cliquez ici pour plus d'informations</a>
2419/4865	INSTITUT PROVINCIAL D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE DE HESBAYE	RUE DE HUY 123	4300	WAREMME	<a href="#">Cliquez ici pour plus d'informations</a>
2419/4782	INSTITUT PROVINCIAL D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE DE HESBAYE	RUE JEAN STASSART 21A	4367	FIZE-LE-MARSAL (CRISNEE)	<a href="#">Cliquez ici pour plus d'informations</a>
2215/4463	ATHENEE PROVINCIAL DE FLEMALLE GUY LANG	GRAND'ROUTE 317	4400	FLEMALLE-HAUTE	
2101/4212	ATHENEE ROYAL PAUL BRUSSON	RUE FELIX BERNARD 1	4420	SAINT-NICOLAS	<a href="#">Cliquez ici pour plus d'informations</a>
1827/3637	COLLEGE SAINT-FRANCOIS D'ASSISE	RUE DU CIMETIERE 2	4430	ANS	<a href="#">Cliquez ici pour plus d'informations</a>
1826/3634	ATHENEE ROYAL D'ANS	RUE GEORGES TRUFFAUT 37	4432	ALLEUR	
2101/4412	ATHENEE ROYAL PAUL BRUSSON	RUE VINAVE	4460	GRACE-HOLLOGNE	<a href="#">Cliquez ici pour plus d'informations</a>
1787/4844	ATHENEE ROYAL AGRI - SAINT-GEORGES	RUE ELOI FOUARGE 31	4470	SAINT-GEORGES-SUR-MEUSE	<a href="#">Cliquez ici pour plus d'informations</a>
1775/3533	ATHENEE ROYAL DE HUY	QUAI D'ARONA 5	4500	HUY	
1777/3537	COLLEGE SAINT-QUIRIN	RUE ENTRE-DEUX-PORTES 75	4500	HUY	
1778/3539	INSTITUT SAINTE-MARIE	RUE VANKEERBERGHEN 10-12	4500	HUY	
1779/3541	ECOLE POLYTECHNIQUE DE HUY-ENSEIGNEMENT DE LA PROVINCE DE LIEGE	RUE SAINT-PIERRE 48	4500	HUY	
1780/3542	INSTITUT PROVINCIAL D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE DE HUY	AVENUE DELCHAMBRE 6	4500	HUY	
1781/3547	INSTITUT DON BOSCO	RUE DES COTILLAGES 2	4500	HUY	
1787/3560	ATHENEE ROYAL AGRI - SAINT-GEORGES	RUE SAINT-VICTOR 5	4500	HUY	<a href="#">Cliquez ici pour plus d'informations</a>
1802/3588	INSTITUT LIBRE DU CONDROZ SAINT-FRANCOIS (section Val Notre-Dame)	RUE DU VAL NOTRE-DAME 396	4520	ANTHEIT	<a href="#">Cliquez ici pour plus d'informations</a>
1751/3482	INSTITUT DE L'INSTRUCTION CHRETIENNE-ABBAYE DE FLONE	CHAUSSÉE ROMAINE 2	4540	FLONE	
1792/3568	ATHENEE ROYAL PRINCE BAUDOUIIN	RUE DU FOURNEAU 40	4570	MARCHIN	
1801/3586	ATHENEE ROYAL D'OUFFET	RUE MOGNEE 21	4590	OUFFET	
1802/3587	INSTITUT LIBRE DU CONDROZ SAINT-FRANCOIS	RUE DU PERRON 31	4590	OUFFET	<a href="#">Cliquez ici pour plus d'informations</a>
2174/4373	ATHENEE ROYAL VISE	RUE DU GOLLET 2	4600	WISE	
2175/4375	D.O.A. SAINT-HADELIN	RUE SAINT-HADELIN 15	4600	WISE	<a href="#">Cliquez ici pour plus d'informations</a>
1881/9801	CENTRE SCOLAIRE SAINTE-JULIENNE (D1)	AVENUE DES MARTYRS 246	4620	FLERON	
2159/4344	ATHENEE ROYAL SOUMAGNE	RUE DES PRAIRIES 30	4630	SOUMAGNE	

2247/4519	COLLEGE PROVIDENCE I - D.O.A.	AVENUE REINE ASTRID 9	4650	HERVE	
2249/4521	COLLEGE PROVIDENCE II D.O.A.	AVENUE REINE ASTRID 9	4650	HERVE	
2334/4676	ATHENEES ROYAL THIL LORRAIN Verviers I	RUE THIL LORRAIN 1-3	4800	VERVIERS	
2337/4682	CENTRE SCOLAIRE SAINT-FRANCOIS-XAVIER	RUE DE ROME 18	4800	VERVIERS	
2339/4685	ECOLE POLYTECHNIQUE DE Verviers - ENSEIGNEMENT DE LA PROVINCE DE LIEGE	RUE AUX LAINES 69	4800	VERVIERS	
2344/4695	INSTITUT D'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE DON BOSCO	RUE DES ALLIES 70	4800	VERVIERS	
2347/4698	INSTITUT SAINT-FRANCOIS-XAVIER	RUE DE FRANCORCHAMPS 12	4800	VERVIERS	
2354/4717	ATHENEES ROYAL VERDI	RUE DES WALLONS 57	4800	VERVIERS	<a href="#">Cliquez ici pour plus d'informations.</a>
2355/4718	INSTITUT PROVINCIAL D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE DE Verviers	RUE PELTZER DE CLERMONT 104	4800	VERVIERS	
2356/4720	INSTITUT SAINTE-CLAIRE	RUE SECHEVAL 32	4800	VERVIERS	
95525/10509	INSTITUT SAINT-MICHEL	RUE DU COLLEGE 126	4800	VERVIERS	
2335/4677	INSTITUT NOTRE-DAME	AVENUE JEAN TASTE 38	4802	HEUSY	
2365/4741	ATHENEES ROYAL DE WELKENRAEDT	RUE GERARD DELVOYE 2	4840	WELKENRAEDT	
2366/4742	INSTITUT SAINT-JOSEPH	RUE DE L'EGLISE 33	4840	WELKENRAEDT	
2377/4764	COLLEGE NOTRE-DAME	RUE DE MORESNET 157	4851	GEMMENICH	
2354/4584	ATHENEES ROYAL VERDI	RUE DES JARDINS 4	4860	PEPINSTER	<a href="#">Cliquez ici pour plus d'informations.</a>
2284/4593	ATHENEES ROYAL ET ECOLE D'HOTELLERIE DE SPA	RUE DES CAPUCINS 8	4900	SPA	
2309/4640	INSTITUT SAINT-ROCH D.O.A.	MARCHE 2	4910	THEUX	
2310/4641	INSTITUT PROVINCIAL D'ENSEIGNEMENT AGRONOMIQUE	RUE DU CANADA 157	4910	LA REID	
1837/3659	ATHENEES ROYAL AYWAILLE	AVENUE FRANCOIS CORNESSE 48	4920	AYWAILLE	
1839/3662	CENTRE SCOLAIRE SAINT-JOSEPH - SAINT-RAPHAEL	AVENUE DE LA PORALLEE 40	4920	SOUGNE-REMOUCHAMPS	<a href="#">Cliquez ici pour plus d'informations.</a>
2361/4735	ATHENEES ROYAL WAIMES	RUE DES HETRES 2 A	4950	WAIMES	
2272/4560	ATHENEES ROYAL ARDENNE - HAUTES FAGNES	ROUTE DE FALIZE 21	4960	MALMEDY	<a href="#">Cliquez ici pour plus d'informations.</a>
2273/4561	INSTITUT NOTRE-DAME	RUE DERRIERE LA GARE 12	4960	MALMEDY	
2272/4617	ATHENEES ROYAL ARDENNE - HAUTES FAGNES	HAUTE LEVEE 3	4970	STAVELOT	<a href="#">Cliquez ici pour plus d'informations.</a>
2292/4618	COLLEGE SAINT-REMACLE D.O.A.	AVENUE FERDINAND NICOLAY 35	4970	STAVELOT	<a href="#">Cliquez ici pour plus d'informations.</a>
2292/7269	COLLEGE SAINT-REMACLE D.O.A.	AVENUE DE LA SALM 17	4980	TROIS-PONTS	<a href="#">Cliquez ici pour plus d'informations.</a>
2895/6288	INSTITUT PROVINCIAL ENSEIGNEMENT SECONDAIRE	PLACE DU THEATRE 3	5000	NAMUR	<a href="#">Cliquez ici pour plus d'informations.</a>
2989/5929	INSTITUT SAINT-LOUIS	RUE PEPIN 7	5000	NAMUR	
2991/5933	ETABLISSEMENT DES SCEURS DE NOTRE-DAME	RUE DU LOMBARD 41	5000	NAMUR	
2992/5934	COMMUNAUTE SCOLAIRE SAINTE-MARIE	RUE DU PRESIDENT 28	5000	NAMUR	

2998/5948	INSTITUT TECHNIQUE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE	RUE DU 4 E GENIE 2	5000	NAMUR	
2999/5950	INSTITUT TECHNIQUE	RUE ASTY MOULIN 60	5000	NAMUR	
3001/5928	INSTITUT SAINTE-URSULE	RUE DE BRUXELLES 78	5000	NAMUR	
3002/5956	INSTITUT ILOIN SAINT-JACQUES	RUE DES CARMES 12	5000	NAMUR	
3010/5973	INSTITUT D'ENS. DES ARTS, TECHNIQUES, SCIENCES ET ARTISANAT - I.A.T.A.	RUE DE LA MONTAGNE 43 A	5000	NAMUR	
95330/5927	ATHENEE ROYAL DE NAMUR	RUE DU COLLEGE 8	5000	NAMUR	<a href="#">Cliquez ici pour plus d'informations</a>
2973/5909	COLLEGE SAINT-SERVAIS	RUE DE LA PEPINIERE 101	5002	SAINT-SERVAIS	<a href="#">Cliquez ici pour plus d'informations</a>
2980/5918	INSTITUT SAINT-BERTHUIIN	RUE FOND DE MALONNE 129	5020	MALONNE	
3020/5988	INSTITUT DE LA PROVIDENCE	PLACE DU COUVENT 3	5020	CHAMPION	
3071/6104	ATHENEE ROYAL GEMBLOUX	RUE GUSTAVE DOCQ 26	5030	GEMBLOUX	
3074/6107	COLLEGE SAINT-GUIBERT D.O.A.	PLACE DE L'ORNEAU 21	5030	GEMBLOUX	
3075/6109	INSTITUT TECHNIQUE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE	RUE ENTREE JACQUES 31	5030	GEMBLOUX	
3047/6043	ATHENEE ROYAL TAMINES	AVENUE PRESIDENT ROOSEVELT 57	5060	TAMINES	
3049/6047	COMMUNAUTE EDUCATIVE SAINT-JEAN-BAPTISTE	RUE DU COLLEGE 27	5060	TAMINES	<a href="#">Cliquez ici pour plus d'informations</a>
3057/6049	COLLEGE SAINT-ANDRE (enseignement technique et professionnel)	RUE DES AUGES 22	5060	SAMBREVILLE	<a href="#">Cliquez ici pour plus d'informations</a>
3058/6071	COLLEGE SAINT-ANDRE (enseignement général)	RUE DES AUGES 22	5060	SAMBREVILLE	
3057/8332	COLLEGE SAINT-ANDRE (enseignement technique et professionnel)	PLACE DU CHAPITRE 4	5070	FOSES-LA-VILLE	<a href="#">Cliquez ici pour plus d'informations</a>
2965/5891	ATHENEE ROYAL DE JAMBES	RUE DE GERONSART 150	5100	JAMBES	
2968/5894	INSTITUT SAINTE MARIE	CHAUSSEE DE LIEGE 246	5100	JAMBES	
2969/5895	INSTITUT SAINT-JOSEPH	RUE MAZY 20	5100	JAMBES	
2977/5914	COLLEGE NOTRE-DAME DE LA PAIX	PLACE NOTRE-DAME DE LA PAIX 5	5101	ERPENT	
2920/5788	SEMINAIRE DE FLOREFFE	RUE DU SEMINAIRE 7	5150	FLOREFFE	
5143/6957	COLLEGE DE GODINNE-BURNOT D.O.A.	ROUTE DE FLOREFFE 26	5170	PROFONDEVILLE	<a href="#">Cliquez ici pour plus d'informations</a>
3084/6125	ATHENEE ROYAL BAUDOUIIN I ER	RUE FRANCOIS HITTELET 89	5190	JEMEPPE-SUR-SAMBRE	
2894/5738	ATHENEE ROYAL JEAN TOUSSEUL	RUE ADELIN HENIN 4	5300	ANDENNE	
2896/5742	INSTITUT SAINTE-BEGGE	PLACE DU CHAPITRE 12	5300	ANDENNE	
2895/5741	INSTITUT PROVINCIAL ENSEIGNEMENT SECONDAIRE	RUE FRANCOIS JASSOGNE 2 A	5300	SEILLES	<a href="#">Cliquez ici pour plus d'informations</a>
2915/5780	COLLEGE ABBE NOEL	RUE DU COLLEGE 4	5310	EGHEZEE	
3007/5966	INSTITUT TECHNIQUE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE HENRI MAUS	CHAUSSEE DE LOUVAIN 92	5310	EGHEZEE	<a href="#">Cliquez ici pour plus d'informations</a>
2895/6458	INSTITUT PROVINCIAL ENSEIGNEMENT SECONDAIRE	RUE DU HARAS 16	5340	GESVES	<a href="#">Cliquez ici pour plus d'informations</a>
2824/5586	COLLEGE NOTRE-DAME	RUE DE BONSECOURS 2	5500	DINANT	<a href="#">Cliquez ici pour plus d'informations</a>
2826/5585	ATHENEE ROYAL DINANT - HERBUCHENNE	CHEMIN D'HERBUCHENNE 1	5500	DINANT	

5143/6956	COLLEGE DE GODINNE-BURNOT D.O.A.	CARREFOUR DE L'EUROPE 3	5530	GODINNE	<a href="#">Cliquez ici pour plus d'informations</a>
2787/5514	COLLEGE SAINT-BENOIT DE MAREDSOUS	RUE DE MAREDSOUS 12	5537	DENEE	
2792/5528	ATHENEE ROYAL NORBERT COLLARD	RUE DE DINANT 23	5570	BEAURAING	
2793/5530	INSTITUT NOTRE-DAME	RUE DE GIVET 21	5570	BEAURAING	
2794/5531	INSTITUT NOTRE-DAME DU SACRE-COEUR	RUE DE ROCHEFORT 92	5570	BEAURAING	
2865/5670	ATHENEE ROYAL ROCHEFORT-JEMELLE	RUE JACQUET 102	5580	ROCHEFORT	
2866/5671	INSTITUT JEAN XXIII	RUE DE LA SAUVENIERE 7	5580	ROCHEFORT	
2805/5557	ATHENEE ROYAL DU CONDROZ JULES DELOT	SQUARE OMER BERTRAND 1	5590	CINEY	
2806/5558	ECOLE PROVINCIALE D'AGRONOMIE ET DES SCIENCES DE CINEY	RUE DE SAINT-QUENTIN 14	5590	CINEY	
2807/5559	INSTITUT SAINT-JOSEPH ENSEIGNEMENT GENERAL	RUE SAINT-HUBERT 14-16	5590	CINEY	
2808/5560	INSTITUT DE LA PROVIDENCE	RUE PICONETTE 1	5590	CINEY	
2809/5561	INSTITUT SAINT-JOSEPH - ENSEIGNEMENT TECHNIQUE	RUE SAINT-HUBERT 14-16	5590	CINEY	
3131/6224	ATHENEE ROYAL "JEAN ROSTAND" DE PHILIPPEVILLE	AVENUE DE SAMART 2 B	5600	PHILIPPEVILLE	
3132/6225	INSTITUT NOTRE-DAME	RUE EGLISE SAINT-PHILIPPE 10 A	5600	PHILIPPEVILLE	
3117/6200	ATHENEE ROYAL FLORENNES	RUE DES ECOLES 21	5620	FLORENNES	<a href="#">Cliquez ici pour plus d'informations</a>
3121/6206	INSTITUT SAINT-JOSEPH D.O.A.	RUE DE CORENNE 1	5620	FLORENNES	
1073/2089	COLLEGE SAINT-AUGUSTIN	RUE DE LA THYRIA 16	5651	THY-LE-CHATEAU	<a href="#">Cliquez ici pour plus d'informations</a>
3104/6726	INSTITUT SAINTE-MARIE	RUE NOIRET 6	5660	COUVIN	
3107/6171	ATHENEE ROYAL JEAN REY	LA CROISSETTE 1	5660	COUVIN	<a href="#">Cliquez ici pour plus d'informations</a>
3117/6179	ATHENEE ROYAL FLORENNES	RUE MARTIN SANDRON 141	5680	DOISCHE	<a href="#">Cliquez ici pour plus d'informations</a>
908/1657	ATHENEE ROYAL VAUBAN	RUE EMILE TUMELAIRE 12	6000	CHARLEROI	
909/1658	ATHENEE ROYAL ERNEST SOLVAY	BOULEVARD EMILE DEVREUX 27	6000	CHARLEROI	
910/1659	INSTITUT SAINT JOSEPH	BOULEVARD DE L'YSER 12	6000	CHARLEROI	
911/1661	CENTRE SCOLAIRE DU SACRE-COEUR	BOULEVARD AUDENT 58	6000	CHARLEROI	
912/1662	INSTITUT NOTRE-DAME	RUE DE MARCINELLE 41	6000	CHARLEROI	
920/1678	INSTITUT D'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE NOTRE-DAME	RUE DE LA SCIENCE 50-62	6000	CHARLEROI	
921/1680	INSTITUT SAINT-ANDRE	RUE DU PARC 6	6000	CHARLEROI	
923/1685	UNIVERSITE DU TRAVAIL - INSTITUT D'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE SECONDAIRE	BOULEVARD GUSTAVE ROULLIER 1	6000	CHARLEROI	
926/1691	UNIVERSITE DU TRAVAIL - INSTITUT JEAN JAURES	RUE DE LA BROUCHETERRE 52 B	6000	CHARLEROI	
95331/1673	COLLEGE DES AUMONIERIERS DU TRAVAIL DE CHARLEROI	GRAND'RUE 185	6000	CHARLEROI	<a href="#">Cliquez ici pour plus d'informations</a>
983/1852	CENTRE EDUCATIF COMMUNAL SECONDAIRE "LA GARENNE"	RUE DE LODELINSART 200	6000	CHARLEROI	
954/1773	ATHENEE ROYAL JULES DESTREE	RUE DES HAIES 76	6001	MARCINELLE	



980/1842	CENTRE EDUCATIF COMMUNAL SECONDAIRE DE COUILLET-MARCINELLE	ROUTE DE PHILIPPEVILLE 304	6010	COUILLET	<a href="#">Cliquez ici pour plus d'informations</a>
950/1761	ATHENEES ROYAL YVONNE VIESLET	RUE DES REMPARTS 35	6030	MARCHIENNE-AU-PONT	
940/1738	ATHENEES ROYAL ORSINI DEWERPE	RUE GENDEBIEN 1	6040	JUMET	
941/1739	CENTRE SCOLAIRE SAINT-JOSEPH - NOTRE-DAME	RUE EMILE STRIMELLE 1	6040	JUMET	
710/1774	ECOLE INTERNATIONALE "LE VERSEAU" - E.L.C.E.	RUE DOM BERLIERE 7	6041	GOSSELIES	<a href="#">Cliquez ici pour plus d'informations</a>
932/1725	ATHENEES ROYAL LES MARLAIRES	RUE DE LA PROVIDENCE 12	6041	GOSSELIES	
933/1726	INSTITUT DE LA PROVIDENCE HUMANITES	FAUBOURG DE BRUXELLES 105	6041	GOSSELIES	
934/1727	COLLEGE SAINT-MICHEL	FAUBOURG DE CHARLEROI 15	6041	GOSSELIES	
936/1733	INSTITUT SAINTE-ANNE	RUE CIRCULAIRE 5	6041	GOSSELIES	
95313/10289	COLLEGE DES ETOILES	RUE FAUBOURG DE CHARLEROI 14B	6041	GOSSELIES	<a href="#">Cliquez ici pour plus d'informations</a>
945/1752	ATHENEES ROYAL GILLY	RUE DU CALVAIRE 20	6060	GILLY	
946/1754	LYCEE MIXTE FRANCOIS DE SALES (G et T)	RUE DES VALLEES 18	6060	GILLY	
967/1810	INSTITUT PROVINCIAL D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE PARAMEDICAL	RUE DE LA SAMARITAINE 14	6061	MONTIGNIES-SUR-SAMBRE	
1057/2035	ATHENEES ROYAL LOUIS DELATTRE	RUE DE L'ATHENEES 32	6140	FONTAINE-L'EVEQUE	
95333/2040	INSTITUT SAINTE-MARIE	RUE DE L'ENSEIGNEMENT 1	6140	FONTAINE-L'EVEQUE	
1000/1899	INSTITUT SAINTE-MARIE	RUE NEUVE 26	6200	CHATELET	
1002/1903	INSTITUT SAINT-JOSEPH	PLACE JEAN GUYOZ 1	6200	CHATELET	
1004/1909	INSTITUT SAINTE-MARIE	PLACE D'ARENBERG 20	6200	CHATELINEAU	<a href="#">Cliquez ici pour plus d'informations</a>
1005/1911	COLLEGE SAINT PIE X	RUE LLOYD GEORGE 15	6200	CHATELINEAU	
998/1895	ATHENEES ROYAL PIERRE PAULUS	RUE DES GAUX 100	6200	CHATELET	
999/1898	ATHENEES ROYAL RENE MAGRITTE	RUE DU COLLEGE 16	6200	CHATELET	
1106/2175	INSTITUT SAINTE-MARIE	RUE DE L'EGLISE 7	6210	REVES	
1045/2001	ATHENEES ROYAL JOURDAN	RUE DE FLEURJOUX 3	6220	FLEURUS	
1046/2002	INSTITUT NOTRE-DAME	RUE DE BRUXELLES 97	6220	FLEURUS	
3049/2012	COMMUNAUTE EDUCATIVE SAINT-JEAN-BAPTISTE	RUE DES DAMES 5	6224	WANFERCEE-BAULET	<a href="#">Cliquez ici pour plus d'informations</a>
1093/2147	ATHENEES ROYAL PONT-A-CELLES	RUE DE L'EGLISE 107 B	6230	PONT-A-CELLES	
1072/2087	INSTITUT NOTRE-DAME DE LOVERVAL	ROUTE DE PHILIPPEVILLE 35	6280	LOVERVAL	
1073/2088	COLLEGE SAINT-AUGUSTIN	AVENUE REINE ASTRID 13	6280	GERPINNES	<a href="#">Cliquez ici pour plus d'informations</a>
1525/3073	ATHENEES ROYAL DE CHIMAY	RUE DE NOAILLES 3	6460	CHIMAY	
1526/3074	COLLEGE SAINT-JOSEPH	RUE DE VIRELLES 75	6460	CHIMAY	
1606/3206	INSTITUT TECHNIQUE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE DAVID LACHMAN	RUE PAULINE HUBERT 40	6470	RANCE	
1493/3006	ATHENEES ROYAL BEAUMONT	RUE GERMAIN MICHIELS 3	6500	BEAUMONT	
1494/3008	INSTITUT PARIDAENS	GRAND'PLACE 12	6500	BEAUMONT	
1569/3140	ATHENEES ROYAL THUIN	DREVE DES ALLIES 11	6530	THUIN	

1570/3141	INSTITUT NOTRE-DAME	GRAND'RUE 68	6530	THUIN	
1538/3097	INSTITUT D'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE	RUE ALBERT 1ER 21	6560	ERQUELINNES	
1540/3100	ECOLE D'ARTS ET METIERS	RUE SAINTE-THERESE 47	6560	ERQUELINNES	
2506/5047	ATHENEE ROYAL DE BASTOGNE - HOUFFALIZE	AVENUE DE LA GARE 12	6600	BASTOGNE	<a href="#">Cliquez ici pour plus d'informations.</a>
2509/5052	INSTITUT COMMUNAL D'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE	RUE DES REMPARTS 57	6600	BASTOGNE	
2514/5061	INSTITUT NOTRE-DAME SEMINAIRE 1ER DEGRE	RUE DES ECOLES 20	6600	BASTOGNE	
2506/5085	ATHENEE ROYAL DE BASTOGNE - HOUFFALIZE	RUE DU STOQUEUX 2	6660	HOUFFALIZE	<a href="#">Cliquez ici pour plus d'informations.</a>
2541/5098	INSTITUT DU SACRE-COEUR	RUE DES CHARS A BOEUF 12	6690	VIELSALM	
2544/5106	ATHENEE ROYAL VIELSALM - MANHAY	LES GRANDS CHAMPS 18A	6690	VIELSALM	<a href="#">Cliquez ici pour plus d'informations.</a>
2460/4956	ATHENEE ROYAL ARLON	RUE DE SESSELICH 83	6700	ARLON	
2462/4958	INSTITUT SAINTE-MARIE - ENSEIGNEMENT SECONDAIRE	RUE DE BASTOGNE 33	6700	ARLON	
2463/4959	INSTITUT NOTRE-DAME (D1)	RUE JOSEPH NETZER 21	6700	ARLON	
2465/4962	INSTITUT CARDIJN LORRAINE - Aumôniers du travail - Arlon - Differt - Athus enseignement technique et professionnel	RUE DE NEUFCHATEAU 69	6700	ARLON	
2467/4966	INSTITUT TECHNIQUE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE ETIENNE LENOIR	CHEMIN DE WEYLER 2	6700	ARLON	
95608/10624	ECOLE SECONDAIRE ENOVA	VOIE DE LA LIBERTE 107	6717	ATTERT	
2776/5497	CENTRE SCOLAIRE SAINT-BENOIT 1ER DEGRE	AVENUE DE LA GARE 68	6720	HABAY-LA-NEUVE	
2756/5455	ATHENEE ROYAL NESTOR OUTER	FAUBOURG D'ARIVAL 48	6760	VIRTON	
2757/5457	COLLEGE NOTRE-DAME DU BONLIEU	RUE CHANOINE CROUSSE 1	6760	VIRTON	
2758/5458	INSTITUT DE LA SAINTE-FAMILLE	RUE DE MONTMEDY 2	6760	VIRTON	
2762/5464	INSTITUT DES ARTS ET METIERS	RUE D'ARLON 112	6760	VIRTON	
2487/6563	INSTITUT CARDIJN LORRAINE - Aumôniers du travail - Arlon - Differt - Athus enseignement général	RUE DE L'INSTITUT 15	6780	MESSANCY	<a href="#">Cliquez ici pour plus d'informations.</a>
2487/5011	INSTITUT CARDIJN LORRAINE - Aumôniers du travail - Arlon - Differt - Athus enseignement général	RUE LUTTGENS 10	6791	ATHUS	<a href="#">Cliquez ici pour plus d'informations.</a>
2490/5015	ATHENEE ROYAL ATHUS	RUE NEUVE 32	6791	ATHUS	
2710/5370	INSTITUT SAINT-JOSEPH - ECOLE TECHNIQUE BERTRIX (E.G.)	RUE DE BONANCE 11	6800	LIBRAMONT-CHEVIGNY	<a href="#">Cliquez ici pour plus d'informations.</a>
2712/5375	INSTITUT TECHNIQUE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE	AVENUE HERBOFIN 39	6800	LIBRAMONT-CHEVIGNY	
2721/5393	ATHENEE ROYAL GERMAIN ET GILBERT GILSON	RUE DE L'INSTITUT 47	6810	IZEL	
2738/5420	INSTITUT SAINTE-ANNE	RUE DE LA STATION 2	6820	FLORENVILLE	
2636/5259	ATHENEE ROYAL DE BOUILLON - PALISEUL	RUE DU COLLEGE 35	6830	BOUILLON	
2637/5260	INSTITUT SAINTE-MARIE	RUE GEORGES LORAND 3	6830	BOUILLON	

2665/5303	ATHENEES ROYAL DE NEUFCHATEAU - BERTRIX	AVENUE DE LA VICTOIRE 28	6840	NEUFCHATEAU	<a href="#">Cliquez ici pour plus d'informations</a>
2667/5307	INSTITUT SAINT-MICHEL	PLACE DU CHATEAU 3	6840	NEUFCHATEAU	
2680/5323	INSTITUT SAINT-JOSEPH	AVENUE ARTHUR TAGNON 1	6850	CARLSBOURG	
95345/5340	ECOLE SECONDAIRE LIBRE SAINT-HUBERT	RUE SAINT-GILLES 41	6870	SAINT-HUBERT	<a href="#">Cliquez ici pour plus d'informations</a>
2626/5242	INSTITUT NOTRE-DAME	RUE DE BURHAIMONT 11	6880	BERTRIX	
2665/5241	ATHENEES ROYAL DE NEUFCHATEAU - BERTRIX	RUE DU GIBET 50	6880	BERTRIX	<a href="#">Cliquez ici pour plus d'informations</a>
2710/5243	INSTITUT SAINT-JOSEPH - ECOLE TECHNIQUE BERTRIX - Ens. tech. et prof.	RUE DE LA RETRAITE 1	6880	BERTRIX	<a href="#">Cliquez ici pour plus d'informations</a>
2593/5186	ATHENEES ROYAL MARCHE-BOMAL	AVENUE DE LA TOISON D'OR 71	6900	MARCHE-EN-FAMENNE	<a href="#">Cliquez ici pour plus d'informations</a>
2594/8105	INSTITUT SAINTE-JULIE - DOA	RUE AMERICAINE 28	6900	MARCHE-EN-FAMENNE	
2693/5351	COLLEGE D'ALZON	RUE DE HAN 1	6927	BURE	
2563/5143	INSTITUT DU SACRE-COEUR	EN CHAROTTE 28	6940	BARVAUX-SUR-OURTHE	
2593/5141	ATHENEES ROYAL MARCHE-BOMAL	RUE DU NOFIOT 1	6941	BOMAL-SUR-OURTHE	<a href="#">Cliquez ici pour plus d'informations</a>
2544/5230	ATHENEES ROYAL VIELSALM - MANHAY	RUE DU PRE DES FOSSES 7	6960	MANHAY	<a href="#">Cliquez ici pour plus d'informations</a>
2586/5171	ATHENEES ROYAL DE LA ROCHE-EN-ARDENNE	RUE DES EVETS 4	6980	LA ROCHE-EN-ARDENNE	
2587/5173	INSTITUT SAINT-JOSEPH- SACRE-COEUR	VIEILLE ROUTE DE BEAUSAINTE 22	6980	LA ROCHE-EN-ARDENNE	<a href="#">Cliquez ici pour plus d'informations</a>
1192/2331	ATHENEES ROYAL MONS I	RUE DE L'ATHENEES 4	7000	MONS	
1193/2333	ATHENEES ROYAL MARGUERITE BERVOETS	AVENUE VICTOR MAISTRIAU 11	7000	MONS	
1199/2351	CENTRE SCOLAIRE SAINT-STANISLAS	RUE DES DOMINICAINS 15	7000	MONS	
1205/2367	ECOLE DU FUTUR	RUE DES ETAMPES 2	7000	MONS	
1207/2370	INSTITUT TECHNIQUE DES URSULINES	AVENUE DU TIR 12	7000	MONS	
1229/2429	ATHENEES PROVINCIAL JEAN D'AVESNES	AV DU GOUVERNEUR E. CORNEZ 1	7000	MONS	
1230/2430	INSTITUT SAINT-LUC	RUE SAINT-LUC 3	7000	MONS	<a href="#">Cliquez ici pour plus d'informations</a>
1231/2431	INSTITUT DU SACRE - COEUR	RUE DES DOMINICAINS 9	7000	MONS	
1194/2336	INSTITUT SAINT-FERDINAND	AVENUE MARECHAL FOCH 824	7012	JEMAPPES	
1464/2946	ATHENEES ROYAL JULES BORDET	BLD FRANKLIN ROOSEVELT 27	7060	SOIGNIES	<a href="#">Cliquez ici pour plus d'informations</a>
1468/9000	COLLEGE SAINT-VINCENT 1e degré	CHAUSSÉE DE BRAINE 22	7060	SOIGNIES	<a href="#">Cliquez ici pour plus d'informations</a>
1469/2953	LYCEE PROVINCIAL DES SCIENCES ET DES TECHNOLOGIES	RUE DE LA STATION 59	7060	SOIGNIES	<a href="#">Cliquez ici pour plus d'informations</a>
1429/6433	INSTITUT SAINT-JOSEPH D.O.A.	GRAND'PLACE 12	7070	LE ROEULX	<a href="#">Cliquez ici pour plus d'informations</a>
1230/2250	INSTITUT SAINT-LUC	Rue des Dames 77	7080	FRAMERIES	<a href="#">Cliquez ici pour plus d'informations</a>
1361/2734	INSTITUT TECHNIQUE SAINT-GABRIEL	RUE DE MONS 80	7090	BRAINE-LE-COMTE	
1363/2742	INSTITUT NOTRE-DAME DE BONNE-ESPERANCE	RUE DES POSTES 101	7090	BRAINE-LE-COMTE	

1464/2729	ATHENEES ROYAL JULES BORDET	CHEMIN DE FELUY 2	7090	BRAINE-LE-COMTE	<a href="#">Cliquez ici pour plus d'informations</a>
1411/2841	ATHENEES ROYAL LA LOUVIERE	RUE DE BOUVY 15	7100	LA LOUVIERE	<a href="#">Cliquez ici pour plus d'informations</a>
1414/2845	INSTITUT PROVINCIAL D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE LEON HUREZ	RUE BONNE ESPERANCE 1	7100	LA LOUVIERE	
1418/2850	INSTITUT SAINTE-MARIE	RUE DE BOUVY 35	7100	LA LOUVIERE	
1419/2851	ATHENEES PROVINCIAL	BOULEVARD DU TIVOLI 2 B	7100	LA LOUVIERE	
1429/2869	INSTITUT SAINT-JOSEPH D.O.A.	RUE GUSTAVE BOEL 55	7100	LA LOUVIERE	<a href="#">Cliquez ici pour plus d'informations</a>
1432/2880	INSTITUT PROVINCIAL DE NURSING DU CENTRE	RUE E. MILCAMPES 13 B - B.P.95	7100	LA LOUVIERE	
1579/3160	SEMINAIRE DE BONNE-ESPERANCE	RUE GREGOIRE JURION 22	7120	ESTINNES	
1506/3039	ATHENEES ROYAL DE BINCHE	PLACE DES DROITS DE L'HOMME 16	7130	BINCHE	
1507/3040	COLLEGE NOTRE-DAME DE BON SECOURS	RUE DE MERBES 25	7130	BINCHE	
1508/3041	INSTITUT PROVINCIAL D'ENSEIGNEMENT CHARLES DELIEGE	RUE DES ARCHERS 12	7130	BINCHE	<a href="#">Cliquez ici pour plus d'informations</a>
1594/3188	ATHENEES PROVINCIAL MIXTE WAROCQUE	RUE DE L'ENSEIGNEMENT 8-10	7140	MORLANWELZ	<a href="#">Cliquez ici pour plus d'informations</a>
1595/3189	INSTITUT TECHNIQUE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE	RUE RAOUL WAROCQUE 46	7140	MORLANWELZ-MARIEMONT	
1508/6429	INSTITUT PROVINCIAL D'ENSEIGNEMENT CHARLES DELIEGE	PLACE 53	7141	CARNIERES	<a href="#">Cliquez ici pour plus d'informations</a>
1594/2112	ATHENEES PROVINCIAL MIXTE WAROCQUE	RUE DU PARC 20	7160	CHAPELLE-LEZ-HERLAIMONT	<a href="#">Cliquez ici pour plus d'informations</a>
1080/2106	INSTITUT SAINT-THERESE	GRAND'RUE 79	7170	MANAGE	
1116/2194	INSTITUT TECHNIQUE ET COMMERCIAL DES AUMONIERES DU TRAVAIL	RUE DE CARAMAN 13	7300	BOUSSU	
95194/2201	LYCEE PROVINCIAL HORNU COLFONTAINE	ROUTE DE VALENCIENNES 58	7301	HORNU	<a href="#">Cliquez ici pour plus d'informations</a>
1264/2502	ATHENEES ROYAL SAINT-GHISLAIN	AVENUE DE L'ENSEIGNEMENT 20	7330	SAINT-GHISLAIN	
1265/2503	LYCEE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE CHARLES PLISNIER	RUE DU SAS 75	7330	SAINT-GHISLAIN	
1266/2505	COLLEGE SAINTE-MARIE	RUE DU PORT 115-127	7330	SAINT-GHISLAIN	
1267/2508	LYCEE PROVINCIAL D'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE DU HAINAUT	AVENUE DE L'ENSEIGNEMENT 45	7330	SAINT-GHISLAIN	
1269/2511	INSTITUT SAINT-JOSEPH	AVENUE DE L'ENSEIGNEMENT 10	7330	SAINT-GHISLAIN	
95194/2553	LYCEE PROVINCIAL HORNU COLFONTAINE	AVENUE FENELON 48	7340	PATURAGES	<a href="#">Cliquez ici pour plus d'informations</a>
1133/2230	ATHENEES ROYAL DOUR	RUE DE L'ATHENEES 23	7370	DOUR	
1134/2231	INSTITUT LA SAINTE-UNION	RUE DU ROI ALBERT 10	7370	DOUR	
1250/2473	ATHENEES ROYAL DE QUIEVRAIN	RUE DEBAST 26	7380	QUIEVRAIN	
1243/2458	INSTITUT COMMUNAL D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE	(DOMAINE DU PARC) GRAND'PLACE	7390	QUAREGNON	
1696/3354	ATHENEES ROYAL JULES BARA	RUE DUQUESNOY 24	7500	TOURNAI	
1697/3356	ATHENEES ROYAL ROBERT CAMPIN	RUE DU CHATEAU 18	7500	TOURNAI	
1698/3357	COLLEGE NOTRE-DAME	RUE DES AUGUSTINS 30	7500	TOURNAI	

1699/3358	INSTITUT DES URSULINES - LA MADELEINE	RUE DES CARMES 10	7500	TOURNAI	
1706/3370	CENTRE EDUCATIF DE LA SAINTE-UNION	CHAUSSÉE DE LILLE 12	7500	TOURNAI	<a href="#">Cliquez ici pour plus d'informations</a>
1708/3375	INSTITUT D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE PROVINCIAL PARAMEDICAL	RUE DE LA LYS 1	7500	TOURNAI	<a href="#">Cliquez ici pour plus d'informations</a>
1709/3377	INSTITUT NOTRE-DAME	RUE DU FOUR CHAPITRE 3	7500	TOURNAI	
1711/3383	INSTITUT PROVINCIAL D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE	BOULEVARD LEOPOLD 92 B	7500	TOURNAI	<a href="#">Cliquez ici pour plus d'informations</a>
3236/3371	INSTITUT DON BOSCO	BOULEVARD LEOPOLD 63	7500	TOURNAI	
95265/3368	INSTITUT TECHNIQUE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE VAL - ITMA	CHAUSSÉE DE LILLE 2	7500	TOURNAI	
1695/3353	INSTITUT SAINT-ANDRE	CHAUSSÉE DE TOURNAI 57	7520	RAMEGNIES-CHIN	
3206/3351	INSTITUT SAINT-LUC	CHAUSSÉE DE TOURNAI 7	7520	RAMEGNIES-CHIN	
1688/3342	COLLEGE NOTRE-DAME DE LA TOMBE	RUE ABBE DROPSY 2	7540	KAIN	
1689/3343	INSTITUT DE LA SAINTE-UNION	RUE MONTGOMERY 71	7540	KAIN	
1635/3265	ATHENEE ROYAL PERUWELZ	RUE DES FRANCAIS 31	7600	PERUWELZ	
1636/3266	INSTITUT SAINT-CHARLES	RUE PONT-A-LA-FAULX 66	7600	PERUWELZ	
1336/2660	INSTITUT SAINT-CHARLES	RUE CURIALE 7	7700	LUINGNE	<a href="#">Cliquez ici pour plus d'informations</a>
1341/2671	COLLEGE SAINTE-MARIE D.O.A.	RUE DE TOURNAI 17	7700	MOUSCRON	
1342/2673	INSTITUT DU SACRE-CŒUR	RUE DU VAL 43	7700	MOUSCRON	
95264/2682	ATHENEE ROYAL THOMAS EDISON MOUSCRON	PLACE DE LA JUSTICE 1	7700	MOUSCRON	<a href="#">Cliquez ici pour plus d'informations</a>
95332/2714	COLLEGE TECHNIQUE SAINT-HENRI	AVENUE ROYALE 50	7700	MOUSCRON	
1336/2661	INSTITUT SAINT-CHARLES	PLACE DE LA RESISTANCE 10	7711	DOTTIGNIES	<a href="#">Cliquez ici pour plus d'informations</a>
1337/2662	INSTITUT COMMUNAL D'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE	RUE DE FRANCE 65	7711	DOTTIGNIES	<a href="#">Cliquez ici pour plus d'informations</a>
1337/7430	INSTITUT COMMUNAL D'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE	RUE DE LASSUS 20	7712	HERSEUX	<a href="#">Cliquez ici pour plus d'informations</a>
95609/10625	ECOLE SECONDAIRE A PEDAGOGIE ACTIVE	RUE DE MENIN 4B	7730	ESTAIMPUIS	
1309/2614	ATHENEE ROYAL FERNAND JACQUEMIN	CHAUSSÉE DE WARNETON 26	7780	COMINES	
1312/2617	INSTITUT SAINT-HENRI	RUE DU COMMERCE 21	7780	COMINES	
95344/2623	COLLEGE DE LA LYS	RUE ROMAINE 40	7780	COMINES	<a href="#">Cliquez ici pour plus d'informations</a>
778/1388	ATHENEE ROYAL ATH	RUE DES RECOLLETS 9	7800	ATH	
779/1389	INSTITUT TECHNIQUE	BOULEVARD DU CHATEAU 12	7800	ATH	
780/1391	INSTITUT PROVINCIAL D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE	RUE PAUL PASTUR 11	7800	ATH	<a href="#">Cliquez ici pour plus d'informations</a>
782/7408	INSTITUT SAINT-FRANCOIS DE SALES	RUE DU GOUVERNEMENT 7	7800	ATH	
783/1395	COLLEGE SAINT-JULIEN	RUE DE LA STATION 17	7800	ATH	
3226/1400	INSTITUT TECHNIQUE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE RENEE JOFFROY	CHAUSSÉE DE VALENCIENNES 48	7801	IRCHONWELZ	
1441/1386	COLLEGE VISITATION - LA BERLIERE - enseignement général	ROUTE DE FRASNES 243	7812	HOUTAING	<a href="#">Cliquez ici pour plus d'informations</a>

1371/2759	ATHENEE ROYAL D'ENGHIEN	RUE MONTGOMERY 73	7850	ENGHIEN	
1372/2760	MAISON SAINT-AUGUSTIN (DOA)	CHAUSSÉE D'ATH 1	7850	ENGHIEN	
1440/2901	ATHENEE ROYAL RENE MAGRITTE	RUE FRANCOIS WATTERMAN 27	7860	LESSINES	
1441/2902	COLLEGE VISITATION - LA BERLIERE- enseignement technique et professionnel + D1	PARVIS SAINT-PIERRE 13	7860	LESSINES	<a href="#">Cliquez ici pour plus d'informations</a>
1735/3450	INSTITUT D'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE SAINT-ELOI	TOUR SAINT-PIERRE 11	7900	LEUZE-EN- HAINAUT	
1736/3452	ATHENEE PROVINCIAL	RUE DU REMPART 16	7900	LEUZE-EN- HAINAUT	
1738/3457	COLLEGE SAINT-ELOI	TOUR SAINT-PIERRE 11	7900	LEUZE-EN- HAINAUT	
827/1481	ATHENEE ROYAL LUCIENNE TELLIER	CHEMIN DU CARNOIS 32 A	7910	ANVAING	
95606/10622	LA MAISON DES PHENIX	PLACE MAURICE SEBASTIEN 8	7940	BRUGELETTE	

**Tableau n°2 : Liste des établissements disposant d'une ou plusieurs implantations non prises en compte par le décret « inscription »**

L'établissement dispose d'une ou plusieurs implantations proposant une 1re année commune distantes de moins de 2 km. Les inscriptions se déroulent à l'adresse du siège administratif. Cette même adresse est la seule prise en compte pour le calcul de l'indice composite.

Attention : cette liste est informative. Vous devez vous référer au tableau n°1 afin de compléter le volet confidentiel du formulaire unique d'inscription.

NOM ETABLISSEMENT	ADRESSES	CP - LOCALITE	LOCALITE	DISTANCE (METRES)
INSTITUT DES URSULINES	Rue Jules Debecker, 71	1081	KOEKELBERG	
	Avenue du Sippelberg 10	1080	MOLENBEEK-SAINT-JEAN	379
ATHENEES ROYAL VICTOR HORTA	Rue de la rhétorique 16	1060	SAINT-GILLES	
	Rue des Alliés	1190	FOREST	1470
INSTITUT ST-JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE	Rue Moris 19	1060	SAINT-GILLES	
	Avenue de la Couronne 105	1050	IXELLES	1971
LYCEE COMMUNAL EMILE MAX	Chaussée de Haecht 235	1030	SCHAERBEEK	
	Avenue Dailly 124	1030	SCHAERBEEK	1133
INSTITUT SAINT-VINCENT DE PAUL	Place Jean Vander Elst 25	1180	UCCLE	
	Av Fontaine Vanderstraeten 11	1190	FOREST	897
CENTRE EDUCATIF COMMUNAL SECONDAIRE DE COUILLET-MARCINELLE	Route de Philippeville 304	6001	CHARLEROI	
	Rue des Forgerons 106	6001	CHARLEROI	1.230
ATHENEES PROV. MIXTE WAROCQUE	Rue de l'Enseignement 8-10	7140	MORLANWELZ	
	Rue du Parc 25	7170	MANAGE	1.757
ATHENEES ROYAL LIEGE ATLAS	Quai Saint-Léonard 80	4000	LIEGE	
	Rue de Bois de Breux	4020	JUPILLE-SUR-MEUSE	1.922
COLLEGE SAINT-MARTIN - I.S.M. PAIRAY	Rue De La Province 101	4100	SERAING	
	Rue du Chêne 347	4100	SERAING	1492
INSTITUT D'ENSEIGN. SECONDAIRE STE-MARIE	Rue Cockerill 148	4100	SERAING	
	Rue Arnold de Lexhy 57	4100	SERAING	1.000
D.O.A. SAINT-HADELIN	Rue Saint-Hadelin 15	4600	WISE	
	Rue de la Trairie 27	4600	WISE	319
INSTITUT DOMINIQUE PIRE	Rue De Lengentier 6-14	1000	BRUXELLES	
	Rue T'Kint 28	1000	BRUXELLES	1.023
ECOLE DE COIFFURE ET DE BIOESTHETIQUE	Rue de Pitteurs 31	4020	LIEGE	
	Rue Basse-Wez 83	4020	LIEGE	0.669
COLLEGE NOTRE-DAME	Rue De Bonsecours 2	5500	DINANT	
	Place Albert 1er 11	5500	DINANT	0.500
ECOLE SECONDAIRE LIBRE SAINT-HUBERT	Rue Saint-Gilles 41	6870	SAINT-HUBERT	
	Rue des Neuf Courtils 21	6870	SAINT-HUBERT	0.207

**Tableau n°3 - Liste des établissements disposant de plusieurs implantations prises en compte par le décret « inscription »**

L'établissement dispose de plusieurs implantations proposant une 1re année commune distantes de plus de 2 km. Les inscriptions se déroulent à l'adresse de l'implantation. Cette même adresse est prise en compte pour le calcul de l'indice composite.

Attention : cette liste est informative. Vous devez vous référer au tableau n°1 afin de compléter le volet confidentiel du formulaire unique d'inscription.

FASE ETABLISSEMENT	NOM ETABLISSEMENT	ADRESSE	CODE POSTAL	LOCALITE	DISTANCE (METRES)
60/103	ATHENEES ROYAL D'AUDERGHEN	AVENUE DU PARC DE WOLUWE 25-27	1160	AUDERGHEN	2.652
60/911	ATHENEES ROYAL D'AUDERGHEN	RUE DE LA BERGERETTE	1170	WATERMAEL-BOITSFORT	
143/221	INSTITUT PAUL-HENRI SPAAK	RUE GUSTAVE DEMANET 84	1020	BRUXELLES	2.234
143/7449	INSTITUT PAUL-HENRI SPAAK	RUE ALFRED STEVENS 20	1020	BRUXELLES	
286/463	COLLEGE SAINT-VINCENT SAINT-FRANCOIS	RUE DES MERISIERS 7	1050	IXELLES	2.835
286/464	COLLEGE SAINT-VINCENT SAINT-FRANCOIS	CHAUSSÉE DE VLEURGAT 55	1050	IXELLES	
420/771	ATHENEES COMMUNAL FERNAND BLUM	AVENUE DE ROODEBEEK 59	1030	SCHAERBEEK	2.245
420/772	ATHENEES COMMUNAL FERNAND BLUM	AVENUE ERNEST RENAN 12	1030	SCHAERBEEK	
667/1255	ATHENEES ROYAL DE RIXENSART	AVENUE HENRI LEPAGE 4-6	1300	WAVRE	6.218
667/6275	ATHENEES ROYAL DE RIXENSART	RUE ALBERT CROY 14	1330	RIXENSART	
668/1186	COLLEGE NOTRE-DAME DES TROIS VALLEES - site Alix Le Clerc	CHAUSSÉE DE BRUXELLES 1	1310	LA HULPE	2.239
668/1187	COLLEGE NOTRE-DAME DES TROIS VALLEES - site N.D. des Anges	RUE DU COUVENT 2	1332	GENVAL	
710/1261	ECOLE INTERNATIONALE "LE VERSEAU" - E.L.C.E.	RUE DE WAVRE 60	1301	BIERGES	30.374
710/1774	ECOLE INTERNATIONALE "LE VERSEAU" - E.L.C.E.	RUE DOM BERLIERE 7	6041	GOSELIES	
747/1319	ATHENEES ROYAL PAUL DELVAUX	AVENUE DES VILLAS 15	1340	OTTIGNIES	3.749
747/1320	ATHENEES ROYAL PAUL DELVAUX	RUE DE CLAIRVAUX 5	1348	LOUVAIN-LA-NEUVE	
1073/2089	COLLEGE SAINT-AUGUSTIN	RUE DE LA THYRIA 16	5651	THY-LE-CHATEAU	9.662
1073/2088	COLLEGE SAINT-AUGUSTIN	AVENUE REINE ASTRID 13	6280	GERPINNES	
1230/2430	INSTITUT SAINT-LUC	RUE SAINT-LUC 3	7000	MONS	6.830
1230/2250	INSTITUT SAINT-LUC	Rue des Dames 77	7080	FRAMERIES	
1336/2660	INSTITUT SAINT-CHARLES	RUE CURIALE 7	7700	LUINGNE	5.060
1336/2661	INSTITUT SAINT-CHARLES	PLACE DE LA RESISTANCE 10	7711	DOTTIGNIES	
1337/2662	INSTITUT COMMUNAL D'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE	RUE DE FRANCE 65	7711	DOTTIGNIES	4.117
1337/7430	INSTITUT COMMUNAL D'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE	RUE DE LASSUS 20	7712	HERSEAUX	
1429/6433	INSTITUT SAINT-JOSEPH D.O.A.	GRAND'PLACE 12	7070	LE ROEULX	5.226
1429/2869	INSTITUT SAINT-JOSEPH D.O.A.	RUE GUSTAVE BOEL 55	7100	LA LOUVIERE	
1441/1386	COLLEGE VISITATION - LA BERLIERE - enseignement général	ROUTE DE FRASNES 243	7812	HOUTAING	9.892
1441/2902	COLLEGE VISITATION - LA BERLIERE-enseignement technique et professionnel + D1	PARVIS SAINT-PIERRE 13	7860	LESSINES	
1464/2946	ATHENEES ROYAL JULES BORDET	BLD FRANKLIN ROOSEVELT 27	7060	SOIGNIES	6.472
1464/2729	ATHENEES ROYAL JULES BORDET	CHEMIN DE FELUY 2	7090	BRAINE-LE-COMTE	
1508/3041	INSTITUT PROVINCIAL D'ENSEIGNEMENT CHARLES DELIEGE	RUE DES ARCHERS 12	7130	BINCHE	10.118
1508/6429	INSTITUT PROVINCIAL D'ENSEIGNEMENT CHARLES DELIEGE	PLACE 53	7141	CARNIERES	
1594/3188	ATHENEES PROVINCIAL MIXTE WAROCQUE	RUE DE L'ENSEIGNEMENT 8-10	7140	MORLANWELZ	2.609
1594/2112	ATHENEES PROVINCIAL MIXTE WAROCQUE	RUE DU PARC 20	7160	CHAPELLE-LEZ-HERLAIMONT	
1787/4844	ATHENEES ROYAL AGRI - SAINT-GEORGES	RUE ELOI FOUARGE 31	4470	SAINTE-GEORGES-SUR-MEUSE	12.100
1787/3560	ATHENEES ROYAL AGRI - SAINT-GEORGES	RUE SAINT-VICTOR 5	4500	HUY	
1802/3588	INSTITUT LIBRE DU CONDRUZ SAINT-FRANCOIS (section Val Notre-Dame)	RUE DU VAL NOTRE-DAME 396	4520	ANTHEIT	22.174
1802/3587	INSTITUT LIBRE DU CONDRUZ SAINT-FRANCOIS	RUE DU PERRON 31	4590	OUFFET	
2101/4212	ATHENEES ROYAL PAUL BRUSSON	RUE FELIX BERNARD 1	4420	SAINTE-NICOLAS	3.495
2101/4412	ATHENEES ROYAL PAUL BRUSSON	RUE VINAVE	4460	GRACE-HOLLOGNE	
2124/4254	ATHENEES ROYAL LUCIE DEJARDIN	RUE DE L'INDUSTRIE 127	4100	SERAING	3.870
2124/4250	ATHENEES ROYAL LUCIE DEJARDIN	AVENUE DU CENTENAIRE 250	4102	OUGREE	
2272/4560	ATHENEES ROYAL ARDENNE - HAUTES FAGNES	ROUTE DE FALIZE 21	4960	MALMEDY	6.938



2272/4617	ATHENEES ROYAL ARDENNE - HAUTES FAGNES	HAUTE LEVEE 3	4970 STAVELOT	
2292/4618	COLLEGE SAINT-REMACLE D.O.A.	AVENUE FERDINAND NICOLAY 35	4970 STAVELOT	5.276
2292/7269	COLLEGE SAINT-REMACLE D.O.A.	AVENUE DE LA SALM 17	4980 TROIS-PONTS	
2354/4717	ATHENEES ROYAL VERDI	RUE DES WALLONS 57	4800 VERVIERS	5.785
2354/4584	ATHENEES ROYAL VERDI	RUE DES JARDINS 4	4860 PEPINSTER	
2419/4865	INSTITUT PROVINCIAL D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE DE HESBAYE	RUE DE HUY 123	4300 WAREMME	10.054
2419/4782	INSTITUT PROVINCIAL D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE DE HESBAYE	RUE JEAN STASSART 21A	4367 FIZE-LE-MARSAL (CRISNEE)	
2487/6563	INSTITUT CARDIJN LORRAINE - Aumôniers du travail - Arlon - Differt - Athus enseignement général	RUE DE L'INSTITUT 15	6780 MESSANCY	5.506
2487/5011	INSTITUT CARDIJN LORRAINE - Aumôniers du travail - Arlon - Differt - Athus enseignement général	RUE LUTTGENS 10	6791 ATHUS	
2506/5047	ATHENEES ROYAL DE BASTOGNE - HOUFFALIZE	AVENUE DE LA GARE 12	6600 BASTOGNE	15.193
2506/5085	ATHENEES ROYAL DE BASTOGNE - HOUFFALIZE	RUE DU STOQUEUX 2	6660 HOUFFALIZE	
2544/5106	ATHENEES ROYAL VIELSALM - MANHAY	LES GRANDS CHAMPS 18A	6690 VIELSALM	16.964
2544/5230	ATHENEES ROYAL VIELSALM - MANHAY	RUE DU PRE DES FOSSES 7	6960 MANHAY	
2593/5186	ATHENEES ROYAL MARCHE-BOMAL	AVENUE DE LA TOISON D'OR 71	6900 MARCHE-EN-FAMENNE	21.732
2593/5141	ATHENEES ROYAL MARCHE-BOMAL	RUE DU NOFIOT 1	6941 BOMAL-SUR-OURTHE	
2665/5303	ATHENEES ROYAL DE NEUFCHATEAU - BERTRIX	AVENUE DE LA VICTOIRE 28	6840 NEUFCHATEAU	12.948
2665/5241	ATHENEES ROYAL DE NEUFCHATEAU - BERTRIX	RUE DU GIBET 50	6880 BERTRIX	
2710/5370	INSTITUT SAINT-JOSEPH - ECOLE TECHNIQUE BERTRIX (E.G.)	RUE DE BONANCE 11	6800 LIBRAMONT-CHEVIGNY	11.950
2710/5243	INSTITUT SAINT-JOSEPH - ECOLE TECHNIQUE BERTRIX - Ens. tech. et prof.	RUE DE LA RETRAITE 1	6880 BERTRIX	
2895/5741	INSTITUT PROVINCIAL ENSEIGNEMENT SECONDAIRE	RUE FRANCOIS JASSOGNE 2 A	5300 SEILLES	
2895/6288	INSTITUT PROVINCIAL ENSEIGNEMENT SECONDAIRE	PLACE DU THEATRE 3	5000 NAMUR	15.520
2895/6458	INSTITUT PROVINCIAL ENSEIGNEMENT SECONDAIRE	RUE DU HARAS 16	5340 GESVES	8.960
3049/6047	COMMUNAUTE EDUCATIVE SAINT-JEAN-BAPTISTE	RUE DU COLLEGE 27	5060 TAMINES	4.336
3049/2012	COMMUNAUTE EDUCATIVE SAINT-JEAN-BAPTISTE	RUE DES DAMES 5	6224 WANFERCEE-BAULET	
3117/6200	ATHENEES ROYAL FLORENNES	RUE DES ECOLES 21	5620 FLORENNES	15.928
3117/6179	ATHENEES ROYAL FLORENNES	RUE MARTIN SANDRON 141	5680 DOISCHE	
5143/6957	COLLEGE DE GODINNE-BURNOT D.O.A.	ROUTE DE FLOREFFE 26	5170 PROFONDEVILLE	2.803
5143/6956	COLLEGE DE GODINNE-BURNOT D.O.A.	CARREFOUR DE L'EUROPE 3	5530 GODINNE	
95194/2201	LYCEE PROVINCIAL HORNU COLFONTAINE	ROUTE DE VALENCIENNES 58	7301 HORNU	4.288
95194/2553	LYCEE PROVINCIAL HORNU COLFONTAINE	AVENUE FENELON 48	7340 PATURAGES	
95313/10151	COLLEGE DES ETOILES	AVENUE DE LA METROLOGIE 5	1130 HAREN	52.561
95313/10289	COLLEGE DES ETOILES	RUE FAUBOURG DE CHARLEROI 14B	6041 GOSSELIES	